

ASSEMBLÉE NATIONALE

« ASSISES SUR L'AVENIR DE L'EUROPE »

7 - 8 NOVEMBRE 2001

PARIS

SOMMAIRE

	Pages
AVANT-PROPOS DE M. ALAIN BARRAU, Président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.....	7
SYNTHESE DES DEBATS.....	9
SYNTHESE DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE INTERNET SUR L'AVENIR DE L'EUROPE.....	15
SYNTHESE EN ANGLAIS DES DEBATS.....	21
SYNTHESE EN ANGLAIS DES REPONSES DU QUESTIONNAIRE INTERNET SUR L'AVENIR DE L'EUROPE.....	27
SYNTHESE EN ALLEMAND DES DEBATS.....	33
SYNTHESE EN ALLEMAND DES REPONSES DU QUESTIONNAIRE INTERNET SUR L'AVENIR DE L'EUROPE.....	39

Journée du mercredi 7 novembre 2001

<i>Allocutions d'ouverture.....</i>	45
Raymond FORNI, Président de l'Assemblée nationale	
Pierre MOSCOVICI, Ministre délégué chargé des affaires européennes	
Alain BARRAU, Président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne	

Forum – Salle Victor Hugo
« Quel contenu pour l'Union européenne ? »

Présidents de séance : MM. Alain BARRAU et Jean NESTOR,
Secrétaire général de l'association "Notre Europe", rapporteur du
groupe "Débat sur l'avenir de l'Europe"

**PREMIERE TABLE RONDE : COMPETENCES ET PRIORITES
D'UNE UNION EUROPEENNE ELARGIE..... 60**

Témoins :

Alain LAMASSOURE, député européen

Jean VIDAL, Secrétaire général du SGCI

Paul THIBAUD, Ancien directeur de la revue *Esprit*

**DEUXIEME TABLE RONDE : QUEL MODELE ECONOMIQUE
ET SOCIAL POUR L'EUROPE? 95**

Témoins :

**Huguette BRUNEL, Secrétaire confédérale chargée des relations
internationales à la CFDT**

Marie-Susie PUNGIER, Secrétaire confédérale de FO

Jacques CREYSSEL, Délégué général du MEDEF

Joël DECAILLON, Responsable du secteur Europe à la CGT

Jean-Michel CHARPIN, Commissaire général au Plan

Elisabeth GUIGOU, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité

**TROISIEME TABLE RONDE : QUELLE DIPLOMATIE ET
QUELLE DEFENSE POUR L'EUROPE ? 131**

Témoins :

**Loïc HENNEKINNE, Secrétaire général du ministère des Affaires
étrangères**

**Nicole GNESOTTO, Directrice de l'Institut d'études et de sécurité
de l'Union européenne**

**François LONCLE, Président de la commission des Affaires
étrangères de l'Assemblée nationale**

Forum – Salle lamartine
« Quelle architecture institutionnelle pour une union élargie ? »

Présidents de séance : MM. Gérard FUCHS, Vice-Président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne et Philippe LEMAITRE, journaliste, rapporteur du groupe "Débat sur l'avenir de l'Europe" ; modérateur : M. Marc DROUET, journaliste

PREMIERE TABLE RONDE : FAUT-IL UNE CONSTITUTION EUROPEENNE ? 165

Témoins :

Hubert HAENEL, Président de la Délégation du Sénat pour l'Union européenne

Nicole CATALA, députée, Vice-Présidente de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne

Dominique LATOURNERIE, Conseiller d'Etat

Jean-Luc SAURON, Professeur à l'Université Robert Schuman

DEUXIEME TABLE RONDE : QUEL GOUVERNEMENT POUR L'EUROPE ? 201

Témoins :

Laurent COHEN-TANUGI, avocat

Alain JUPPE, député, ancien Premier ministre

Pervenche BERES, députée européenne

TROISIEME TABLE RONDE : COMMENT AMELIORER LES CONDITIONS DE LA DEMOCRATIE EN EUROPE : LE ROLE DES CITOYENS ET DES PARLEMENTS NATIONAUX..... 235

Témoins :

Maurice LIGOT, ancien ministre, député du Maine-et-Loire

Olivier DUHAMEL, député européen

Georges BERTHU, député européen

Journée du jeudi 8 novembre 2001

Raymond FORNI, Président de l'Assemblée nationale	269
Guy BRAIBANT, Président du Groupe “ Débat sur l'avenir de l'Europe ”	273
Alain BARRAU, Président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne	279
Questions des participants aux Assises et réponses de M. Pierre MOSCOVICI, ministre délégué chargé des affaires européennes	285

<i>Clôture des Assises par M. Raymond FORNI, Président de l'Assemblée nationale</i>	<i>317</i>
---	------------

ANNEXES	319
Annexe 1 : Liste des participants.....	321
Annexe 2 : Programme des Assises	325
Annexe 3 : Dépouillement du questionnaire en ligne sur l'avenir de l'Europe.....	329

**AVANT-PROPOS DE M. ALAIN BARRAU,
PRESIDENT DE LA DELEGATION DE L'ASSEMBLEE
NATIONALE POUR L'UNION EUROPEENNE**

Les Assises sur l'avenir de l'Europe se sont tenues les mercredi 7 et jeudi 8 novembre 2001 à l'Assemblée nationale, à l'initiative conjointe de Raymond Forni, Président de l'Assemblée nationale, et de moi-même, au nom de la Délégation pour l'Union européenne. Elles se sont déroulées dans le cadre du débat national sur l'avenir de l'Europe souhaité par le Président de la République et le Premier ministre, conformément à la Déclaration de Nice.

Pour la première fois, près d'un millier de citoyens ont pu débattre publiquement, à l'Assemblée nationale, de l'avenir de l'Europe. Cet exercice de démocratie participative a permis une réflexion ouverte et constructive sur les principaux enjeux européens des années à venir.

Mercredi 7 novembre, six tables rondes ont traité de sujets aussi variés que les compétences et priorités d'une Union élargie, le modèle économique et social européen, la politique étrangère et de sécurité commune, l'idée d'une Constitution européenne et d'un Gouvernement de l'Union et la nécessité de mieux associer les citoyens à la construction européenne.

Ces Assises ont permis un dialogue entre élus, représentants professionnels, syndicaux et associatifs, experts, étudiants et personnes intéressées par les questions européennes. Elles ont favorisé l'expression de tous les courants de pensée et les participants, qui ont posé leurs questions à une trentaine de « témoins », ont pu exposer leurs espoirs et leurs craintes.

Jeudi 8 novembre, pour une séance solennelle présidée par M. Raymond Forni, l'hémicycle a été exceptionnellement ouvert à tous les participants. Après une intervention de M. Guy Braibant, président du Groupe « Débat sur l'avenir de l'Union » sur les forums régionaux, et de moi-même sur le contenu de la construction européenne et l'architecture institutionnelle de l'Union, M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des Affaires européennes, a directement répondu aux questions des citoyens. Chacun a ainsi pu apporter sa contribution personnelle au débat sur l'avenir de l'Europe en faisant de l'Assemblée nationale, lieu par

excellence de la démocratie représentative, le lieu naturel pour cette initiative inédite de démocratie participative.

Ces Assises ont ainsi témoigné de la volonté de la Délégation pour l'Union européenne d'animer le débat sur l'Europe. Cet exercice de démocratie continue est appelé à se prolonger et à s'intensifier avec l'ouverture prochaine de la Convention qui sera chargée de proposer une réforme des institutions européennes dans la perspective de l'élargissement, c'est-à-dire de la réunification de l'Europe. Naturellement, je souhaite que l'Assemblée nationale y prenne toute sa place.

SYNTHESE DES DEBATS

Les débats des Assises se sont déroulés au sein de deux forums, l'un portant sur le contenu, l'autre sur l'architecture institutionnelle de l'Union, chacun de ces forums comprenant trois tables rondes. Raymond Forni, Président de l'Assemblée nationale et Alain Barrau, Président de la délégation pour l'Union européenne ont souhaité souligner, par cette organisation des débats, que la prochaine réforme des institutions ne sera réussie et acceptée des peuples que si elle est l'expression d'un projet politique commun. La tenue de ces Assises doit **permettre à l'Assemblée de participer à un exercice de refondation de l'Union qui aura des prolongements constitutionnels** (Raymond Forni) et d'être **le lieu d'une forme nouvelle de démocratie participative impliquant les citoyens** (Alain Barrau).

• **La nécessité d'instituer un nouveau partage des compétences entre l'Union et les Etats membres afin de clarifier et d'actualiser le système existant a été approuvée par beaucoup des intervenants à la première table ronde.** Alain Lamassoure a ainsi proposé d'établir des listes de compétences permettant de distinguer les compétences exclusives de l'Union (politique commerciale commune et politique monétaire), les compétences exclusives des Etats membres (droit de la nationalité et pouvoir fiscal) et les compétences partagées entre les Etats et l'Union (autres domaines). Cette approche a été contestée par Jean Vidal, qui a fait valoir que l'établissement de telles listes risquait de « figer les compétences de l'Union » - alors que « la construction européenne est toujours en devenir » - et d'entraîner une régression dès lors qu'une partie des Etats membres en profiteraient pour demander à revenir sur certaines compétences allouées à l'Union. Ce témoin a estimé que l'exercice de répartition des compétences risquait de ne déboucher que sur un simple habillage des traités et que l'enjeu devait être plutôt de réfléchir à la mise en place d'un espace politique européen. De même, Paul Thibaud a estimé qu'il fallait identifier l'objet politique de l'Europe plutôt que répartir les compétences compte tenu du décalage entre le niveau des valeurs politiques fondamentales – celui des Nations – et celui de l'exercice du pouvoir européen. Alain Barrau a rappelé à ce sujet que la construction européenne se construisait à partir des nations, qu'elle pouvait même redonner de l'espace aux choix nationaux pour l'Europe et

que personne ne prétendait à l'existence d'une nation européenne. Pour le reste, plusieurs membres du public ont soutenu l'idée de clarifier les compétences pour « ne jamais perdre de vue le nécessaire esprit de responsabilité qui doit animer la construction européenne », parce qu'elle serait le moyen de redonner la parole aux citoyens ou parce qu'un tel exercice, loin d'être impossible, a déjà été entrepris au niveau national dans la loi sur les compétences des communes, des communautés et des agglomérations.

- S'il est un objectif que chacun s'est accordé à fixer à la construction européenne, c'est bien **la promotion du modèle économique et social européen**, c'est à dire d'un modèle de développement reposant sur la garantie d'une protection sociale de bon niveau et la reconnaissance d'accords collectifs qui dépassent les intérêts particuliers (Huguette Brunel). Toutefois, selon Jacques Creyssel, ce modèle doit avant tout être un « ensemble de bonnes pratiques » plutôt qu'un « patron comme pour les modèles de couture ». Il implique – et cela a été souligné par beaucoup des participants – **une extension du vote à la majorité qualifiée afin de permettre une nouvelle gouvernance européenne dans le domaine social** – et cela même si ces nouveaux transferts de souveraineté ne sont pas sans poser de sévères interrogations soulignées par Marie-Susie Pungier (quelles prérogatives restera-t-il aux Etats pour assurer l'égalité et la liberté des citoyens ? quel devenir pour les services publics ? quelle évolution pour les systèmes de protection sociale ?). La défense de ce modèle suppose aussi **qu'un nouvel élan soit donné au dialogue social européen** (Joël Decaillon) qui ne progresse guère comme l'a constaté Elisabeth Guigou : la procédure instaurée par le traité de Maastricht permettant de transformer en directive un accord social européen doit à ce titre être utilisée sur la base d'un programme de travail (Jacques Creyssel). Mais cette relance -souhaitée par tous- de l'Europe sociale ne doit pas déboucher sur une harmonisation par le bas en choisissant le seuil de subsistance légal le plus bas de tous les Etats membres (Patrick Picandet) : **l'objectif doit être au contraire de renforcer les droits syndicaux, de mieux traiter les conséquences des restructurations et de garantir un haut niveau de protection sociale** (Elisabeth Guigou). Il faut également **inscrire la Charte des droits fondamentaux dans les textes de l'Union** (Joël Decaillon).

- **D'importants progrès ont été accomplis en matière de défense européenne commune qui contrastent avec le statu quo absolu observé en ce qui concerne la politique étrangère commune**, c'est: ce constat de Nicole Gnesotto a servi de fil rouge aux débats de la table ronde. Même s'il est trop facile de critiquer l'apathie de l'Europe sur la scène internationale, « le dispositif bruxellois en matière de politique étrangère est extrêmement complexe », a rappelé Loïc Hennekine, et il

n'existe pas de consensus clair sur ce que doit être une diplomatie européenne, les Etats membres poursuivant en parallèle leur propre politique étrangère. L'image de la diplomatie européenne apparaît encore brouillée en raison notamment de la multiplicité de ses visages et du caractère confus de la troïka européenne (François Loncle). Des solutions ont été avancées par Nicole Gnesotto : **renforcer les pouvoirs du Haut-Représentant pour la PESC en lui donnant un pouvoir d'initiative, organiser régulièrement des Conseils de sécurité européenne au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement...** En revanche, des options plus radicales comme celle avancée par Pervenche Berès de rattacher le Haut-Représentant pour la PESC à la Commission ou celle de Robert Toulemon de constituer un directoire, composé non de représentants des Etats mais de personnalités qualifiées, pour gérer la PEDC ont été contestées comme étant susceptibles d'effrayer les Etats. Il reste que la politique étrangère européenne ne doit pas se restreindre à la gestion des crises : elle doit également englober des domaines comme l'environnement ou l'aide au développement (Jean Nestor).

• Les débats aux Assises ont démontré que **l'idée de constitution européenne** n'est plus un tabou. **Personne n'a contesté la nécessité de rédiger « un texte communautaire fort qui donne à l'Europe une réelle portée politique » et la possibilité que ce texte prenne une forme constitutionnelle n'est guère a priori contesté.** Un seul des témoins (Nicole Catala) s'est opposée à l'idée de constitution européenne - préférant l'option d'une charte des Etats de l'Union européenne - pour des raisons de principe liés au fait que la Constitution est normalement l'instrument juridique qu'adopte un peuple pour exercer et contrôler le pouvoir politique sur son sol : or, l'Union européenne n'est pas un Etat et il n'existe pas de peuple européen. Cette dernière affirmation a été contestée par des intervenants dans la salle qui ont affirmé se sentir européens en même temps que citoyens français. Il n'en demeure pas moins que **personne n'a estimé que l'élaboration d'une constitution permettrait de résoudre comme par enchantement les dysfonctionnements institutionnels de l'Union** : tout dépend de son contenu et comme l'a dit un des intervenants du public, « on ne peut se prononcer sur l'opportunité ou non d'élaborer une constitution européenne dès lors que les protagonistes ne se sont pas encore entendus sur le contenu du texte ». Même si Dominique Latournerie a évoqué la nécessité de rendre la parole aux citoyens, soit via une assemblée constituante composée d'élus du Parlement, soit via la mise en place d'une convention, **personne n'a non plus demandé que la prochaine convention de révision des traités s'érige dès le départ en assemblée constituante** : entrer à priori dans la logique d'une constitution européenne, a souligné Hubert Haenel, pourrait conduire à « concevoir de nouvelles règles du jeu » qui soient défavorables à l'Europe et aillent de

pair avec « un affaiblissement des politiques communes ». Une constitution ne saurait donc être que le produit d'une réforme ambitieuse des traités qui permette de clarifier la répartition des compétences (Jean-Luc Sauron) et d'améliorer l'efficacité et la légitimité démocratique des institutions. A ce titre, l'idée de constitution n'est pas sans soulever certaines interrogations. Ne risque-t-on pas de figer l'évolution de la construction européenne en lui retirant « sa flexibilité, son adaptabilité et sa placticité » ? Quelle serait l'articulation entre la constitution européenne et les constitutions nationales ? Cette constitution ne pourrait-elle prendre la forme d'un traité fondamental qui résulte d'une simplification et d'une amélioration des traités actuels ? L'idée a d'ailleurs été évoquée par Gérard Fuchs – et approuvée par Hubert Haenel – que ce futur traité fondamental puisse entrer en vigueur dès qu'il serait ratifié par un nombre minimum d'Etats membres – constituant ainsi l'instrument de formation d'un noyau dur d'Etats membres. Le mot constitution est désormais largement utilisé dans le débat public européen et ce simple fait constitue « un grand pas en avant » : il traduit **l'importance donnée à « la concrétisation d'une Europe politique »**.

• Plus essentiel est apparu le débat sur « **quel gouvernement pour l'Europe ?** » car de lui dépend la mise en place de moyens d'action et de décision efficaces susceptibles de faire progresser l'intégration européenne. **Certaines options ont été clairement récusées par les participants comme celle prévoyant de faire de la Commission le seul gouvernement de l'Europe ou celle tendant à prévoir l'élection du président de l'Europe au suffrage universel.** Alain Juppé a présenté son plan de réforme des institutions européennes qui prévoit d'instaurer un gouvernement européen nommé par le Conseil européen. Il faut toutefois noter que le corollaire de cette proposition – la suppression de la Commission et du Conseil dans leur forme actuelle – a été contesté par certains intervenants. Laurent Cohen-Tanugi a fait référence à un autre modèle qui, selon lui, a la préférence des Français : il s'agit de restructurer de manière parallèle la Commission et le Conseil et de constituer autour d'une conjonction entre ces deux institutions le gouvernement de l'Europe. Dans une optique parallèle, Pervenche Berès s'est prononcée en faveur d'un « renforcement de l'ensemble des pôles qui forment le triangle institutionnel communautaire ». Deux idées sont apparues comme bénéficiant d'un large accord : **la nécessité de constituer une sorte de Conseil Affaires Générales permanent** (selon la formule d'Alain Barrau au cours du débat dans l'hémicycle) composé des ministres des affaires européennes qui aurait compétence pour coordonner les travaux des autres formations du Conseil et préparer l'ordre du jour du Conseil européen ; **la nécessité de mieux distinguer dans le fonctionnement du Conseil les fonctions législatives et les fonctions exécutives** afin d'améliorer la transparence des travaux du

Conseil en tant que législateur de l'Union (Pervenche Berès, Maurice Ligot). L'idée avancée par Gérard Fuchs **d'introduire l'alternance dans le fonctionnement du système communautaire** – en prévoyant que les commissaires soient issus des familles politiques majoritaires dans les Etats membres – a été plus discutée : contestée par Laurent Cohen-Tanugi qui estime dangereux de « dupliquer au sein de l'Europe des clivages politiques » mais approuvée par Alain Juppé et Pervenche Berès qui y voient un moyen de mieux impliquer les citoyens dans la vie de l'Union.

• Ceci nous mène au dernier débat sur les moyens d'**améliorer les conditions de la démocratie en Europe et le rôle des citoyens et des parlements nationaux**. Le constat est admis que « les citoyens n'entendent rien au système européen » même s'il a été noté que cette défiance est encore plus importante encore au niveau national. **L'idée de créer une seconde chambre des Etats composée de représentants des parlements nationaux et compétente pour participer au contrôle de la subsidiarité** (soit directement, soit par l'intermédiaire de la Cour de Justice qu'elle pourrait saisir) a été défendue lors de différentes tables rondes. Cette proposition a suscité un vif débat et a été critiquée par des intervenants du public pour les motifs suivants : **risque d'accroître le poids des intérêts nationaux dans la décision communautaire, impossibilité pour un parlementaire national d'assumer un cumul des mandats, risque de redondance entre une seconde chambre et le Conseil européen, nécessité pour les parlements nationaux de se concentrer sur le contrôle national de la politique européenne de leur gouvernement**. Georges Berthu a proposé une autre option reposant sur la mise en réseau des parlements nationaux (en donnant à chaque parlement national le droit de s'opposer à une décision du Parlement européen et en créant des assemblées sectorielles formées de parlementaires nationaux au niveau européen). D'autres propositions précises ont été faites par Olivier Duhamel : simplifier le système européen, et en premier lieu les mots de l'Europe, et impliquer les citoyens européens notamment en associant les parlementaires nationaux et européens au débat constituant. Dans ce contexte, **l'instauration d'une conférence permanente des parlementaires nationaux et européen apparaît comme le meilleur moyen d'impliquer les élus nationaux – et, à travers eux, les citoyens – dans le débat européen**.

Jeudi 8 novembre, les Assises se sont concluent par une séance solennelle présidée par Raymond Forni, dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. Dans son allocution d'ouverture, le président de l'Assemblée nationale a souligné le caractère exceptionnel de la tenue de ces Assises dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. Alors que l'Europe se préparait à franchir une étape historique, il convenait que « cette enceinte où vit chaque jour notre démocratie accueille le débat sur l'avenir de

l'Europe ». Cette séance solennelle a été l'occasion pour Guy Braibant de présenter les premières conclusions des forums régionaux sur l'avenir de l'Europe organisés depuis l'été partout en France, et pour Alain Barrau de tirer les premiers enseignements des débats organisés la veille. Insistant sur la nécessité de rendre le projet européen plus démocratique, Raymond Forni a ensuite rendu la parole aux citoyens présents dans l'hémicycle en leur permettant de poser directement leurs questions à Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes.

SYNTHESE DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE INTERNET SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

1 468 internautes y ont répondu au questionnaire Le dépouillement des réponses fait apparaître des tendances fortes sur les attentes - mais aussi les craintes - du public vis-à-vis de la construction européenne.

Attention : ce questionnaire ne saurait avoir de valeur scientifique. A la différence des sondages, qui reposent sur les réponses d'un panel supposé être représentatif de la société française, une consultation internet ne s'adresse qu'aux seuls internautes - et parmi eux à ceux qui font la démarche volontaire de répondre. Il faut donc se garder de considérer les réponses en ligne comme une mesure quantitative statistiquement représentative des opinions de la population française. En revanche, ces réponses fournissent des orientations sur les diverses perceptions de l'Europe qui prévalent chez nos concitoyens.

• Les trois **objectifs** les plus souvent cités **pour la construction européenne** - à partir d'une liste proposée - ont été : « Préserver la paix et la sécurité entre les peuples européens » (681 votes), « Agir pour le développement durable » (635) et « Promouvoir un modèle social européen face à la mondialisation » (541). ... Les objectifs les moins souvent cités ont été : « Aider les entreprises à se développer » (70), « Créer un gouvernement économique européen » (188) et « Garantir la sécurité de peuples contre les nouvelles menaces (crime organisé, crises sanitaires...) » (208).

Invités ensuite à définir les principaux éléments du modèle social européen, les internautes ont proposé : la garantie aux salariés de leurs droits, la sécurité sociale pour tous, la solidarité entre générations et entre parties du territoire, la pérennité du service public, une aide médicale gratuite pour tous les Européens, la prise en compte de l'humain avant l'économique, la généralisation des conventions collectives, des minima sociaux homogènes en Europe, le respect du droit syndical, la création d'un contre-modèle au modèle ultra-libéral américain, la limitation du poids du facteur « profit », le partage des richesses produites par la Nation.

De toute évidence, les internautes considèrent que l'Union européenne doit poursuivre des objectifs politiques et sociaux plutôt que strictement économiques.

*A la question libre « **Quelle Europe voulez-vous en 2010 ?** », les réponses ont été les plus diverses. On citera : « Une Europe proche des gens, des individus oeuvrant dans une véritable lutte contre les différentes exclusions, contre la pauvreté, contre le chômage, avec de vrais dispositifs », « Une Europe qui pratique vraiment la subsidiarité, c'est à dire une Europe qui ne fait que ce qu'elle peut mieux faire que l'Etat et non qui laisse à l'Etat ce qu'il sait mieux faire que l'Europe. Décentralisons l'Europe ! »; « Une Union européenne de la culture et de l'humanisme, qui ait à proposer aux citoyens des objectifs plus exaltants que la mise en place d'une monnaie commune au nom rébarbatif, qui ne soit pas seulement une machine à produire des textes et à réguler l'économie, mais un instrument de fraternité dans la richesse des diversités »; « Une Europe des nations, sans euro, ni fédéralisme, mais avec des coopérations sectorielles renforcées », « Les Etats-Unis d'Europe », « Une Europe renforcée dans ses compétences économiques et fiscales, sociales et de gestion des flux migratoires, visant à une harmonisation dans ce sens pour éviter une concurrence déloyale entre les Etats membres en matière économique, la mise en place d'une véritable politique étrangère et de défense commune capable de faire de l'Union un partenaire essentiel et indispensable sur la scène internationale mais tout en préservant dans les autres domaines, culture, éducation, lois civiles et pénales... ».*

Enfin, on notera cette intéressante tentative pour définir à la baisse les compétences de la construction européenne : « Je souhaite que l'Europe soit une confédération, et que la délégation à l'organe commun ne porte que sur la défense et la sécurité du territoire européen, la défense des intérêts économiques externes à l'Europe, la liberté d'entreprendre et l'égalité économique des chances interne à l'Europe et des structures commune à l'Europe, souples légères et dynamiques ».

• Les domaines les plus souvent cités où **l'Europe n'aurait pas dû intervenir** sont l'harmonisation des règles de composition de produits alimentaires comme le chocolat (813 votes), la réglementation de l'heure d'été (489) et la réglementation des dates de chasse pour protéger les espèces (494). Les internautes n'ont été que 81 à estimer que l'Union européenne ne devrait pas aider à la prévention des maladies graves et 149 à contester la compétence de l'Europe pour lancer des programmes de luttes contre la pauvreté.

• **Les actions à entreprendre par l'Union** devraient être de préférence une harmonisation des diplômes et des qualifications (1 003), une agence européenne de la santé (783) et une politique européenne d'asile et d'immigration (842). En revanche, l'harmonisation du droit de

grève n'a été souhaitée que par 468 participants. D'autres actions nécessaires ont été suggérées : la possibilité d'une nationalité européenne (et non plus une simple citoyenneté), la fin des paradis fiscaux dans l'Union, la taxe Tobin dans la zone euro, une politique européenne en faveur de la natalité, la préférence communautaire dans tous les échanges commerciaux, des normes obligatoires en matière de protection de l'environnement, des programmes communs de recherche, une harmonisation de la fiscalité dans les domaines du sport et de la restauration, un système européen de retraite, l'élaboration d'un code européen du travail (et de l'écologie), une carte d'identité européenne...

- Une majorité des internautes (59,7 %) est favorable à **l'élargissement de l'Union** aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO). Parmi les motifs invoqués, on peut citer : le fait qu'ils sont européens, la nécessité d'assurer la stabilité régionale et le développement (économique, social...) de ces pays, l'impossibilité de restreindre l'UE à un club fermé de pays riches, l'opportunité de repenser l'idée que l'on se fait de l'Europe, de définir clairement les frontières du continent, et d'aider des pays longtemps traumatisés par leurs régimes politiques.... Ceux qui sont hostiles à l'élargissement invoquent : le fait qu'on n'ajoute pas 30 wagons à un train dont la locomotive ne marche pas, le risque d'un renforcement massif de la mondialisation et du libéralisme financier et économique au détriment de l'individu, le mot du Général de Gaulle favorable à une « Europe des patries de l'Atlantique à l'Oural », la situation économique des pays de l'Est qui coûterait chère à l'Union, et donc à la France.

- Vous êtes également 75 % à souhaiter **l'instauration d'un gouvernement européen** afin, parmi les motifs cités, de faciliter l'administration des domaines de compétence, d'avoir des règles communes et non plus des règles nationales, de permettre à l'Europe de s'imposer comme puissance politique au reste du monde, d'avoir une expression citoyenne ou d'avoir un exécutif clairement identifié dont les missions seraient également définies. Un autre invoque la nécessité d'avoir un « Monsieur » ou une « Madame » Europe, pour mener une action plus cohérente dont les décisions ne seraient plus prises à la majorité qualifiée. Ceux qui sont favorables à cette idée de Gouvernement européen se répartissent de façon à peu près égale entre les trois options proposées : un Gouvernement constitué autour de la Commission européenne (157 voix), du Conseil des ministres (159) et du Conseil européen (219).

L'option intergouvernementale – Conseil et Conseil européen – l'emporte toutefois nettement sur l'option « supra-nationale » à partir de la Commission.

Ceux qui sont hostiles à un gouvernement européen invoquent la nécessité de laisser leur souveraineté aux Etats membres, « parce que ce sont eux qui connaissent le mieux les problèmes de leur pays ». Un Gouvernement européen serait, selon l'un, « la fin de l'autonomie des Etats, déjà que la Commission régit parfois un peu trop de choses sans consulter les peuples...!!! ». « Nous ne devons pas chercher à "créer" de toutes pièces un Etat européen », indique un autre internaute, ni « une sorte d'empire carolingien moderne. Ce serait un gouvernement encore moins abordable, plus lointain et certainement encore plus opaque »..

- L'idée **d'élire un Président de l'Europe** par les citoyens européens recueille l'accord de 62,7 % des internautes. Cette élection devrait se faire de préférence au suffrage universel direct (662 votes) plutôt que par une assemblée de parlementaires (Parlement européen + parlements nationaux) réunis en Congrès (207).

- Une écrasante majorité se prononce en faveur de **l'élaboration d'une Constitution européenne** (78,8 % de oui). Le motif le plus souvent indiqué, à partir d'une liste de choix, est qu'une Constitution serait le moyen d'affirmer dans le préambule de cette constitution les droits des citoyens et les objectifs de l'Union (800), de permettre aux citoyens de participer à la définition des règles de fonctionnement de l'Europe (753), de dire « qui fait quoi ? » dans l'Union (694) et d'améliorer la lisibilité et la transparence des textes fondateurs (687). L'argument plus technique - modifier les textes plus facilement sans ratification obligatoire par Etats - est moins souvent invoqué. Pour ceux qui sont opposés à une Constitution, la raison la plus souvent citée est que l'Union n'est ni un Etat, ni une Nation. D'autres motifs libres sont avancés : une fédération européenne serait « contraire à la constitution française, qui veut que la Nation soit une, indivisible... et inaliénable », « la souveraineté nationale est inaliénable et imprescriptible », « La Constitution de la France est, et doit rester la norme suprême ». « Il est encore trop tôt ; il faut que les mentalités évoluent et que cette demande vienne des citoyens », « quelle place dans une hiérarchie des normes pour une Constitution européenne ? Une refonte des traités constitutifs avec la proclamation claire des droits de l'homme dans un seul traité serait, à mon avis suffisant, le seul but étant d'améliorer la lisibilité des textes et les rôles propres à l'Union européenne ». D'autres évoquent « la crainte que cela aille avec une uniformité croissante » et le fait que « les Etats-nations n'ont pas fini de se développer et d'évoluer ».

- Les internautes sont favorables à **un renforcement du rôle des parlements nationaux** mais à une très légère majorité (688 voix pour, 684 contre). Ceux qui y sont favorables citent de manière assez équilibrée les choix proposés : nécessité de préserver les souverainetés nationales,

proximité des électeurs, nécessité de renforcer le contrôle parlementaire sur les institutions européennes. D'autres motifs libres sont invoqués : le respect du principe de subsidiarité, le fait que les parlements nationaux ont des compétences qui sont détournées par le biais du droit dérivé, ou qu'ils représentent les nations et sont le principal dépositaire de la légitimité (« Dans l'hypothèse d'une possibilité de veto d'un Etat membre sur une décision européenne, il convient que ce soit le Parlement qui se prononce et non le Gouvernement »). Ceux qui sont hostiles à un poids plus important des parlements nationaux dans les affaires de l'Union évoquent dans leur grande majorité le renforcement nécessaire du Parlement européen dans sa vocation à représenter le peuple européen.

On notera qu'une faible majorité d'internautes est hostile à la création d'une commission des affaires européennes au lieu et place de l'actuelle Délégation. L'argument selon lequel c'est aux commissions permanentes de plus s'impliquer dans les affaires européennes recueille d'ailleurs l'accord de 62 % des répondants.

SUMMARY OF THE CONFERENCE DEBATES

The conference debates were held in two forums, one to discuss the role of the Union, the other the Union's institutional architecture, and each forum comprised three round tables. By structuring the debates in this manner, Raymond Forni, President of the National Assembly, and Alain Barrau, President of the European Union Delegation, wanted to stress that the next institutional reform will succeed and be accepted by the people only if it embodies a shared political project. The purpose of the conference was to have the **Assembly participate in an effort to re-think the Union, which will have constitutional repercussions** (Raymond Forni), and to be **the place where a new form of participative democracy involving the citizens comes into being** (Alain Barrau).

• **Many speakers during the first round table recognised the need to set up a "new deal" for the distribution of power between the Union and member States in order to clarify and to modernise the existing system.** Alain Lamassoure proposed drafting a list of policy sectors to distinguish between those attributed exclusively to the Union (common commercial and monetary policy), those attributed exclusively to the member States (nationality rights and fiscal authority) and those shared by both the States and the Union (other areas). This approach was contested by Jean Vidal, who emphasised that establishing such lists would run the risk of "rigidifying the Union's attributions" at a time when "the building of Europe is still in progress" and could thus result in regression because some of the member States could take advantage of the situation to reclaim some of the sectors attributed to the Union. He considered that an effort to attribute policy sectors would create the risk of simply elaborating on the treaties and that the task at hand is to think about how to set up a European political framework. In the same vein, Paul Thibaud was of the opinion that we need to identify European political goals rather than attribute policy sectors, given the perceived differences between the fundamental political entities (the Nations) and the European political structure. Alain Barrau reminded participants that the building of Europe was based on the Nations, that the process could

grant greater latitude for national choices concerning Europe and that no one was speculating that a European nation existed. To sum up the rest of the discussion, several members of the audience supported the idea of clarifying attributions in order to "never to lose sight of the necessary awareness of political responsibilities that must guide the building of Europe" because it would be the means to give back to citizens their say in matters and because such an effort, far from being impossible, has already been made on the national level in laws governing the policy attributions of communes, municipalities and entire metropolitan areas.

- There was unanimous agreement on at least one goal for Europe and that is **the promotion of a European economic and social model**, i.e. a development model guaranteeing a high level of social coverage and the recognition of collective agreements going beyond individual interests (Huguette Brunel). However, according to Jacques Creyssel, this model must above all be a "set of good practices" rather than a "pattern for couture dresses ". It implies - and this was stressed by many participants - **an extension of votes by qualified majority to enable a new form of European governance in the social domain**, even if the new transfers of sovereignty do raise serious questions emphasised by Marie-Susie Pungier (What prerogatives will be left to the States to ensure equality and freedom among their citizens? What is the future for public services? What is the future for social security systems?). Defence of this model also **supposes that a new impetus will be given to the European social dialogue** (Joël Decaillon), which does not seem to be progressing, as Elisabeth Guigou pointed out. The procedure created by the Maastricht Treaty allowing a European social agreement to be transformed into a directive should be used in this instance on the basis of a work program (Jacques Creyssel). But this new start - desired by one and all - for European social policy should not lead to harmonisation using the lowest legal subsistence level among all member States (Patrick Picandet). **On the contrary, the objective must be to reinforce the rights of unions, to better handle the consequences of restructuring and to guarantee a high level of social coverage** (Elisabeth Guigou). The **Charter of fundamental rights** must also be **included in the Union texts** (Joël Decaillon).

- **Important progress has been made on a common European defence policy that contrasts with the absolute immobility observed concerning a common foreign policy**. This remark by Nicole Gnessoto served as the common theme for the round table debates. Even if it is too easy to criticise the apathy of Europe on the international scene, "the Brussels mechanism in foreign-policy matters is extremely complex", as Loïc Henekine reminded everyone, and there is no clear consensus on what European diplomacy should be, with each member State pursuing its

own foreign-policy agenda parallel to the others. European diplomacy lacks clarity due notably to its multiple faces and the uncertainty surrounding the European troika (François Loncle). Solutions proposed by Nicole Gnesotto included **reinforcing the powers of the Chief Representative of the CFSP by giving him the authority to take initiatives and organising European Security Councils regularly at the level of heads of State and of government**. However, more radical options, such as the one put forward by Pervenche Beres, where the Chief Representative of the CFSP would report directly to the Commission, or that of Robert Toulemon, proposing the creation of a Directorate composed not of State representatives but of qualified persons to manage the CDP were contested as being likely to raise fears on the part of the States. It is clear that European foreign policy should not be limited to crisis management, it should also include domains such as the environment or development aid (Jean Nestor).

- The conference debates showed that **the idea of a European constitution** is no longer taboo. **No one contested the necessity of writing "a powerful Union document which gives Europe real political weight" and the possibility of this text taking a constitutional form is not contested *a priori***. Only one person (Nicole Catala) was opposed to the idea of a European constitution, preferring a Charter for the States of the European Union, for reasons of principle due to the fact that a Constitution is normally a legal instrument that a people adopt to exercise and control political authority over its territory. But the European Union is not a State and a European people does not exist. This last statement was contested by others in the room who claimed to feel European in addition to being French citizens. However, **no one was of the opinion that a constitution would solve, as if by magic, the institutional problems of the Union**. Everything depends on the content and, as one of the persons in the audience said, "we cannot say whether it is a good idea to draft a European constitution until the proposed contents have been agreed upon". Even though Dominique Latournerie mentioned the necessity of letting citizens have their say, either through a constituent assembly composed of elected parliamentary officials or by setting up a convention, **no one asked that the next convention to revise the treaties be set up from the start as a constituent assembly**. As mentioned by Hubert Haenel, efforts targeting a European constitution could lead to "new rules of the game" that might be unfavourable for Europe and result in "a weakening of common policies". A constitution must therefore be the result of an ambitious reform of the treaties that would clarify the attribution of policy sectors (Jean-Luc Sauron) and improve the efficiency and the democratic legitimacy of institutions. In this respect, the idea of a constitution automatically raises a number of questions. Do we not run the risk of blocking the evolution of Europe by

reducing "its flexibility, its adaptability and its plasticity"? What would be the relations between the European constitution and national constitutions? Could the constitution simply take the form of a fundamental treaty, the result of a simplification and improvement in the current treaties? The idea that this future fundamental treaty could come into effect as soon as it had been ratified by a minimum number of member States, thereby constituting an instrument for forming a hard core of member States, was raised by Gerard Fuchs and approved by Hubert Haenel. The word constitution is now widely used in the public European debate and this simple fact is "an important step forward". It indicates **the importance given to "making Europe a political entity"**.

- The debate on **the type of government for Europe** appears even more essential because it will determine the means of action and effective decisions taken to further European integration. **Certain proposals were clearly challenged by the participants such as making the Commission the only European government or electing a European president by universal suffrage.** Alain Juppé presented his plan to reform European institutions, which includes a European government appointed by the European Council. However, it must be noted that the corollary to this proposition - the elimination of the Commission and of the Council in their current form - was contested by some of the participants. Laurent Cohen-Tanugi proposed another model which, according to him, is preferred by the French, i.e. similarly restructure both the Commission and the Council and establish the government of Europe on the basis of a conjunction between these two institutions. Along similar lines, Pervenche Beres favoured "reinforcing all of the poles forming the Union's institutional triangle". Two ideas appeared to enjoy widespread approval, first **the necessity of setting up a permanent General Affairs Council** (according to the term used by Alain Barrau during a debate in the Assembly room) made up of the European Affairs Ministers who would be empowered to co-ordinate the work of other Council formations and to prepare the European Council agenda, and secondly, the **need to better distinguish between the executive and the legislative functions of the Council** in order to improve the transparency of the Council's work as the Union's Legislator (Pervenche Beres, Maurice Ligot). The idea put forward by Gerard Fuchs **of introducing the taking of turns in running Union operations** - Commissioners would come from the political majority in member State interest groups - was discussed at greater length. It was contested by Laurent Cohen-Tanugi who saw danger "in duplicating political divisions within Europe", but approved by Alain Juppé and Pervenche Beres who perceived it as a way to better involve citizens in the life of the Union.

• This leads us to the last debate on the ways to **improve the conditions for democracy in Europe and the role of citizens and national parliaments**. It is generally admitted that "citizens simply do not understand the European system", even if this wariness is felt even more at a national level. **The idea of creating a second legislative chamber for the States made up of national parliament representatives and empowered to participate in monitoring subsidiarity** (either directly or by submitting the matter to the Court of Justice) was defended during the various round tables. This proposal raised a strong debate and was criticised by people in the audience for a number of reasons, including **the risk of increasing the weight of national interests in a Union decision, the impossibility for a member of a national parliament to assume several mandates at one time, the risk of redundancy between a second chamber and the European Council and the necessity for national parliaments to concentrate on national oversight of their government's European policy**. Georges Berthu proposed another option based on the creation of a network of national parliaments (by giving each national parliament the right to oppose a decision by the European Parliament and by creating sectoral assemblies made up of national members of parliament on a European level). Other specific proposals were made by Olivier Duhamel who suggested simplifying the European system and, first and foremost, the words used in European institutions, as well as involving European citizens, notably by bringing members of the national and European Parliaments into the constituent debate. In this context, the creation of a permanent conference of members of the national and European Parliaments appeared to be the best way to involve national elected officials - and through them, the citizens - in the European debate.

On Thursday, 8 November, the Conference ended with a formal session presided by Raymond Forni in the National Assembly. In his opening statement, the President of the National Assembly stressed that it was exceptional to hold the conference in the National Assembly. While Europe is preparing to take a historic step, it was fitting that "this room, where our democracy lives day to day, welcome the debate on the future of Europe". This session was the occasion for Guy Braibant to present the initial conclusions of the regional forums organised since last summer throughout France on the future of Europe, and for Alain Barrau to highlight the first lessons drawn from the debates organised the day before. Insisting on the need to make the European project a more democratic one, Raymond Forni then gave the floor back to the citizens present in the room for direct questions to Pierre Moscovici, former Junior Minister of European Affairs.

SUMMARY OF THE INTERNET QUESTIONNAIRE ANSWERS

1468 Internet users had answered to this questionnaire. Analysis of the replies reveals strong trends in the expectations - and in the fears - of the public relative to the building of Europe.

Caution. This questionnaire has no scientific value. Contrary to polls, based on answers provided by a panel supposedly representing French society, an Internet consultation addresses Internet users only - and among them, those who make the effort to reply. There is no question of considering on-line answers as a statistically representative measure of the French population's opinions. However, these answers do provide indications on the various perceptions of Europe prevailing among our fellow citizens.

The three **objectives** most often stated for **the building of Europe** - from a proposed list - were "Preserving peace and safety among the European peoples" (681 votes), "Taking action for sustainable development" (635) and "Promoting a European social model while facing globalisation" (541). The objectives least selected were "Encouraging the growth of companies" (70), "Creating a European economic government" (188) and "Guaranteeing the safety of people from new threats (organised crime, health crises, etc.)" (208).

Asked next to define the main elements of a European social model, Internet users proposed guaranteeing employee rights, social security for all, solidarity among generations and between geographic zones, the continued existence of public services, free medical coverage for all Europeans, consideration of human needs before the needs of the economy, generalisation of collective agreements, comparable minimum social allocations throughout Europe, respect for union rights, the creation of a European model to counter the U.S. "free-market" model, limiting the importance of the "profit" factor and sharing the wealth produced by the Nation.

It is clear that Internet users think the European Union should pursue political and social objectives rather than strictly economic ones.

To the open question "What type of Europe do you want in 2010?", answers were more diverse. We quote, "a Europe closer to people, to individuals, making a real effort to avoid excluding parts of the population, against poverty, against unemployment, producing real measures"; "A Europe implementing true subsidiarity, which is to say a Europe that does only what it can do better than the States rather than simply letting the States do what they do better than Europe!"; "a European Union promoting culture and humanism, capable of proposing objectives more exalting than a common currency with an unfortunate name, not simply a machine producing laws and economic regulations, but an instrument for brotherhood in all of our diversity"; "A Europe of nations, without euros or federalism, but enjoying renewed co-operation in various sectors"; "The United Sates of Europe"; "A Europe with reinforced authority in the economic, fiscal, social and immigration sectors, aiming for harmonisation in these fields to avoid disloyal competition among member States in economic matters, the creation of a true common foreign and defence policy capable of making Europe an essential and unavoidable partner on the international scene, while preserving local culture, education, civil and penal laws, etc.". Finally, we note this interesting proposal to limit the sectors in which the European Union should have authority, "I would like Europe to be a confederation and the power delegated to the central entity should concern exclusively the defence and safety of the European territory, the defence of economic interests outside of Europe, the right to free enterprise and equal economic opportunity inside Europe, and finally flexible, light and dynamic internal European structures".

- The areas most often cited in which **Europe should not have intervened** were the harmonisation of food-ingredient regulations such as chocolate (813 votes), regulations on daylight-savings time (489), and regulations on hunting-season dates to protect species (494). Only 81 Internet users thought Europe should not help in the prevention of serious diseases and 149 contested Europe's authority in launching programs to fight poverty.

- **Action undertaken by the Union** should preferably include harmonisation of university degrees and qualifications (1003), a European health agency (783) and a European political-asylum and immigration policy (842). However, the harmonisation of workers' right to strike was wanted by only 468 participants. Other necessary action was suggested, notably the possibility of European nationality (and not just citizenship), the end of tax havens in the Union, the Tobin Tax in the Euro zone, a European policy to increase birth rates, Union preference in all

commercial trading, mandatory standards for environmental protection, joint research programs, harmonisation of tax regulations for sports and restaurants, a European retirement system, European laws on employment (and ecology), a European identity card, etc.

- A majority of Internet users (59.7%) were in favour of **opening the Union** to countries in central and eastern Europe (PECO). Among the reasons given, we can cite the fact that they are European, the need to ensure regional stability and development (economic, social, etc.) in these countries, the impossibility of limiting the E.U. to an exclusive club of rich countries, the opportunity to re-think our concept of Europe, to clearly define continental borders and help countries long traumatised by their political regimes, etc. The people hostile to expansion invoke the fact that you do not add 30 cars to a train whose locomotive does not work, the risk of massive reinforcement of globalisation and of financial and economic liberalism at the expense of the individual, the words of General de Gaulle in favour of a "Europe of nations from the Atlantic to the Urals", the economic situation of eastern countries which would cost the Union dearly, and France as well.

- Some 75% want **a European government** in order to, among other reasons mentioned, facilitate management of those sectors where the Union has authority, set up common rules instead of national rules, allow Europe to act as a major political power on the world scene, enable the political expression of citizens on the European level and have a clearly identified executive branch whose missions would also be defined. Another person mentions the necessity of having a "Mister" or "Madam" Europe, to undertake more coherent action for which decisions would no longer be approved by a qualified majority. Those in favour of this idea of a European Government are more or less equally divided among the three proposed options, i.e. a Government built up on the basis of the European Commission (157 votes), the Council of Ministers (159) and the European Council (219).

However, the intergovernmental option - Council and European Council - enjoys a clear majority over the "supra-national" Commission option.

The people hostile to a European government invoke the need to maintain the sovereignty of the member States, "because they are the ones that know their country's problems best". A European government would be, in the words of one person, "the end of the States' autonomy, because the Commission already decides too many things without consulting the people!". "We must not try to "create" a European State *ex nihilo*", says another internaut, nor "a modern Carolingian empire. It would be an even

more unapproachable, more distant and certainly more opaque government".

- The idea of European citizens **electing a European President** obtains the approval of 62.7% of the Internet users. This election should preferably be a direct universal vote (662 votes) rather than the vote of a parliamentary assembly (European Parliament + national parliaments) convened in a Congress (207).

- An overwhelming majority is in favour of establishing a European Constitution (78.8%). The reason most often given, from a list of choices, is that a Constitution would be the means to define the rights of citizens and the Union's objectives (800) in the preamble, to allow citizens to participate in the debate on how Europe should work (753), to say "who does what?" in the Union (694) and to improve the readability and transparency of the founding texts (687). The most technical argument - easier modification of texts without mandatory ratification by States - is less often invoked. For those opposed to a Constitution, the reason most often given is that the Union is neither a State nor a Nation. Other freely selected reasons are given, namely a European federation would be "contrary to the French constitution, which calls for a whole, indivisible... and unalienable Nation", "national sovereignty is unalienable and not limited in time", "the French Constitution is and must remain the supreme law". "It is too soon. Mentalities must evolve and this request must come from the citizens" and "what place would a European Constitution have in the hierarchy of laws? A reworking of the founding treaties with a clear proclamation of human rights in a single treaty would, in my opinion, be sufficient, the only goal being an improvement in the readability of texts and clarification of the European Union's role". Others invoke "the fear that this will bring about increased uniformity" and the fact that "Nation States have not stopped developing and evolving".

- Internet users are in favour of **reinforcing the role of national parliaments**, but only by a slight majority (688 votes for, 684 against). Those in favour cite the choices proposed in a rather balanced manner, namely a need to preserve national sovereignty, proximity to voters, a need to reinforce parliamentary control over European institutions. Other freely selected reasons are given, including respect for the principle of subsidiarity, the fact that national parliaments have authority that is diverted by derived rights, or that they represent nations and are the primary source of legitimacy ("if a member State decides to veto a European decision, it should be the Parliament that votes and not a decision by the Government"). A large majority of the people hostile to greater involvement of national parliaments in the affairs of the Union

mention the necessary reinforcement of the European Parliament in its role of representing the European people.

We note that a slight majority of Internet users is hostile to the creation of a European Affairs Commission [in the National Assembly] instead of the current Delegation. Some 62% think that the permanent commissions should involve themselves more in European affairs.

SYNTHESE DER DEBATTEN DER KONFERENZ

Die Debatten dieser Konferenz fanden im Rahmen zweier Foren statt, von denen das eine dem Inhalt und das andere der institutionellen Architektur der Union gewidmet war, wobei jedes Forums drei Round-Table-Gespräche umfasste. Der Präsident der Nationalversammlung Raymond Forni und der Vorsitzende der Delegation für die Europäische Union Alain Barrau wollten mit der Organisation dieser Debatten zum Ausdruck bringen, dass die nächste Reform der Institutionen nur gelingen kann und von den Völkern mitgetragen wird, wenn sie ein gemeinsames politisches Projekt verkörpert. Diese Konferenz **muss es der Nationalversammlung ermöglichen, einen Beitrag zur Umgestaltung der Union, die konstitutionelle Auswirkungen haben wird, zu leisten** (Raymond Forni); ferner muss sie **der Ort einer neuen Art partizipierender Demokratie, die die Bürger mit einbezieht, sein** (Alain Barrau).

• Die Notwendigkeit einer neuen Aufteilung der Zuständigkeiten zwischen der Union und den Mitgliedstaaten zwecks Klärung und Aktualisierung des bestehenden Systems wurde beim ersten Round-Table-Gespräch von vielen Teilnehmern anerkannt. Beispielsweise schlug Alain Lamassoure die Erstellung von Zuständigkeitslisten vor, mittels derer eine Unterscheidung gemacht werden kann zwischen den ausschließlichen Zuständigkeiten der Union (gemeinsame Handelspolitik und Geldpolitik), den ausschließlichen Zuständigkeiten der Mitgliedstaaten (Staatsangehörigkeitsrecht und Steuerbefugnisse) und den geteilten Zuständigkeiten der Staaten und der Union (sonstige Bereiche). Dieser Ansatz wurde von Jean Vidal kritisiert, da seines Erachtens mit der Erstellung solcher Listen die «Zuständigkeiten der Union ein für allemal festgeschrieben» würden, während «das europäische Aufbauwerk noch im Werden ist»; ferner käme dies einem Rückschritt gleich, da einige Mitgliedstaaten dies zum Anlass nehmen könnten, um manche auf die Union übertragenen Zuständigkeiten wieder infrage zu stellen. Nach Ansicht dieses Teilnehmers würde die Neuverteilung der Zuständigkeiten möglicherweise lediglich zu einer kosmetischen Korrektur der Verträge führen, während eher über die Schaffung eines europäischen politischen Raums nachgedacht werden sollte. Des Gleichen vertrat Paul Thibaud die Auffassung, man müsse eher den politischen Zweck Europas

identifizieren als die Zuständigkeiten neu zu verteilen, da zwischen der Ebene der grundlegenden politischen Werte - derjenigen der Nationen - und derjenigen der Ausübungen der Macht in Europa ein Missverhältnis bestehe. Diesbezüglich erinnerte Alain Barrau daran, dass Europa auf der Grundlage der Nationen aufgebaut worden sei, dass das Einigungswerk sogar den nationalen Optionen für Europa neuen Gestaltungsraum verleihen könne und dass niemand behaupte, es gebe eine europäische Nation. Was die restlichen Teilnehmer anbelangt, so sprachen sich mehrere Zuhörer für eine Klärung der Zuständigkeiten aus, um «niemals das notwendige Verantwortungsbewusstsein, das dem europäischen Aufbauwerk zugrunde liegen muss, aus den Augen zu verlieren», weil dies ein Mittel ist, um den Bürgern wieder das Wort zu erteilen, oder weil ein solcher Ansatz, der durchaus möglich ist, auf nationaler Ebene beim Gesetz über die Zuständigkeiten der Kommunen, der Gemeinschaften und der Agglomerationen bereits zur Anwendung kam.

- Wenn es ein Ziel gibt, das sich jeder für das europäische Aufbauwerk gesteckt hat, dann ist dies gewiss **die Förderung des europäischen Wirtschafts- und Sozialmodells**, das heißt eines Entwicklungsmodells, das auf der Gewährleistung eines hochwertigen sozialen Schutzes und der Anerkennung von Tarifabkommen, die über Partikularinteressen (Huguette Brunel) hinausgehen, basiert. Nach Meinung von Jacques Creyssel muss dieses Modell jedoch eher ein «Katalog guter Praktiken» als ein «Schnittmuster» sein. Wie viele Teilnehmer betonten, setzt dies **eine Ausweitung der Beschlussfassung mit qualifizierter Mehrheit** voraus, **damit im sozialen Bereich eine neue europäische «Governance»** möglich ist, auch wenn diese neuen Souveränitätsübertragungen gewiss ernsthafte Fragen aufwerfen, auf die Marie-Susie Pungier hinwies (Welche Befugnisse werden beim Staat verbleiben, um für Gleichheit und Freiheit der Bürger zu sorgen? Welche Zukunft haben Daseinsvorsorgen? Wie werden sich die sozialen Sicherungssysteme weiterentwickeln?). Zur Verteidigung dieses Modells muss auch **der soziale Dialog auf europäischer Ebene einen neuen Impuls erhalten** (Joël Decaillon), der - wie Elisabeth Guigou feststellte - kaum vorankommt: das mit dem Vertrag von Maastricht geschaffene Verfahren, das die Umwandlung einer auf europäischer Ebene getroffenen Vereinbarung im sozialen Bereich in eine Richtlinie ermöglicht, muss in dieser Hinsicht auf der Grundlage eines Arbeitsprogramms zur Anwendung kommen (Jacques Creyssel). Aber dieser von allen gewünschte neue Elan im sozialen Europa darf nicht durch das Heranziehen des niedrigsten Existenzminimums aller Mitgliedstaaten zu einer Harmonisierung nach unten führen (Patrick Picandet): **Ziel muss es im Gegenteil sein, die Gewerkschaftsrechte zu stärken, die Auswirkungen von Umstrukturierungen besser zu bewältigen und ein hohes Niveau an sozialem Schutz zu garantieren**

(Elisabeth Guigou). Auch muss **die Charta der Grundrechte in den Texten der Union verankert werden** (Joël Decaillon).

• **Bedeutende Fortschritte wurden im Bereich der Gemeinsamen Europäischen Verteidigung erzielt, die mit dem absoluten Status quo in der Gemeinsamen Außenpolitik kontrastieren:** diese Feststellung von Nicole Gnesotto zog sich wie ein roter Faden durch die Debatten dieses Round-Table-Gesprächs. Es sei zwar leicht, die mangelnde Präsenz Europas auf der internationalen Bühne zu kritisieren; «das Brüsseler System im Bereich der Außenpolitik ist aber überaus komplex», wie Loïc Hennekine betonte; ferner gebe es keinen klaren Konsens über das, was eine europäische Diplomatie sein soll, da die Mitgliedstaaten parallel dazu ihre eigene Außenpolitik betrieben. Das Bild, das die europäische Diplomatie abgebe, sei aufgrund der vielen Gesichter und des konfusen Charakters der Troika noch verschwommen (François Loncle). Lösungsvorschläge machte diesbezüglich Nicole Gnesotto: **Stärkung der Befugnisse des Hohen Vertreters für die GASP, indem dieser ein Initiativrecht erhält, sowie regelmäßige Tagungen des Europäischen Sicherheitsrats auf der Ebene der Staats- und Regierungschefs...** Radikalere Optionen wie beispielsweise von Pervenche Beres - Anbindung des Hohen Vertreters für die GASP an die Kommission - oder von Robert Toulemon - Bildung eines Direktoriums zur Umsetzung der GASP, das sich nicht aus Vertretern der Staaten, sondern aus qualifizierten Persönlichkeiten zusammensetzt - wurden dagegen abgelehnt, da sie die Staaten verschrecken könnten. Dennoch dürfe sich die europäische Außenpolitik nicht auf die Krisenbewältigung beschränken; sie müsse auch Bereiche wie Umwelt oder Entwicklungshilfe mit einbeziehen (Jean Nestor).

• Die Debatten während dieser Konferenz zeigten, dass **das Thema einer europäischen Verfassung** nicht mehr tabu ist. **Niemand bestritt die Notwendigkeit «der Abfassung eines aussagekräftigen Gemeinschaftstexts, der Europa eine wirkliche politische Dimension verleiht»; und die Möglichkeit, dass dieser Text eine verfassungsgebende Form erhält, wird von vornherein nicht ausgeschlossen.** Nur eine Teilnehmerin (Nicole Catala) lehnt die Ausarbeitung einer europäischen Verfassung ab und bevorzugt eine Charta der Staaten der Europäischen Union; und dies aus prinzipiellen Gründen, da eine Verfassung in der Regel das Rechtsinstrument darstelle, das sich ein Volk zur Ausübung und Kontrolle der politischen Macht in seinem Staatsgebiet gebe; die Europäische Union sei aber kein Staat und es gebe auch kein europäisches Volk. Diese Ausführungen wurden von Zuhörern im Saal zurückgewiesen, die behaupteten, sie fühlten sich zugleich als Europäer und als Franzosen. Trotz allem **vertrat niemand die Auffassung, durch die Erarbeitung einer Verfassung ließen sich**

die institutionellen Probleme der Union wie mit einem Zauberstab lösen: alles hänge von ihrem Inhalt ab; und einer der Zuhörer erklärte diesbezüglich: «ob die Erarbeitung einer europäischen Verfassung zweckmäßig ist oder nicht, lässt sich noch nicht sagen, da sich die Hauptakteure bislang noch nicht über den Inhalt eines solchen Texts verständigt haben». Dominique Latournerie sprach zwar von der Notwendigkeit, den Bürgern wieder das Wort zu erteilen, sei es im Rahmen einer verfassungsgebenden Versammlung aus gewählten Vertretern des Parlaments oder über die Einberufung eines Konvents; **auch forderte niemand in diesem Zusammenhang, dass der nächste zur Vertragsrevision einberufene Konvent von Anbeginn an als verfassungsgebende Versammlung fungiert:** wenn man von vornherein der Logik einer europäischen Verfassung das Wort rede, wie Hubert Haenel betonte, könnte dies den «Erlass neuer Spielregeln» zur Folge haben, die Europa nur schadeten und mit einer «Schwächung der gemeinsamen Politiken» einherginge. Somit könnte eine Verfassung nur das Ergebnis einer ehrgeizigen Reform der Verträge sein, die eine Klärung der Kompetenzverteilung (Jean-Luc Sauron) und eine Verbesserung der Effizienz und der demokratischen Legitimation der Institutionen ermöglichen würde. In dieser Hinsicht wirft der Vorschlag einer Verfassung bestimmte Fragen auf. Besteht nicht die Gefahr, dass die Weiterentwicklung des europäischen Aufbauwerks blockiert wird, wenn es «seiner Flexibilität und seiner Anpassungsfähigkeit» beraubt wird? Welcher Bezug bestünde zwischen der europäischen Verfassung und den nationalen Verfassungen? Könnte diese Verfassung nicht die Form eines Grundlagenvertrags annehmen, der sich aus einer Vereinfachung und Verbesserung der derzeitigen Verträge ergebe? Von Gérard Fuchs wurde im Übrigen der Vorschlag gemacht, dem Hubert Haenel zustimmte, dass dieser künftige Grundlagenvertrag in Kraft treten solle, sobald er von einer Mindestzahl von Mitgliedstaaten ratifiziert worden sei, sodass er als Instrument zur Herausbildung eines harten Kerns von Mitgliedstaaten dienen würde. In der öffentlichen Debatte in Europa wird das Wort Verfassung nunmehr weitgehend verwandt, was an sich schon «einen großen Schritt nach vorne» darstellt; denn dies zeugt von der **Bedeutung, die der «Verwirklichung eines politischen Europas»** beigemessen wird.

- Intensiver war die Debatte zum Thema **«welche Regierung für Europa?»**; denn hiervon hängt die Schaffung effizienter Aktions- und Beschlussfassungsmechanismen ab, die die europäische Integration voranbringen können. **Von den Teilnehmern wurden bestimmte Optionen klar zurückgewiesen, wie beispielsweise diejenige, bei der aus der Kommission die einzige Regierung Europas werden soll, oder diejenige, die die Wahl eines europäischen Präsidenten durch allgemeine Wahlen vorsieht.** Alain Juppé erläuterte seinen Plan für die

Reform der europäischen Institutionen, in dem die Einsetzung einer europäischen Regierung durch den Europäischen Rat vorgesehen ist. Das Pendant zu diesem Vorschlag - Abschaffung der Kommission und des Rates in ihrer derzeitigen Form - wurde allerdings von manchen Teilnehmern abgelehnt. Laurent Cohen-Tanugi verwies auf ein anderes Modell, das die Franzosen seiner Ansicht nach bevorzugen: Umstrukturierung sowohl der Kommission und als auch des Rates sowie Bildung einer europäischen Regierung auf der Grundlage dieser Annäherung. Parallel dazu sprach sich Pervenche Beres für eine «Stärkung sämtlicher Pole aus, die das institutionelle Dreieck der Gemeinschaft bilden». Zwei Vorschläge stießen auf weitgehende Zustimmung: **die Notwendigkeit der Schaffung einer Art ständigen Rates «Allgemeine Angelegenheiten»** (nach der Formel, die Alain Barrau während der Debatte im Plenum präsentierte), der sich aus den Europaministern zusammensetzen würde und der die Arbeiten der anderen Zusammensetzungen des Rates zu koordinieren und die Tagesordnung des Europäischen Rates festzulegen hätte; **die Notwendigkeit, im Funktionieren des Rates zwischen legislativen Funktionen und exekutiven Funktionen genauer zu unterscheiden**, damit die Transparenz der Arbeiten des Rates als gesetzgebendes Organ der Union verbessert wird (Pervenche Beres, Maurice Ligot). Über den Vorschlag von Gérard Fuchs, **im Funktionieren des Gemeinschaftssystems dem politischen Wechsel Rechnung zu tragen**, indem die Kommissare aus den politischen Strömungen, die in den Mitgliedstaaten die Mehrheit haben, benannt werden, wurde eingehender diskutiert. Abgelehnt wurde er von Laurent Cohen-Tanugi, der es für gefährlich hält, «die in den einzelnen Ländern herrschenden politischen Gegensätze innerhalb Europas zu reproduzieren»: ihm stimmten jedoch Alain Juppé und Pervenche Beres zu, da ihres Erachtens dadurch die Bürger in stärkerem Maße in das Leben der Union eingebunden werden.

- Dies führt uns zum letzten Debattenthema über **die Mittel zur Verbesserung der Demokratie in Europa und die Rolle der Bürger und der einzelstaatlichen Parlamente**. Es lässt sich gewiss behaupten, «die Bürger verstehen nichts vom europäischen System», auch wenn festgestellt wurde, dass dieses Misstrauen auf nationaler Ebene noch stärker ausgeprägt ist. **Der Vorschlag der Einrichtung einer zweiten Kammer der Staaten, die sich aus Vertretern der einzelstaatlichen Parlamente zusammensetzt und die Einhaltung des Subsidiaritätsprinzips mitzukontrollieren hat** (entweder direkt oder über den Gerichtshof, den sie befassen könnte), wurde bei den verschiedenen Round-Table-Gesprächen befürwortet. Er führte zu einer lebhaften Debatte und wurde von den Zuhörern aus folgenden Gründen kritisiert: **Gefahr, dass dadurch die nationalen Interessen bei der gemeinschaftlichen Beschlussfassung noch stärker in den**

Vordergrund treten; Verbot der Ämterhäufung, das für einen nationalen Parlamentarier gilt; Risiko der Redundanz zwischen einer zweiten Kammer und dem Europäischen Rat; Notwendigkeit für die einzelstaatlichen Parlamente, sich auf die nationale Kontrolle der Europapolitik ihrer Regierung zu beschränken. Georges Berthu schlug eine andere Option vor, die sich auf die Vernetzung der einzelstaatlichen Parlamente stützt (wobei jedes einzelstaatliche Parlament das Recht erhält, sich einem Beschluss des Europäischen Parlaments zu widersetzen, und sektorale Versammlungen nationaler Parlamentarier auf europäischer Ebene eingerichtet werden). Andere präzise Vorschläge unterbreitete Olivier Duhamel: Vereinfachung des europäischen Systems, in erster Linie der europäischen Begriffe, sowie Einbindung der europäischen Bürger, vornehmlich durch eine Beteiligung der nationalen und europäischen Parlamentarier an der Verfassungsdebatte. In dieser Hinsicht **stelle die Einrichtung einer ständigen Konferenz der nationalen und europäischen Parlamentarier das beste Mittel dar, um die gewählten nationalen Volksvertreter - und über sie die Bürger - an der europäischen Debatte zu beteiligen.**

Am Donnerstag, 8. November, wurde diese Konferenz mit einer feierlichen Sitzung unter dem Vorsitz von Raymond Forni im Plenum der Nationalversammlung abgeschlossen. In seiner Eröffnungsrede betonte der Präsident der Nationalversammlung, dass eine solche Konferenz im Plenum der Nationalversammlung außergewöhnlich sei. Während Europa sich anschicke, eine historische Etappe zurückzulegen, musste dieses «Halbrund, in dem täglich unsere Demokratie lebt, der Debatte über die Zukunft Europas einen Raum bieten». Diese feierliche Sitzung bot Guy Braibant die Gelegenheit, die ersten Schlussfolgerungen der regionalen Foren, die seit Sommer überall in Frankreich über die Zukunft Europas abgehalten wurden, zu präsentieren. Und Alain Barrau konnte die ersten Lehren aus den Debatten vom Vortag ziehen. Raymond Forni, der die Notwendigkeit einer demokratischeren Gestaltung des europäischen Projekts betonte, erteilte danach das Wort den im Plenum anwesenden Bürgern und gestattete es ihnen, ihre Fragen direkt an den Staatsminister für europäische Angelegenheiten zu richten.

SYNTHESE DER ANTWORTEN ZUR INTERNET

Diese Befragung ist schon jetzt ein Erfolg: 1.468 Internauten haben sie bis zum 5. November 2001 beantwortet. Die Auswertung der Antworten lässt starke Tendenzen zu Tage treten, was die Erwartungen – aber auch die Befürchtungen – der Öffentlichkeit gegenüber der europäischen Konstruktion angeht.

Achtung: die Befragung hat keinen wissenschaftlichen Charakter. Im Gegensatz zu Meinungsumfragen, die auf Antworten einer Testgruppe beruhen, von der angenommen wird, dass sie für die französische Gesellschaft repräsentativ ist, richten sich Internet Konsultationen nur an Internauten und unter ihnen nur an die, die sich die Mühe machen zu antworten. Man muss sich also davor hüten, die Online Antworten als für die Meinungen der französischen Bevölkerung quantitativ, statistisch repräsentativ anzusehen. Die Antworten liefern jedoch Orientierungshilfen zu verschiedenen Auffassungen von Europa, die bei unseren Mitbürgern vorherrschen.

• Die drei meistgenannten **Ziele** aus einer Liste von Antworten **für die europäische Konstruktion** lauteten: "Wahrung des Friedens und der Sicherheit zwischen den europäischen Völkern" (681 Stimmen), "für eine dauerhafte Entwicklung handeln" (635) und "ein soziales europäisches Modell gegenüber der Globalisierung fördern" (541). ... Die am wenigsten genannten Ziele waren: "Den Unternehmen helfen, sich zu entwickeln" (70), "eine europäische Wirtschaftsregierung schaffen" (188) und "die Sicherheit der Völker gegenüber neuen Bedrohungen garantieren (organisiertes Verbrechen, Gesundheitsgefahren ...)" (208).

Auf die Frage nach der Definition der Hauptelemente des europäischen Sozialmodells, haben die Internauten folgende Antworten vorgeschlagen: Garantie der Rechte der Arbeitnehmer, Sozialversicherung für alle, Solidarität zwischen den Generationen und Landesteilen, Fortbestand der Daseinsvorsorge, kostenlose, medizinische Hilfe für alle Europäer, Menschlichkeit vor Wirtschaftlichkeit, Verallgemeinerung der Tarifverträge, homogene Mindestlöhne in Europa, Einhaltung der Koalitionsfreiheit, Schaffung eines Gegenmodells zu dem ultraliberalen, amerikanischen Modell, Einschränkung der Bedeutung des Profitfaktors, Verteilung der von der Nation produzierten Reichtümer.

Gantz offensichtlich, sind die Internauten der Ansicht, dass die europäische Union eher politische und soziale als rein ökonomische Ziele verfolgen sollte.

*Die Antworten auf die freiformulierte Frage "**Welches Europa wollen Sie im Jahre 2010?**", waren sehr unterschiedlich. Hier einige Auszüge: "Ein bürgernahes Europa, das sich wirklich gegen die verschiedenen Ausgrenzungen einsetzt, mit richtigen Mitteln gegen Armut, gegen Arbeitslosigkeit", "ein Europa, das wirklich Subsidiarität praktiziert, d. h. ein Europa, das nur das tut, was es besser kann als der Staat und kein Europa, das dem Staat alles das überlässt, was er besser macht als Europa. Wir sollten Europa dezentralisieren!"; "Eine europäische Union der Kultur und des Humanismus, die den Bürgern begeistertere Ziele setzt, statt der Einführung einer gemeinsamen Währung mit einem trockenen Namen, die nicht nur eine Maschine ist, die Texte produziert und die Wirtschaft reguliert, sondern ein Werkzeug der Brüderlichkeit im Reichtum der Vielfaltigkeit"; "Ein Europa der Nationen, ohne Euro, ohne Föderalismus, aber mit verstärkter sektoraler Zusammenarbeit", "die Vereinigten Staaten von Europa", "ein Europa, dessen wirtschaftliche, steuerliche und soziale Kompetenzen verstärkt sind, eine Regelung der Einwanderungswelle, die zu einer Harmonisierung in dieser Hinsicht führen sollte, um eine unfaire Konkurrenz auf wirtschaftlicher Ebene zwischen den Mitgliedsstaaten zu vermeiden; die Einführung einer wahren Außenpolitik sowie einer gemeinsamen Verteidigungspolitik, die in der Lage ist, die Union zu einem wichtigen und unersetzlichen Partner auf internationaler Ebene zu machen aber gleichzeitig die Erhaltung anderer Gebiete wie Kultur, Bildung, zivile und strafrechtliche Gesetze....". Zum Schluss ist der interessante Versuch zu erwähnen, die Kompetenzen der europäischen Konstruktion abzuwerten: "Ich möchte, dass Europa eine Konföderation wird, und dass die Übertragung auf das gemeinsame Organ sich nur auf folgendes bezieht: Verteidigung und Sicherheit des europäischen Territoriums, Wahrung der außereuropäischen Wirtschaftsinteressen, Handels- und Gewerbefreiheit sowie wirtschaftliche Chancengleichheit innerhalb Europas und gemeinsame europäische Strukturen, die anpassungsfähig, leicht und dynamisch sind".*

• Die meistgenannten Gebiete, in denen **Europa nicht hätte eingreifen sollen** sind die Harmonisierung der Vorschriften über die Zusammensetzung von Lebensmitteln, wie bei Schokolade (813 Stimmen), die Regelung der Sommerzeit (489) und die Festsetzung der Jagdzeiten zum Schutz der Arten (494). Nur 81 Internauten waren der Ansicht, dass die europäische Union sich nicht um die Vorsorge von schweren Krankheiten kümmern sollte und 149 sprachen Europa die Kompetenz ab, Programme zur Bekämpfung der Armut zu starten.

- **Die Aktionen, die von der Union durchgeführt werden sollten,** waren in erster Linie eine Harmonisierung der Diplome und Qualifikationen (1.003), eine europäische Gesundheitsagentur (783) und europäische Asyl- und Einwanderungspolitik (842). Im Gegensatz dazu, wurde eine Harmonisierung des Streikrechts nur von 468 Teilnehmern gewünscht. Andere notwendige Aktionen wurden vorgeschlagen: die Möglichkeit einer europäischen Staatsangehörigkeit (und nicht nur eine einfache Unionsbürgerschaft), das Ende der Steuerparadiese in der Union, die Tobin Steuer in der Eurozone, eine europäische Politik zugunsten der Geburtenzahl, Bevorzugung der Union im Handelsverkehr, zwingende Normen für den Umweltschutz, gemeinsame Forschungsprogramme, eine Steuerharmonisierung für die Gebiete des Sports und des Gaststättengewerbes, europäisches Rentensystem, Ausarbeitung eines europäischen Arbeitsgesetzbuches (und der Ökologie), einen europäischen Personalausweis...

- Eine Mehrheit der Internauten (59,7 %) ist für eine **Erweiterung der Union** auf die mittel- und osteuropäischen Länder (MOEL). Folgende Gründe wurden genannt: die Tatsache, dass sie europäisch sind, die Notwendigkeit, die regionale Stabilität und die (wirtschaftliche, soziale...) Entwicklung dieser Länder zu sichern, die Unmöglichkeit die EU auf eine geschlossene Gesellschaft reicher Länder zu beschränken, die Gelegenheit, die europäische Idee neu zu überdenken, die Grenzen des Kontinents klar zu definieren, und Ländern zu helfen, die lange durch ihr politisches Regime traumatisiert wurden... Diejenigen die gegen eine EU-Erweiterung sind, führen folgende Argumente an: die Tatsache, dass man nicht 30 Waggons an einen Zug anhängt, dessen Lokomotive nicht fährt, das Risiko einer massiven Verstärkung der Globalisierung und der finanziellen und wirtschaftlichen Liberalisierung zum Schaden des Einzelnen, das Wort von General de Gaulle zugunsten eines "Europas der Vaterländer vom Atlantik bis zum Ural", die Wirtschaftslage der osteuropäischen Länder, die der Union und also auch Frankreich hohe Kosten bereiten würde.

- 75 % unter ihnen wünschen **die Schaffung einer europäischen Regierung.** Folgende Gründe wurden u. a. angeführt: um die Verwaltung der Kompetenzgebiete zu erleichtern, um gemeinsame Regeln statt nationaler Regeln zu haben, Europa die Möglichkeit zu geben, sich als politische Macht gegenüber dem Rest der Welt durchzusetzen, eine Ausdrucksmöglichkeit der Bürger zu haben oder eine klar definierte Exekutive zu haben, deren Aufgaben ebenfalls definiert sind. Ein anderer führt die Notwendigkeit an, einen "Herrn" oder eine "Frau" Europa zu haben, um eine einheitlichere Politik durchführen zu können, deren Entscheidungen nicht mehr von einer qualifizierten Mehrheit getroffen würden. Diejenigen, die für diese Idee der europäischen Regierung sind,

verteilen sich ziemlich gleichmäßig auf die vorgeschlagenen drei Optionen: Bildung einer Regierung um die europäische Kommission (157 Stimmen), den Ministerrat (159) oder den Europäischen Rat (219).

Auf jeden Fall hat sich die Option der Kontakte zwischen den Regierungen – Rat und Europäischer Rat – klar gegenüber der "übernationalen" Option ausgehend von der Kommission durchgesetzt.

Diejenigen, die gegen eine europäische Regierung sind, führen als Argument die Notwendigkeit an, den Mitgliedsstaaten ihre Souveränität zu lassen, "da sie die Probleme ihres Landes am besten kennen". Ein Internaut meint, dass eine europäische Regierung "das Ende der Autonomie der Staaten sei, und dass die Kommission bereits jetzt ein wenig zuviel die Dinge regieren würde ohne die Völker um ihre Meinung zu fragen....!!!". Ein anderer Internaut gibt an, dass "wir nicht danach streben sollen einen europäischen Staat aus dem Nichts zu schaffen und auch kein modernes Karolingisches Reich. Dies wäre eine noch weniger zugängliche Regierung, noch weiter entfernt und noch undurchsichtiger"..

- Die Idee, dass die europäischen Bürger **einen Präsidenten Europas wählen** erhält die Zustimmung von 62,7 % der Internauten. Diese Wahl sollte bevorzugt nach dem direkten allgemeinen Wahlrecht erfolgen (662 Stimmen) und nicht durch eine Versammlung der Parlamentarier (europäisches Parlament + nationale Parlamente) in einem Kongress (207).

- Eine überwältigende Mehrheit spricht sich für die **Ausarbeitung einer europäischen Verfassung** aus (78,8 % Ja-Stimmen). Das am häufigsten genannte Argument, aus einer Auswahlliste, ist, dass die Verfassung ein Mittel sei, die Rechte der Bürger und die Ziele der Union in der Präambel dieser Verfassung festzulegen (800) damit die Bürger die Möglichkeit hätten, an der Definition der Funktionsregeln Europas teilzunehmen (753), zu sagen "Wer macht was?" in der Union (694) und die Lesbarkeit und die Transparenz der Grundtexte zu verbessern (687). Das mehr technische Argument – leichtere Abänderung der Texte ohne obligatorische Ratifizierung durch die Staaten – wurde weniger oft angeführt. Für die Gegner einer Verfassung ist der am häufigsten angeführte Grund folgender: die Union sei weder ein Staat noch eine Nation. Andere frei ausgedrückte Argumente waren: eine europäische Föderation sei mit der französischen Verfassung "nicht vereinbar", die besagt, dass die Nation eins, unteilbar und unveräußerlich ist", "die nationale Souveränität ist unveräußerlich und unantastbar", "die Verfassung Frankreichs ist die höchste Norm und muss es bleiben", "es ist noch zu früh; die Mentalitäten müssen sich weiter entwickeln und dieses

Anliegen muss von den Bürgern ausgehen", "welchen Platz soll eine europäische Verfassung in einer Normenhierarchie einnehmen? Eine Neufassung der konstituierenden Verträge mit einer klaren Verkündung der Menschenrechte in einem einzigen Vertrag ist meines Erachtens ausreichend, da das Ziel nur die Verbesserung der Lesbarkeit der Texte und der eigenen Rollen der Europäischen Union ist". Andere geben die "Furcht an, dass dies mit der wachsenden Vereinheitlichung" einhergeht und die Tatsache, dass "die Staaten-Nationen ihre Entwicklung und ihre Evolution noch nicht beendet haben".

- Die Internauten sind für **eine Verstärkung der Rolle der nationalen Parlamente**, jedoch nur mit einer schwachen Mehrheit (688 Stimmen dafür, 684 dagegen). Diejenigen die dafür sind, zitieren ziemlich gleichmäßig die vorgeschlagene Auswahl: Notwendigkeit, die nationalen Souveränitäten zu wahren, Nähe der Wähler, Notwendigkeit, die parlamentarische Kontrolle über die europäischen Institutionen zu verstärken. Andere frei ausgedrückte Argumente waren: die Einhaltung des Subsidiaritätsprinzip, die Tatsache, dass die nationalen Parlamente Kompetenzen besitzen, die durch das abgeleitete Recht entfremdet wurden, oder dass sie die Nationen vertreten und somit Alleinvertreter der Legitimität sind ("In der hypothetischen Möglichkeit eines Vetos durch einen Mitgliedstaat zu einer europäischen Entscheidung, ist es angebracht, dass sich das Parlament und nicht die Regierung hierzu äußert"). Diejenigen, die gegen ein stärkeres Gewicht der nationalen Parlamente in den Angelegenheiten der Union sind, erwähnen mehrheitlich die notwendige Verstärkung des europäischen Parlaments in seiner Berufung, das europäische Volk zu vertreten.

Man muss hervorheben, dass eine schwache Mehrheit der Internauten gegen die Schaffung einer Kommission für europäische Angelegenheiten anstelle der gegenwärtigen Delegation ist. Das Argument, welches besagt, dass es Sache der ständigen Ausschüsse ist, sich mehr in die europäischen Angelegenheiten einzumischen, wird übrigens von 62 % der Antwortenden bejaht.

JOURNEE DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2001

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

**Raymond FORNI,
Président de l'Assemblée nationale**

Permettez-moi de vous dire le plaisir qui est le mien de vous accueillir nombreux ce matin à l'Assemblée nationale pour ouvrir avec vous ces Assises sur l'avenir de l'Europe. L'initiative de ces Assises revient très largement à Alain Barrau, président de la délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale, qui se trouve à mes côtés et que je salue. J'ai tenu à la soutenir, pour qu'elle soit une contribution de notre Assemblée à la réflexion de notre pays sur l'avenir de l'Europe, en même temps qu'un moment important du débat démocratique sur ces questions.

Par ces Assises, notre Assemblée prend part à la réflexion nationale sur l'avenir du continent. Voici près d'un an, c'était en décembre 2000, les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Nice ont souhaité que cette réflexion collective s'organise dans chacun des Etats membres de l'Union européenne. En France, à la demande du Président de la République Jacques Chirac et du Premier ministre Lionel Jospin, ce débat s'est engagé sous l'impulsion de Pierre Moscovici, ministre chargé des Affaires européennes - que je salue. Les Français ont pu, un peu partout, s'exprimer dans le cadre de forums régionaux sur l'Europe. Le premier forum a été organisé à Nantes le 2 juillet dernier. Le dernier a eu lieu à Rennes le 29 octobre. Chacun d'entre eux a connu un grand succès : je le sais pour avoir personnellement participé à celui de Besançon, aux côtés de Pierre Moscovici. Nous avons écouté les responsables politiques, les représentants de la société civile. Beaucoup de jeunes ont également eu

l'occasion de nous faire part de leurs aspirations et de leurs attentes sur la construction de l'Europe, l'évolution de ses institutions, mais aussi sur son élargissement.

Au-delà du travail essentiel de réflexion et de contrôle qu'accomplit la délégation pour l'Union européenne, au travers des rapports qu'elle prépare, des résolutions qu'elle adopte sur les propositions de textes européens, l'Assemblée nationale devait – me semble-t-il – s'impliquer avec plus de force dans ce débat, même si la délégation pour l'Union européenne travaille au quotidien sur ces questions et même si son rôle au sein de l'Assemblée nationale devient de plus en plus important.

L'Europe, en effet, est le pain quotidien non seulement des députés, spécialisés ou spécialistes des questions européennes, mais aussi de la grande majorité de nos collègues parlementaires. C'est la raison pour laquelle nous avons pensé que l'Assemblée devait s'engager davantage dans ce domaine. Une part prédominante de la législation nationale, de la loi que nous élaborons ici au nom du peuple français, traduit le droit communautaire, en émane ou subit son influence. On peut estimer à près de 60 % le poids que représente cette influence des règles communautaires.

Ce débat nous a paru intéressant et important parce que l'avenir de l'Europe est aussi l'avenir immédiat de notre patrie. “ La France est ma patrie, l'Europe est son avenir ”, disait François Mitterrand. Depuis cette déclaration, que de chemin parcouru ! Notamment grâce à des hommes comme lui, européen engagé, qui ont su peser sur le destin collectif de nos peuples, grâce à d'autres également qui ont pris le relais, depuis la présidence de François Mitterrand. Aujourd'hui, pour nous, l'Europe n'est pas un avenir encore lointain, un horizon un peu vague ou imprécis. L'Europe, c'est demain. J'ai presque envie de dire que c'est aujourd'hui. Demain, en 2002, nous aurons l'euro dans nos poches. Après-demain, en 2003 se formera une première force armée européenne. Un an plus tard, en 2004, de nouveaux Etats membres désigneront sans doute des parlementaires européens. Je recevais hier encore le ministre des Affaires étrangères, qui venait d'ailleurs d'assister à une réunion avec la délégation pour les Affaires européennes de Hongrie. Nous savons bien quelle est l'attente de ceux qui sont à la porte de l'Union européenne et qui souhaitent, dès 2004, participer à la désignation des députés européens. C'est une attente extrêmement forte. En réalité, ce qui est devant nous à cet horizon de 2004 ou 2005, c'est la réunification d'un continent, c'est au fond la fermeture de la longue parenthèse de l'histoire que fut l'Europe des blocs.

Enfin, l'Assemblée se devait de participer à ce débat parce que ces changements qui s'annoncent sont par essence constitutionnels. Le mot de Constitution européenne n'est d'ailleurs plus un tabou. Il a été récemment utilisé par le Président de la République Jacques Chirac. C'est sans doute que nous avons pris conscience que ces étapes nouvelles appellent une véritable refondation de l'Union européenne. L'Europe restera encore longtemps – j'en suis personnellement convaincu – une construction sans équivalent, ne répétant aucun précédent, ni fédération, ni confédération. Je le répète, cela durera sans doute encore longtemps. En effet, les nations qui la composent ne veulent pas s'y fondre et s'y perdre. Mais l'élargissement, le besoin d'une Europe forte, apte à contribuer à l'édification d'une régulation mondiale, la recherche de la sécurité de notre continent et l'irruption brutale, depuis le 11 septembre, de nouveaux risques, nous appellent à renouer le pacte qui unit les uns aux autres tous les Européens. Au travers de vos débats de ce jour sur les priorités de l'Europe, sur les institutions dont elle a besoin, sur les principes qui la fondent, c'est bien la future Constitution de l'Europe que vous vous efforcerez de dessiner.

C'est pourquoi, à mon avis, ces Assises doivent exprimer la vitalité du débat démocratique sur l'Europe. Certes, nous ne prétendons pas que vous formez une nouvelle Constituante européenne. Il faudrait pour cela que vous fussiez les représentants élus dans ce but, par le suffrage universel, de l'ensemble des peuples d'Europe. Mais nous avons cherché, par ces Assises, à explorer de nouvelles formes de démocratie participative. Vous savez quel est ce besoin, ressenti par beaucoup, de ce passage de la démocratie représentative à la démocratie participative. Une dose de démocratie participative est aujourd'hui utile, surtout lorsqu'il faut réfléchir à ces questions qui nous projettent dans un avenir plus ou moins lointain. Vous êtes étudiants, membres d'associations, syndicalistes, responsables politiques, engagés tant au niveau français qu'européen. Vous représentez, dans votre diversité, la pluralité des opinions qui prévalent, dans notre pays, sur l'Europe. C'est ainsi qu'un débat peut s'engager entre vous, entre nous.

Un forum internet est ouvert depuis le mois de juin sur le site de l'Assemblée. Vous avez répondu très nombreux au questionnaire qu'il propose. Vos réponses sont parfois surprenantes, parfois même provocantes. Vous étiez vous-mêmes invités à formuler vos questions, à tracer votre vision personnelle de l'avenir de l'Europe. Les résultats de cette consultation ont fait l'objet d'une synthèse, qui vous a d'ailleurs été remise et qui nourrira – j'en suis persuadé – vos discussions.

Nous avons voulu faire de ces Assises le lieu d'un débat libre et ouvert. Les tables rondes, qui vous sont ouvertes, ne visent pas à apporter

des réponses définitives aux questions qui se posent. Il s'agit en réalité d'entendre tous les points de vue, de faire naître la discussion, de soulever des questions qui vous paraissent insuffisamment traitées au moment où nous parlons. Nombreuses sont sans doute les questions insuffisamment traitées par rapport à vos aspirations. Trop souvent, le sentiment prévaut que, dans ces débats publics, les réponses sont connues d'avance, que les conclusions sont écrites avant même que le débat ne s'engage. Aujourd'hui, soyez persuadés que rien n'est gravé par avance dans le marbre. Nous attendons beaucoup de votre participation. Même si le délai qui nous reste avant de présenter le résultat de nos travaux est relativement court, puisque tout cela devrait se formaliser dans la deuxième quinzaine du mois de novembre, il n'en demeure pas moins que vos réflexions seront utiles à la rédaction des conclusions. De toute façon, ce débat se prolongera. La discussion se prolongera ici, demain, par une séance solennelle, qui permettra à la fois de procéder à une meilleure synthèse de vos travaux et de conduire un débat plus direct entre les élus et les citoyens. J'ai souhaité que la réunion de demain se tienne dans l'hémicycle, pour montrer l'importance que nous attachons à ces forums et à ces débats sur l'avenir de l'Europe. Je ne puis donc, Mesdames et Messieurs, chers amis, que vous inviter à vous exprimer très librement : c'est à cette seule condition que nous pourrions conclure demain au plein succès de ces Assises. Je vous remercie une fois encore pour votre participation et je vous souhaite bon courage dans la poursuite des travaux que vous allez mener au sein de l'Assemblée Nationale.

Pierre MOSCOVICI,
Ministre délégué chargé des affaires européennes

C'est aussi pour moi un très grand plaisir d'être parmi vous aujourd'hui pour l'ouverture de ces Assises qui s'inscrivent dans le cadre du grand débat sur l'avenir de l'Europe, lancé conjointement par le Premier ministre et par le Président de la République en avril dernier, à la suite du Conseil européen de Nice. Nous avons souhaité que ce grand débat, qui se conclut ici d'un certain point de vue ou du moins qui touche à sa fin pour cette phase, soit véritablement citoyen et qu'il associe toutes les composantes de la nation : les élus, les partenaires sociaux, les partenaires économiques, les universitaires, les associations. L'objectif est de permettre à tous ceux qui le souhaitent, à tous les niveaux, de participer à l'élaboration d'un projet de fond, d'un projet global et cohérent pour l'Europe de demain. A cet égard, je tiens à saluer et à remercier très chaleureusement le Président de l'Assemblée nationale et le Président de la délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale, Raymond Forni et Alain Barrau, qui se sont investis personnellement pour organiser cette manifestation sans laquelle notre grand débat national n'aurait pas été complet, tant il est important que le lieu par essence de la démocratie, à savoir le Parlement, y soit pleinement associé. Ma plus grande satisfaction réside d'ailleurs dans le fait que c'est de toute évidence en France, au sein de l'Europe, que le débat aura été le plus nourri et le plus structuré, notamment au travers des forums qui se sont déroulés dans chacune des régions françaises, du moins sur le territoire métropolitain, depuis le mois de juillet dernier. Le dernier d'entre eux s'est tenu à Rennes le 29 octobre en présence du Premier ministre, après que le président de la République a lui-même participé à un forum à Montpellier, le 4 octobre. J'ai eu le privilège de participer à la plupart de ces forums. La première leçon que j'en retire est la suivante. Au fond, s'agissant de l'Europe, il ne faut surtout pas se fier aux idées reçues. En effet, contrairement à ce qu'on entend dire très souvent, l'Europe intéresse les Français. J'ai même été assez frappé de constater la vigueur des échanges, la diversité des interrogations et des points de vue que les enjeux européens suscitent chez nos concitoyens, sans doute aussi parce qu'ils ont bien compris que leur parole comptera dans cette affaire. En effet, vous savez qu'un groupe de personnalités a été désigné par le président de la République et le Premier ministre pour assurer la synthèse de l'ensemble des débats, dans la perspective du Conseil européen de

Laeken, qui se tiendra à la mi-décembre 2001. Plusieurs des membres de ce groupe participeront à vos travaux. Ils auront sans doute l'occasion d'intervenir au cours de ces Assises. En toute hypothèse, ils vous écouteront avant la remise de leur rapport, prévue en principe le 19 novembre prochain. Nous sommes donc presque au bout de ce cycle.

Je souhaiterais pour ma part insister en quelques mots sur le caractère historique du processus lancé à Nice et vous dire à quel point votre contribution, celle des élus, celle des citoyens engagés, celle enfin de tous ceux que l'Europe intéresse, est attendue. En effet, la réflexion que nous avons engagée sur l'avenir de l'Europe se distingue des nombreux débats précédents qui ont ponctué, depuis l'origine, la construction européenne, à la fois pour des raisons de fond et pour des raisons de méthode. Nous sommes à la veille du plus grand élargissement que l'Union ait jamais connu, qui coïncide avec un processus de réunification historique du continent européen. Cette perspective, qui est la toile de fond de tous les débats, nous oblige à repenser non seulement le fonctionnement d'une Union européenne élargie à vingt, vingt-cinq ou trente Etats membres, mais aussi le sens et le contenu que nous voulons donner au projet européen. Cette réflexion est d'autant plus nécessaire que l'imminence du grand élargissement va de pair avec des avancées sans précédent dans l'histoire de la construction européenne. Je ne fais pas partie de ceux qui regardent avec scepticisme l'évolution actuelle. Au contraire, nous sommes dans le sens d'une histoire qui progresse. Je pense à l'euro qui en est sans doute la manifestation la plus emblématique, je pense à la défense européenne qui a plus progressé au cours des trois dernières années qu'en cinquante ans, je pense aux affaires de justice et de sécurité en Europe qui connaissent une véritable révolution, notamment sous la pression des événements du 11 septembre. Dans le même temps, il faut être lucide sur l'inquiétude grandissante de nos concitoyens. Que peut et que doit faire l'Europe face aux dérives d'une mondialisation qui serait mal maîtrisée ? Comment doit-elle réagir aux menaces que font planer les nouvelles formes du terrorisme international sur nos sociétés démocratiques ? En un mot, cette Europe qui progresse, cette Europe qui est toujours en mouvement est aussi une Europe au pied du mur. Les défis auxquels elle se trouve confrontée sont considérables. Il est maintenant très urgent d'y répondre. Il s'agit à la fois d'affirmer les valeurs sur lesquelles l'Europe est fondée, de développer sa capacité à mettre en œuvre des politiques citoyennes, répondant aux besoins de ses peuples, notamment en matière de sécurité. Mais il faut aussi faire en sorte que l'Europe s'affirme comme une puissance qui pèse sur la scène internationale pour défendre la démocratie et la justice, pour promouvoir la paix et le développement, pour organiser un monde plus juste. Toutes ces questions peuvent en fait être résumées en une seule : quelle Europe souhaitons-nous faire ensemble ?

Pour être en mesure d'y répondre, il était absolument nécessaire de donner la parole aux citoyens, de les interroger, de les écouter sur la façon dont ils conçoivent la construction européenne, leur fournir enfin l'occasion de se réapproprier le projet européen. C'est le sens même de la méthode que nous avons définie à Nice l'année dernière, à la fin de la Présidence française, et qui constitue une première dans l'histoire de la construction européenne. En effet, la refonte de l'architecture institutionnelle, qui devra être opérée d'ici à 2004, obéira pour la première fois à un processus démocratique en trois temps. D'abord, l'étape du débat public, libre et ouvert, organisé dans chaque Etat membre de l'Union. C'est l'étape dans laquelle nous nous trouvons actuellement et qui va bientôt se conclure. Ensuite, sur la base des débats nationaux, l'étape de la formalisation des débats au niveau européen, qui débutera l'année prochaine. Enfin, l'étape ultime, plus classique, qui est celle de la tenue d'une nouvelle conférence intergouvernementale (CIG) conclusive. Comme prévu à Nice, la déclaration qui sera adoptée par les Quinze au Conseil de Laeken de décembre prochain devra préciser la composition, le mandat de l'enceinte qui sera chargée de préparer les travaux de la prochaine conférence intergouvernementale. Je dois dire que les discussions qui ont eu lieu au cours des dernières semaines, pour préparer la déclaration de Laeken, ont été remarquablement constructives. Un consensus s'est ainsi très rapidement dégagé sur l'idée de mettre en place une nouvelle Convention, sur le modèle de l'enceinte qui a élaboré la Charte des droits fondamentaux de l'Union, adoptée en 2000 sous Présidence française. Nous étions dès l'origine favorables à cette formule qui est fidèle aux ambitions de la déclaration de Nice. La composition de la future Convention devrait donc être calquée sur celle de son modèle, puisque cette enceinte devrait réunir des représentants des gouvernements et des Etats membres, des Parlements nationaux, du Parlement européen et de la Commission. Il est en outre jugé indispensable d'associer étroitement les pays candidats à ses travaux, dans la mesure où il s'agit bien de l'Union élargie, c'est-à-dire de leur Union ou de notre Union commune. Je salue à cet égard les nombreux ambassadeurs qui sont présents dans cette salle et qui les représentent.

Lorsque le débat sera lancé et formalisé en 2002 dans le cadre de la Convention, il sera important que la réflexion et le dialogue se poursuivent au sein de toutes les composantes de la société civile, en France et en Europe. C'est la raison pour laquelle la société civile devra aussi être associée aux travaux de la Convention, à travers un réseau d'organisations représentatives aux niveaux européen et national. Les contributions de ces organisations, qui pourront être auditionnées ou consultées, seront naturellement versées au débat. Je ne veux pas déflorer le rapport des personnalités. Toutefois, je sais qu'elles attachent une très grande importance à la poursuite du débat. Ce dernier ne doit pas s'arrêter

à Laeken. La Convention devrait engager ses travaux le plus rapidement possible, au cours du premier semestre 2002, sous Présidence espagnole. Un large consensus s'est également dégagé sur le fait que les travaux de la Convention devront déboucher sur des orientations qui prendront la forme d'options. Il va de soi que cette Convention, qui est une étape intermédiaire entre les débats nationaux et la conférence intergouvernementale de 2004, ne saurait être assimilée à une assemblée constituante tant il est vrai que celle-ci ne peut être formée que de représentants élus pour cela. Le moment venu, c'est bien la CIG qui devra décider, à l'unanimité, des modifications de traités européens. Ces modifications devront être *in fine* soumises à l'approbation des peuples européens ou de leurs représentants au sein des parlements nationaux, dès lors qu'il s'agit d'une démarche constitutionnelle. La plupart des questions de procédure semblent donc en voie d'être réglées à quelques semaines du Conseil de Laeken. Je m'en réjouis. Ce n'était pas donné d'avance.

Une question demeure pourtant : celle du mandat de la Convention. Comme vous le savez, la Déclaration de Nice sur l'avenir de l'Union avait identifié, entre autres, quatre thèmes de réflexion : le statut juridique de la Charte des droits fondamentaux, la simplification des traités, la répartition des compétences et le rôle des Parlements nationaux. Là encore, une large convergence de vues se dessine pour suivre l'approche proposée par la Présidence belge. En l'occurrence, la trame de Nice doit être le point de départ, en l'explicitant si besoin et en ne perdant pas de vue que l'objectif premier est de faire en sorte que l'Union réponde au mieux aux attentes des citoyens et fonctionne plus efficacement. C'est ainsi qu'émergera le processus constituant que – je crois – beaucoup appellent de leurs vœux. De toute évidence, c'est pour moi la bonne approche. Je crois qu'il vaut mieux faire ainsi que de se perdre en de longues discussions qui risquent fort d'être oiseuses sur une liste de thèmes qui pourrait elle-même très vite ressembler à un inventaire “à la Prévert”, mais qui serait un inventaire beaucoup plus technique que poétique. Il me semble en revanche bien plus pertinent et beaucoup plus respectueux des attentes des citoyens de conserver comme élément moteur de toute la réflexion institutionnelle l'objectif de démocratie et d'efficacité au service d'un vrai projet politique. C'est d'ailleurs la démarche qui va structurer les discussions au cours de ces Assises. Il s'agit d'une démarche à la fois concrète et pragmatique. J'ai noté que vous aviez voulu d'abord définir le contenu et les priorités de l'Union élargie, avant de vous interroger sur son architecture institutionnelle, tant il est vrai qu'on ne fait pas des institutions pour le plaisir mais qu'on a besoin de bonnes institutions pour faire de bonnes politiques. Finalement, les institutions n'ont de sens que si elles sont au service d'un projet politique. La priorité est au contenu, pas au contenant, même si les deux

sont évidemment en relation. J'aurai sans doute l'occasion de développer plus avant la façon dont je conçois, pour ma part, la refondation du projet européen. En effet, j'aurai le plaisir de vous retrouver demain matin pour une longue séance de clôture de vos travaux, que le Président de l'Assemblée nationale et le Président de la délégation ont voulu – c'est symbolique de l'importance qu'ils attachent à la construction européenne – voir se dérouler dans l'hémicycle. Je ne pourrai pas assister à vos travaux ce matin. Je tenais à les introduire. Je dois me rendre au Conseil des ministres dans quelques minutes. Toutefois, je consacrerai entièrement ma matinée de demain à vos travaux. Je remercie encore une fois l'Assemblée nationale d'avoir bien voulu organiser ces Assises, qui sont une sorte de point d'orgue de notre débat.

Alain BARRAU,
Président de la Délégation de l'Assemblée nationale
pour l'Union européenne

Nous commençons une réunion qui va se dérouler sur deux jours, à l'Assemblée nationale. Je voudrais tout d'abord remercier Raymond Forni, président de l'Assemblée nationale, d'avoir non seulement accepté, mais aussi porté cette idée au sein de notre Assemblée. Il est très important, pour moi qui travaille sur les questions européennes depuis un certain nombre d'années, et tout à fait irremplaçable dans la vie quotidienne d'avoir un Président de l'Assemblée qui non seulement perçoit les enjeux de la question européenne, mais aussi facilite notre travail et la démarche qui le sous-tend. Je voulais l'en remercier tout particulièrement. Je souhaite également remercier Pierre Moscovici, d'abord parce qu'il est toujours disponible pour participer à un dialogue entre le Gouvernement et le Parlement sur ces questions européennes. Il est très important pour tout parlementaire d'avoir au sein de l'exécutif un ou plusieurs interlocuteurs qui répondent à nos préoccupations et à nos questions. Par ailleurs, chargé par le Président de la République et le Premier ministre d'organiser les forums régionaux, il a bien voulu faire en sorte qu'un rassemblement national, point d'orgue des forums régionaux, puisse se tenir ici à l'Assemblée. C'est pour nous un signe de prise en compte de notre travail. Cela me paraît également un symbole très fort des valeurs démocratiques qui nous unissent.

En effet, où mieux qu'ici réaliser ce qui a été ouvert à Nice, c'est-à-dire faire en sorte que dans la phase dans laquelle nous sommes, il puisse y avoir l'expression des citoyens sur leur conception, leur vision, leurs attentes en matière d'Europe. Pendant des années, l'Europe a avancé, parfois à petits pas. Depuis quelques temps, elle continuait à avancer, mais en se demandant quelle direction elle devait suivre. Cette hésitation se traduisait par deux interrogations. Où allons-nous ? Quel type d'Europe souhaitons-nous construire ensemble ? Depuis Nice, en particulier, l'Europe a choisi de se donner un temps de respiration démocratique. Il s'agit de prendre le temps de donner la parole aux citoyens et de fixer un cap avec eux. C'est pourquoi il est si important que cette réunion se tienne aujourd'hui et demain à l'Assemblée nationale. Nous avons, dans nos responsabilités de député, à assumer à la fois un travail local et national. Nous jouons parfois à l'échelle locale le rôle d'assistante sociale, nous

participons au vote du budget, nous engageons des initiatives parlementaires, nous contrôlons le Gouvernement. Toutefois, si nous voulons avoir pleinement notre place dans la société, nous devons être des relais où la démocratie puisse vivre et parfois revivre et se développer.

Il y a quelque temps, nous avons conduit un travail comparable, quoique de moindre ampleur, à propos de la conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), qui va débiter à Doha dans quelques jours. Pourquoi ? Parce que ces questions sont de plus en plus prégnantes dans les préoccupations de nos concitoyens. Là encore, les questions de commerce international ne sauraient être traitées comme si Seattle n'avait jamais eu lieu : les citoyens souhaitent s'exprimer et il est de notre devoir de les écouter. Toute la démarche démocratique qui nous anime dans ce travail collectif vise à faire en sorte que l'Assemblée nationale soit le lieu où une forme nouvelle de démocratie participative puisse prendre place. Cela n'empêche nullement les institutions représentatives et les ONG de s'exprimer : bien au contraire, elles tiennent toute leur place dans ce débat. Elles ont leur place dans le processus d'élaboration de notre proposition européenne. Elles ont leur place dans le débat sur l'ensemble des questions qui nous intéressent. Mais il serait pour le moins paradoxal que les parlementaires, qui sont élus pour représenter le peuple français, se tiennent à l'écart d'un tel débat. Un de mes rêves est que l'Europe devienne un enjeu de discussion et de débats pour chacun d'entre nous, à l'heure du petit-déjeuner ! On peut parler du problème du financement des cliniques privées. C'est un sujet intéressant. Mais si chacun d'entre nous, en prenant son café le matin, parlait de l'Europe, la démocratie y gagnerait sans doute beaucoup.

L'Europe se construit, qu'on s'en occupe ou qu'on ne s'en occupe pas. Or, si nous voulons donner une nouvelle ouverture à la construction européenne, si nous voulons entrer dans une ère véritablement nouvelle, il faut prendre en compte les aspirations des uns et des autres. Les forums organisés dans les régions sous la responsabilité de Pierre Moscovici, le travail que nous conduisons au sein de la délégation de l'Assemblée nationale, les rendez-vous réguliers des "Mardis de l'Europe" (qui consistent à accueillir des personnalités françaises ou européennes afin qu'ils s'expriment sur leur vision de l'avenir de l'Europe), ces Assises elles-mêmes ont tous en commun cette volonté d'associer au débat sur l'Europe de demain tous ceux qui souhaitent s'exprimer : responsables politiques, élus, membres du gouvernement, responsables syndicaux, responsables professionnels, universitaires, étudiants, tous ceux qui s'intéressent à la question européenne et qui souhaitent exprimer leur opinion sur ce sujet, même si cette opinion est en décalage avec la volonté de construction européenne. Les Assises sur l'avenir de l'Europe n'ont pas d'autre objectif. Certes, de grands témoins, des experts seront là pour

planter le décor en ouverture des six tables rondes qui émailleront cette journée. Mais c'est bien votre participation à tous qui est importante. Nous vous demandons d'exprimer votre sentiment par rapport à cette volonté de construire l'Europe.

Nous vivons une phase essentielle pour la démocratie européenne. Au lendemain du Conseil européen de Laeken, la Convention sera mise en place. Décidée par les Quinze, elle accueillera – comme ce fut le cas pour la Charte des droits fondamentaux, mais sur un sujet autrement plus difficile qui est celui de l'avenir de l'Europe et de son traité constitutif – des représentants des Etats membres, du Parlement européen, des Parlements nationaux, de la Commission et, comme nous l'avons souhaité pour anticiper sur la réunification de l'Europe que nous appelons de nos vœux, des représentants des exécutifs et des parlements des pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne. Nous aurons également à écouter et à prendre en compte les prises de positions d'un certain nombre d'organisations, de natures très différentes, qui s'exprimeront sur l'avenir de l'Europe. Nous essayerons d'organiser ces débats de la manière la plus rigoureuse possible. Toutefois, la nature même de ceux qui participeront à cette Convention est différente. Par conséquent, les tensions seront sans doute importantes. Je pense néanmoins que des perspectives nouvelles peuvent naître de ces tensions. Avant cela, nous avons souhaité préparer ce débat, dans notre pays, par l'organisation de forums régionaux. La France, grâce à la décision prise en commun par le Président de la République et par le Premier ministre, et grâce au travail personnel de Pierre Moscovici et de son équipe, est sans doute l'un des Etats membres où le débat a été le plus large et le plus ouvert. Les canaux utilisés pour l'organisation de ces forums, notamment les préfets, ont pu paraître étranges. Cela dit, les préfets ont accompli dans un grand nombre de régions un travail important. Certaines régions ont même organisé jusqu'à cinq réunions par département. Un groupe de travail, animé par Guy Braibant, a été chargé de réaliser une synthèse de toutes ces contributions régionales. Bien évidemment, l'objectif n'est pas de recenser de façon exhaustive toutes les opinions exprimées dans les régions. Pour autant, tous ces rendez-vous ne resteront pas sans suite. La synthèse des débats marquera nos délibérations futures, celles de la Convention et de la CIG.

Aujourd'hui et demain, notre objectif est d'apporter un premier état de rencontres à l'Assemblée nationale, avec les élus qui veulent bien y participer. Nous aurons ainsi une première ébauche de ce qui pourrait être non pas une position française sur les enjeux ouverts après Nice, mais bien l'état des attentes et des positions de chacun. Je le répète, l'objectif des tables rondes est bien de susciter les interactions et les échanges, même si nous avons prévu quelques interventions introductives. Je vous invite à en profiter pour vous exprimer aussi librement que possible. C'est

le moment ! Je ne dis pas que vous ne pourrez plus exprimer après ces Assises. Au contraire, nous souhaitons que le débat continue jusqu'en 2004 afin que la CIG soit soumise à la pression de nouvelles formes de démocratie participative. Toutefois, il est important de s'exprimer dès aujourd'hui. Je n'interviendrai pas ce matin sur l'enjeu des quatre thèmes puisque nous aurons l'occasion de les aborder lors des six tables rondes de la journée et de la séance plénière de demain. Pour conclure, je vous demande instamment de ne pas considérer cet appel à l'intervention comme une simple formule de convenance. Croyez bien que nous aurions été très capables d'organiser un colloque fermé si nous l'avions voulu... Mais ce n'est pas du tout l'esprit dans lequel nous avons conçu ces Assises, qui se veulent avant tout un forum, un espace de libre expression. Elles doivent permettre à des gens issus d'horizons différents (étudiants, universitaires, chercheurs, responsables politiques et syndicaux, etc.) d'exprimer leur point de vue sur l'Europe. Je vous souhaite une bonne journée de travail, ici lors des tables rondes et demain dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. Grâce à Raymond Forni, nous aurons en effet le privilège de dialoguer ensemble dans ce lieu dont l'accès n'est généralement pas autorisé aux non-parlementaires. Je vous remercie.

FORUM – SALLE VICTOR HUGO

« QUEL CONTENU POUR L'UNION EUROPEENNE ? »

PREMIERE TABLE RONDE :
COMPETENCES ET PRIORITES D'UNE UNION
EUROPEENNE ELARGIE

Alain LAMASSOURE,
député européen

Je suis naturellement déçu, comme vous toutes et vous tous, de l'impossibilité de Jacques Delors d'être parmi nous aujourd'hui, d'autant plus que j'avais prévu de défendre une vision différente de la sienne. Il est toujours plus intéressant de confronter les points de vue, d'autant plus que je partage par ailleurs avec Jacques Delors la même philosophie européenne sur beaucoup de sujets. Au cours des dix minutes qui me sont imparties, je vais en tout cas tenter de vous présenter comment, à mes yeux et aux yeux du Parlement européen dont je suis rapporteur sur le sujet, se pose aujourd'hui la question de la répartition des compétences entre l'Union et les Etats membres. Ce sujet n'a pas été abordé dans le cadre des instances européennes depuis 1957. Il mérite donc réflexion et examen. Il est surprenant de constater que, durant longtemps, de nombreux beaux esprits, y compris Jacques Delors, ont en effet estimé qu'il était inopportun d'en débattre, que le système actuel ne fonctionnait pas si mal et que l'établissement d'une liste de compétences était de toute façon un exercice impossible. Pour ma part, je prétends que cela est nécessaire et tout à fait possible. Ce sera d'ailleurs la tâche principale de la Convention qui sera officiellement créée lors du Conseil de Laeken qui se tiendra au mois de décembre prochain. Comme on nous l'a expliqué ce matin dans les exposés introductifs, cette Convention devrait travailler pendant un an. La question de la répartition des compétences et de la simplification des traités occupera des élus de tous les parlements d'Europe et du Parlement européen, ainsi que des représentants des gouvernements et de la Commission européenne.

➤ *Pourquoi un nouveau partage des compétences ?*

Ceci est souhaitable, pour plusieurs raisons. En premier lieu, les textes européens actuels sont incompréhensibles pour les citoyens. Ils sont compréhensibles des seuls spécialistes. Cette situation entraîne une certaine confusion. En outre, après quarante années de construction européenne et de nombreux traités qui ont sans cesse ajouté des compétences à l'Union, le besoin d'une mise à jour de ces compétences est fortement ressenti. En 1957, les promoteurs du Marché commun avaient en effet déjà en tête la perspective d'une union politique de l'Europe. Certes, ils n'avaient pas une idée très précise de cette union politique et étaient également incapables d'en déterminer la date d'achèvement ; ils auraient d'ailleurs été très déçus s'ils avaient su que le processus durerait plus de cinquante ans. Ils l'ont amorcé par le commerce, qui leur semblait alors le sujet le plus facile à promouvoir, au milieu des années 50, alors que les plaies de la seconde guerre mondiale n'étaient pas refermées. Petit à petit, de nouveaux sujets sont venus se greffer. Ce n'est qu'au terme de quarante ans de construction européenne que nous envisageons aujourd'hui de confier à l'Union des compétences qui relèvent traditionnellement dans les Etats fédéraux (aux Etats-Unis d'Amérique, en Allemagne fédérale par exemple) des compétences de l'échelon fédéral. Il s'agit de la monnaie – ce qui est déjà fait –, de la défense et de la politique étrangère. Ce qui se passe depuis le 11 septembre démontre à ceux qui en doutaient combien nous avons besoin de l'Europe sur ces grands dossiers de politique extérieure, alors qu'il faut se demander si des sujets de préoccupation qui apparaissent aujourd'hui “ secondaires ” doivent rester dans le champ des compétences de l'Union. Une mise à jour est désormais nécessaire.

La réflexion sur les compétences doit tenir compte de l'avis d'autorités ou de personnes qui n'ont jusqu'à présent pas eu suffisamment voix au chapitre. Dans les traités successifs, ce sont essentiellement les gouvernements des Etats membres qui ont pu s'exprimer. Or les avis de trois catégories d'acteurs méritent d'être pris en considération. La première catégorie est constituée des nouveaux Etats membres, à savoir les pays d'Europe centrale et orientale qui vont nous rejoindre et dont les populations deviendront avec nous les habitants de la grande maison commune européenne ; ils ont naturellement leur mot à dire. Et les priorités qu'ils souhaitent voir traitées au niveau européen ne sont pas forcément similaires aux nôtres. La deuxième catégorie est constituée des régions. Dans certains pays européens – ce n'est pas le cas en France –, les régions disposent d'un pouvoir législatif. Ces Etats constatent qu'à la faveur du traité de Maastricht ou d'Amsterdam, et même d'ailleurs de l'Acte Unique, certains des sujets qui relèvent de la compétence régionale sont désormais traités au niveau européen. Naturellement, ces régions

considèrent que ce processus est préoccupant et demandent à avoir voix au chapitre dans le grand débat sur la répartition des compétences. C'est d'ailleurs sous la pression de certaines de ces régions que le Conseil européen de Nice a décidé de mettre ce sujet à l'ordre du jour. Enfin, la dernière catégorie d'acteurs est constituée par vous toutes et vous tous, c'est-à-dire les citoyens. Je suis très frappé de constater les différences qui peuvent exister entre l'Europe que nous, spécialistes, construisons et l'Europe qu'imaginent les citoyens, que vous imaginez.

Vos attentes seront désormais mieux connues, grâce au débat engagé depuis six mois en France et organisé sous l'autorité des délégations parlementaires et notamment de celle de l'Assemblée nationale. Mais nous en avons déjà une certaine connaissance depuis plusieurs années, avec les "Eurobaromètres", qui permettent de prendre tous les six mois le pouls de l'opinion européenne. Il apparaît que nos concitoyens ont des idées très claires sur les sujets qui doivent demeurer de compétence nationale. Ils citent parmi les sujets de compétence européenne évidente la politique monétaire, la politique étrangère et la défense (69 % dans l'ensemble de l'Europe) et la lutte contre la criminalité organisée (66 % selon un sondage réalisé avant les attentats du 11 septembre). En revanche, la politique régionale, la lutte contre le chômage, l'agriculture, la politique culturelle, l'enseignement, la santé et la sécurité sociale devraient, à leurs yeux, rester essentiellement de la compétence des Etats membres. Il serait bon de tenir compte de ces attentes dans la mise à jour des compétences.

➤ *Propositions*

- *Trois catégories de compétences*

Nous devons nous orienter vers une clarification et une simplification de la répartition des compétences contenues dans le Traité. Je propose, pour ma part, de distinguer trois catégories de compétences.

- *les compétences exclusives de l'Union*

Elles seront très peu nombreuses, essentiellement la politique commerciale commune et la politique monétaire. Je serais tenté de dire que ce seront les deux seules compétences exclusives de l'Union.

- *les compétences exclusives des Etats membres*

Cette deuxième catégorie sera elle aussi très limitée : le droit de la nationalité, le pouvoir fiscal en matière de financement des politiques nationales et éventuellement un ou deux autres sujets.

- *toutes les autres compétences*

De fait, désormais, nous avons mis en place un système où la plus grande partie des compétences sont partagées. On pourrait introduire ici une distinction entre les compétences partagées proprement dites et les compétences complémentaires, comme l'éducation, la santé ou le tourisme, où l'intervention de l'Union européenne ne peut être que complémentaire de celle des Etats membres. Il sera donc important de définir des orientations sur la manière de traiter les compétences partagées et les compétences complémentaires.

- *Subsidiarité verticale et horizontale*

Il convient également de mettre en place une hiérarchie des normes juridiques et d'appliquer le principe de subsidiarité (donc de décentralisation) tant sur le mode horizontal que vertical. Le principe de subsidiarité suppose en effet que la décision soit prise à l'échelon politique le plus proche possible des citoyens. Mais il faut aussi distinguer entre les décisions qui relèvent des instances politiques (le Conseil des ministres européen, le Parlement européen, le Parlement national ou le Conseil régional) et celles qui relèvent des autorités techniques. Actuellement, les instances politiques européennes sont conduites à se prononcer sur un trop grand nombre de normes techniques, notamment dans le domaine de la sécurité ou de la santé. Le Parlement européen a légiféré récemment sur les normes relatives aux airbags, aux rétroviseurs automobiles ou aux implants en silicone. Il peut paraître utile, voire nécessaire que les normes techniques sur ces sujets soient communes à tous les pays européens ; pour autant, leur élaboration devrait clairement relever d'une autorité technique commune, par exemple d'une agence européenne, et non d'une autorité politique.

- *Création d'une Cour suprême*

Un point nouveau qu'il faut introduire dans le débat est la sanction du respect de ce système de partage de compétences. Il faut bien reconnaître que ce système n'a pas été très satisfaisant jusqu'à présent. Dans sa jurisprudence, la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) a en effet défendu davantage l'intérêt du grand marché – et donc indirectement les compétences de l'Union – que le principe de

subsidiarité. Il s'agit donc de déterminer si nous devons adapter le statut de la Cour actuelle ou envisager la création d'une Cour suprême afin de bien défendre ce principe essentiel.

- *Création d'un statut de région partenaire*

J'aimerais, pour terminer, évoquer le rôle des régions. Celui-ci n'est pas mentionné dans le traité de Nice, qui postule que chaque Etat membre décide de sa propre organisation territoriale conformément au principe de subsidiarité. L'Union ne va pas interférer dans le débat sur le statut de la Corse, du Pays Basque ou de l'Irlande du Nord. Pourtant, selon les pays, 70 à 80 % des politiques communautaires sont d'ores et déjà gérées, administrées, pilotées par les administrations territoriales et les collectivités locales. Les régions jouent donc un rôle très important dans la gestion des politiques communautaires. En outre, dans de nombreux pays, elles sont dotées par la Constitution nationale de compétences législatives. C'est le cas pour les *Länder* allemands et autrichiens, pour les régions belges, pour les communautés autonomes espagnoles, pour l'Ecosse et même à un moindre degré pour le Pays de Galles. Ces régions souhaitent avoir leur mot à dire lorsque leurs compétences sont partagées avec l'Union ou lorsqu'un traité envisage de transférer certaines de leurs compétences vers l'Union. Il faut également s'interroger sur ce qui va se passer lorsque, dans un avenir proche, l'Union européenne va s'enrichir de micro-Etats : aujourd'hui, l'Union n'en compte qu'un seul, avec le Luxembourg. Mais il est vraisemblable que d'ici deux ans, une dizaine d'autres pays entreront dans l'Union, dont huit ou neuf ont une population inférieure au seul Land de Bavière. Malte, Chypre ou l'Estonie, qui sont des pays qui ont moins ou peu plus d'un million d'habitants, seront alors représentés dans toutes les institutions communautaires (un ministre dans chaque formation du conseil des ministres, un commissaire européen, des fonctionnaires au sein de la Commission et des autres institutions européennes, un juge à la Cour de justice, etc.), alors que le seul *Land* de Bavière ou l'Ecosse ne le seront pas en tant que tels. Je crois donc qu'à l'occasion de cet exercice de mise à jour des compétences et de simplification des traités, le moment est venu de reconnaître dans les traités l'existence de ce que j'appelle des "régions partenaires de l'Union". Bien sûr, chaque Etat membre restera libre de dresser la liste de ses régions et je répète que l'Union n'a pas à interférer dans l'organisation territoriale de chaque Etat. Ces régions pourraient avoir certains droits et voir leur statut reconnu dans les traités. En tout cas, je crois que le moment est venu de poser la question. Monsieur le Président, chers amis, voilà les pistes de réflexion actuellement soumises au Parlement européen en matière de mise à jour des compétences. Je vous remercie.

Alain BARRAU

Merci. Je vais tout de suite demander aux personnes qui auraient des questions à poser de se manifester. Puis, nous passerons à l'exposé du deuxième grand témoin.

De la salle

Je suis dirigeant d'une entreprise. J'aimerais être davantage convaincu de la nécessité d'établir une meilleure répartition des compétences. Je croyais que la construction européenne s'assimilait en définitive à une suppression des frontières, des fiefs, des barrières, des limites qui entraînent des conflits. Or j'ai le sentiment que la répartition des compétences que vous appelez de vos vœux revient à supprimer des fiefs territoriaux pour les remplacer par des fiefs bureaucratiques. Et c'est le citoyen qui fera les frais de ces conflits entre différentes coteries ; c'est le citoyen qui devra faire la synthèse de ces différentes cultures. Il est dommage que ce soit lui qui souffre de ce mélange des compétences. Ces conflits entre corporations pourraient s'organiser à un niveau qui le laisserait en paix. J'ai conscience que mes propos sont brutaux et provocateurs.

Georges de RIVAS, président de la Maison de l'Europe d'Ile-de-France

Je tenais à saluer l'exposé de Monsieur Lamassoure. Ses propos soulèvent un grand nombre de questions. Pour autant, pour paraphraser Maurice Schuman, comment faire coïncider une vision idéale, au sens positif du terme, avec la réalité ? En particulier, un problème manifeste ne manquera pas de s'opposer à la mise en place des propositions de Monsieur Lamassoure : c'est la résistance des Etats nations, dont la France. Je pense à la décentralisation, au droit à une certaine autonomie régionale. J'ai le sentiment que les résistances dans ce domaine seront nombreuses. Ma question est donc la suivante. Pourra-t-on concilier les cultures politiques très différentes des uns et des autres ?

Alain BARRAU

Il est vrai qu'il faudra à la fois s'occuper des citoyens français, des citoyens européens et des citoyens normands.

Robert TOULEMON, président de l'Association française d'études pour l'Union européenne (AFEUR)

Ma question s'adresse à Monsieur Lamassoure. Je suppose que dans la répartition des compétences, il met en tête des compétences partagées la politique étrangère et la défense. On pourrait se demander si ce n'est pas l'essentiel de la politique étrangère et de la défense qui devrait à terme relever de la compétence de l'Union. Or nous en sommes encore à mille lieues ! Monsieur Lamassoure, envisagez-vous une période de transition ? Comment intégrer l'essentiel de la politique étrangère et de la politique de défense dans les compétences de l'Union ? Contrairement à une opinion répandue, en tout cas en France, il me semble que l'existence d'une instance indépendante, chargée de rapprocher les points de vue nationaux, est plus encore nécessaire en matière de politique étrangère qu'en matière de politique économique. En effet, dans le domaine économique, des contraintes objectives s'imposent aux Etats. En revanche, les politiques étrangères sont beaucoup plus fonctions d'éléments subjectifs hérités de l'histoire. Une institution similaire à la Commission me paraît absolument nécessaire en matière de politique étrangère, comme un élément de cohérence, d'impulsion et de représentation à l'extérieur. J'aimerais que Monsieur Lamassoure développe sa pensée sur la communautarisation de la politique étrangère et de la politique de défense. J'observe d'ailleurs des liens évidents entre l'industrie, la recherche et la défense, si on veut que l'Europe dispose de moyens de défense qui puissent faire figure à côté du grand allié américain.

De la salle

Je suis président d'une petite association en Nouvelle-Calédonie. Vous avez évoqué les régions. Or je m'interroge sur l'avenir des DOM-TOM et en particulier de la Nouvelle-Calédonie au regard de la construction européenne. Je pense notamment à la question de la monnaie.

Alain LAMASSOURE

Je reviens sur la première question. Je ne crois pas du tout que la répartition des compétences dégénère en querelles de boutiquiers. Cette question est au contraire au cœur du rôle des citoyens et du fonctionnement de la démocratie. La répartition des compétences est un problème que l'on retrouve dans toutes les organisations, dans les entreprises comme dans les collectivités locales. Si vous demandez un

permis de construire pour votre maison, il est important de savoir que c'est la commune qui l'attribue et non l'Etat. En ce qui concerne l'Union européenne, prenons l'exemple de la politique étrangère et de sécurité commune : après les attentats du 11 septembre, nous sommes quasiment en état de guerre. Dans ces circonstances, il est vital pour le citoyen européen de savoir qui doit s'exprimer au nom de l'Union ! Doit-on laisser perdurer la pagaille actuelle, et laisser chaque pays jouer sa partition personnelle, chacun étant d'ailleurs impuissant dans son domaine ? Souhaite-t-on voir se répéter le spectacle lamentable du récent dîner chez le Premier ministre britannique Tony Blair ou bien, comme le souhaitent 80 % des citoyens européens, mettre en place une véritable politique étrangère commune, avec une autorité qui parle au nom des Quinze ? Ce n'est pas un problème de querelle de boutiques, de chapelles ou de fiefs. C'est un problème politique fondamental.

Je réponds dans le même temps à Monsieur Toulemon. Je considère qu'un des plus grands échecs de la construction européenne est le paradoxe de l'absence de politique étrangère commune, alors que c'est sans doute la compétence la plus évidente, la plus facile à mettre en commun. Il s'agit en effet du domaine où les intérêts communs, dans le monde d'aujourd'hui, sont les plus évidents. C'est en outre l'objectif qui correspond le plus largement au souhait des citoyens européens. La seule difficulté réside dans les réticences des gouvernements et des administrations concernées. Toutefois, l'opinion du citoyen, et non celle des fonctionnaires ou des élus, prime dans une démocratie. En matière de défense, la situation n'est guère meilleure. La France s'enorgueillit d'un unique porte-avions, qui est d'ailleurs en rade. Or un groupe aéronaval ne peut être en permanence efficace que s'il dispose d'au moins deux porte-avions. En effet, un tel bâtiment passe trois mois par an en cale sèche. La construction du deuxième porte-avions nécessitera dix ans, si toutefois la décision de le construire est prise. L'Italie est dans la même situation. Elle s'enorgueillit d'un seul porte-avions, le Garibaldi. L'Espagne est dans la même situation. Je parle sous le contrôle de Monsieur l'ambassadeur d'Espagne. Le Royaume-Uni, de son côté, possède quelques petits bâtiments porte-avions, pour mettre en œuvre ses avions à décollage vertical Harrier, et envisage d'en commander deux nouveaux, plus gros que le Charles-de-Gaulle, qui entreraient en service dans une quinzaine d'années. Tout cela est complètement absurde. Robert Toulemon évoque une étape intermédiaire pour passer de la situation actuelle, qui se résume à quinze politiques étrangères différentes que l'on fait semblant de coordonner, à la situation évidente de demain, qui est une seule politique étrangère. Je crains fort que ce soit seulement sous la contrainte d'événements extérieurs dramatiques, nous touchant très directement (pour l'instant, les événements tragiques ne touchent directement que les

Etats-Unis) que nos gouvernants accepteront la nécessité de faire ce saut qualitatif.

A propos de la Nouvelle-Calédonie, l'idée que je lance dans le débat et qui peut concerner ce territoire, des DOM-TOM ou des régions continentales, est la suivante. Je propose que soit introduite dans le traité une disposition reconnaissant le fait que l'Union européenne est une union d'Etats (la souveraineté est celle des Etats, les compétences sont attribuées à l'Union par les Etats), mais énonçant également que cette Union travaille aussi avec des partenaires régionaux, qui possèdent des droits et un embryon de statut. Ces droits seraient la possibilité d'être représenté dans un organe tel qu'un Comité des régions rénové, la possibilité de saisir la Cour de justice si leurs compétences sont mises en cause par des décisions communautaires, la possibilité de passer des accords directs avec la Commission européenne pour la gestion des programmes européens, etc. Ces pouvoirs seraient reconnus à ces régions au niveau de l'Union. Je propose également que l'on laisse à chaque Etat membre le soin de désigner, pour ce qui le concerne, ces régions partenaires de l'Union. Quelles seraient concrètement les conséquences de ces dispositions ? En Allemagne et en Autriche, tous les *Länder* paraissent éligibles. Nos amis espagnols auraient à choisir entre l'ensemble de leurs communautés autonomes et les communautés autonomes à compétence élargie. Nos amis britanniques désigneraient sans doute l'Ecosse, qui possède désormais une part de souveraineté à travers un parlement national, et éventuellement le Pays de Galles, l'Irlande du Nord demeurant un cas particulier. Le Portugal se contenterait de désigner les îles de Madère et des Açores. Le peuple portugais a en effet refusé, lors d'un référendum organisé il y a deux ans, une régionalisation sur la partie continentale du Portugal. La France, à tout le moins, désignerait ses territoires d'outre-mer, éventuellement ses départements d'outre-mer et la Corse, et peut-être d'autres régions. Il serait donc laissé à chaque Etat le soin de désigner les régions partenaires de l'Union. Je crois que cette formule, tout en respectant la subsidiarité et les prérogatives des Etats, permettrait de donner aux régions européennes une visibilité. Elle permettrait également à l'Union de fonctionner de manière plus efficace et de rassurer un certain nombre de grandes régions européennes au moment où l'Union va s'enrichir de petits Etats moins peuplés que beaucoup de ces grandes régions et qui auront pourtant des pouvoirs sensiblement plus importants.

Jean VIDAL,
Secrétaire général du SGCI

Le président Alain Barrau m'a fait un redoutable honneur : celui de me demander au débotté dans le débat. Je le fais néanmoins bien volontiers. Je tiens d'ailleurs à préciser que j'interviens en tant que témoin. C'est d'ailleurs le titre qui nous est accordé dans le programme. Je suis en effet en charge de questions européennes depuis près de trente ans maintenant, ce qui m'offre un point de vue personnel sur les modalités de la construction européenne. C'est d'ailleurs à titre personnel que je m'exprimerai pour porter modestement la contradiction à Monsieur Lamassoure. Evidemment, je ne prétends pas pouvoir me substituer à Jacques Delors. Néanmoins, sur certains points, je partage les vues de l'ancien président de la Commission européenne.

Deux questions me semblent constamment posées à propos de l'Europe : " pour quoi faire ? " et " qui fait quoi en Europe ? ", posant respectivement la question du contenu et celle des compétences et des procédures. Ces deux questions sont évidemment très liées l'une à l'autre. Nous voyons que celle des contenus est variable dans le temps, comme l'a illustré Monsieur Lamassoure. A l'origine, les pères fondateurs avaient pour seule volonté de créer un marché commun entre les Etats membres. La demande d'Europe s'est peu à peu élargie à d'autres aspects de la vie des citoyens et des Etats. Parce que la question des contenus est variable dans le temps, il est difficile et peut-être risqué de figer les compétences et les procédures de l'Union. J'entends développer cette appréciation.

Je constate en premier lieu la complexité de la situation actuelle. Il faut être certainement un spécialiste du droit européen pour dresser un tableau complet de la répartition des compétences entre l'Union et ses Etats membres. En simplifiant, on peut constater que certaines compétences sont exclusivement portées par l'Union. C'est le cas du commerce, de l'agriculture ou de la monnaie (au moins pour les pays qui participent à l'euro). D'autres sont partagées, comme le domaine social ou les questions environnementales, pour lesquelles l'Union fixe des normes minimales auxquelles doivent se conformer les Etats membres. Au-delà, ces derniers sont libres d'agir comme ils l'entendent. Enfin, il existe le domaine intergouvernemental, qui constitue un champ de coopération des Etats à leur plus haut niveau exécutif, dans le cadre du traité mais sur la

base de décisions gouvernementales. A cet égard, on a mentionné la politique étrangère. On peut également citer, à titre d'exemple, la coopération policière.

Mon appréciation sur la possibilité de clarifier cette répartition des compétences est la suivante. La clarification des compétences, dans ce cadre, ne me semble ni possible ni opportune. C'est en cela que je ne suis pas d'accord avec Alain Lamassoure. Elle me paraît en effet impossible car nous ne sommes pas, comme c'est le cas des Etats nations, en présence d'une construction achevée mais toujours en devenir. Je rappelle que s'il est possible pour un Etat comme la France d'opérer une distinction constitutionnelle entre ce qui relève du Parlement (la loi) et du règlement (l'exécutif), il n'en va pas de même au niveau de l'Union parce que, comme le Président Alain Barrau l'a dit dans son introduction, l'Europe se bâtit jour après jour. La règle du jeu ne peut donc être que provisoire et doit perpétuellement s'adapter à l'évolution de la construction européenne. On voit bien comment les demandes des citoyens en matière de contenus sont évolutives. Quand on consulte les réponses à votre questionnaire Internet sur l'avenir de l'Union, on voit bien que certaines demandes d'Europe existent aujourd'hui et n'auraient pas été formulées au cours de la décennie précédente, voir des années précédentes. Qui aurait dit, il y a seulement cinq ou six ans, que nous aurions accompli autant de progrès dans le domaine de la défense européenne ? Qui aurait dit qu'on parlerait de mandat d'arrêt européen ? Qui aurait dit qu'on aurait besoin de mettre en place un coordinateur pour la lutte contre le bio-terrorisme ? Pourquoi devrait-on définir une fois pour toutes une répartition des compétences pour répondre à un contenu qui est toujours en évolution ? En outre, je crois que cela n'est pas possible parce que la construction est très complexe. L'idée que l'on puisse reproduire la complexité et la variété du réel dans un texte simple et clair me paraît illusoire. Cela n'est pas opportun parce qu'on risque de figer la construction européenne à un moment donné et d'entraver son développement futur. Imaginez ce qu'aurait pu être cet exercice de répartition des compétences réalisé il y a dix ou quinze ans. Très certainement, nous aurions placé la monnaie parmi les compétences nationales et nous n'aurions donc pas l'euro. L'euro n'a été possible que parce que nous étions dans un processus qui restait évolutif, souple, et parce que les Etats membres se sont donné une certaine liberté d'action, soit par le biais de ce qui est maintenant l'article 308 du traité (qui permet à un domaine précis d'acquérir une dimension européenne), soit par le biais des conférences intergouvernementales successives. Faut-il maintenant, dans un texte de nature constitutionnelle, arrêter le processus et le figer ? Personnellement, je ne le crois pas.

Pour conclure, j'aimerais vous livrer une prévision tirée de mon expérience. Le thème de la répartition des compétences va être débattu au sein de la Convention et lors de la prochaine conférence intergouvernementale, puisque les gouvernements en ont décidé ainsi à Nice. Ce thème donnera probablement lieu à de riches débats. Néanmoins, un risque de régression existe : il est en effet vraisemblable qu'une partie des participants demande que l'on revienne sur certaines compétences dévolues à l'Union, par exemple dans le domaine agricole ou dans celui de la chasse. La politique agricole commune (PAC) peut être remise en cause et nous devons en être conscients. De notre côté, nous demanderons peut-être que des thèmes comme celui de la chasse redeviennent une compétence exclusivement nationale. Des oppositions fortes pourraient donc se faire jour, non seulement au sein des Etats mais aussi entre les Etats membres. Le premier risque qu'il faudra ainsi conjurer est celui de la régression. Le second risque serait de figer le texte. Mais finalement, il pourrait résulter des débats un simple "habillage" sous la forme d'un texte clair et compréhensible, qui ne pourra toutefois pas nous dispenser d'un traité complémentaire ultérieur, forcément complexe, car cela est inhérent au droit. Mon vœu est que le premier texte soit aussi clair et explicite que celui de la charte des droits fondamentaux, qui a été une très grande réussite. Il est enfin essentiel de conserver la souplesse quant à un accroissement futur des compétences de l'Union à des domaines qui ne semblent pas correspondre aujourd'hui aux attentes du citoyen. Je pense d'ailleurs que l'article 308 du Traité, que j'ai évoqué tout à l'heure, devra subsister.

J'ai conscience que mon exposé était très sommaire, alors que celui de Monsieur Lamassoure était très riche. J'ai simplement voulu lui répondre sur cette question de l'opportunité de l'exercice, qui aura lieu puisque les gouvernements en ont décidé ainsi, mais que pour ma part, sur la base d'une appréciation toute personnelle (elle n'engage absolument pas le Premier ministre), je considère comme un exercice assez largement illusoire.

Alain BARRAU

Merci beaucoup, Jean Vidal, pour cet exposé extrêmement intéressant. Il permet d'ouvrir encore plus largement le débat sur un point tout à fait central. La répartition des compétences sera-t-elle un élément de fixation, voire de régression ? Je pense que nous aurons l'occasion d'aborder cette question au cours de notre discussion. J'invite les personnes de la salle qui souhaitent intervenir sur ce point à se manifester.

Jean-Pierre GOUZY, vice-président de la Maison de l'Europe de Paris

Je crois que Jean Vidal a très bien exprimé les réticences et les réserves d'un représentant d'un Etat nation qui ne souhaite pas perdre ses prérogatives. Mais Monsieur Lamassoure est aussi le co-président d'un intergroupe au Parlement européen qui souhaite définir un projet constitutionnel. Le débat constitutionnel est actuellement sous-jacent dans les institutions européennes ; il ne pourra être évité et pose inévitablement la question des compétences.

Javier ELORZA-CAVENGT, ambassadeur d'Espagne en France

Il est vrai que la déclaration du sommet de Nice, que nous avons approuvée, pose de nouvelles questions à l'Union. L'Europe va en premier lieu être confrontée à des contraintes liées au passage à l'euro : il est certain que la politique économique ne pourra plus être dirigée comme elle l'est actuellement, comme l'avait d'ailleurs prévu Jacques Delors il y a quelques années. Mais l'Europe souffre également d'une politique de défense totalement ridicule. Le cas des porte-avions en est une illustration flagrante. En tout cas, notre porte-avions fonctionne ! Une autre question qui préoccupe les citoyens européens est l'harmonisation de l'espace européen judiciaire et policier. Mais de tout cela il n'y a pas la moindre trace dans le débat actuel. Singulièrement, la conférence intergouvernementale qui se prépare ne prend pas cette direction, puisqu'elle se donne pour objectif d'élaborer un traité cadre délimitant les compétences de l'Union. Or tracer des frontières ne peut générer qu'une limitation, là où nous avons au contraire besoin d'une vision plus large. Nous sommes donc confrontés à un grave problème et le processus qui est lancé n'est pas celui qui nous intéresse.

Michel CARDOT, chargé de mission « Europe » au ministère de la Défense

Je représente le ministère de la Défense, mais je parle à titre personnel. Je serai moins catégorique que Jean Vidal sur la question de la répartition des compétences. En France, nous avons voté cette année, au niveau local, lors des élections municipales. Dans le débat citoyen qui s'est établi à cette occasion, nous avons eu à réfléchir ensemble à l'articulation des compétences entre la commune et les communautés de communes ou d'agglomérations. A cet égard, le projet de loi présenté par Jean-Pierre Chevènement posait clairement la question de la répartition des compétences, en distinguant les compétences facultatives des

compétences obligatoires. En France, dans un Etat nation qui semble avoir quelques réticences à poser l'exercice au niveau supranational, il est intéressant de souligner la capacité dont nous avons ainsi fait preuve à aborder ce thème au niveau national. Nous pouvons dès lors nous demander pourquoi nous semblons incapables de traiter de la même question au plan européen. Y a-t-il là une contradiction et quelles en sont les raisons ?

Marianne COWDY, étudiante

Pour ma part, je trouve presque choquant que Jean Vidal nous alerte quant aux risques d'un débat sur la répartition des compétences, en raison d'une possible remise en cause de ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui : cette remise en question n'est-elle pas légitime si elle émane des citoyens ? De plus, cette remise en question ne pourrait-elle pas aboutir à une confiance accrue des citoyens dans l'Europe rendant possible un nouvel élan dans la construction européenne ?

Jean VIDAL

Pour répondre à la question posée précédemment, la différence entre une situation nationale et le contexte européen réside notamment, à mes yeux, dans le fait que les nations sont des entités enracinées dans l'Histoire depuis longtemps, ce qui en fait des constructions "achevées". Il n'en va pas de même pour l'Union européenne, qui va sans doute encore fortement évoluer dans les décennies à venir. L'idée que la conférence de 2004 pourrait être une conférence finale est une idée totalement absurde. D'autres conférences auront lieu parce que la construction européenne est organique et répond à des demandes évolutives des Etats et des citoyens.

Par goût du débat, j'ai un peu durci ma position, dans le dessein de donner une contradiction plus nette à Alain Lamassoure. Cela dit, je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas débattre de ces questions. Au contraire, il faut débattre de la répartition des compétences, et nous le ferons, au moins jusqu'en 2004. J'approuve d'ailleurs totalement le débat qui s'instaure aujourd'hui au sein de l'Assemblée nationale, de même que les discussions qui ont eu lieu dans les régions françaises. Ce débat se prolongera jusqu'en 2004 et sans doute au-delà. Simplement, je pense que les résultats de cette réflexion seront dans le fond assez peu différents de la situation actuelle. La construction européenne est en effet par nature un processus complexe qui débouchera peu vraisemblablement sur une véritable simplification de la répartition des compétences. Ce qui importe

davantage, à mes yeux, c'est de trouver la manière de créer ce que le Premier ministre a appelé un " espace politique européen ", un espace où les citoyens aient le sentiment qu'ils participent et pèsent sur la construction européenne. C'est pour moi l'enjeu majeur de la prochaine Convention et de la conférence intergouvernementale de 2004. La question des compétences peut participer à la création de cet espace politique européen. Je ne crois pas qu'il s'agisse de la question fondamentale et je suis convaincu que cette répartition des compétences entre les Etats membres, l'Union, l'échelon intergouvernemental, l'échelon national, les régions, restera nécessairement une construction complexe, tant juridiquement que politiquement.

Paul THIBAUD,
Ancien directeur de la revue *Esprit*

Je suis un peu déconcerté, d'abord d'avoir à participer à un débat de spécialistes subtiles et avertis de la chose européenne, ce que je ne suis pas ; ensuite d'avoir affaire à d'autres contradicteurs que ceux qui étaient initialement prévus, dont les interrogations correspondaient beaucoup plus aux miennes. D'avance, je vous prie donc d'excuser le décalage de mes propos, tant sur la forme que sur le fond.

Je ne suis donc pas un mécanicien de l'Europe : je ne sais pas s'il faut changer le carburateur ou bien rajouter un cylindre au moteur... La situation actuelle de l'Europe suscite notre attention et même notre inquiétude. Je suis surpris qu'Alain Lamassoure, après avoir insisté sur la nécessité de clarifier la répartition des compétences, poursuive en indiquant que la plupart d'entre elles seraient partagées. Cela me paraît assez contradictoire. J'espère qu'il ne m'en voudra pas de relever cette contradiction.

J'estime qu'il faut poser la question quelque peu différemment. A mon sens, le problème de l'Europe n'est pas celui de la répartition des compétences, qui n'est finalement qu'une modalité. Le problème de l'Europe, c'est celui du décalage entre le niveau des valeurs politiques fondamentales, des croyances et des identités – à savoir celui des nations – et le niveau d'exercice du pouvoir. Toute la difficulté d'être de l'Europe tient à cette disjonction. On demande aux citoyens européens de concéder des pouvoirs de décision à un échelon supérieur, alors qu'ils restent de façon identitaire membres de leur nation. Cette difficulté, qui est constitutive de l'Europe, doit être abordée de front. Comment mobiliser les identités nationales au bénéfice d'une construction européenne qui, par certains côtés, les dépassent ? Tel me semble être le principal problème auquel nous sommes confrontés. Certains peuvent récuser la nation. Ce n'est absolument pas mon cas. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'un problème d'opinion, mais de situation de fait. A mon sens, il ne sera possible de mobiliser les nations que si elles se sentent sécurisées. Je pense que le discours téléologique européen fragilise d'une certaine manière les nations et les empêche de s'engager dans le processus européen. Comment les nations actuelles consentiraient-elles à s'y investir davantage lorsque les fédéralistes annoncent leur mort ? Personne au

monde ne saurait consentir à sa propre mort ! Si les Européens ne parviennent pas à résoudre cette difficulté, l'Europe ne pourra être que velléitaire. Elle sera comme la flèche de Zénon, qui avance, qui vole et qui ne vole pas. L'Europe est toujours une étape qui s'annonce et qui, d'un certain côté, ne se réalise pas. A titre d'exemple, le projet européen de l'UDF prévoit de garantir aux nations leur souveraineté en tant qu'Etats. Je ne conçois pas réellement comment on peut à la fois être fédéraliste européen et garantir la souveraineté des Etats au sein de l'Europe. Cela me paraît contradictoire. Le rapport Quermonne possède les mêmes ambiguïtés. Mon intention n'est pas de critiquer, mais bien de pointer du doigt la difficulté majeure qui réside dans cet antagonisme entre le niveau des décisions nécessaires et le niveau des croyances et des identités.

Plus que de répartir les compétences, il s'agit donc d'identifier l'objet politique européen. Jacques Delors a eu cette formule très célèbre : " L'Europe est un objet politique non identifié ". J'ai toujours considéré que cette assertion était une injonction à identifier l'objet politique. Quel est l'objet politique de l'Europe ? Telle est la question préalable qu'il convient de se poser. L'Europe aurait clairement besoin d'un moment socratique de réflexion (connais-toi toi-même). Cela suppose de rompre avec le "continuum" européen. Selon la *Genèse*, Dieu a créé le monde en six jours : chaque jour, il s'est arrêté pour considérer sa création et se demander s'il avait bien agi. Les « européens », eux, sont beaucoup plus forts que Dieu puisqu'ils ne conçoivent pas que la construction européenne puisse s'arrêter, ne serait-ce qu'un instant. C'est avec cet état d'esprit téléologique de l'Europe en soi et pour soi qu'il faudrait rompre, en particulier si on souhaite impliquer les nations.

Nous sommes aujourd'hui à un moment décisif de discontinuité dans la construction européenne. Depuis Jean Monnet, nous avons assisté à la construction de ce que j'appelle une grande société européenne : le marché, la libre circulation, la libre installation, etc. La monnaie unique en est d'une certaine manière l'accomplissement. Cette grande société européenne s'est constituée aux dépens des Etats, qui ont perdu de leur pouvoir de contrôle. L'Europe, jusqu'ici, a donc surtout progressé aux dépens de la politique. Elle a progressé "impolitiquement" et même "anti-politiquement". La construction européenne, contrairement aux idées couramment répandues, s'est bâtie non pas sous l'impulsion d'un enthousiasme politique pour l'idée européenne, mais par la montée de la défiance vis-à-vis des Etats nations. Dans les années 70, un changement fondamental est intervenu et dont personne ne peut trouver les causes dans la culture occidentale. Cette dernière était fondée, dans l'après-guerre, sur l'action, l'implication politique. Tout à coup, elle s'est appuyée sur les droits des individus et sur les récriminations vis-à-vis de

ceux qui agissaient. La chute du communisme est un facteur fondamental dans ce changement de paradigme politique. Un autre élément fondamental est l'apparition de la Shoah comme élément central de l'histoire de l'Europe, ce qui n'était absolument pas le cas ni aux Etats-Unis, ni en Europe, ni en Israël à la fin de la Seconde Guerre Mondiale. C'est une culture de la plainte, une culture de la récrimination, une culture de la demande de droits qui s'est imposée. Nous sommes dans une culture où dominant les instruments de l'individualisme que sont le marché, la demande de droit et l'opinion, que l'on n'ose même plus qualifier de publique. Pour comprendre le paradoxe de la situation actuelle, il suffit de considérer que ceux qui demandent un droit au nom d'une construction nationale sont maudits, alors que ceux qui font la même demande au nom d'une minorité sont applaudis. Ceux qui maudissent Jörg Haider ouvrent leurs colonnes à Jean-Guy Talamoni, le second réclamant des mesures pour la Corse que n'ose pas demander le premier pour l'Autriche.

Les nations sont donc les grandes perdantes de la construction européenne. Jean-Marc Ferry, après son maître Habermas, a évoqué dans son dernier livre l'émergence d'un patriotisme constitutionnel européen, qui viendrait remplacer les identités nationales pénitentes. Or les termes me paraissent pour le moins contradictoires. Il est intéressant de noter que cet artifice constitutionnel a servi à donner un horizon à cette "désimplification" nationale. Le résultat est évident. Il est un affaiblissement des capacités à agir politiquement. Après les attentats du 11 septembre, les Américains ont aussitôt réagi par un regain de patriotisme. Comment s'étonner, dès lors, de l'absence de réaction des Européens, puisque l'Europe s'est justement appliquée à détruire les patriotismes nationaux ? L'Occident a un rapport avec l'Islam. Il ne s'agit pas uniquement d'un problème de politique étrangère mais bien de politique nationale française. Cela renvoie aussi à la question de nos rapports avec le Maghreb, qui sont historiquement très riches. La France a son mot à dire dans ce domaine. Peu importe, en réalité, que nos gouvernants ne sachent même pas s'entendre sur un plan de table. Le fait est que si l'on s'interrogeait d'abord sur ce que nous avons à faire en tant que Français, et non pas en tant qu'Européens, les énergies politiques seraient sans doute beaucoup plus créatives. C'est cette contradiction entre cette intention institutionnalisée et les énergies politiques, les valeurs, les croyances, les convictions, qui pose problème.

Pourquoi l'Europe a-t-elle détruit les énergies politiques au lieu d'en créer ? C'est la question centrale à laquelle il est nécessaire de répondre. Il faut pour cela provoquer une rupture dans la construction européenne et repartir sur de nouvelles bases. L'Europe est un instrument fabriqué avant tout pour les individus, pour leur permettre de se libérer des contraintes étatiques. Dès lors, avant de chercher à aller plus loin, il me paraît

essentiel de réconcilier l'Europe avec les nations qui la composent. J'évoquerai simplement quelques pistes allant dans ce sens.

La première, la plus importante à mes yeux, a trait à la dignité institutionnelle des nations. Quand le Parlement vote en cadence des directives européennes dont il n'a pas discuté la préparation, sa dignité institutionnelle n'est pas respectée. Je suggère donc que les parlements soient impliqués, de façon beaucoup plus sérieuse, dans l'élaboration des directives européennes, quitte à accroître la complexité du système. Nos gouvernants ont déjà beaucoup trop abusé de ce mode de contournement de la démocratie et de la volonté nationale, avec des résultats pour le moins peu satisfaisants. Il faudrait d'ailleurs qu'on nous explique pourquoi les résultats sont aussi contraires aux intentions proclamées. La démocratie vaut bien que l'on complique un peu la vie des gouvernants. De plus, j'estime qu'il est temps de rétablir un contrôle de la constitutionnalité du droit communautaire dérivé, car la Constitution nationale doit rester le texte suprême. Tout le droit qui entre dans l'espace national doit être jugé à l'aune de la Constitution, où sont inscrits nos principes fondamentaux et nos croyances communes. Si le droit européen est considéré comme supérieur à la Constitution française, la dignité de la nation française se trouve directement menacée. L'Europe, il faut le rappeler, n'est pas une fédération car une fédération suppose l'existence d'une instance suprême, dont la légitimité est directe. Or cette légitimité directe fait défaut à l'Europe, qui n'est qu'un ensemble de nations qui se donnent des règles. Historiquement, la nation est la plus grande invention de l'Europe. Jeter la nation aux orties, c'est un suicide pour l'Europe.

En définitive, plutôt qu'une Constitution européenne, il faudrait se préoccuper d'élaborer un programme européen. Que voulons-nous faire ensemble ? Quelles sont les contraintes que nous sommes prêts à accepter ? C'est donc dans la restauration de la légitimité des nations que se trouve l'avenir de l'Europe. Mes propos sont peut-être choquants. Je vous prie de m'en excuser. Toutefois, ils procèdent d'une véritable inquiétude pour l'Europe et pour les nations. En effet, le sort de l'Europe et celui des nations sont étroitement liés. Il faut également déplacer la discussion sur les modes d'organisation vers l'articulation des légitimités, qui demeure le problème politique fondamental. Pour l'avoir trop longtemps éludé, l'Europe est aujourd'hui confrontée à des difficultés qui loin de me réjouir, m'inquiètent.

Alain BARRAU

Merci Paul Thibaud pour cette intervention, qui va sans aucun doute enrichir notre débat. Un des fondements de ce qui nous réunit, comme le

disait Voltaire, est que chacun puisse exprimer des positions, en particulier des positions contradictoires. J'aimerais réagir sans tarder à ce que vous avez dit. En tant qu'Européen, je ne souhaite pas assumer la responsabilité de quelqu'un qui agirait contre la patrie ou contre la nation. Par ailleurs, dans ma démarche politique, j'ai le souvenir fort de François Mitterrand, intervenant vers la fin de sa vie devant le Parlement européen dans un discours extrêmement brillant et applaudi par tous les auditeurs, concluant par ces mots : " le nationalisme, c'est la guerre ". A mes yeux, il est vrai que les nations ont pu être reniées, écorchées, mises sous la table, reléguées au second plan, au profit d'une idéologie qui a utilisé l'Europe pour se développer. Je peux partager complètement cette analyse.

Pour autant, la perspective tracée est claire : nous partons des nations pour construire quelque chose ensemble, en conservant nos génies nationaux et nos histoires spécifiques. Personne ne prétend à l'existence d'une nation européenne. Je ne pense pas que la nation européenne corresponde à une réalité. Mais le débat public sur le continent peut redonner de l'espace aux choix nationaux pour l'Europe. Il s'agit à mes yeux d'un enjeu de premier plan. A cet égard, l'utilisation par les gouvernements de moyens de contournement des parlements nationaux, que vous avez évoquée, est également une réalité qu'il faut dénoncer. Cependant, des mesures ont été prises pour inverser cette tendance et l'on peut espérer que cette situation ne perdure pas trop longtemps. A titre d'exemple, nous venons d'obtenir que non seulement le Parlement français puisse donner un point de vue, en amont, sur les directives avant qu'elles soient adoptées par le Conseil des ministres, mais aussi qu'un travail soit désormais organisé en aval, lors de la transposition législative de ces directives.

Il me paraît très important de souligner que si l'Europe a joué le rôle de cache-sexe pour diverses idéologies dénigrant le rôle de l'Etat, l'ensemble de la construction européenne n'a pas pour autant vocation à détruire les nations, les Etats et leur histoire. Il est très important et hautement significatif que des peuples européens qui se sont battus pendant des siècles pour leur souveraineté affirment aujourd'hui leur volonté de participer à la construction européenne. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles je suis pleinement favorable à l'élargissement de l'Union. Les pays qui demandent à nous rejoindre comprennent parfaitement que l'Europe est un territoire d'affrontement des idées politiques. Je n'ai jamais été favorable à une sorte d'unanimisme européen, sans odeur et sans saveur. Vous venez de dénoncer avec pertinence une certaine utilisation de l'Europe, qui ne doit plus avoir cours. Je vous remercie d'avoir introduit cette notion philosophique dans le débat. Il nous reste à dire quelle Europe nous voulons construire.

Guillaume HALGAND, étudiant

Je souhaite simplement réagir par rapport à la réflexion philosophique de Paul Thibaud, qui m'a paru très intéressante. L'une des raisons pouvant expliquer la distance ressentie entre de nombreux citoyens et l'Europe, réside à mon avis dans le fait que nombreux sont nos concitoyens qui se sentent citoyens du monde, plutôt que citoyens d'une nation ou même de l'ensemble européen. Notre génération a l'habitude de fréquenter des personnes qui viennent de tous les pays du monde. Nous ne nous retrouvons plus dans un concept de nation totalement fermée. L'Europe doit sans doute être pensée avant tout comme un outil, plutôt que comme un ensemble d'Etats européens, qui nous rapprochent nécessairement d'un risque, même lointain, de renfermement sur nous-mêmes et du spectre du fascisme. Par ailleurs, ces Assises me semblent une excellente initiative. Mais l'information sur ce type de manifestations et sur l'Europe d'une façon plus générale me semble encore largement insuffisante dans la population et souvent réservée à un cercle relativement étroit de citoyens.

Jeanne GILLOT-VOISIN, Mouvement européen de la Côte-d'Or

Je souhaite revenir sur deux idées qui ont été évoquées. En premier lieu, Paul Thibaud a parlé d'une demande de culture de droit. En second lieu, Alain Barrau s'est interrogé sur ce qui pouvait justifier de refuser de laisser entrer tel ou tel pays dans l'Union européenne. Je pense qu'on peut refuser l'entrée d'un pays dans l'Union au nom de la Charte des droits fondamentaux, qui a d'ailleurs été annexée au Traité de Nice. Toutefois, deux problèmes subsistent. Qu'en est-il de la ratification du traité de Nice ? Quel sera le statut juridique de la Charte des droits fondamentaux ? Je suis d'accord avec Paul Thibaud. Le problème des rapports entre la France ou tout autre Etat européen avec les pays du Maghreb ou la Turquie n'est pas une question religieuse, mais bien avant tout une question de droits, de principes et de valeurs démocratiques.

Moussa TRAORE, étudiant, Président de l'association « Monde des cultures »

La façon dont l'Europe se construit est marquée par un certain nombre de dérives, comme nous en avons eu des illustrations, par exemple à travers la concertation franco-allemande sur des questions touchant l'ensemble de l'Europe, ou à travers le mini-sommet qui a eu lieu le 4 novembre au 10 Downing Street. Par ailleurs, la proposition du ministre allemand des Affaires étrangères Joschka Fischer pour une

fédération d'Etats en Europe me paraît intéressante mais semble avoir été délaissée : où en est ce projet ?

De la salle

Parmi les différentes dimensions de l'évolution européenne, je souhaite m'arrêter sur L'Europe en tant qu'entité et pilier de la culture occidentale. Elle ne doit pas perdre son âme, qui réside dans ses valeurs éthiques fondamentales, complémentaires dans leur diversité et dans leur spécificité. C'est aussi la raison pour laquelle la clarification des compétences me semble indispensable, à chaque pas que fait la construction européenne, afin de ne jamais perdre de vue le nécessaire esprit de responsabilité qui doit l'animer. J'ai entendu tout à l'heure une personne du public affirmer que les limites peuvent être parfois sources de conflit. Il me semble que les limites, en tant que points de repère pour les individus et les Etats, sont nécessaires. Elles permettent d'affronter les défis ; et l'Europe est justement un grand défi. Je voudrais, pour conclure, souligner que la Croatie fait partie de l'Europe depuis toujours et constitue une pièce indispensable du puzzle européen.

Françoise BELET, responsable des actions européennes au Conseil régional d'Ile-de-France

Je suis responsable des actions européennes dans le domaine de la formation professionnelle. Je suis également correspondante "Egalité des chances entre les femmes et les hommes", au sein d'un réseau créé par le Préfet de région. J'ai parlé lors de la pause avec Alain Barrau de la représentation des hommes et des femmes au sein de cette assemblée. Il m'a dit que les femmes ne devaient pas être les seules à évoquer ce sujet. Je reviendrai néanmoins sur ce point à l'issue de mon intervention. Je souhaitais réagir sur les questions de velléités au sein de l'Europe, de citoyenneté et d'identité. Le thème de la table ronde fait également référence aux priorités pour l'Europe. Je souhaite donc donner aussi mon point de vue sur ces questions.

Ce débat est extrêmement intéressant et de très haut niveau. Cependant, j'ai le sentiment que l'Europe pêche souvent par manque d'actions concrètes. C'est sans doute l'une des priorités nouvelles qu'elle devrait se fixer. J'aimerais en donner une illustration, à travers les programmes d'échanges et de mobilité de jeunes européens. Ils sont menés depuis 1995, notamment à travers les programmes Leonardo et Socrate. Dans le cadre de ces actions de mobilité, les jeunes mènent une expérience scolaire ou professionnelle en Europe. Ils contribuent, très

concrètement, à forger une citoyenneté européenne, sans jamais remettre en cause les identités nationales. Ces programmes permettent aux jeunes de faire connaissance avec la culture des autres pays européens, mais aussi d'accéder à l'emploi. Les régions jouent un rôle très important dans le développement de ces programmes, par un abondement financier et en leur donnant des orientations spécifiques. La complémentarité entre l'Europe et les régions est donc manifeste. Ces programmes sont d'autant plus importants qu'ils concernent aussi bien des étudiants que de jeunes travailleurs et des demandeurs d'emploi. Ils me semblent un facteur important dans la construction de la citoyenneté européenne.

Par ailleurs, parmi les intervenants de ces Assises, j'ai dénombré vingt-quatre hommes et cinq femmes. Lors du colloque organisé sur le même thème pour la région Ile-de-France, la proportion était sensiblement la même. C'est une répartition que l'on retrouve dans la plupart des colloques consacrés à l'Europe et au niveau des institutions européennes. Pourtant, le principe de l'égalité des femmes et des hommes est inscrit dans la constitution et dans la charte européenne des droits fondamentaux. Dès le Traité de Rome, la question de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes a été posée par la France. Elle est aujourd'hui un enjeu essentiel, en l'occurrence le quatrième pilier de la stratégie européenne pour l'emploi. Pourquoi ce principe de l'égalité des femmes et des hommes n'est-il pas mieux respecté ?

Camille DARSIERES, député de la Martinique

Je vous ai écouté avec beaucoup d'intérêt. Je voudrais qu'on n'oublie pas le problème particulier des régions ultrapériphériques, dont la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion font partie. Nous nous trouvons en effet dans une situation très spécifique. Tout à l'heure, j'ai entendu un compatriote d'outre-mer parler de la Nouvelle-Calédonie, qui est un territoire d'outre-mer (TOM). Or la Martinique est un département d'outre-mer (DOM). Dès 1946, les DOM ont été traités sur un plan d'égalité du point de vue constitutionnel avec les départements français. La France, en ratifiant le traité de Rome, a entraîné de fait ses départements d'outre-mer dans l'Union européenne. A l'époque, d'ailleurs, sept parlementaires d'outre-mer sur dix avaient voté contre la ratification, car ils en avaient un peu peur. Aujourd'hui, il n'en irait sans doute plus de même car l'Europe ne les effraie pas. Mais l'Europe appelle pour les départements d'outre-mer un certain nombre d'accommodements. Je regrette que les conséquences de l'élargissement n'aient pas encore été discutées au cours du débat. Nous sommes aujourd'hui à l'aise au sein de l'Europe parce qu'un certain nombre de dispositions ont été prises. L'article 299.2 du traité d'Amsterdam, en

effet, reconnaît aux régions ultrapériphériques, comme les départements français d'outre-mer, un handicap structurel permanent, et donc un droit quasi-permanent à un traitement dérogatoire.

Les DOM sont des départements comme les autres. Cependant, alors que le PNB moyen par tête de l'Union européenne atteint 21 246 dollars, il n'est que de 11 348 dollars pour la Martinique. Mais que dire des pays d'Europe centrale et orientale qui frappent à la porte de l'Union, comme la Pologne, où il est proche de 3 200 dollars, ou la Bulgarie, où il dépasse à grand peine les 1 000 dollars par habitant ? Que va-t-il se produire après l'élargissement ?

Très probablement, les transferts du nord vers le sud de l'Europe, qui étaient la règle jusqu'ici, se déplaceront. La grande masse de transferts se fera désormais de l'ouest vers l'est. Dès lors, quelles garanties peut-on donner aux départements d'outre-mer, dont les craintes m'apparaissent fondées ? Force est de constater que les régions ultrapériphériques, qui sont reconnues comme des régions à handicap structurel permanent, ne sont représentées à aucun échelon de la réflexion et de la prise de décision. Rien n'oblige les Etats membres à inclure l'outre-mer dans le comité consultatif des régions. Je déplore ainsi l'absence de représentant des départements d'outre-mer français dans ce comité consultatif des régions. De même, le Parlement européen est élu de telle manière (un scrutin de liste proportionnel sur une seule circonscription, à savoir la France) que si un parlementaire d'outre-mer ne vas pas à genoux faire le siège d'une formation politique parisienne, il ne peut y avoir de représentant de l'outre-mer au sein de cette instance. De manière générale, il n'existe aucune obligation légale ou constitutionnelle d'assurer la représentation de l'outre-mer. Dans la pratique, les fonctionnaires de Bruxelles ne tiennent pas compte de l'article 299 que j'ai évoqué. C'est pourquoi je suggère la création, dans le prochain traité, d'un comité de liaison permanent qui puisse donner son avis au stade de l'exécution et qui permette de tenir compte de façon beaucoup plus concrète de l'ensemble des régions d'outre-mer, bien au-delà des seuls DOM-TOM français.

Je remercie à Alain Barrau de m'avoir donné la parole. J'invite les personnes de l'assistance à se prononcer sur ce sujet d'une plus grande prise en compte des régions ultrapériphériques. Je parle des Açores, des Canaries, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion. Je précise que je suis dans l'obligation de quitter cette assemblée, par obligation et non par discourtoisie.

Alain BARRAU

J'invite d'ailleurs les personnes intéressées par ce sujet à lire ton rapport, qui a été présenté à la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, sur les régions ultrapériphériques. Permettez-moi de vous donner quelques éléments qui devraient vous rassurer. D'abord, nous avons clairement signifié, dans notre rapport, la nécessité de la solidarité nationale vis-à-vis des départements et territoires d'outre-mer, pour tenir compte de leurs particularités. Je reprends à cet égard l'argument de Paul Thibaud. Si on ne veut pas que l'Europe soit un outil de déstructuration nationale, il faut que la responsabilité nationale joue vis-à-vis des départements français qui présentent des situations particulières. En deuxième lieu, il me semble nécessaire de modifier le mode d'élection des parlementaires européens, pour introduire au moins une dose de représentation régionale. Il est absurde qu'aucun représentant des départements d'outre-mer, sauf hasard ou situation que tu as évoquée, ne soit représenté au Parlement européen. Tout cela est évidemment essentiel. En revanche, je ne suis pas de ceux qui pensent que cette nécessaire prise en compte des régions ultrapériphériques s'oppose à l'élargissement de l'Union. Je souhaite que les départements d'outre-mer aient toute leur place au sein de l'Europe car ils sont des départements français. De même, les pays de l'Europe centrale ou orientale ont leur place en Europe. A quoi ressemblerait une Europe "réunifiée" dont la République tchèque et la ville de Prague, l'un des symboles de l'Europe, seraient exclues ? Bien évidemment, l'élargissement de l'Union ne peut pas s'accomplir sans difficulté. Pour autant, on ne peut l'opposer à la prise en compte des régions ultrapériphériques. A ce jour, douze négociations pour l'élargissement sont engagées. La Charte des droits fondamentaux me paraît une bonne référence, qui doit s'appliquer pour les Quinze comme pour les pays candidats. Dès lors que ces négociations sont menées avec sérieux et en référence à la Charte des droits fondamentaux, on ne peut pas mettre en cause la nécessaire réunification de l'Europe.

Micheline GALABERT-AUGE, association des femmes de l'Europe méridionale

Je voudrais d'abord vous dire que je partage votre point de vue selon lequel le déséquilibre entre hommes et femmes ne doit pas être seulement évoqué par les femmes. Vous montrez bien à cet égard que vous êtes de ceux qui ont compris que faire entendre la voix des femmes et faire en sorte que les femmes prennent leur part au débat à parité revient à travailler pour la collectivité et non seulement pour les femmes. L'humanité se compose d'hommes et de femmes. Si on veut prendre des

décisions pertinentes pour une collectivité mixte, il faut que ces décisions soient prises par des instances mixtes. Ce faisant, nous aurons les plus grandes chances de mettre en place une société harmonieuse, où chacun aura sa place. Cela étant, je constate que les mentalités n'ont pas tellement évolué. J'entends en effet peu d'hommes soulever cette question. Jusqu'à présent, il me semble que les intervenants ont principalement traité des compétences, beaucoup plus que des priorités de l'Europe. Paul Thibaud s'est interrogé sur la façon de mobiliser les identités là où elles sont, au profit d'une entité qui les dépasse. Or il faut d'abord savoir si cette entité mérite qu'on se mobilise pour elle. Il s'agit d'en définir les caractéristiques ; Or la caractéristique de l'Europe est d'être un espace démocratique et respectueux des droits de la parole.

L'idée d'une évolution de la démocratie, dans un sens plus participatif, a également été évoquée ce matin. Il va sans dire que cette démocratie se doit d'être paritaire. Il est salutaire que, dans la Charte dont l'Europe s'est dotée il y a un an, soit d'ailleurs clairement énoncé le principe d'égalité des hommes et des femmes en termes généraux. Je me réfère à l'article 23 de la Charte qui pose de façon fondamentale le problème de l'égalité des hommes et des femmes dans tous les domaines. Ce n'est pas un hasard si les mouvements terroristes islamistes prennent racine dans des pays où les femmes se voient dénié le droit d'exister. Les institutions européennes devront donc être paritaires et je suis persuadée que vous pèserez de tout votre poids pour que la Convention qui va débattre des options à retenir lors de la Conférence intergouvernementale représente harmonieusement les hommes et les femmes de l'Union.

Alain BARRAU

Je partage votre sentiment. Cela dit, pour être honnête, la composition de la Convention fait qu'il sera difficile de parvenir au résultat que vous appelez de vos vœux. Cependant, la loi sur la parité est déjà entrée en application et ne semble pas fonctionner si mal. La France était très en retard dans ce domaine par rapport à d'autres pays européens comme la Suède. Avant de donner la parole à Michel Sergent, je souhaiterais dire un mot de la Convention et de la Charte. Celle-ci a été rédigée dans le cadre de la Convention précédente, décidée au Conseil européen de Biarritz. Les chefs d'Etats et de gouvernements n'y ont pas apporté de modification. Elle a donc été proclamée en l'état à lors du Conseil européen de Nice. Cette Charte existe et constitue désormais un texte de référence qui est reconnu par les Quinze au sein de l'Union. Elle est aussi une base dans nos relations avec les pays candidats. Et si un texte constitutionnel venait à être élaboré, on peut raisonnablement

imaginer que la Charte en serait le préambule. Elle devrait en tout cas constituer une référence juridique.

Un intervenant a parlé de la déclaration de Joschka Fischer, qui a fait débat en son temps. D'autres dirigeants européens se sont exprimés sur leur vision de l'Europe. Je pense à Gerhard Schröder, Lionel Jospin ou Tony Blair. Le débat de fond que nous voyons apparaître dans cette discussion illustre bien, plus généralement, la richesse de la période qui s'ouvre et qui nous conduira jusqu'à 2004. J'ai bon espoir que cette phase de débat, qui s'achèvera en 2004, soit l'occasion de faire avancer la construction européenne.

Michel SERGENT, professeur

Un des principaux freins à la progression de l'Europe est constitué, de mon point de vue, par les arrière-pensées entre les souverainistes, qui s'accrochent à la souveraineté nationale, et les "européistes", qui refusent tout progrès émanant d'une Europe des Nations, en raison d'une volonté exclusive de dispositions ou de mesures supranationales. Tout le travail accompli par le général de Gaulle lors du plan Fouchet a été refoulé car il ne comportait pas une dimension supranationale. Aujourd'hui, je veux bien croire qu'il ne s'agit plus d'un blocage, mais d'un freinage.

Pour diminuer ces freins, les européistes, comme Monsieur Lamassoure, et les souverainistes, comme Monsieur Thibaud, ne pourraient-ils pas s'accorder sur un point simple : demander l'incorporation du compromis de Luxembourg dans le futur traité ou dans la future constitution, s'il y en a une ? En effet, cette incorporation du compromis de Luxembourg, qui n'est pas légalisé depuis 1966, permettrait à mes yeux de dissiper nombre des craintes ou d'arrière-pensées qui peuvent exister. En effet, elle constituerait une sorte de filet de protection. Les souverainistes accepteraient ainsi plus facilement des avancées vers le vote à la majorité au sein des institutions européennes, s'ils avaient la possibilité de faire jouer le compromis de Luxembourg en cas de besoin.

Aleksander GLOGOWSKI, étudiant

Je suis représentant d'une association de science cognitive. Ma question s'adresse aux intervenants. Quelle place accordez-vous à la coopération scientifique dans les années à venir au sein de l'Europe ? Doit-on envisager dans ce domaine un transfert des compétences

nationales vers l'Europe ? Si ce transfert doit avoir lieu, quelles en seront les modalités ?

Christian RENTZSCH, membre du cabinet de la secrétaire d'Etat au Logement

Je souhaite témoigner des relations européennes au sein du cabinet d'un ministère français, en l'occurrence le cabinet du Secrétariat d'Etat au Logement, au sein duquel j'exerce mes fonctions depuis peu. Lorsqu'on participe aux réunions avec les autres pays membres de l'Union européenne, un handicap persistant apparaît souvent : la nécessité de l'unanimité, au sein de l'Union. Ce handicap a été mis en exergue lors du Conseil européen de Nice, mais il persiste malgré tout. Sur des questions très concrètes comme le droit au logement en Europe, par exemple, cette obligation empêche évidemment toute avancée réelle, en raison du veto que ne manque pas d'opposer l'un ou l'autre des Etats présents. Je pense donc que le recours à l'unanimité ne devrait plus être une règle incontournable dans le fonctionnement de l'Union. Dès lors, la question de l'élaboration d'une Constitution européenne ne se pose même pas. Si on veut que l'Union européenne soit au service des citoyens, il est indispensable de mettre en œuvre une clarification des compétences. Sans une telle démarche, l'Europe continuera à subir des votes nationaux de sanction, tel que celui qui est intervenu en Irlande où la Charte des droits fondamentaux a été rejetée.

Michel OTTAWAY, conseiller d'arrondissement de Paris

Je voudrais revenir sur l'intervention de Paul Thibaud et sur les propos du jeune homme qui est intervenu tout à l'heure. D'un côté, certains semblent avoir du mal à dépasser la notion de souveraineté nationale. De l'autre, j'entends cet étudiant qui parle de citoyenneté du monde. Mais entre les deux, il y a l'Europe à construire ! Monsieur Thibaud a mis en exergue la dimension philosophique du problème. En écho, je dirai simplement que l'Europe doit passer de l'essence à l'existence. La priorité me semble être d'abord d'avoir les moyens pratiques de faire exister et fonctionner correctement l'Union européenne, cette entité sans précédent. De même qu'a été décidée, peut-être de façon discutable, la création d'un marché et d'une monnaie uniques, on peut désormais envisager la création d'une société politique européenne. Cette dernière n'existe pas et cette situation est à la source des problèmes de légitimité populaire des institutions européennes. A cet égard, la formule de la fédération d'Etats nations me paraît très prometteuse. Il est évident que l'Union européenne n'a pas actuellement les moyens de devenir une

fédération, comparable aux Etats-Unis. En revanche, il me semble que la création d'une fédération d'Etats nations, ayant la volonté de partager leur souveraineté, est à notre portée. De grâce, Monsieur Thibaud, comprenez qu'il s'agit de rehausser les moyens d'une souveraineté partagée. C'est à mes yeux un espace prometteur qui s'ouvre à nous.

De la salle

Je souhaiterais évoquer la question de l'éducation, notamment de l'enseignement des langues. J'espère que dans mes vieux jours, la construction européenne sera encore inachevée car je considère qu'un processus est plus intéressant qu'un achèvement. Dans un sens, la frustration à l'égard de l'Europe est une bonne chose. Chacun veut faire l'Europe, mais on ne se donne guère les moyens d'encourager le bilinguisme ou le trilinguisme. Même sur Arte, la chaîne franco-allemande, la plupart des programmes diffusés en allemand sont couverts par la traduction simultanée en français. Pourquoi ne pas clairement favoriser la diffusion de programmes sous-titrés, comme le font par exemple les pays nordiques ? L'Europe n'est aujourd'hui qu'une construction administrative. Je ne critique pas cette évolution, qui me semble nécessaire. Mais il faudrait également penser aux citoyens, en leur fournissant des moyens d'éducation de dimension européenne. Je serais donc personnellement favorable à ce que l'Union européenne s'investisse financièrement dans le domaine de l'éducation, tout particulièrement pour encourager le bilinguisme.

Philippe ROYER, président d'Europe Etudiants - France

Je vais tenter de me faire le porte-parole du citoyen européen. Jusqu'à présent, les débats ont été très techniques, quoique très clairs. Il a été surtout question de répartition des compétences. C'est effectivement une question fondamentale pour la construction européenne. Mais sait-on que les citoyens français, dans leur grande majorité, ne connaissent pas les compétences dévolues respectivement à leurs conseils régionaux et généraux, ou sont incapables de citer les noms des parlementaires européens de leur propre région ? Ne pensez-vous pas que la distorsion qui existe entre d'une part les élus, les fonctionnaires et les techniciens qui construisent l'Europe et d'autre part les citoyens, peut empêcher la construction d'une Europe cohérente, notamment au moment où on commence à parler de démocratie participative européenne.

Paul THIBAUD

Nous avons entendu de très nombreuses remarques, d'essence très différente, auxquelles il est difficile de répondre globalement. Je concentrerai ma réponse sur la première intervention, celle de l'étudiant qui se disait citoyen du monde.

D'une certaine manière, nous sommes tous citoyens du monde. Mais nous ne le sommes pas nécessairement directement. J'observe avec intérêt et curiosité la hantise, qui est celle de beaucoup de nos concitoyens (notamment les plus jeunes), d'être "enfermé" dans une identité nationale. Est-on "enfermé" lorsqu'on a une identité nationale ? Oublie-t-on le monde parce que l'on se proclame d'une nation ? Cela me semble absurde. Une nation est un concept qui a été inventé en Europe. Il n'existe pas de nation en dehors de l'Europe, du moins primitivement. Un de mes vieux maîtres malheureusement décédé, le grand anthropologue Louis Dumont, avait coutume de dire qu'il existait deux formes politiques primitives de la souveraineté : la tribu, c'est-à-dire les semblables qui descendent d'un ancêtre commun et qui ignorent les autres hommes, et l'empire, qui n'a pas de limite et qui peut donc s'étendre à l'ensemble du monde. Entre cette institution de la particularité et cette institution de l'universalité, l'Europe a inventé un troisième terme : la nation. C'est une particularité, qui n'est pas fermée comme la tribu, où l'on a conscience que la particularité se nourrit aussi des échanges avec ses voisins. Un Européen sait que les autres existent. Un Français sait que la culture italienne, espagnole ou allemande existe pour toujours. Notre culture est faite de tissages et d'interactions avec nos voisins. Il s'agit d'une particularité absolue qui n'existe dans aucun autre endroit au monde. Alors, de grâce, ne parlons pas de l'Europe comme d'une alternative entre l'ouverture et l'identité. Ce sont des "balançoires" dont il faut se séparer si on veut penser l'Europe et le monde dans lequel nous sommes. Nous devons apprendre à vivre positivement ces particularités. Autrement dit, le fait d'être citoyen du monde n'est en rien antinomique avec le fait de se vivre comme le citoyen d'une nation.

Pourquoi cette remise en cause de la nation chez certains citoyens ? Au fond, je pense qu'il s'agit du sentiment de la dette qui est refoulé. Comme vous le savez tous, nous ne sommes pas nés dans un chou ou dans une rose. Nous sommes nés en dette vis-à-vis non seulement d'une famille, mais aussi d'un quartier ou d'un village, d'une communauté, d'un pays, d'une nation. De ce point de vue, nous portons tous une dette. Même si nous changeons de pays, nous transportons cette dette. Or il est selon moi impossible de la refuser. La montée de l'individualisme fait que l'on ne reconnaît plus cette dette et cette évolution fait la ruine des affiliations politiques. Pour ma part, je ne suis guère favorable à la Charte des droits

fondamentaux car je ne crois pas que l'on puisse construire un pays avec un ensemble de droits, qui seront surtout prétextes à de nouvelles plaintes et à de nouvelles récriminations. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est un idéal politique, et non pas un texte qui donne des droits.

Il ne suffit donc pas, pour résoudre un problème, fût-ce celui de l'égalité des hommes et des femmes, d'inscrire un principe dans un texte à portée universelle ! L'inégalité d'accès à la chose politique entre les hommes et les femmes relève en effet de toutes sortes de raisons – préjugés, contraintes matérielles, etc. - qu'il convient d'analyser, et sur lesquelles il faut ensuite agir. L'idéal de la société mixte et paritaire ne doit pas être confondu avec les moyens de faire vivre cette égalité et des distances doivent être prises vis-à-vis de l'idée d'un droit " magique ", et marqué par une logique performative, selon laquelle il suffit de dire quelque chose pour que cela ait lieu. L'affirmation du principe de liberté de conscience dans la Constitution d'un pays se double certes d'une liberté de conscience ; mais les citoyens de ce pays qui ne veulent pas se rendre à la messe ne seront jamais contraints d'y aller ! Quant au droit à la santé, il ne signifie pas pour autant que l'on ait fermé tous les cimetières ! Ce dernier énoncé n'est pas un performatif, mais un programmatif. Il ne faut donc pas mélanger, sous le concept de droit, des énoncés de natures différentes : les performatifs recouvrent des valeurs de base, telles que la liberté de conscience, antérieures à l'organisation politique. En revanche, les programmatifs dépendent du bon fonctionnement de la Nation et de la Cité, et supposent qu'un certain nombre de conditions soient remplies pour être mis en œuvre. Par exemple, l'effectivité du droit à la santé suppose de l'argent.

La question de l'Europe recouvre des problèmes relatifs à notre mode de vie collectif et politique. Il est important d'introduire une distinction entre le niveau de la décision et le niveau de la volonté. Nombre de décisions doivent clairement être prises au niveau européen, mais la volonté politique doit se former au niveau national. A l'échelle européenne, des volontés diverses se rencontrent et s'harmonisent selon des règles, notamment en termes de majorité. Ces modalités tiennent à l'hétérogénéité des volontés et révèlent une nécessaire distinction entre la volonté nationale et la volonté européenne. Toute volonté politique sera désormais soumise à une discussion avec des volontés autres et en conséquence, la légende rousseauiste d'application de la volonté générale ne peut fonctionner dans le cadre européen.

Ce constat ne doit pas conduire à nier l'importance de la volonté nationale. Nous nous devons donc de résoudre un certain nombre de problèmes de philosophie politique et par-delà, de vivre ces problèmes, pour être de bons européens. Je suis partisan de la souveraineté, sans pour

autant considérer qu'elle constitue un terminus. La souveraineté s'ouvre de la même manière que mon identité s'ouvre sur d'autres personnes : je suis être un homme libre, mais je suis amené à prendre des engagements. La souveraineté n'est pas une porte close, mais une notion liée à celle de liberté. Nous devons apprendre à vivre et à penser de la sorte, pour ne pas nous enfermer dans des débats inutiles, qui n'engendreront que des déceptions auxquelles l'Europe est confrontée, de façon plus aiguë encore dans les circonstances actuelles.

Alain LAMASSOURE

Michel Sergent suggère l'incorporation dans les traités du compromis de Luxembourg, consistant à donner un droit de veto à un pays dès lors qu'il estime ses droits fondamentaux mis en cause. Nous avons dû renoncer à cette disposition dans l'Europe à six, il n'est donc pas réaliste de vouloir l'introduire dans une Europe qui comprendra bientôt trente membres : aucune décision ne pourrait plus alors être prise.

En revanche, pour permettre un consensus aussi large que possible, une Constitution, qui permettrait de définir les compétences de chacun dans l'Union, me semblerait d'une grande utilité. Je suis moi-même très européen. Cependant, je considère que nous légiférons actuellement trop à Bruxelles et à Strasbourg et je comprends parfaitement les manifestations d'agacement et d'inquiétude face à un transfert du pouvoir vers Bruxelles qui n'est pas porté par une volonté politique des citoyens. Nous devons nous accorder sur une répartition claire des compétences, puis prévoir une révision périodique des dispositions prises pour les adapter à des situations évolutives. Un tel accord est d'autant plus possible que le mot " Constitution " est désormais employé tant par des fédéralistes que par des souverainistes.

Je suis d'accord avec la personne qui proposait que la recherche scientifique devienne progressivement un domaine de compétence de l'Union. Des progrès restent à faire dans ce domaine, dont le fonctionnement global est cependant satisfaisant.

Je suis également d'accord avec la proposition selon laquelle il importe, au-delà de l'Europe économique, technique et politique, de promouvoir l'Europe des citoyens et notamment de poser les fondements à long terme d'un véritable esprit européen. Cela passe naturellement par l'enseignement des langues, pour la promotion duquel nous avons déposé une proposition au nom de la France il y a quelques années. Ce texte prévoit que chaque Etat membre rende obligatoire l'enseignement de deux langues étrangères. Il serait également utile de proposer de

coordonner l'enseignement de nos histoires nationales. Je profite de chacun de mes déplacements dans les pays européens pour analyser les livres d'histoire des élèves ; je suis affligé de voir que les histoires enseignées restent des histoires nationales imprégnées d'esprit nationaliste. Il n'est naturellement pas question qu'une autorité européenne détermine la façon dont les histoires nationales doivent être enseignées, mais il serait positif que les historiens acceptent de confronter leurs vues.

Concernant les propos remarquables tenus par Paul Thibaud, je souhaiterais souligner qu'étant un laïc fondamental, je ne sacralise rien en matière politique, pas même la Nation. L'Europe n'est pas un but en soi, mais simplement, une étape intermédiaire intervenant dans le cours de la longue histoire de l'humanité. La construction d'une Europe pacifique et ordonnée représente un progrès par rapport à la période précédente. De la même manière, la Nation a été une étape. N'étant pas historien, je ne sais pas si elle est un monopole européen, ou une invention européenne, mais cette idée me surprend quand même quelque peu.

L'Europe actuelle ne se construit pas sur les Nations mais sur les Etats. Cette distinction n'a aucune incidence pour les Français, mais la notion d'Etat-Nation ne constitue pas pour autant le modèle général de fonctionnement en Europe, ni dans le monde, bien au contraire. Le Parlement européen comporte d'ailleurs un intergroupe qui rassemble les députés issus de Nations sans Etats. Je rappelle que l'Ecosse est considérée, tant par les Ecossais que par les Anglais, comme une Nation, et non comme un Etat, sans être pour autant représentée en tant que Nation dans l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale appartiennent majoritairement à ce modèle de dissociation de la Nation et de l'Etat. Par exemple, pour des raisons historiques, des personnes d'origine hongroise résident dans tous les pays voisins de la Hongrie. Malgré cela, nous ne pouvons pas prétendre bâtir l'Union européenne sur des souverainetés nationales : nous la construisons sur la base d'Etats. En tant que Français, nous concevons difficilement qu'une entité puisse être fondée sur plus d'une appartenance collective. Nous nous considérons comme Français et uniquement comme Français, mais ce faisant, nous constituons une exception. Par exemple, du point de vue identitaire, les habitants de Barcelone se sentent Catalans, Espagnols et Européens, et les habitants de Munich, Bavarois, Allemands et Européens. D'ailleurs, on peut se demander pourquoi l'identité collective serait exclusive.

Nous mettons en place une société complexe, qui ne correspond peut-être qu'à un moment relativement bref de l'histoire, et articulant plusieurs niveaux différents d'identité collective. Cette société comprend tout d'abord un niveau identitaire. Prenons l'exemple de la Catalogne :

l'identité la plus proche est l'appartenance à la Catalogne. Elle comprend ensuite un niveau de solidarité financière, c'est-à-dire de redistribution entre les riches et les pauvres, qui est prioritairement celui de l'Etat. Par exemple, les Belges, au niveau identitaire – c'est-à-dire au niveau de la Nation – se sentent Flamands ou Wallons. En revanche, le principal niveau de redistribution est celui de l'Etat belge, qui prend par exemple en charge la sécurité sociale et l'impôt sur le revenu. La société se structure autour d'un troisième niveau, celui de l'action collective, essentiellement tournée vers le monde extérieur. L'Europe constituera de plus en plus ce troisième niveau.

Nous devons donc apprendre à vivre, au moins transitoirement, dans un système un peu compliqué, au sein duquel le niveau identitaire ne correspond pas forcément au niveau de la redistribution et de la solidarité, ni au niveau de l'action collective. D'ailleurs, nous appliquons d'ores et déjà relativement bien une logique similaire au niveau de nos agglomérations, grâce à la mise en place des communautés d'agglomérations prévues par la Loi Chevènement. J'ai créé puis présidé la Communauté d'agglomérations Bayonne–Anglet-Biarritz, dans le cadre de laquelle nous avons rédigé notre liste des compétences. La plupart de ces compétences sont partagées, ce qui pourrait inciter Paul Thibaud à mettre en cause l'utilité de cette communauté d'agglomérations. Cependant, nous indiquons, dans les compétences partagées, le critère qui permet de déterminer si le pilotage est plutôt assuré par la communauté d'agglomérations ou par la commune, par exemple dans des projets de route, de pont, d'assainissement ou de protection de l'environnement. Nous parvenons parfaitement à agir de concert, sans pour autant supprimer nos identités communales, auxquelles nous sommes très attachés. L'identité respective du club de rugby de Bayonne et de celui de Biarritz est d'ailleurs toujours aussi nettement affirmée !

Nous ressentons toujours le même malaise chaque fois que nous parlons d'Europe, parce que cette question constitue le seul sujet politique pour lequel nous ne demandons jamais à l'électeur de trancher. Dans tous les autres débats, en matière sociale, économique et de défense par exemple, l'électeur est amené à se prononcer, à l'occasion des grandes élections nationales, ou par référendum. Contrairement à un intervenant, qui affirmait tout à l'heure de manière optimiste que l'Europe constituait un espace de démocratie, je dirai plutôt que l'Europe est un espace constitué de quinze démocraties, chacune exemplaire séparément, mais qui, lorsqu'elles fonctionnent ensemble, le font de manière opaque et beaucoup moins démocratique.

Le traité de Nice a aujourd'hui fort peu de chances d'être ratifié. Un seul peuple, l'Irlande, a en effet été invité à se prononcer sur ce traité, et

l'a refusé. Depuis, les gouvernants n'évoquent plus ce sujet, après que des commentaires assez désobligeants ont été tenus sur les Irlandais, accusés de n'avoir pas compris le fondement de ce traité, et qu'il a été décidé de laisser passer un laps de temps avant de leur reposer la même question.

L'Europe a ainsi fonctionné à la manière d'un système de despotisme éclairé dans lequel les quinze gouvernements s'octroyaient le droit de fixer les orientations de la politique européenne et dans lequel ils acceptaient de donner la parole au peuple, à condition qu'il ne revienne pas à ce dernier de décider *in fine*. Or ce temps-là est désormais révolu et il revient au peuple de trancher nos débats sur le souverainisme et le fédéralisme. Nous ne pourrions pas ne pas soumettre au peuple le texte qui émanera de la Convention, qu'il s'agisse d'un traité, d'un traité constitutionnel ou d'une constitution. Les citoyens européens pourront alors enfin se prononcer et déterminer quelle Europe ils attendent. Cette consultation aura pour corollaire un intérêt plus grand des citoyens et des médias pour ce sujet. Je crois donc que de très bons moments se profilent devant nous et nous permettront de bâtir l'Europe que nous voulons.

<p style="text-align: center;">DEUXIEME TABLE RONDE :</p> <p style="text-align: center;">QUEL MODELE ECONOMIQUE ET SOCIAL POUR L'EUROPE?</p>
--

Huguette BRUNEL,
**Secrétaire confédérale chargée des relations
internationales à la CFDT**

➤ *Les fondements d'une Europe économique et sociale*

Si la CFDT souhaite voir se renforcer une Europe sociale, elle appelle également de ses vœux une Europe politique, qui soit à même de décider, d'agir et de parler d'une seule voix. Les institutions doivent donc être légitimes, démocratiques et efficaces. Nous devons veiller, en particulier, à définir des formes institutionnelles alliant la représentation politique, qui est la base de toute démocratie, et des formes de participation des différentes composantes de la société civile. L'Union européenne doit être efficace et ne doit donc pas se laisser paralyser par les effets de nombre et de seuil lorsqu'elle sera élargie. Elle doit surtout disposer d'une réelle capacité de décision, ce qui pose la question du vote à la majorité qualifiée. Nous plaidons pour une extension du vote à la majorité qualifiée et pour une restriction du droit de veto, ce dernier tendant à protéger les intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

Les domaines où une intervention du niveau européen est nécessaire sont de plus en plus nombreux. De plus, donner à l'Union européenne les moyens d'agir lui confère une nouvelle dynamique. Il importe donc de permettre l'émergence d'une logique de recherche de compromis, dans l'intérêt général, et de miser sur la valeur ajoutée de l'Union européenne pour tous, plus que sur le renforcement des nationalismes.

La question du modèle économique et social européen à mettre en place ne peut se poser que dans le cadre d'un véritable projet global, qui passe par la construction de l'Europe politique. L'intitulé même de cette table ronde, qui rapproche les termes "économique" et "social" résume notre position : nous voulons une Europe économique "et" sociale, c'est-à-dire une société qui se donne pour objectif permanent d'associer, dans un subtil équilibre, la performance économique et les exigences sociales. L'Europe s'est d'abord construite sur l'objectif de la paix durable, puis sur la construction du marché unique et de la monnaie unique. S'il n'est pas question de remettre en cause ces acquis, il est clair que l'économie de marché ne peut, à elle seule, assurer mécaniquement l'égalité des chances, l'équité des revenus et la juste répartition des fruits de la croissance. Nous voulons pour l'Europe un modèle économique et social qui soit un modèle de développement pour l'Europe. L'économie de marché peut contribuer à cet objectif. Cependant, le projet européen ne peut se réduire à un espace de libre-échange : la construction de solides garanties sociales doit donc en être indissociable.

➤ *Le modèle économique et social prôné par la CFDT*

Le volet social de l'Europe se fonde, tout d'abord, sur la garantie, donnée à chacun, d'une protection sociale de bon niveau, prenant en compte les principaux aléas de la vie. Il implique également l'existence d'un service public de qualité, réellement accessible à tous.

La construction de l'Europe sociale suppose enfin la reconnaissance du rôle des acteurs collectifs, et de dépasser les conflits d'intérêt. La négociation collective et les accords auxquels elle permet d'aboutir doivent apparaître comme étant un complément indispensable à la loi. Un tel espace contractuel de régulation sociale commence d'ailleurs à émerger au niveau européen, avec une reconnaissance du dialogue social par le protocole social intégré au Traité de Maastricht. De plus, l'Europe syndicale existe effectivement, à travers la Confédération européenne des syndicats. Au-delà de son rôle initial de lobbying dans la concertation avec les institutions européennes, le syndicalisme européen a acquis une réelle capacité à négocier et à conclure des accords.

Notre modèle économique et social intègre par ailleurs l'objectif de plein-emploi. La construction d'une action en faveur du plein emploi au niveau européen sans une harmonisation des pratiques et politiques fiscales pose problème, les disparités fiscales actuelles continuant à permettre les pratiques de dumping ?

➤ *Les évolutions à suivre pour une Europe économique et sociale effective*

Grâce à la Charte des droits fondamentaux proclamée au mois de décembre 2000 à Nice, les droits sociaux ont acquis la même reconnaissance que les autres droits. Nous nous en réjouissons. Il reste à donner à cette Charte une valeur juridique plus forte, en l'intégrant aux textes constitutifs de l'Union, afin de former le socle fondant l'Europe des citoyens.

Le modèle économique et social que nous défendons ne peut pas et ne doit pas être un modèle figé. Il doit constituer un processus, et en tant que tel, être en permanente évolution. En nous basant à la fois sur une logique économique et sur une logique sociale, nous ne devons pas craindre de nous attaquer aux indispensables réformes de nos systèmes de retraite ou de nos services publics.

Par ailleurs, ce modèle social est au cœur de l'élargissement de l'Union européenne. Notre capacité solidaire doit être totalement mobilisée, notamment à travers le redéploiement des fonds structurels, pour contribuer à réduire au plus vite les écarts de richesse et de développement entre les Quinze et les pays candidats. A cette condition, nous pourrions évacuer cette peur du moins-disant social, ressentie par beaucoup comme une menace que l'élargissement ferait peser sur l'emploi dans notre pays. Le succès de l'élargissement repose sur la capacité des pays candidats à transposer l'acquis communautaire dans leur législation, mais aussi sur l'effectivité de l'Europe sociale.

Enfin, le modèle économique et social européen peut aussi peser en faveur d'une régulation sociale de la mondialisation. L'Union européenne en a le potentiel économique et financier ; elle pourrait, demain, en avoir la force politique. Nous souhaitons que le débat de ce jour aboutisse en ce sens.

**Marie-Susie PUNGIER,
Secrétaire confédérale de FO**

Je souhaite excuser Marc Blondel, qui défend en ce moment même les travailleurs au Bureau International du Travail.

➤ *Des évolutions qui posent question*

Nous avons été des Européens particulièrement enthousiastes quant à l'objectif initial de la construction européenne, qui était d'assurer la paix, mais nous sommes devenus de plus en plus eurosceptiques, tant la prédominance de l'économie de marché dans l'Union européenne nous paraît constituer une menace pour les droits sociaux des salariés. Cette prédominance ne répond pas à l'attente des salariés, ou, à tout le moins, de ceux que nous représentons. Or, l'avis de ces salariés doit être pris en compte. Nous revendiquons le maintien des droits sociaux qui nous placent aujourd'hui parmi les sociétés les plus avancées. Le thème de cette table ronde ne nous paraît pas très convaincant. Il est, en effet, pour le moins difficile d'élaborer un projet social ambitieux dans un cadre économique qui laisse peu de place à une meilleure répartition des richesses produites par les entreprises, mais appartenant aux salariés, puisque ceux-ci aident à les créer, et ne cessant de croître, malgré une conjoncture difficile et incertaine, notamment depuis les attentats du 11 septembre.

Nous nous posons la question de savoir si les Etats membres vont réellement se donner les moyens d'affirmer un volet social significatif, au bénéfice de tous les citoyens européens. Compte tenu des politiques de déréglementation menées pour réaliser le marché unique et des contraintes budgétaires qui découlent de la suppression de nos monnaies nationales, il convient de se demander quelle marge de manœuvre peut être dégagée pour remédier au déficit social de l'Europe, pointé par tous les experts, et pour permettre à l'Union européenne de se poser en contrepoids des excès du libre-échange mondialisé, et de participer à la réduction des inégalités entre le Nord et le Sud.

Ce débat, consacré à l'avenir de l'Union européenne, reste confiné à quelques interlocuteurs privilégiés, malgré son importance en termes de

communauté de destin et d'intérêt du peuple européen. Je souhaite que les citoyens européens soient consultés sur le devenir de l'Europe. Au-delà, notre objectif doit être de dégager une orientation pour mettre en place un organe politique commun à tous les Etats.

Cela soulève inévitablement des interrogations sur les transferts de souveraineté nationale qui en découlent :

- quelles prérogatives restera-t-il aux Etats pour gérer les éléments névralgiques de la société et assurer la liberté des citoyens, ainsi que le principe de solidarité ?

- comment évoluera l'intérêt général et quel sera le devenir des services publics, qui en constituent le ciment ?

- comment évolueront le système de protection sociale collective, les instruments qui le fondent et les garanties qui en découlent ?

- comment évolueront les modes de relations sociales, la hiérarchie des normes et le paritarisme, qui restent une exception française ?

- comment sera appréhendée la représentativité des salariés ?

- la monnaie unique et l'élargissement de l'Union européenne à des pays qui ne sont pas des fers de lance en termes de politique social, ne vont-ils pas favoriser l'émergence d'un grand marché du travail mobile et flexible, dominé par la politique de modération salariale, officialisée en France depuis l'application des lois sur les 35 heures ?

➤ *Le modèle économique et social prôné par FO*

FO revendique depuis deux décennies l'instauration d'un véritable modèle social, intégrant le principe d'égalité, seul garant de la cohésion sociale et nationale. Nous ne pouvons nous contenter de discours en appelant à une meilleure cohésion sociale, sans se donner les moyens de la conforter en permettant aux individus d'exercer leurs droits fondamentaux, à commencer par l'éducation, la santé, le droit au travail et le droit au logement. Le modèle social que nous promouvons permettrait d'améliorer la qualité de vie de tous les citoyens de l'Union européenne. Des réformes fondamentales sont en préparation, notamment sur la sécurité sociale et les retraites. Pourtant, le modèle social que nous promouvons semble, plus que jamais, difficile d'accès, dans la mesure où les Etats se sont dessaisis des leviers légitimes qui justifiaient leur

autorité, leur indépendance et leurs responsabilités, et qui leur permettraient de mettre en œuvre des ajustements de politique sociale et des remises aux normes, pour adapter leur politique aux besoins évolutifs des citoyens.

A l'heure où l'on nous invite à débattre de ce thème, il ne reste pour toute alternative qu'un modèle social universel, qui pourrait aboutir à un simple filet de sécurité, caractéristique des pays anglo-saxons, ce qui ferait du XXI^{ème} siècle le siècle de la régression sociale. Nous voulons cependant rester optimistes : nous pensons qu'il est encore temps que les partenaires européens se rendent compte que les interventions de l'Etat, ainsi que la confirmation d'un Etat solidaire, peuvent permettre de donner un sens et une consistance à la future Europe sociale. Les Etats-Unis eux-mêmes viennent de s'apercevoir des vertus de l'intervention de l'Etat. Il n'est jamais trop tard pour bien faire et renverser la situation, mais rééquilibrer l'économique et le social exige une certaine forme de courage politique.

Henri BOUVET, ancien député

Madame Pungier nous a livré un propos très intéressant, mais je crois qu'une équivoque doit être levée : FO représente majoritairement les intérêts des salariés du secteur public, tandis que les autres organisations syndicales en France, à savoir la CFDT, la CFTC, et la CGT, défendent majoritairement les intérêts des salariés du secteur privé.

Ne serait-il pas plus simple de comparer les systèmes très différents de la fonction publique et du privé ? Je pense que l'éparpillement syndical et le clivage existant entre les fonctionnaires et les salariés du secteur privé doivent être clarifiés.

Robert KORZENIEWSKI, responsable expert, Le Cercle de l'Entreprise

Je dirige une école d'un millier d'étudiants, en bac +5 ou en doctorat. J'ai parfaitement conscience que mes étudiants travaillent souvent en CDI, mais également en CDD, ou sous divers autres statuts précaires. En fait, les jeunes paient les acquis sociaux de leurs parents. Par ailleurs, je suis conscient que nombre de groupements syndicaux souffrent d'un déficit de recrutement, en particulier parmi les jeunes.

Il est paradoxal que les organisations syndicales, qui manquent de jeunes, et donc d'innovation et de perspectives, exercent tant d'influence

pour bâtir une Europe qui ne sera pas la leur. Je souhaiterais donc que vous expliquiez comment vous envisagez de rattraper ce retard.

Jean-Michel LERALU, chef d'entreprise, association franco-polonaise

Le syndicalisme est réputé plus faible en France qu'en Allemagne, en termes de poids et de missions. Je me demande, donc, si des discussions sont menées des deux côtés du Rhin, ou avec les syndicats belges, et si ces discussions révèlent les mêmes craintes que du côté français.

Huguette BRUNEL

Nous souffrons effectivement, en France, d'un certain éparpillement syndical, et, corollairement, d'un moindre poids. Cependant, toutes les organisations syndicales françaises font partie de la Confédération européenne des syndicats, en avance sur l'Europe, en termes de capacité de décision. En effet, la CES a voté, à l'occasion de son dernier congrès, un statut lui permettant de d'adopter des positions par un vote à la majorité qualifiée ou à la majorité simple. Tous les votes sont précédés d'un débat, et toutes les décisions sont adoptées sur la base d'un compromis, de façon démocratique. Par ce biais, l'Europe favorise une meilleure entente et collaboration entre les syndicats en France. La semaine dernière, presque toutes les grandes confédérations françaises ont, par exemple, fait une déclaration commune sur la mondialisation, à l'occasion de l'ouverture de la conférence de Doha.

En France, le taux de syndicalisation qui est d'environ 10 %, est faible par rapport à certains autres pays, qui enregistrent des taux de syndicalisation avoisinant souvent les 25 ou 30 %. Cependant, nous disposons d'un système permettant aux négociations des syndicats qui aboutissent à un accord ou modifient un texte d'être appliqués à l'ensemble des salariés. Ce système se différencie nettement du syndicalisme américain, qui impose que les entreprises adhèrent obligatoirement à un syndicat dès lors que le vote pour la création d'un syndicat est majoritaire. Notre système est celui d'un syndicalisme d'adhérents, et donc, de militants, ce qui n'implique pas que, dans son action, le syndicalisme soit faible.

Enfin, je récuse l'image de syndicats en déperdition, et pâtissant d'un manque de jeunes : les effectifs de mon organisation augmentent régulièrement de 8 % depuis dix ans.

Marie-Susie PUNGIER

Je remercie l'intervenant pour ses compliments sur mon discours, que j'ai écrit avec toute ma conviction.

Je ne rentrerai pas dans le débat partisan de savoir si certains syndicats défendent plutôt les intérêts des salariés du secteur public ou plutôt ceux des salariés du secteur privé. Je vous renvoie aux bilans généraux établis chaque année, dans la fonction publique, qui font état d'une évolution de la représentativité des syndicats.

Je suis favorable à une comparaison, à l'échelle européenne, des différents secteurs publics, à condition qu'elle se fasse sur des bases comparables. La fonction publique française a pour spécificité de couvrir un large secteur ; elle doit être évaluée à l'aune des impôts payés par les citoyens, des services qu'elle rend et des droits sociaux qu'elle garantit.

Historiquement, les taux de syndicalisation n'ont jamais été très élevés en France. En outre, à la différence des pays d'Europe du Nord, nous ne pratiquons pas, en France, un syndicalisme de service, mais un syndicalisme revendicatif. Proposer la gestion de retraites ou d'assurances chômage constitue un formidable appel d'air des salariés vis-à-vis des syndicats, mais le syndicalisme en France n'englobe pas ce type de mission. La question de l'évolution du syndicalisme vers ce type de logique constitue un autre débat.

Enfin, je ne considère pas opportun de discuter du fait que les nouvelles générations doivent gérer la dette des actifs sociaux de la génération actuelle et de celle qui nous a précédée, parce que je considère qu'un tel débat risque de casser la solidarité intergénérationnelle. Mettre en exergue les différences entre la génération issue de la guerre 14-18, celle issue de la guerre 39-45 ou celle issue des aléas du passage au néolibéralisme ne participe pas à la solidarité entre les générations, que nous n'aurons de cesse de défendre.

**Jacques CREYSSEL,
Délégué général du MEDEF**

Dans un contexte où le thème de l'Europe n'est pas suffisamment évoqué, ces Assises sont aussi importantes qu'exemplaires. Le MEDEF a toujours été profondément européen : premier patronat à se prononcer en faveur de l'euro, il a joué un rôle actif dans tous les débats relatifs à l'Europe. L'Europe fait désormais partie notre vie, ce dont la plupart des entreprises ont désormais conscience.

La notion de " modèle " recouvre des sens multiples. En couture par exemple, le modèle s'assimile au patron ! Un modèle est avant tout la résultante d'un ensemble de bonnes pratiques, validées par l'expérience. Ainsi, pour définir le modèle économique et social européen, il convient de s'inspirer de ce qui marche le mieux dans les organisations publiques et privées, ainsi qu'au sein des Etats.

➤ ***Une Europe favorable au développement économique***

Nous avons créé collectivement l'euro, au moment même où se développait l'internet, qui est en train de révolutionner totalement l'économie et les modes de travail en Europe. Cette révolution est primordiale, tout comme les impacts qu'elle aura sur la vie économique des acteurs, que ce soit les salariés ou les entreprises. Les entreprises vont, de fait, changer d'espace : elles ne travailleront plus en France, mais en Europe, et il importe de leur donner les moyens d'évoluer en ce sens. De plus, la concurrence va changer de nature et s'élargir. Avec l'euro et l'internet, les prix seront presque instantanément comparables. Les entreprises doivent le prendre en compte. J'apprécie, en ce sens, l'appel au *benchmark* de ma voisine, d'autant plus qu'une telle démarche est assez rare dans le monde syndical. Outre les prix, le niveau des prélèvements obligatoires et le montant des dépenses publiques seront comparables. Les dépenses publiques de la France sont de 670 milliards de francs supérieures à la moyenne de la zone euro, et les prélèvements obligatoires, de 500 milliards de francs. Cette situation est sûrement fondée, mais en termes de coûts et de rapport qualité-prix, elle n'est guère favorable à la France. Il est donc temps d'engager un véritable débat

contradictoire entre les partenaires sociaux sur ces données économiques, comme cela se fait dans la plupart des autres pays d'Europe.

En outre, il faut progresser, en matière économique, au-delà de la monnaie unique. En matière de fiscalité, le commissaire Bolkestein a repris notre proposition, qui s'était heurtée, il y a deux ans, à un certain scepticisme, d'harmoniser les bases de l'assiette de l'impôt sur les sociétés. Une telle mesure simplifierait grandement la vie des entreprises. On parle aussi d'instituer un brevet communautaire, mais ce projet, pourtant fondamental pour les entreprises, est actuellement enlisé, pour d'obscurs problèmes d'intérêts. D'autres projets concernent l'Europe financière et comptable, visant notamment à définir des normes comptables identiques pour toutes les entreprises. Le projet de société européenne se concrétise, mais il a tellement accumulé de strates qu'il en est inutilisable. D'autres projets ont été élaborés, par exemple, celui de société privée européenne, qui serait une sorte de société par actions simplifiée au niveau européen. Ce statut permettrait aux PME, et pas seulement aux grandes entreprises, de se développer au niveau européen et d'y créer des filiales, en profitant de la disparition du risque de change. Pour progresser sur ces différents chantiers, il est nécessaire que les Conseils européens, comme celui qui se tiendra bientôt à Barcelone, ne se contentent pas des discours communiqués en conférence de presse, mais qu'ils s'attachent, concrètement, à faire avancer les choses.

➤ *Une Europe sociale*

Il importe de faire progresser l'Europe sociale. Le traité de Maastricht, repris par les traités d'Amsterdam et de Nice, a prévu une procédure particulièrement novatrice, qui permet aux partenaires sociaux de conduire un dialogue approfondi, dans un premier temps sans intervention de l'Etat, puis de voir l'accord éventuellement conclu transformé en directive européenne, s'imposant à tous. Nous devons utiliser davantage cette arme. J'adresse ce message aux syndicats, mais aussi à nos partenaires employeurs, au niveau européen. Il ne faut surtout pas redonner la main aux gouvernements européens : ce qui se passe au niveau européen en termes de dialogue social, par rapport à la situation archaïque dans ce domaine en France le prouve.

Il faut profiter de l'opportunité qui nous est offerte pour définir un programme de travail et mettre en place des instruments. Nous ne devons surtout pas casser la dynamique qui s'est enclenchée, et qui a permis la conclusion de quatre accords et la conduite de négociations sur le télétravail. Les propos tenus, il y a quelques jours, par Elisabeth Guigou m'ont particulièrement inquiété, puisqu'elle expliquait justement qu'il

fallait remettre tout cela en cause et ajouter de nouveaux interlocuteurs, alors que nous sommes déjà nombreux autour de la table.

➤ *Une nouvelle gouvernance européenne*

Ce terme de “gouvernance”, très à la mode au niveau des entreprises, commence à l’être aussi au niveau européen, niveau auquel il doit trouver une traduction concrète. L’Europe doit être à même de décider, et pour cela, le vote à la majorité doit devenir la règle. Il faut également que l’Europe soit capable de décider vite : il n’est pas normal qu’entre le moment où l’on prend l’initiative d’une directive et le moment où elle est adoptée, trois années s’écoulent. Ce délai est beaucoup trop important, ne serait-ce que par rapport aux cycles économiques. Je ne parle même pas du projet de société européenne, vieux de 25 ans, et encore en suspens, ni de la directive OPA, adoptée au bout de dix ans !

Par ailleurs, le nouveau contexte européen sera caractérisé par des vitesses multiples : nous ne pourrons pas travailler à quinze, et encore moins à vingt-sept, comme nous travaillions à six ! Il nous faut donc réfléchir concrètement aux coopérations renforcées à mettre en œuvre.

Il faut également faire en sorte que l’Europe économique se traduise par des initiatives concrètes et directes, c’est-à-dire par une politique économique commune effective. Depuis quelques années, on a le sentiment que le commissaire européen chargé des affaires économiques a disparu et que l’Eurogroupe se contente de constater les événements, au lieu de les anticiper. Il est dommage qu’un Ministre des finances annonce, comme hier, que ses comptes publics vont déraiper, sans qu’une concertation préalable ait permis d’anticiper une éventuelle analyse de la Commission européenne ou de l’Eurogroupe. Cela montre que la politique économique commune n’existe pas, malgré la monnaie unique.

Au lieu de se contenter d’ajouter des textes nouveaux, il faut réfléchir à l’application des textes existants. Les textes se multiplient au niveau européen. Mais cette évolution se double de divergences croissantes au niveau de leur application par les Etats nationaux, non seulement en termes de transposition, mais aussi, en termes d’application concrète, ce qui appelle à des efforts d’harmonisation sur le terrain.

Au final, les objectifs de l’Europe nous semblent, aujourd’hui, être un peu brouillés. Nous promovons donc l’idée d’une Europe plus lisible, plus simple, plus participative, afin que tous ceux qui ont un avis à donner, et notamment la société civile, puissent se faire entendre.

Alain BARRAU

Vous avez pointé du doigt simultanément une demande de politiques économiques communes et une demande de moins d'Etat. Ces deux exigences sont-elles réellement conciliables ?

Par ailleurs, le vote à la majorité, souhaité et souhaitable, n'est-il pas utilisé comme une sorte d'alibi pour mettre en cause le rôle des entreprises dans la construction et dans le fonctionnement de l'Europe ?

Je livre ces réflexions pour le débat qui débutera après les prochaines interventions.

**Joël DECAILLON,
Responsable du secteur Europe à la CGT**

➤ *Le volet économique*

- *Une nécessaire politique industrielle*

J'ai participé, la semaine dernière, à un colloque auquel étaient présents Madame Guigou et Monsieur Peyrelevade, du Crédit Lyonnais. Ce dernier a reconnu qu'il n'existait pas de politique industrielle en Europe.

Nous manquons aujourd'hui de concepts d'anticipation sur les grands dossiers. D'ailleurs, les deux Commissaires les plus puissants, à savoir, le Commissaire à la concurrence et le Commissaire au Commerce extérieur, ne sont pas les alliés objectifs d'une politique industrielle. Par exemple, le Commissaire au commerce extérieur a passé un accord relatif à l'industrie textile pakistanaise, sans avoir consulté préalablement le patronat de l'industrie textile ou les syndicats sur ses conséquences sociales.

La politique industrielle est inexistante, ce qui pose la question de la capacité de l'Europe à mener des politiques de relance, à un moment où les Etats-Unis ont mis le transport aérien sous perfusion, depuis les attentats du 11 septembre. L'Europe, faute de réactions, assiste quant à elle à une accélération des processus de mises en faillite, comme celle de la Sabena, véritable drame national en Belgique.

Nous avons besoin d'une politique industrielle, même si cela implique un retour à plus d'Etat. Lorsque les Caisses d'épargne se sont mises en faillite aux Etats-Unis, l'ancien président Bush a débloqué 32 milliards de dollars pour les redresser, parce qu'elles sont essentielles pour les industries locales ! Cet exemple prouve qu'en Europe, notre méthodologie de la concurrence est quasiment idéologique.

- *Le défi de l'élargissement*

L'élargissement représente un véritable défi, du fait de l'accentuation des disparités qu'il risque d'entraîner. Les pays appelés à rejoindre l'Union européenne disposent, en effet, d'un PNB par habitant inférieur de 40 % à la moyenne européenne. Ils comptent, en outre, 22 % d'agriculteurs, contre 5 % en moyenne au sein de l'Union européenne, et 1,5 % dans les régions françaises les plus riches.

Ces disparités nécessitent certaines mesures. Au niveau français, il convient notamment de se demander s'il faut continuer à ne pas toucher à la Politique Agricole Commune, sachant que cette attitude plombe la position de la France au sein de l'Union européenne, mais aussi, à l'OMC, et affecte sa crédibilité sur l'ensemble des autres dossiers.

Des fonds de cohésion structurels sont nécessaires, mais une éventuelle augmentation du budget de l'Europe n'est pas envisagée. Ce budget, théoriquement de 1,27 % du PNB de l'Union européenne, ne représente en réalité que 1,18 % du PNB.

Des mesures doivent être prises pour réussir le défi de l'élargissement, mais pas au détriment des DOM-TOM, de l'Espagne et du Portugal. Il est nécessaire de trouver les instruments permettant de répondre à ce défi, tels que des nouvelles politiques fiscales et une meilleure maîtrise des flux de capitaux au niveau européen et au plan international, d'autant plus que les attentats du 11 septembre ont révélé l'étendue du blanchiment d'argent et le rôle, dans ce domaine, des places européennes.

➤ *Le volet social*

Une cohésion effective implique, par ailleurs, de maintenir les réseaux de protection sociale. Actuellement, une partie de la population vit dans une situation d'extrême précarité. Nous devons donc veiller à garantir la solidarité au sein d'un pays, mais aussi, entre pays européens.

- *Contre la puissance des groupes multinationaux*

La politique européenne doit permettre de mener une politique industrielle effective, et donc, d'anticiper certaines évolutions.

Cet objectif est cependant difficile à poursuivre, en raison du déséquilibre croissant entre le pouvoir politique et le pouvoir économique, au bénéfice de ce dernier, ainsi que le montrent les délocalisations et les

fermetures d'entreprise. De ce point de vue, la fermeture de Marks & Spencer est particulièrement révélatrice puisque l'annonce de licenciements a été suivie d'une remontée du cours de bourse !

Les Etats de l'Union européenne ne peuvent subir à ce point la puissance des groupes multinationaux, particulièrement grande dans des domaines tels que l'industrie pharmaceutique.

De même, le problème du brevet communautaire doit être traité avec prudence : la propriété intellectuelle représente aujourd'hui l'enjeu de demain pour les groupes multinationaux. Le lobbying sur la brevetabilité européenne tend à accélérer la maîtrise, par quelques groupes multinationaux, de l'ensemble du progrès technologique, particulièrement dans certains domaines, comme les biotechnologies ou les technologies de l'information. Les entreprises doivent être rappelées à un objectif démocratique.

- *Garantir les droits fondamentaux*

Nous sommes très attachés à l'intégration de la Charte des droits fondamentaux dans les traités de l'Union, afin de rééquilibrer des textes aujourd'hui subordonnés au principe de concurrence.

La négociation sociale, en Europe, paraît évidemment souhaitable, mais elle devra se faire à trente ! La Confédération européenne des syndicats a mis en place un système de négociation, mais le patronat n'a mené aucune démarche similaire, ce qui pose le problème de sa représentation en Europe.

Des normes doivent être posées au niveau européen, particulièrement dans le cadre de l'élargissement. Pour mettre en œuvre un système de négociation effectif, il faut préalablement définir la nature des négociations, en décidant notamment s'il est préférable de mener des négociations au sein des groupes multinationaux ou de conserver des systèmes de négociation territoriaux. Le système allemand et le système français se différencient nettement. Dans le système allemand, basé sur les territoires, les négociations ont lieu au niveau des *Länder*. Il convient d'envisager la perspective d'opter pour une démarche similaire en France, par exemple en regroupant sur une localité toutes les entreprises de distribution, pour conclure des accords empêchant une trop grande précarité.

Par ailleurs, nous devons renforcer la démocratie sociale au sein des groupes multinationaux, même si cela est difficile. Cet objectif a été affirmé au moment de la création de l'Organisation Internationale du

Travail. Aujourd'hui, après vingt ans d'efforts, une directive a été adoptée sur les comités d'entreprise européens. Nous ne pouvons pas ne pas débattre des moyens de sortir d'une situation dans laquelle les salariés perdent une partie de leur citoyenneté au sein des entreprises.

Enfin, le syndicalisme français est incontestablement en crise. Il a besoin de trouver une unité, mais aussi de définir un nouveau système de rapports sociaux. La France est le seul pays dans lequel des accords minoritaires peuvent être votés, dès lors qu'un individu est " transformé ", dans une entreprise, en syndicaliste, ce qui est discutable, d'un point de vue démocratique.

Nous sommes donc prêts à revoir tant le système de représentativité que le système de négociation. L'accord conclu au mois de juillet représente une avancée en ce sens, mais des progrès restent à faire. La démocratie est basée sur le principe de majorité. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour la négociation ? Que ce soit à travers les syndicats, s'ils existent, ou à travers les salariés, le principe de majorité devrait s'appliquer dans l'entreprise. L'Europe sociale est une chance pour les syndicats français, puisqu'elle leur donne l'occasion de se rapprocher. C'est ainsi que nous préparons le 13 décembre une manifestation, avec l'ensemble des syndicats européens, Europe de l'Est comprise, pour une Europe du plein-emploi et pour " plus d'Europe ", ce slogan étant celui qui a été retenu par la CES. Au niveau des syndicats français, l'Europe apparaît ainsi comme étant davantage un atout d'unité qu'un élément de contradiction.

Patrick PICANDET, Chargé de mission à la CFTC

Depuis l'origine, la CFTC s'inscrit dans le projet européen. L'Europe a une identité, mais il reste à déterminer quel modèle européen lui appliquer. A la limite, il suffirait pour cela de se référer au préambule de la Charte européenne, qui a placé l'homme au cœur de la société et non au service du marché. Je vis l'Europe au quotidien, puisque je travaille sur la frontière franco-luxembourgeoise et franco-belge, dans le cadre du pôle européen de développement. 100 000 travailleurs font journallement l'expérience de l'Europe, en passant chaque jour la frontière entre la France et le Luxembourg, où ils vont chercher des conditions, notamment salariales, meilleures. Ce faisant, ils sont confrontés à des problèmes d'ordre administratif et à des problèmes de législation et de reconnaissance de leur qualification ou de leur diplôme. Le traité de 1957 avait pourtant institué la libre circulation des travailleurs sur le territoire de l'Union. 44 ans après, à peine 1,5 million de personnes bénéficient de

ce principe, soit moins de 0,75 % de la population résidant en Europe. En dépit des principes édictés, l'Europe n'est donc pas effective.

Les citoyens doivent prendre en main leur avenir, afin que l'Europe corresponde à leurs aspirations et ne rentre pas dans une vision purement marchande, mais ils ne feront évoluer leurs habitudes, qu'à partir du moment où des sécurités leur seront apportées. Pourquoi un citoyen européen s'obligerait-il à aller travailler ailleurs en Europe lorsqu'il est confronté à des distorsions de systèmes sociaux, à des taux de salaire différents, à une non-prise en compte ou à une prise en compte différente de la cellule familiale et à des difficultés croissantes d'accès à un emploi stable et à temps plein ?

La dimension européenne de certains problèmes est une réalité, et il nous faut rechercher ce qui se fait de mieux dans les Etats européens. Grâce aux études comparatives menées depuis trente ans, nous connaissons les divers régimes sociaux appliqués en Europe et, ce qui se fait de mieux en la matière. Nous devrions donc nous engager à promouvoir le mieux-disant social. Dans cinquante jours, la monnaie unique deviendra réalité. Elle doit être mise au service de l'économie, mais aussi, du social, et ne pas être uniquement un outil servant à maîtriser les tensions inflationnistes. Il importe, en outre, de s'interroger sur le statut et le rôle futurs de la Banque centrale européenne.

Je rejoins les précédentes interventions pour confirmer que le syndicalisme français est un syndicalisme militant, et non, contrairement à d'autres pays, un syndicalisme de service.

Jean NESTOR

J'aimerais lever une certaine ambiguïté. Il me semble que dès le début de la discussion, nous nous sommes heurtés à un dilemme. Tout le monde s'accorde à reconnaître que l'Europe sociale est en retard par rapport à l'Europe économique, et qu'un rééquilibrage est de ce fait nécessaire. Ce retard tient d'abord au processus de décision à l'unanimité. Dans tous les domaines du social, qu'il s'agisse de la protection sociale, des retraites ou de l'emploi, un tel processus implique que ce soit toujours le moins-disant qui l'emporte. Il tient par ailleurs au fait que patronat européen, qui décide lui-même à l'unanimité, n'a pas joué un rôle très actif dans le domaine de la relance du dialogue social. C'est pourquoi nombre de sujets de discussion sont actuellement bloqués.

Madame Brunel a été très claire à ce sujet, en expliquant qu'il fallait instaurer plus de majorité, et lever la règle du veto. En sens inverse, une

crainte nous saisit : l'Europe est une machine libérale, et décider à la majorité peut comporter un risque de régression par rapport à la situation française actuelle. Je me demande comment nous devrions réagir si la conception française en matière de service public, par exemple, était mise en minorité et si, en conséquence, nous étions contraints de nous orienter vers une conception du service public qui n'est pas la nôtre.

Madame Pungier a expliqué que l'Europe sociale avait pris trop de retard, et soulevé nombre de questions, pour finir avec un appel vibrant au courage politique. Jusqu'à quel point êtes-vous prêts à vous engager ? Etes-vous prêts à accepter les conséquences qu'une extension de la règle de la majorité pourrait avoir sur certains dossiers sociaux ?

Je demande par ailleurs à Monsieur Creyssel s'il pense qu'au sein du patronat européen, il sera un jour possible de dépasser la règle de l'unanimité, afin de pouvoir progresser sur certains dossiers tels que la formation continue, et pouvoir discuter par branches ou secteurs.

Enfin, Monsieur Decaillon a bien posé le problème, mais n'a pas tout à fait pris position. Il a expliqué que les groupes de pression faisaient peser un danger sur le brevet européen. Je désire lui demander s'il faut ou non un brevet européen. Dans l'hypothèse négative, le brevet américain deviendra la seule norme internationale applicable.

Par ailleurs, Pascal Lamy s'est exprimé dimanche soir, à l'occasion d'une émission de télévision sur l'accord passé avec le Pakistan relatif à la libéralisation des échanges textiles. Il a rappelé qu'il n'avait absolument pas décidé de faire des concessions au Pakistan. Il a fait des propositions, sur lesquelles le Conseil européen ou le Conseil des ministres devront se prononcer.

Gérard LEVY, SUD Télécom

Les conventions collectives européennes sont également un sujet d'actualité.

L'Europe économique et sociale doit aussi être solidaire. Il est indispensable de créer un pôle de solidarité Nord-Sud. Le fait que des ballons, qui se vendent très facilement en Europe du fait de leur prix très compétitif, soient fabriqués par des enfants pour la marque Nike au Pakistan, a entraîné des réactions d'indignation et de protestation internationales qui ont conduit à des mesures limitant l'exploitation de ces enfants. Mais ceci est le résultat de l'action des ONG et non de celle des

Etats. Il me paraît donc urgent de replacer l'éthique et la solidarité au cœur de l'Europe.

De la salle,

Au moins deux des témoignages ont évoqué une dimension régionale. Je suis originaire d'une région du Nord de la France, marquée par la tradition minière et sidérurgique, qui a engagé une reconversion dont nous pourrions nous inspirer pour imaginer ce que pourrait être la reconversion des territoires, en particulier dans les domaines transfrontaliers. Existe-t-il des moyens permettant d'identifier des homogénéités économiques ou sociales dans les espaces transfrontaliers, par exemple dans le cadre des fonds structurels ? Un conseil économique et social transfrontalier ne pourrait-il pas constituer une avancée intéressante en termes de synergies, d'échanges, de comparaisons et donc, d'âme européenne ?

Rémy DEGOUL, Président du Comité de liaison pour la solidarité avec l'Europe de l'Est (COLISEE)

L'actuel gouvernement a créé un Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire. Je regrette qu'il ne soit pas représenté à la tribune, d'autant plus que je considère cette création comme très positive, en dépit de son faible budget de fonctionnement.

Le concept d'économie solidaire pourrait être un des éléments constitutif d'un nouveau modèle de développement socio-économique européen, *a fortiori* dans le cadre d'une Europe élargie.

Les populations des pays candidats souffrent quotidiennement du processus de transition qui leur est imposé. J'aimerais donc demander aux représentants des syndicats si cette question fait l'objet d'un débat au niveau européen, notamment au niveau de la CES, ou au niveau multinational. J'aimerais, par ailleurs, demander au représentant du MEDEF quel jugement il porte sur le concept d'économie solidaire.

Luc SZCZEPANIAK, Office central de la coopération à l'école (OCCE)

Je regrette l'absence de représentants d'employeurs du secteur de l'économie solidaire à la tribune, le MEDEF ne représentant pas l'ensemble des employeurs de ce pays.

Je me demande comment l'Union européenne peut, au lieu de promouvoir la pensée unique relative à l'économie de marché, favoriser des pensées alternatives, autour de l'économique, en pensant aux dangers qui pèsent sur la mutualité et sur les coopératives de production ou de consommation. Comment faire en sorte que l'Union européenne protège une économie sociale et solidaire, plus participative et plus humaine ? Je rappelle que le projet européen consiste bien à placer l'homme au cœur de la société européenne.

Moussa TRAORE, Etudiant, Président de l'association « Monde des cultures »

Les discours sur l'universalisme, le modèle social d'intégration et sur la tradition d'accueil de l'Europe se heurtent quotidiennement aux obstacles que sont ses frontières, qui érigent une barrière entre le Nord et le Sud. Cette situation me semble à terme menaçante, si l'Europe n'y prend pas garde.

Dans la même logique, le renforcement récent et généralisé des mesures de police, dans de nombreux pays, y compris en France, me semble constituer une menace pour les libertés individuelles.

N'y a-t-il pas non-assistance à personnes en danger, en Afrique du Sud à propos du recours aux médicaments génériques des grands laboratoires ?

En tout état de cause, l'Europe ne peut se replier sur elle-même.

Alain BARRAU

La question du modèle économique et social européen a pour corollaire, à mes yeux, la prise en compte de la dimension Nord-Sud.

L'exemple du Pakistan est compliqué et a suscité de nombreux débats. La proposition de Pascal Lamy intervient à un moment où les pays de la coalition ont besoin du Pakistan. Cette proposition a suscité nombre de réactions négatives de la part du patronat du textile en Europe, y compris en France. Nous avons organisé récemment une table ronde pour préparer la conférence de Doha, au cours de laquelle ce thème a été fortement mis en avant par les salariés de cette branche qui représente de nombreux emplois dans notre pays et en Europe. En outre, le textile est précisément l'un des produits que les pays du Sud peuvent le plus facilement exporter vers les pays européens.

Joël DECAILLON

Je souhaiterais lever toute ambiguïté sur cette question. Mon propos était de dire qu'il était essentiel de mener une politique industrielle. Qu'un Commissaire, dans le cadre du commerce extérieur et du soutien au Pakistan dans la situation actuelle, prenne une décision sans une réflexion globale sur le sujet me paraît inconcevable. Les décisions prises par les commissaires sont certes confirmées par le Conseil, mais elles sont alors d'ores et déjà bien engagées. Si certains considèrent qu'une évolution de la politique textile de l'Europe est nécessaire, et nécessite la mise à plat de certains accords multilatéraux ou bilatéraux, il faut entrer dans un véritable processus de négociation. Mes propos ne visaient pas à démontrer que ce commissaire avait pris cette décision seul.

Alain BARRAU

Vous avez en outre raison de souligner que cette décision aura des conséquences industrielles en France, alors qu'elle a été prise à l'occasion d'une négociation commerciale, et dans le contexte international actuel.

**Jean-Michel CHARPIN,
Commissaire général au Plan**

Je me propose de revenir sur le déficit social de l'Europe, évoqué maintes fois depuis le début de cette table ronde, en examinant la liaison complexe entre l'Europe sociale et le modèle social européen. Malgré des avancées, bien des progrès restent à faire pour renforcer l'Europe sociale.

➤ *Le modèle social européen*

Le modèle social européen s'est forgé au terme d'un cheminement de plus d'un siècle. Malgré une grande diversité entre les pays européens, son existence est incontestable, surtout quand on l'observe depuis l'extérieur de l'Europe.

Ce modèle recouvre notamment la protection des travailleurs sur leur lieu de travail, la protection sociale, la représentation des salariés et le droit à la négociation collective.

Il s'est forgé indépendamment du processus de construction européenne dans son sens classique, et lui préexistait d'ailleurs assez largement. Aujourd'hui, il s'incarne surtout dans les pays membres, et assez peu, bien que des étapes importantes aient été franchies en ce sens, dans les mesures arrêtées au niveau européen.

➤ *La notion de subsidiarité*

Aux interrogations de Jean Nestor, que je partage en grande partie, je souhaiterais rajouter celle de la subsidiarité. Toutes les compétences, y compris celles relatives au domaine social, n'ont pas vocation à être transférées à Bruxelles.

De tels transferts poseraient en effet des problèmes relatifs aux mécanismes démocratiques de décision, mais aussi des problèmes d'efficacité.

Par exemple, le niveau local semble être le plus adapté au traitement des questions d'aide sociale, d'insertion, ou de soutiens individualisés, par rapport aux niveaux national et européen.

Lorsqu'il s'agit de droit du travail, de la protection sociale, ou même des rémunérations, le niveau national est sans doute mieux adapté que le niveau européen. De ce point de vue, l'Europe a sans doute franchi un grand pas en 1997, avec le dispositif dit de Luxembourg, relatif à l'emploi, qui permet aux Etats de traiter en commun des problèmes considérés comme ne devant pas être transférés, en termes de compétence juridique, au niveau européen. Ce dispositif a permis de reconnaître que l'emploi constituait un sujet qui devait être traité en commun, et ce faisant, d'examiner conjointement les différents programmes nationaux menés et de dégager certaines lignes directrices. Cette méthode de coordination a été depuis étendue à d'autres sujets.

Il ne faut pas se contenter d'examiner les sujets dont la compétence est transférée, mais aussi, identifier les sujets sur lesquels les pays européens sont prêts à discuter, analyser leurs expériences respectives, et en tirer des conséquences sur les politiques nationales menées dans ces domaines.

➤ *Renforcer l'Europe sociale*

Nous ne pourrions réaliser l'Europe sociale simplement en améliorant les dispositifs existants et en étendant à tous les pays les meilleures pratiques constatées ici ou là. Je suis convaincu que, dans un certain nombre de domaines, il nous faudra innover.

Par exemple, nous espérons retrouver au sein de l'Union européenne une situation de plein-emploi. En même temps, nous sommes certains que le plein-emploi de demain ne sera pas le plein-emploi d'hier. Depuis les années 50 et 60, la vie économique et sociale a beaucoup évolué, dans le monde et en Europe. Le plein-emploi de demain devra être pleinement compatible avec certains changements au cours de la vie professionnelle, telles que des mutations à l'intérieur de l'entreprise, des changements d'entreprise, et alternativement, des périodes d'emploi et de formation, et éventuellement, de chômage. Cependant, ainsi qu'il a pu être constaté depuis un an sur de multiples exemples de restructurations ou de conflits sociaux, la revendication de sécurité reste très forte. Elle est d'ailleurs parfaitement légitime. Nous ne pourrions y répondre comme les Etats-Unis, qui considèrent que la seule responsabilité collective consiste à faire en sorte que le marché du travail soit suffisamment dynamique pour que chacun puisse y trouver sa place. Dès lors, il faudra que la collectivité

prenne des initiatives, de façon à ce que la sécurité puisse être assurée dans des parcours individuels, malgré un environnement plus incertain que par le passé, ce qui suppose nombre de changements dans le droit social et dans la protection sociale, visant à moins pénaliser les trajectoires complexes, ainsi que des changements dans la formation professionnelle.

Cette ambition devra être portée par l'Europe sociale, au-delà de l'extension du mieux-disant social, et concerner non seulement chacun des pays membres, mais aussi, le niveau communautaire.

Jacques CREYSSEL

Pour promouvoir une politique économique commune, il est nécessaire que des règles jeu soient définies au niveau européen. Cette nécessité s'est révélée avec acuité au moment de la création de l'euro, à travers les critères de Maastricht, qui permettent de connaître l'orientation des politiques menées. Nous appartenons à un ensemble économique, qui doit être régi par des règles du jeu globales, impliquant l'ensemble des acteurs.

Nous désir de construire l'Europe est fondé sur un projet commun, qui suppose de ne pas tout maintenir au niveau national. Or, certains veulent faire l'Europe, sans véritablement accepter ce que cela implique.

Je suis parfaitement d'accord avec les dilemmes évoqués tout à l'heure par Jean Nestor. Je crois, en tout cas, qu'il faut avoir le courage d'avancer un peu, même si cela est compliqué. La construction européenne implique de priver les gouvernements et les parlements nationaux d'un certain nombre de pouvoirs, mais cela résulte d'un processus engagé démocratiquement à travers Maastricht.

Nous devons conserver certains pouvoir de décision au niveau national, tout en progressant, au niveau européen, sur le reste. D'ores et déjà, 70 % des lois adoptées par l'Assemblée nationale sont dérivées du droit européen. Le budget de l'Etat est lui-même largement encadré par des contraintes européennes.

Je ne crois pas qu'il faille le regretter. L'euro a permis de remettre de l'ordre dans l'économie européenne et dans les finances publiques européennes, ce dont nous avons tous profité, à travers l'amélioration de l'emploi de ces dernières années, due en partie à cette remise en ordre. Il serait d'ailleurs bon de le rappeler, à un moment où certains indicateurs tendent à dérapier.

Il ne faut jamais opposer Etat et politique économique, pas plus d'ailleurs qu'il ne faut opposer Etat et politique sociale. En matière sociale, certaines grandes orientations doivent être définies au niveau de l'Etat, du parlement et du gouvernement. Ainsi, en France, les grands principes du droit du travail relèvent de la constitution. En revanche, nous considérons qu'il est peu intéressant, voire préjudiciable, que l'Etat s'imisce dans le moindre détail des dispositions de mise en œuvre.

Nous pensons que la politique est insuffisante dans certains domaines, tout en considérant qu'il faut moins d'Etat pour que la négociation vive, au sein des entreprises et des branches, et non pas seulement au niveau des entreprises, comme Monsieur Decaillon l'a dit tout à l'heure, quelque peu abusivement.

Alain BARRAU

A partir de quelle légitimité peut-on définir une politique économique et sociale européenne, qui ne serait ni mise en œuvre par les gouvernements ni contrôlée par les parlements ?

Nous pouvons déduire du Traité de Maastricht, que j'ai soutenu, et qui a donné naissance à l'euro, que l'ensemble de la politique économique et sociale européenne doit être libérale. En effet, une légitimité est indispensable à chaque étape de la construction européenne.

Jacques CREYSSEL

Entre ce qui est libéral et ce qui ne l'est pas, il existe un faisceau d'options intermédiaires. Lorsque Laurent Fabius participe au Conseil *Ecofin*, ou à l'Eurogroupe, il représente un gouvernement légitime. Dans une logique similaire, les décisions du Parlement européen me paraissent légitimes, celui-ci ayant été élu.

Il est normal que des conflits de légitimité surgissent : nous sommes confrontés à un problème similaire entre l'Etat et les collectivités locales. Nombre de questions sont susceptibles d'être débattues, sur la façon dont le fonctionnement de la Commission doit évoluer, sur son mode de nomination ou sur l'institution d'impôts européens, dans le but d'asseoir la légitimité du Parlement européen.

Malgré ces débats, il n'est pas concevable d'affirmer que les parlements et les gouvernements nationaux sont légitimes et qu'*a contrario*, le Parlement européen et le Conseil des ministres européen ne

le sont pas. L'échelon national est tout aussi légitime que le niveau européen. L'important est de faire en sorte que le dispositif d'ensemble fonctionne aussi efficacement que possible. Nous avons voulu bâtir l'Europe et nous devons nous donner les moyens d'y parvenir, sans quoi nous courrons le risque de voir mourir l'Union européenne.

Alain BARRAU

Je n'ai pas prétendu que le Parlement européen ou le Conseil des ministres européen n'avaient pas de légitimité. Simplement, l'ensemble de l'architecture doit fonctionner.

Ma question est de savoir à partir de quelle légitimité, autre que démocratique, une politique économique et sociale représentant les intérêts du peuple peut être formulée. La négociation est certes importante, mais le cadre dans lequel elle peut être menée l'est tout autant. Le Traité de Maastricht ne constitue pas un blanc-seing donné pour les dix ou vingt années suivantes : la conception de l'Europe doit être revue en permanence par les gouvernements et les parlements, et par leurs pendants européens.

Joël DECAILLON

Pour répondre à Jean Nestor, nous sommes favorables à l'utilisation de la majorité qualifiée. Nous avons d'ailleurs fait une déclaration en ce sens, au nom de tous les syndicats français, lors de la présidence française.

Je pense cependant que cela ne règle rien. Je prendrai l'exemple, tout comme Madame Guigou l'a fait il y a quelques jours, de la directive "information et consultation des salariés", issue des événements de Renault-Vilvoorde de 1997, qui ont touché assez faiblement la France, mais davantage la Grande-Bretagne et quelques autres pays. Cette directive peut être adoptée à la majorité qualifiée, mais elle ne l'est pas encore, faute d'un courage politique suffisant, car les Etats qui "imposeraient", par la majorité qualifiée, le traitement d'un problème social à d'autres pays sont conscients des enjeux sous-jacents.

Il est, par ailleurs, paradoxal d'avoir écarté la politique sociale de la conférence de Doha, après avoir affirmé, suite aux attentats du 11 septembre, que les inégalités constatées au niveau mondial constituaient une question cruciale, impliquant l'ensemble des pays développés.

En matière de propriété intellectuelle, l'OMC a élargi considérablement le champ couvert, ce qui a permis aux Etats-Unis de gagner beaucoup de terrain, notamment dans le domaine des biotechnologies et dans celui des technologies informatiques. Le problème est de savoir si nous pouvons donner aux groupes multinationaux une maîtrise aussi grande, sur des sujets aussi essentiels. Suite à l'affaire de l'Afrique du Sud et du Brésil, des concessions ont été faites sur les médicaments traitant le sida. Il est important de se demander si la recherche ne constitue pas en partie un bien commun pour l'humanité, propre à porter une politique de développement dans le monde.

Alain BARRAU

Cela dit, l'issue de l'affaire relative à l'Afrique du Sud a été indéniablement une avancée, à laquelle la France et l'Europe ont contribué.

Concernant Doha, il est inexact de dire que la dimension sociale ne fait pas partie du mandat de la délégation européenne. Une des caractéristiques du mandat donné à Pascal Lamy, par l'Union européenne, est d'intégrer la dimension environnementale et sociale dans l'ensemble des négociations internationales, ce qui n'est pas sans poser des problèmes, vis-à-vis des Etats-Unis, et des pays du Sud. Ce volet sera vraisemblablement plus difficile à faire passer qu'à Seattle, puisqu'alors, l'administration américaine et les syndicats américains étaient assez sensibles à notre argumentation sur ce dossier. L'Union a conservé le mandat de 1999, mais je crains, comme vous, qu'une coalition entre les Etats-Unis et les pays du Sud ne nous contraigne à reculer sur ce point.

Joël DECAILLON

Je vous ferai parvenir la lettre de Monsieur Jospin et de Madame Guigou, répondant aux interrogations de Monsieur Thibaud à ce sujet. Elle révèle les inquiétudes du gouvernement français.

Alain BARRAU

Nous devons effectivement être très vigilants sur cette question.

Patrick PICANDET

La dimension transnationale est nécessaire, et je rejoins tout à fait la proposition de créer des Comités économiques et sociaux transfrontaliers. Cela permettrait de nouer un dialogue, tant sur le tissu économique que sur la qualité de l'emploi sur des zones frontalières.

Un intervenant a indiqué qu'il fallait inventer les "meilleures pratiques". Il me semble préférable d'appliquer d'abord ce qui existe déjà.

Par ailleurs, dire que le plein emploi de demain sera différent de celui d'hier, compte tenu des changements affectant les entreprises, et de l'alternance de périodes d'activité, de formation et de chômage, correspond à une vision tout à fait libérale. Je crains pour l'avenir des jeunes, si les évolutions à venir ne sont appréhendées que dans cette logique. Nous devons inventer des solutions et les sécuriser, de sorte qu'ils croient à l'Europe.

Christine BOUTIN, députée des Yvelines

En juin 2000, à Genève, la communauté internationale a fixé comme un objectif prioritaire la diminution de moitié, d'ici 2015, du nombre de personnes touchées par la pauvreté, ce qui permettrait de le faire passer de 1,2 milliard à 600 millions de personnes.

La France n'est pas épargnée : les récentes évaluations du PNUD révèlent que 10 % de la population française vivent en-dessous du seuil de pauvreté tel qu'il est défini par l'ONU, que 1,3 million de personnes sont des travailleurs pauvres, que 11,6 % de la population n'ont pas de quoi se chauffer, que 20 % des pauvres sont des jeunes, la plupart du temps, en rupture avec leur famille et que le pouvoir d'achat des revenus les plus faibles continue à diminuer.

Il est temps d'afficher une réelle politique de lutte contre la pauvreté. Cet engagement doit être clairement soutenu au niveau de notre pays, et porté au plan européen. La pauvreté est la grande absente des politiques communautaires, et ne fait pas, loin s'en faut, l'objet d'autant d'attention que l'inflation ou le déficit budgétaire, pour lesquels des engagements ont été consignés dans les critères de convergence du Traité de Maastricht.

Je propose donc que la France suggère d'ajouter aux critères de convergence économiques un cinquième critère, relatif à la pauvreté au

sein des Etats membres. Ce nouveau critère pourrait être établi sur les repères proposés par le PNUD, que sont l'espérance de vie, l'illettrisme, le revenu moyen et le chômage de longue durée. Naturellement, le taux de pauvreté est différent dans chacun des Etats membres, mais l'objectif de ce cinquième critère serait d'obliger tous les pays à diminuer chaque année leur taux de pauvreté. En effet, en l'absence de contraintes, les discours sont nombreux, mais peu souvent suivis d'effets. Les pays membres ont témoigné la volonté politique pour appliquer ces contraintes sur des critères purement économiques et budgétaires. Aujourd'hui, la France se doit de proposer un cinquième critère sur la pauvreté. Les critères du PNUD ont l'avantage d'être mondiaux, et de permettre une comparaison objective, mais cette modalité pourrait naturellement être discutée.

Dans cette perspective, j'ai l'intention de demander au président de l'Assemblée nationale que soit créé un groupe d'étude, à l'Assemblée, pour étudier les conditions de faisabilité de la mise en place de ce cinquième critère de convergence, visant à lutter contre la pauvreté.

Jean-Michel CHARPIN

Je partage pleinement la revendication de sécurité exprimée par Monsieur Picandet. Elle me paraît tout à fait légitime, et nous nous devons, en conséquence, de prendre les moyens nécessaires pour l'assurer.

Vous avez fait allusion aux souhaits des jeunes. Or aujourd'hui, je ne suis pas certain que les jeunes souhaitent faire la totalité de leur carrière dans une même entreprise, comme leurs aînés l'ont fait. Cette évolution peut ouvrir opportunités et autonomie, au moins à ceux qui le souhaitent. De plus, les évolutions économiques elles-mêmes rendent ce modèle plus difficile à assurer *de facto*. Si nous souhaitons assurer cette sécurité que nous appelons de nos vœux, nous allons donc devoir adopter un ensemble de mesures nouvelles. L'Europe se doit de proposer un dispositif à même de répondre à ces préoccupations, faute de quoi, la seule alternative serait le modèle américain, qui n'est pourtant conforme ni à nos traditions, ni à nos souhaits.

Alain BARRAU

Je salue l'arrivée d'Elisabeth Guigou et je vais lui résumer la teneur de nos débats.

Nous sommes rapidement tombés d'accord pour reconnaître l'existence d'un modèle économique et social pour l'Europe, n'ayant pas gommé les différences qui caractérisent les pays européens. Par exemple, la place des relations entre le patronat et les syndicats n'est pas partout la même. Par ailleurs, plusieurs représentants syndicaux ont souligné le fait que la dimension syndicale européenne aidait au travail en commun en France.

Il nous est apparu que ce modèle économique et social ne pouvait pas n'intégrer que la seule dimension européenne et qu'il devait prendre en considération les enjeux Nord-Sud. A cet égard, l'accord sur l'industrie textile pakistanaise a été évoqué.

Nous avons soulevé la question de savoir si nous ne nous trouvons pas dans une situation un peu trop bureaucratique, par rapport à cette dimension de l'Europe économique et sociale. Nombre de projets restent en suspens. Cela nous amène à nous demander si la démarche communautaire fonctionne correctement, d'autant plus que les travaux sont conduits sur plusieurs années, alors que, dans le domaine économique et social, il apparaît nécessaire d'agir rapidement dans le sens d'un renforcement de l'harmonisation et de la mise en œuvre de politiques communes.

Pour mener à bien une politique économique et sociale européenne, il est possible de se baser sur l'action des gouvernements, qui s'attachent à prendre en compte cette dimension, notamment depuis le Traité de Luxembourg de 1997, avec cependant quelques insuffisances, ou sur les parlements nationaux et sur le Parlement européen, en déterminant quel rôle ils peuvent jouer. Nous avons constaté que les directives communautaires prennent une place croissante dans nos dispositions nationales. A cette occasion, j'ai dressé un bilan du travail que nous sommes en train de mener sur les nouveaux modes de transposition des directives. Il est également possible de compter avant tout sur le dialogue social, entre patronat et syndicats, pour faire progresser la dimension européenne. Il est enfin possible de s'appuyer simultanément sur ces trois dimensions, auquel cas, il faudrait déterminer dans quelles proportions.

L'économie sociale a été abordée à plusieurs reprises. Une des particularités de l'Europe est sans doute d'inclure un champ qui n'est pas couvert par l'économie de marché classique, même si l'économie sociale a une place dans l'ensemble du monde économique. Nous nous sommes demandés comment renforcer cette dimension.

Enfin, la question de l'exclusion et de la pauvreté a été abordée, notamment par Christine Boutin.

Nous avons constaté que l'Europe disposait d'une politique économique, d'une politique de libre concurrence, d'un marché unique et bientôt, d'une monnaie unique, mais qu'elle était marquée par des insuffisances, en termes de politique étrangère et de défense, et un certain retard en matière sociale.

**Elisabeth GUIGOU,
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité**

Je suis heureuse de participer, ne fut-ce qu'un instant, à cette table ronde, tout d'abord parce que je souhaite saluer l'initiative qui a été prise par l'Assemblée nationale d'organiser ces Assises. Nombre d'entre vous ont participé aux débats régionaux qui l'ont précédée, ce que j'ai fait aussi. En outre, l'Europe sociale est un des sujets fondamentaux pour l'avenir de l'Europe politique, avec la question de la sécurité et celle des institutions.

➤ *La Charte des droits sociaux fondamentaux*

D'importants progrès ont été réalisés ces dernières années, concrétisés par la Charte des droits sociaux fondamentaux, qui constitue un acquis très important, malgré certaines imperfections : nous aurions souhaité qu'elle intègre le droit à un salaire ou à un revenu minimum. Dans son état, elle a déjà le mérite d'affirmer des valeurs importantes, et, notamment, le principe d'indivisibilité entre les droits civils et les droits sociaux. Il nous faudra aller plus loin encore, en intégrant cette Charte dans le Traité. J'ai la conviction que cette Charte, améliorée dans son contenu, a vocation à devenir le préambule d'une future constitution européenne.

Avoir consacré le caractère indivisible de l'économique et du social est un acquis important. Auparavant, on avait tendance à considérer que le progrès social découlait des progrès économiques, particulièrement en Europe, où l'ordre historique dans lequel s'est fait la construction européenne a engendré un retard important sur les questions sociales. Ce retard n'est pas encore comblé, mais nous nous sommes donnés les moyens d'appréhender la situation de manière cohérente, et de nous doter des mécanismes institutionnels puissants qui nous permettront de progresser. Nous sommes notamment parvenus à faire remonter au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement les questions économiques et sociales.

➤ *Vers un véritable contrat social européen*

Désormais, un sommet est consacré, chaque printemps, à ces questions. Le Traité de Maastricht visait déjà à une telle prise en compte, sans que cela n'ait jamais été suivi d'effets. Ces sommets sont précédés de consultations avec les partenaires sociaux, auxquelles je tiens beaucoup, tout comme le Premier ministre.

Dans la perspective de l'élargissement de 2004, je pense que nous devons, ainsi que le Premier ministre l'a proposé, bâtir un véritable contrat social européen, intégrant plusieurs objectifs :

- tirer les normes sociales vers le haut ;
- renforcer les droits des travailleurs, par l'amélioration de leurs conditions de travail et des droits syndicaux ;
- lutter plus efficacement contre les restructurations ;
- garantir à tous les citoyens un haut niveau élevé de protection sociale.

Nous pouvons parfaitement aller en ce sens en préservant la spécificité de nos systèmes nationaux, et sans négliger de nous fixer des objectifs de convergence, notamment en matière de rémunération.

➤ *L'équilibre entre la loi et le contrat*

Le Traité d'Amsterdam a confirmé l'importance du dialogue social, mais celui-ci ne progresse guère, malgré les initiatives prises par la Confédération européenne des syndicats. Aussi aurons-nous toujours besoin des directives européennes.

Trois modalités peuvent en fait nous permettre de progresser. Le système de coopération ouverte est la première d'entre elles. Il recouvre les discussions intergouvernementales, que certains de nos partenaires, notamment les Britanniques, privilégient. Nous nous sommes basés sur ce système pour mettre au point l'agenda social. Cependant, nous avons conscience qu'il faut beaucoup de temps pour dégager un consensus. Cette modalité n'en reste pas moins utile, notamment pour commencer à travailler sur des sujets nouveaux.

Les deux autres modalités englobent le dialogue social et les directives. Mes discussions avec mon homologue allemand, Walter Riestler, ancien syndicaliste réputé, qui a notamment dirigé IG Metall, révèlent nos nombreux points communs. Celui-ci est très marqué par la culture du consensus à l'allemande. Il a donc du mal à envisager que l'on puisse progresser autrement que par un consensus entre partenaires sociaux. Il a, de ce fait, tendance à minorer l'importance des directives. Par exemple, il a du mal à accepter le fait que la directive Renault-Vilvoorde ait été adoptée à la majorité qualifiée, au prétexte qu'un consensus est nécessaire. L'Europe est avant tout une construction juridique. Nous devons donc, à côté du dialogue social, avoir la possibilité d'adopter des directives et de les adopter à la majorité qualifiée. En effet, pour adopter à l'unanimité la directive sur la société européenne, par exemple, il nous a fallu trente ans !

Une réflexion institutionnelle sur l'équilibre à trouver entre ces trois modalités est donc absolument essentielle. Ce sujet constitue une priorité pour la Confédération européenne des syndicats, que je soutiens dans cette démarche primordiale.

Le dialogue civique est également essentiel. De plus en plus, face à des enjeux tels que la mondialisation et la globalisation, il est essentiel de nouer un dialogue avec les organisations non gouvernementales.

Déterminer la place des parlements, qu'il s'agisse du Parlement européen ou des parlements nationaux, constitue un autre enjeu majeur de démocratie. Nous ne pouvons nous baser exclusivement sur la méthode ouverte de coordination, c'est-à-dire sur l'intergouvernemental, car cela reviendrait à nier le rôle des parlements. De la même façon, il me paraît difficile de ne se s'appuyer que sur le dialogue social. Nous devons concilier les démarches de démocratie politique et de démocratie sociale.

➤ *Les priorités*

Renforcer la lutte contre l'exclusion me semble être la priorité la plus facile à remplir. En effet, Martine Aubry est parvenue à convaincre nos partenaires de lancer des programmes de lutte contre l'exclusion, et cela pour deux raisons : tout d'abord, une loi sur ce thème a été votée en France, en 1998. De plus, lutter contre l'exclusion constitue pour certains de nos partenaires un excellent prétexte pour éviter de faire autre chose...

Mais nous devons encore progresser pour lutter contre la pauvreté. Le programme européen mis en place et l'existence même d'un programme national de lutte contre l'exclusion, à la suite de l'accord

obtenu par Martine Aubry, constituent un progrès indéniable. Nous ne devons pas pour autant nous focaliser sur ce sujet : d'autres dossiers doivent également évoluer.

Gabriel VIALY, vice-président du Comité pauvreté et politique

Je souhaite préciser, à l'intention de Madame Boutin, que lorsque nous avons consulté les partis politiques pour l'introduction du cinquième critère de convergence au Traité de Maastricht, nous avons reçu une réponse positive du parti socialiste, de l'UDF, du RPR, des Verts, de la droite libérale chrétienne, du parti communiste, du Forum des républicains-sociaux et de Nouvelle Donne.

Didier PORTE, membre de l'association « Les Fennecs »

Je trouve positif que la parole nous soit donnée, tout en regrettant que les milieux les plus divers soient représentés, tant à la tribune que dans le public.

Je voudrais souligner que la culture, qui est un des fondements de l'Europe, englobe également notre manière de faire du commerce et notre conception de l'économie. Or, je préfère, à titre personnel, que cette dernière soit sociale et solidaire, plutôt que colonialiste comme c'est encore parfois le cas.

Sébastien JARRY, étudiant

Qui choisira les “ meilleures pratiques sociales ”, évoquées lors de cette table ronde ?

Elisabeth GUIGOU

L'Europe est un processus de convergence qui ne nous oblige en rien à uniformiser nos pratiques sociales. Nous pouvons parfaitement conserver notre système français de sécurité sociale, ou notre système de santé. L'important est de veiller à assurer une convergence, en termes de résultats et d'objectifs, dans les différents pays européens. Ce sera un des enjeux de la prochaine convention, puis de la conférence inter-gouvernementale. Nous devons, dans ce cadre, définir ce qui doit absolument être décidé en commun au niveau européen et ce qui peut être conservé au niveau national. Nous ne pouvons pas tout faire à l'échelon

européen, d'autant plus que cela soulève certains problèmes, notamment d'identité. La répartition des compétences selon les échelons n'est pas encore tranchée aujourd'hui. Elle constitue, à mon sens, une des questions démocratiques majeures des prochaines années.

Ce qui touche à l'organisation du travail, au dumping social, à la convergence salariale et à la santé au travail, par exemple, dessine un champ prioritaire. En matière de sécurité sociale et de protection sociale, nous pouvons également définir des objectifs, mais rien ne nous oblige à harmoniser les différents systèmes européens. Nous pouvons ainsi parfaitement conserver nos systèmes de retraite respectifs, tout en ayant bien conscience que des réformes seront nécessaires dans toute l'Europe.

<p style="text-align: center;">TROISIEME TABLE RONDE :</p> <p style="text-align: center;">QUELLE DIPLOMATIE ET QUELLE DEFENSE POUR L'EUROPE ?</p>

Loïc HENNEKINNE,
Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères

Les diplomates souffrent tragiquement d'une absence de mémoire, davantage que les politiques, et *a fortiori*, que les universitaires. Pour apprécier la diplomatie européenne actuelle, il est bon de rappeler que, dans les années 60, il n'existait aucune politique étrangère européenne. Ses premiers balbutiements sont intervenus dans les années 70, et depuis, la situation a largement évolué, à tel point que l'on peut aujourd'hui affirmer que l'Union européenne a une diplomatie et qu'elle est en train de définir les moyens militaires de son action.

Certes, le rythme de construction de notre politique étrangère européenne peut paraître lent, notamment par rapport au rythme auquel progressent d'autres chantiers européens. Il ne l'est cependant pas autant, au regard d'autres domaines sur lesquels les Etats membres essayent de progresser, comme la fiscalité ou l'Europe judiciaire. La construction d'une politique étrangère commune a été freinée pour deux raisons principales. D'une part, les circonstances de l'avènement du projet européen n'ont pas placé la dimension diplomatique au premier plan. Après l'échec de la CED, traumatisant tant pour les autorités politiques que pour les diplomates, l'agenda européen a privilégié la politique économique, la politique étrangère ne réapparaissant timidement qu'à partir des années 1969-1970. D'autre part, la politique étrangère touche au cœur de la souveraineté des Etats membres, et la mise en commun de cette activité semble donc vouée à se faire davantage en bout de course que d'emblée.

➤ *L'émergence d'une politique étrangère européenne*

• *Les évolutions institutionnelles*

Les balbutiements d'une politique étrangère européenne datent du sommet de La Haye en 1969 et du rapport Werner, de 1970. J'appartiens à ceux qui ont connu les premiers pas de la coopération politique, qui représentait alors un domaine très novateur. Ce secteur semblait même incongru à ceux qui travaillaient sur les matières proprement communautaires. Peu à peu, la coopération politique a évolué, au cours des années 70 et 80, durant lesquelles nous avons appris à raisonner en commun.

Elle a véritablement pris son essor à la fin de la guerre froide, sous l'impulsion d'initiatives franco-allemandes, telles que la lettre Kohl-Mitterrand, qui date du printemps 1990 et du Traité de Maastricht, qui consacre la création du deuxième pilier et de la PESC. La situation de la politique étrangère a progressé tout au long des années 90, avec notamment, la création, à Amsterdam, en 1997, du poste du Haut représentant, le recul, même timide, de la règle de l'unanimité et la mise en place de stratégies communes. Un pas important supplémentaire a été franchi après le sommet franco-britannique de Saint-Malo, en décembre 1998. Plusieurs Etats membres se sont ensuite associés aux réflexions qui avaient été conduites durant ce sommet, ce qui a permis d'ébaucher la politique européenne de sécurité et de défense, à l'occasion du Conseil européen de Cologne, puis à Helsinki, en décembre 1999. Le Conseil européen de Nice, qui s'est tenu sous présidence française l'année dernière, a consacré le terme de cette préparation de la politique européenne de sécurité et de défense.

• *Le bilan de ces évolutions*

Il est de bon ton, aujourd'hui encore, d'affirmer que la diplomatie européenne n'existe pas et de critiquer l'apathie de l'Europe sur la scène internationale. Il est vrai que, durant les trente dernières années, les manifestations de cette Europe ont été quelque peu épisodiques, même si elles se sont intensifiées au cours des dix dernières années.

Néanmoins, l'Union européenne a pris des positions visibles et marquantes sur certains grands dossiers de l'actualité internationale. Ainsi, dès 1980, au Conseil européen de Venise, les Etats membres ont adopté une première déclaration très importante sur le Proche-Orient. Il a ensuite fallu attendre Berlin, en l'an 2000, pour que la politique européenne à l'égard du Proche-Orient marque un autre pas en avant. De la même manière, aux Nations Unies, les Etats membres ont eu, à partir

des années 80, des positions convergentes sur 90 % des sujets abordés. Dans les années 90, pendant la crise des Balkans, alors que l'Union européenne avait commencé par afficher ses divergences, elle a finalement joué un rôle majeur à la fin de la crise. L'Union européenne, sous l'impulsion de Javier Solana, a notamment joué un rôle, dans les derniers mois de ce conflit, dans la résolution de la crise qui se développait en Macédoine. La politique européenne à l'égard du Proche-Orient s'est ensuite davantage affirmée. Le rôle du Haut représentant, qui a représenté l'Europe au sommet de Charm El Cheikh a, là encore, été tout à fait déterminant. Cette visibilité de l'Union européenne est de plus en plus affirmée, par exemple sur ce qui concerne la Méditerranée et sur l'analyse du terrorisme et de la situation internationale consécutive aux événements du 11 septembre.

➤ *Un processus inachevé*

- *Des raisons structurelles*

Le dispositif en matière de politique étrangère est extrêmement complexe, d'autant plus que les compétences nationales et européennes y sont superposées, juxtaposées, de même que les compétences des différentes institutions de l'Union, le Conseil, la Commission et le Parlement européen.

Par ailleurs, parallèlement à la politique étrangère européenne, les quinze Etats membres mènent toujours leur propre politique étrangère. En outre, la règle de l'unanimité, qui prévaut encore très largement dans le domaine de la diplomatie, ne favorise certainement pas l'émergence de positions communes, et incite les Etats à s'entendre sur le " plus petit dénominateur commun ".

- *Des raisons politiques*

La politique étrangère relève d'une double compétence, et les Etats membres sont attachés à conserver leurs compétences dans ce domaine, et à développer leur propre politique étrangère. Ils font valoir que l'existence des politiques étrangères nationales peut contribuer à illustrer les positions communes mises au point à Bruxelles, de la même manière qu'ils estiment que la politique étrangère commune forme une sorte de démultiplicateur des politiques étrangères nationales. Au-delà, la question reste de savoir si les Etats membres n'ont pas des conceptions divergentes sur la diplomatie européenne, entre ceux qui considèrent que l'Europe est simplement une puissance économique et financière ou si elle doit être davantage que cela, c'est-à-dire, entre ceux qui conçoivent la diplomatie

européenne comme un simple adjuvant de la diplomatie américaine et les tenants d'une Europe contribuant à la multipolarité, comme la France. Ces divergences, qui concernent aussi bien les Etats membres que les candidats à l'adhésion, posent question.

Une dimension militaire a récemment été ajoutée à la diplomatie, ce qui était indispensable, car une diplomatie sans appui militaire ne peut pas réellement jouer de rôle, ce que Nicole Gnesotto évoquera sans doute durant son intervention. Naturellement orientée vers la gestion des crises, cette dimension militaire a conduit à un effort de définition, par les Etats membres, des moyens civils et militaires nécessaires à la conduite d'une véritable politique de sécurité et de défense. Des progrès importants ont déjà été réalisés, puisque les organes nécessaires au développement de cette politique existent aujourd'hui. Nous ne sommes plus bloqués, à cause d'un Etat candidat, que sur le volet relatif à la définition des arrangements avec les tiers, et en particulier, avec l'OTAN.

La politique étrangère européenne est un processus évolutif, encore en construction, mais dont on peut tirer un bilan positif. Elle relève d'une double nécessité : celle, en interne, de parachever la construction européenne sur un volet déterminant pour sa cohérence et celle, en externe, d'offrir un pôle stable et démocratique, qui puisse véritablement jouer son rôle pour assurer la multipolarité pour laquelle nous plaидons.

Charles ALESSANDRI, Mouvement européen d'Ile-de-France

Je serai moins pessimiste, même si vous n'avez pas exprimé un réel pessimisme, sur la lenteur de l'émergence d'une diplomatie européenne : n'est-ce pas l'un des domaines les plus formidablement difficiles pour une construction commune ? En effet, une telle politique revient à remettre en cause plus de mille ans d'histoire, puisqu'en Europe, la diplomatie tenait précisément lieu de combat. Conduire une diplomatie commune constitue donc un défi sans pareil.

Par ailleurs, des pays comme l'Allemagne et la France ont des traditions diplomatiques opposées : la politique étrangère de l'Allemagne n'a pour ainsi dire jamais eu de visée mondiale, en dehors des problèmes proprement commerciaux, à la différence de la France ou de la Grande-Bretagne.

Henri MENUDIER, professeur à l'Université Paris III

Vous avez évoqué le couple franco-allemand. Le sommet à trois qui a eu lieu à Gand et la réunion qui s'est tenue à Londres récemment ont été très critiqués. Quelle réaction cela vous inspire-t-il ?

Pervenche BERES, députée européenne

Je souhaite attirer votre attention, sans vouloir paraître trop provocatrice, sur une proposition qui circule, et qui consisterait à rattacher Javier Solana, ou son successeur, à la Commission. Comment faut-il réagir à une telle proposition ?

Par ailleurs, en complément des avancées réelles constatées en matière de politique étrangère et de sécurité, je souhaiterais savoir quel rôle peut jouer la capacité à partager les analyses et le travail en amont, sur l'évaluation des risques, l'échange des expertises et le maillage des réseaux, qui conduisent à la définition des politiques étrangères des différents pays.

Gérard LEVY, responsable de la Commission paix et désarmement (Les Verts)

Il est important de prendre le recul historique nécessaire à l'appréhension de cette question, en partant d'Helsinki, en 1975, avec les négociations des quatre "corbeilles", qui ont *in fine* abouti à l'OSCE, appelé à prendre une importance croissante.

Début novembre, les Etats-Unis devraient ratifier l'application du traité international interdisant les armes chimiques et bactériologiques, et j'espère que l'Europe sera à même d'appuyer cette ratification. Il est de la plus haute importance d'envisager aujourd'hui des moratoires dans le domaine du génie génétique, afin de parer au risque de manipulations dangereuses par un "savant fou", par exemple dans l'élaboration d'un virus hybride peste et choléra. Il est impératif que les négociations en cours dans l'objectif de sécuriser l'environnement international par une prévention des risques aboutissent très rapidement.

Loïc HENNEKINNE

Le fait que je ne sois pas remonté suffisamment loin dans le temps, à l'époque où les pays européens se faisaient la guerre, a pu donner

l'impression que j'étais pessimiste. Je ne suis cependant pas inquiet quant à la manière dont la politique étrangère se structure, même si je reconnais que cette structuration est extraordinairement difficile, tant nos sensibilités, nos traditions diplomatiques et nos références sont différentes. Je constate régulièrement, en discutant avec mes homologues européens, que leur manière d'analyser un problème, clair à mes yeux, est souvent aux antipodes de la mienne. Au fur et à mesure que nous élaborerons des positions communes, nous parviendrons de plus en plus facilement à trouver une analyse et une évaluation communes en amont, nécessaires pour mener une politique étrangère européenne.

Par ailleurs, je ne suis pas convaincu que les approches diplomatiques de l'Allemagne et de la France soient aussi importantes que ne le pense l'intervenant qui s'est exprimé sur ce sujet. Je suis un enfant de la guerre, et j'ai le sentiment qu'à une époque, la diplomatie allemande avait des visées qui allaient au-delà du Rhin. Il ne faut pas mettre en exergue des différences qui ne sont pas confirmées par l'examen de l'histoire, même relativement récente.

Enfin, concernant les sommets à trois, il est vrai que la tenue d'une réunion à Gand et, plus récemment, à Londres, suscitent moult réactions et polémiques. La situation de crise armée actuelle appelle une concertation des pays qui sont prêts à mettre en œuvre des moyens militaires, dans un cercle restreint. La coopération entre les services de police et de renseignement constitue de plus en plus un aspect fondamental de la lutte contre le terrorisme. Or une telle coopération ne se fera pas autour d'une telle table rassemblant quinze personnes et plus, mais à travers des réseaux bilatéraux. Il faut comprendre la nécessité qu'éprouvent parfois les pays plus engagés que d'autres d'échanger leurs points de vue, compte tenu des lourdes décisions nationales sous-jacentes, les décisions relatives à l'utilisation des forces armées devant en effet être prises au niveau national, et ceci pour encore de nombreuses années sans doute. Je comprends cependant la réaction de certains pays, ou de certaines institutions bruxelloises, qui peuvent se sentir exclus d'une telle démarche.

Les Américains sont les premiers à ressentir cette nécessité : ils se gardent bien, depuis le début de la crise, de vouloir la gérer au niveau de l'OTAN comme cela avait été le cas lors de la crise au Kosovo. Ils ont compris en effet que, lorsque des décisions importantes, engageant les forces armées d'un pays, devaient être prises, il pouvait être utile d'échanger des informations avec l'un ou l'autre de leurs alliés, mais certainement pas avec l'ensemble d'entre eux. Cela est d'autant plus vrai aujourd'hui que la coalition contre le terrorisme dépasse le cadre de l'OTAN.

Concernant les questions posées par Pervenche Berès, je dirai que lorsque les Etats membres ont décidé de créer le poste de Haut Représentant, actuellement occupé par Javier Solana, il a paru évident que ce poste devait être rattaché au Conseil. Je ne pense pas qu'il soit question à l'heure actuelle de changer ce statut, même si je conviens qu'un problème de coordination peut se poser. Or mener une politique étrangère européenne nécessite une bonne coordination entre le Conseil, le Haut Représentant, la Commission et le Parlement européen, ce dernier votant des budgets qui ont des implications dans le domaine de la politique étrangère. Cette coordination représente d'ailleurs un domaine dans lequel des progrès peuvent encore être accomplis, de la même manière qu'il reste un gisement de progrès dans la coordination entre les représentations de la Commission dans les pays étrangers et les ambassades des pays membres dans les pays étrangers, cette coordination s'avérant aujourd'hui plus ou moins effective.

Le groupe Asie avait réfléchi à la situation en amont. Les groupes s'intéressant aux problèmes de sécurité et de terrorisme au sein de l'Union européenne avaient ressenti la même inquiétude sur les événements de ces dernières années en Afghanistan. Ainsi, nous revenons à la question de tout à l'heure. Les Etats membres sont-ils capables de procéder par eux-mêmes à l'analyse d'une situation donnée ? Ont-ils besoin de s'enquérir de l'opinion des autres dans le cadre de l'analyse d'un sujet comme l'Afghanistan ? L'analyse sur l'Afghanistan au sein de l'Union européenne depuis vingt ans n'était sans doute pas vraiment pertinente. Il est très important de mettre en place des dispositifs permettant de mieux percevoir la façon dont les crises peuvent apparaître ou se profiler. La structure attachée au secrétaire général Haut représentant mise en place depuis deux ans doit permettre d'améliorer la situation dans ce domaine et l'échange d'informations entre les Etats membres.

Concernant l'OSCE, il paraît en effet nécessaire d'être attentif aux nouvelles menaces, sachant qu'il existe un corps de traités et de conventions couvrant un champ très large. Ces conventions n'ont pas été toujours signées ou ratifiées par l'ensemble de la communauté internationale. Par ailleurs, avant le 11 septembre, on a eu tendance à s'interroger sur l'utilité de ces conventions, notamment aux Etats-Unis. Maintenant, il convient de savoir si les événements du 11 septembre ont changé la perception de l'administration américaine concernant cet ensemble d'instruments multilatéraux qui permettent de lutter contre un certain nombre de risques.

**Nicole GNESOTTO,
Directrice de l'Institut d'études et de sécurité de
l'Union européenne**

➤ *Introduction*

Au préalable, je tiens à dire que je suis d'accord avec le bilan dressé par Loïc Hennekinne concernant les progrès importants accomplis par les Quinze en matière de politique étrangère et de sécurité commune depuis quelques années. Depuis le sommet de Saint-Malo il y a trois ans, les progrès réalisés ont en effet été nettement plus importants qu'au cours des 50 dernières années précédentes en matière de politique étrangère et de sécurité commune. Une véritable révolution stratégique et psychologique s'est opérée. Cela étant, il reste du chemin à faire pour l'Union qui n'est pas allée au bout de sa logique.

Par ailleurs, l'avenir de l'Europe ne peut pas être évoqué sans prendre en compte ce qui s'est passé le 11 septembre dernier. Il est peut-être trop tôt pour savoir si la situation a radicalement changé. Mais il paraît impossible de faire abstraction des événements récents et de poursuivre la construction européenne comme si rien ne s'était passé. Je suis persuadé que les événements du 11 septembre nous font entrer dans un monde stratégique totalement différent de celui qui prévalait au temps des traités de Maastricht et d'Amsterdam. En tout cas, il paraît nécessaire d'anticiper les conséquences de ces événements dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune.

➤ *Les objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune*

Quels peuvent être les objectifs d'une diplomatie et d'une défense européenne commune ? Si l'on veut construire une politique européenne commune, le premier objectif est de ne pas se tromper de monde ni de guerre. Il est tout à fait important de pouvoir gérer des crises du type de celle des Balkans. Mais un autre saut qualitatif doit être franchi pour la gestion des nouvelles insécurités. Il ne faut pas non plus perdre de vue l'objectif essentiel d'efficacité, sans lequel la politique étrangère et de sécurité commune n'aurait aucune légitimité aux yeux des citoyens

européens. L'Union européenne dispose d'une excellente culture juridique pour traiter les questions des temps longs de paix. Il lui manque encore la culture politique qui lui permettra de gérer l'urgence des temps de crises. Les événements du 11 septembre lui ont montré qu'il lui fallait acquérir cette capacité à gérer les temps de crise et l'ont conduit à réfléchir dans ce domaine. A défaut, l'opinion publique s'interrogera sur l'utilité de la politique étrangère et de sécurité commune. Les deux objectifs de la PESC consistent donc à s'adapter au monde réel et à être efficace pour gérer les problèmes de sécurité.

➤ ***Trois principes à l'horizon 2004***

Nous allons maintenant aborder les perspectives à l'horizon 2004. Dans le cadre des débats actuels, je souhaiterais développer trois points.

- *La politique de défense doit être au service de la politique étrangère*

L'affirmation selon laquelle la politique de défense doit être au service de la politique étrangère ressemble à une lapalissade. Il me paraît néanmoins important de rappeler cette simple constatation. Paradoxalement, les progrès réalisés depuis trois ans en matière de défense européenne commune ne se sont pas accompagnés d'évolutions majeures concernant la politique étrangère. L'effervescence des Quinze à propos de la défense a singulièrement contrasté avec le *statu quo* en matière de politique étrangère. Les raisons de ce phénomène sont légitimes et compréhensibles. Je n'émetts aucune critique dans la mesure où rien n'avait été fait en matière de défense. Il était nécessaire de lancer le mouvement. Cela étant, la perspective d'une force européenne commune de 60 000 hommes à l'horizon 2003 doit conduire à s'interroger sur la politique étrangère au service de laquelle les moyens militaires seront utilisés. Autrement dit, la militarisation du 2^{ème} pilier étant réalisée, il faut "repolitiser" la défense. Il convient de savoir au nom de quels principes, de quel concept stratégique et de quelle politique étrangère cette armée interviendra. Cela suppose de définir très rapidement d'ici 2004 une vision commune et le rôle stratégique de l'Union dans le monde.

- *Les institutions doivent être au service de l'émergence de la politique étrangère et de sécurité commune, et non pas lui faire obstacle*

Le deuxième point repose aussi sur une lapalissade : les institutions doivent être au service de l'émergence d'une politique étrangère et de sécurité commune, et non pas lui faire obstacle. C'est tout le problème du lien entre les souverainetés nationales et les délégations de souveraineté

consenties par les Etats en matière de politique étrangère et de sécurité. Cette question d'ailleurs soulevée par Loïc Hennekinne renvoie aux modes de décision et au *leadership* européens en matière de politique étrangère. On navigue aujourd'hui entre deux extrêmes, l'un comme l'autre inacceptables. Le premier consiste à mettre en place un directoire, sachant que la plupart des pays européens estiment que cette solution n'est pas légitime. Le deuxième consiste à fonctionner en suivant la règle actuelle de l'unanimité. Cette solution est inacceptable, non pour des raisons de légitimité, mais pour des raisons d'efficacité, alors que le nombre d'Etats membres va bientôt passer à vingt. Ainsi, il existe deux solutions extrêmes qui manquent soit de légitimité, soit d'efficacité. C'est entre ces deux extrêmes qu'il faudra trouver, d'ici 2004, la juste voie. Personnellement, je suis favorable à des votes à la majorité qualifiée en matière de politique étrangère européenne (Je ne parle pas de défense). Cela étant, je représente la " minorité " des " minorités " dans ce domaine. Dans tous les cas, une réflexion sur le mode de décision en matière de politique étrangère doit être engagée entre les deux extrêmes que constituent le Club à Trois et l'égalité de tous à Quinze.

J'évoquerai simplement ici quelques pistes. Tout d'abord, il me paraît essentiel de renforcer les pouvoirs du Haut Représentant, c'est-à-dire de Monsieur Javier Solana aujourd'hui et de ses successeurs, en lui donnant un pouvoir d'initiative en matière de politique étrangère dans le cadre du 2^{ème} pilier, comme la Commission a un pouvoir d'initiative en matière économique, commerciale et financière. (Pour répondre à Madame Pervenche Beres, je ne suis pas sûre qu'il soit possible de fusionner aujourd'hui les rôles du Haut Représentant et d'un commissaire). Il convient d'accorder des moyens suffisants pour partager, non des renseignements, mais des analyses diplomatiques, dont certaines sont excellentes, sachant qu'il existe des centres de prospective, d'analyse et de prévision dans l'ensemble des ministères des Affaires étrangères des Quinze. Les services du Haut Représentant doivent pouvoir jouer un rôle dans l'élaboration d'un premier papier commun à partir duquel les Etats membres peuvent se démarquer, les souverainetés reprenant leurs droits. Mais ce droit d'initiative doit exister au sein du 2^{ème} pilier.

Par ailleurs, il convient d'organiser régulièrement des Conseils de sécurité de l'Union européenne, au niveau des Chefs d'Etat et de gouvernement. Les quinze Chefs d'Etat doivent pouvoir légitimement se réunir en Conseil de sécurité pour prendre des décisions, même si seuls quelques-uns mettront en œuvre les mesures décidées en commun. Enfin, il est essentiel de systématiser les méthodes utilisées à Saint-Malo en matière de défense avec des papiers rédigés d'abord à 2, puis à 3, puis progressivement élargis à 15. Des résultats seraient plus rapidement

obtenus en matière de politique étrangère si cette méthode très positive était appliquée.

- *La politique de défense de l'Union doit servir les intérêts de sécurité de l'Union*

Le troisième point est que la politique de défense de l'Union doit servir les intérêts de sécurité de l'Union. Les conséquences des événements du 11 septembre devront nécessairement être intégrés à la politique de défense de l'Union européenne, même si cela pourra poser problème.

En l'état actuel de la PESC, l'Union disposera en 2003 d'une capacité minimale de gestion des crises, l'objectif étant de pouvoir projeter 60 000 hommes sur un théâtre extérieur assez lointain pendant environ un an. Cette capacité de projection extérieure minimale était initialement dimensionnée en vue d'intervenir en cas de crise dans les Balkans. C'est ce qu'avaient à l'esprit les responsables qui se sont rencontrés à Saint-Malo en 1999. Ce dispositif utile et nécessaire doit être mis en œuvre de façon urgente afin que, d'ici 2003, cette force de 60 000 hommes soit opérationnelle. Mais il faut aussi se doter d'une capacité minimale de protection intérieure des citoyens de l'Union. A défaut, le dispositif sera insuffisant et un problème de légitimité se posera. Les Parlements nationaux mettront tôt ou tard en cause le financement des opérations militaires et de la politique de défense européenne commune, si l'Union limite son champ d'intervention à la gestion des crises régionales comme en Macédoine. Les attentes des citoyens européens concernant le renforcement de la sécurité intérieure sont légitimes. Une nouvelle liste de missions doit donc être définie.

Les moyens mis en œuvre en matière de défense doivent servir non seulement à la projection de forces, mais aussi à la protection intérieure des citoyens. Il serait dommageable que les responsables européens ne prennent pas en compte aujourd'hui le sentiment d'insécurité qui prévaut aujourd'hui dans l'Union après les événements du 11 septembre.

➤ *Conclusion*

Je reprendrai, en guise de conclusion, le débat classique de la subsidiarité, appliqué à la sécurité. La question est de savoir dans quel cadre la sécurité et le rayonnement des valeurs démocratiques de l'Union européenne peuvent être le mieux assurés. S'agit-il du cadre atlantique, national ou européen ? C'est une question politique absolument majeure. Après les événements du 11 septembre, il est évident que le cadre

atlantique n'est pas l'instrument idéal d'une politique de lutte contre le terrorisme. De fait, l'OTAN ne dispose pas de système policier, judiciaire ou de moyens économiques. Elle ne peut donc pas être le cadre adéquat d'une politique globale de protection et de dissuasion contre les nouvelles menaces de nature terroriste. Le cadre national, s'il peut être utile notamment pour certaines missions de renseignements, perd de sa pertinence lorsqu'il s'agit de traquer le crime organisé et les organisations mafieuses ou terroristes internationales, en procédant au contrôle des mouvements de personnes, d'avions, d'armes, etc. C'est donc bien le cadre européen qui apparaît le plus pertinent pour élaborer la nouvelle stratégie de sécurité. L'Union dispose de tous les atouts pour ce faire grâce à sa puissance économique et à ses moyens de police, de justice, ses moyens diplomatiques et militaires. Le problème est que l'Union est très mal organisée pour valoriser ces atouts. Il reste donc beaucoup de progrès à réaliser, de ce point de vue, d'ici 2004.

**François LONCLE,
Président de la commission des Affaires étrangères de
l'Assemblée nationale**

Je ne suis pas en désaccord avec les deux interventions précédentes. C'est le moins que l'on puisse dire... J'essaierai donc, puisque je suis le dernier à parler, de ne pas faire de répétitions.

➤ *Les caractéristiques de la diplomatie européenne*

- *Les moteurs de la diplomatie européenne*

Longtemps, à l'instar de l'Allemagne fédérale, on disait que l'Europe était un géant économique et un nain politique. Nous nous accordons tous à dire que ce n'est plus vrai. L'Union européenne s'est développée en tant que grande puissance économique, mais s'est affirmée vaille que vaille au fil des ans en tant qu'acteur important des relations internationales.

Deux éléments font avancer l'Europe sur ce terrain, comme dans d'autres domaines. Le premier est la puissance des événements, qu'ils soient bienfaisants comme la chute du Mur de Berlin, ou tragiques telle la guerre sur le territoire même de l'Europe en ex-Yougoslavie, le conflit israélo-palestinien ou les attentats du 11 septembre. Je pourrai parler d'autres crises non résolues. En tout cas, ces événements jouent un rôle important. Cela étant, pour que les choses avancent, une volonté politique doit exister. Souvenons-nous de l'action de François Mitterrand, d'Helmut Kohl ou de Jacques Delors. Ces actions ont été décisives à plusieurs égards. La volonté d'hommes politiques, parallèlement à la puissance des événements, est nécessaire pour que les choses avancent.

L'affirmation de la personnalité internationale de l'Union européenne correspond à une volonté constante de la France. Jean Monnet déclarait en 1961 que "l'Unité atlantique (nous préférons parler aujourd'hui de "relations transatlantiques") n'est possible qu'avec une Europe forte, consciente de ses responsabilités et susceptible de les assumer en tant que réel partenaire de l'Amérique". L'on connaissait les penchants de Jean Monnet à l'égard des Etats-Unis. Mais il avait raison

de vouloir construire une puissance européenne forte – c’est notre conception aujourd’hui – capable de discuter le moment venu d’égal à égal avec les Etats-Unis. La relation vis-à-vis des Etats-Unis ne devrait pas revêtir un aspect de dépendance conduisant à être constamment au garde-à-vous, mais de dialogue et de concertation permanente.

- *Les difficultés rencontrées dans la mise en place d’une diplomatie européenne*

Pour autant, la diplomatie européenne en est encore à ses débuts. Elle rencontre des difficultés ou des limites – cela a été évoqué – et manque parfois de maturité. J’aimerais illustrer mon propos par deux exemples.

Ainsi, en octobre 2000, l’Allemagne et la Grande-Bretagne reconnaissent la Corée du Nord, sans en informer la France, qui présidait alors l’Union européenne. Ce type d’initiative a été quelque peu fâcheux, d’autant que la France estimait que cette reconnaissance était prématurée. Le sommet de Gand, parfois qualifié de “ Directoire à trois ”, constitue un autre contre-exemple. On peut admettre que l’Allemagne, la France et le Royaume-Uni puissent dans des périodes de crise s’entretenir. Mais il convient de distinguer, dans la notion “ d’avant-garde ” européenne, ceux qui ne voudraient pas en être de ceux que l’on néglige, alors qu’ils ont de bonnes raisons de participer à certaines réunions. En effet, si l’établissement de relations privilégiées franco-allemandes ou entre les pays faisant partie de “ l’avant-garde ” a pour effet d’accroître l’efficacité européenne, elle exaspère aussi dans certains cas les pays qui n’en font pas partie.

Je n’insisterai pas sur l’événement navrant qu’a constitué “ l’improvisation ” ou le “ cafouillage ” de dimanche dernier à Londres où les oubliés se sont invités au fur et à mesure, sachant que cette réunion était prévue pour quatre, comprenant les deux “ cohabitants ” français. Cette initiative s’inscrit également au chapitre de ces déconvenues, alors qu’une position commune avait pu être trouvée au lendemain des attentats de New-York et de Washington. Les Etats européens continuent d’ailleurs d’afficher leur solidarité vis-à-vis des Etats-Unis. Ils ont adopté des mesures en matière policière, judiciaire et financière et ont proposé à l’initiative de la France un Plan de paix pour l’Afghanistan et dans le cadre de l’action humanitaire.

➤ *Le bilan de la construction européenne en matière de politique étrangère*

- *Historique*

Je n'insiste pas sur l'historique déjà dressé par Loïc Hennekinne.

Je rappelle que la diplomatie européenne a timidement vu le jour en 1970, avec le rapport Davignon. Puis, lors du sommet d'Helsinki, les Etats de la Communauté sont convenus de se concerter régulièrement sur les textes débattus pour dégager des positions communes. A l'instigation de la France, l'Europe a développé une position spécifique au sujet du conflit israélo-palestinien dès 1977. En 1996, la désignation d'un envoyé spécial permanent, l'espagnol Angel Moratinos, a illustré la montée en puissance de la diplomatie européenne, même si d'aucuns estimaient cette montée en puissance trop lente. Nous avons multiplié, au plan ministériel comme au plan parlementaire, les missions diplomatiques au Proche-Orient et sur d'autres terrains.

Le traité de Maastricht a aussi constitué un tournant décisif dans le cadre de la construction de la politique étrangère et de sécurité commune (parallèlement à la création de la monnaie "unique") en introduisant les cinq innovations majeures suivantes : la fixation d'objectifs communs ; l'examen d'une politique de défense commune ; l'adoption à la majorité qualifiée de décisions en vue d'actions communes ; la systématisation des consultations entre les membres sur les questions diplomatiques ; enfin, l'association continue du Parlement européen et de la Commission.

- *La capacité d'action extérieure*

Deux ans avant l'instauration de l'Union européenne, les Douze Etats membres ont eu l'occasion de "tester" leur capacité d'action extérieure pendant les guerres qui ont suivi l'éclatement de l'ex-Yougoslavie. Des initiatives intéressantes comme le Plan Owen-Stoltenberg ont été prises parallèlement à d'autres tentatives timides. Mais l'on peut, en l'occurrence, parler d'une succession d'échecs, puisque ce conflit déboucha sur le sommet de Dayton, aux Etats-Unis. Les Américains ont imposé la paix sans pratiquement notre concours.

Je vous demande de mesurer le chemin parcouru dans le bon sens depuis, si l'on se réfère par exemple à l'action en Macédoine. L'implication européenne – sans que les Américains en soient pour autant jaloux ou mécontents –, a conduit à la nomination au nom de l'Union européenne d'un membre de notre Commission, François Léotard, pour

signifier combien il était important que les Européens se saisissent du problème, au cœur de notre terre européenne.

➤ *Les perspectives en matière de politique étrangère*

• *L'évolution des institutions*

L'image de la diplomatie européenne apparaît encore brouillée, notamment en raison de la multiplicité de ses visages. Ainsi, la "troïka" européenne – l'Europe a le chic pour inventer des mots un peu ridicules – est une notion confuse. De nombreux interlocuteurs éprouvent des difficultés à savoir qui est le représentant de l'Union. Est-ce le ministère des Affaires étrangères du pays qui exerce la présidence de l'Union pour six mois (actuellement, le belge Louis Michel), le commissaire européen chargé des relations extérieures (le britannique Chris Patten) ou le Haut Représentant pour la politique extérieure ("Monsieur PESC", Javier Solana) dont la désignation date du Traité d'Amsterdam ? Ce trio peut former un curieux attelage, notamment si Monsieur Prodi s'en mêle...

C'est pourquoi il convient de clarifier les compétences en matière de diplomatie et de défense au sein de l'Union européenne. Il est nécessaire de conférer au poste de Haut Représentant pour la politique extérieure et de sécurité un statut et des moyens en rapport avec les ambitions de l'Union européenne. Concernant les moyens de favoriser la diplomatie européenne, Joschka Fischer s'est prononcé pour un renforcement du rôle de Javier Solana et de la politique étrangère et de sécurité commune en réponse à une question que je lui posais le 30 octobre dernier à l'occasion des mardis de l'Europe (Alain Barrau était présent). En particulier, il a émis l'hypothèse d'une fusion des postes de Javier Solana et de Chris Patten, sans que cela doive être interprété obligatoirement comme un moyen d'affaiblir les souverainetés nationales. Au demeurant, même au sein d'une future fédération d'Etats Nations, les diplomaties nationales continueront de s'exercer comme aujourd'hui. Il s'agit seulement de définir le plus souvent possible des positions communes, ce qui ne signifie pas des positions uniques. Cette clarification paraît d'autant plus souhaitable que les interlocuteurs étrangers appellent de leurs vœux une implication plus importante des Européens. Les pays arabes attendent de l'Union qu'elle équilibre un tant soit peu l'influence américaine.

L'Europe dispose en effet de nombreux atouts à faire valoir. Elle n'est pas une superpuissance dominatrice, mais une instance collective et solidaire, à la fois ouverte et disponible, réaliste et fidèle aux principes guidant sa politique et son action. Vous savez que l'Europe est avant tout un processus dynamique, un projet politique fondé sur des valeurs de

liberté et de justice que nous avons formalisées dans la Charte des droits fondamentaux. Ce texte donne une “figure humaine” à l’Europe politique, comme l’indiquait Pierre Moscovici.

- *La diplomatie parlementaire*

Il faut donc sans tarder imaginer des mécanismes fonctionnels pour qu’une Union élargie à 27 membres continue d’exister sur la scène mondiale, sans que cela ne tourne à la cacophonie. Je suis convaincu que les parlementaires présents à Strasbourg et dans les capitales européennes peuvent sans doute y contribuer. Au niveau européen, il s’est développé ces dernières années une sorte de diplomatie parlementaire active et non concurrentielle (même si elle peut parfois exaspérer les chancelleries...) qui sert de relais entre les peuples et les gouvernements. Cette diplomatie parlementaire se traduit par des réunions régulières des Commissions des Affaires étrangères des Parlements des Quinze, auxquelles sont invités les commissions homologues des pays candidats. Elle s’est également manifestée par la participation des membres à des Assemblées en vue du grand rendez-vous de 2004.

- *Conclusion*

Je ne parlerai pas de la sécurité commune, sachant que Madame Gnesotto a abordé ce sujet de manière remarquable. Je ferai seulement référence au “bond en avant” qu’a permis le sommet franco-britannique de Saint-Malo et les avancées du Conseil européen d’Helsinki. D’immenses problèmes comme l’articulation entre l’Union européenne et l’OTAN, doivent encore être réglés. Madame Gnesotto soulignait la difficulté d’intégrer la lutte anti-terroriste à l’Alliance atlantique. Mais, comme l’a rappelé Alain Richard, Ministre de la Défense, “l’Union européenne se pose en premier facteur d’équilibre mondial”. Il est donc souhaitable que la diplomatie européenne soit à l’image de l’Union. Chaque jour, cette diplomatie se construit, s’approfondit et s’élargit. Mais elle n’ira pas plus loin sans volonté politique et sans l’action des citoyens qui accompagnent notre belle idée de construction européenne.

Thierry LEROY, Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN)

➤ *La question du “ pourquoi ” en matière de défense*

Je souhaiterais intervenir en qualité de président du Conseil de l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale) dont le rôle est d'établir des liens entre la Défense et l'opinion. Sa présence au Parlement est donc tout à fait naturelle. L'IHEDN s'interroge sur les enseignements à tirer face au défi que constitue l'Europe de la défense. Nicole Gnesotto a rappelé que des pas importants ont été réalisés, notamment sous la présidence française. Il existe incontestablement un besoin dans le domaine de la défense en Europe. Le problème est que l'IHEDN – qui aborde tous les ans le thème de l'Europe de la défense – se penche principalement sur la question du “ comment ”, mais beaucoup plus rarement sur le “ pourquoi ”. Le “ comment ” recouvre les modalités de décisions et d'action – la présidence française n'a d'ailleurs pas à rougir de son bilan, en ce qui concerne notamment la gestion de crises –, tandis que le “ pourquoi ” concerne les objectifs.

Le champ dans lequel l'Europe de la défense peut intervenir est limité par la doctrine européenne commune (Missions de Petersberg) et par l'expérience. Il ne peut pas être question d'appliquer la politique étrangère et de sécurité commune en Afghanistan. Ainsi, l'on peut difficilement reprocher à l'Europe d'être absente en Afghanistan. La présence active de l'Europe, y compris en matière de défense, sur un théâtre d'opération aussi éloigné de notre continent n'a jamais été reconnue pour le moment comme un objectif. La différence entre le “ pourquoi ” et le “ comment ” doit donc nous interpeller. Il n'est pas facile de réaliser cette mission dans la mesure où la dimension européenne est en jeu. Mais j'aimerais faire une analogie avec l'Europe de la sécurité intérieure.

➤ *La question du “ pourquoi ” en matière de sécurité intérieure*

Nicole Gnesotto a fait référence à cette question dans le cadre de la politique anti-terroriste. De fait, chacun s'accordera à reconnaître que la sécurité intérieure et la sécurité extérieure sont imbriquées. Cela étant, dans l'Europe de la police, nous sommes dans une situation exactement inverse. Tout le monde admettra que la coopération en matière de blanchiment de l'argent, d'immigration clandestine ou de terrorisme est

nécessaire. La fixation d'objectifs dans ce domaine ne pose aucun problème aux ministres qui se réunissent. En revanche, le "comment" est source de difficultés. Les expériences de coopération mutuelle infra-européenne et d'actions communes à l'extérieur comme dans les Balkans font apparaître des différences culturelles et historiques importantes sur les modes opératoires. Il existe donc un travail très large à mener concernant la constitution d'une culture commune sur la base d'une meilleure connaissance mutuelle pour préparer l'avenir.

➤ *La définition d'une politique étrangère commune*

Pour l'Europe de la défense, il convient de déterminer comment s'attaquer à la question du "pourquoi". Je rejoins pleinement le point de vue développé par Nicole Gnesotto selon lequel il existe un décalage entre le niveau d'avancement de la politique étrangère et les instruments militaires mis au service de l'Europe de la défense. L'IHEDN travaille à ces données géostratégiques et historiques qui constituent les déterminants de la politique de la défense. On a beaucoup travaillé sur le "comment", mais non sur le "pourquoi". A cet égard, j'avoue ne pas avoir été pleinement convaincu par Loïc Hennekinne concernant l'existence d'une politique étrangère européenne permettant aux Etats de se fixer un cap. Il reste un travail à accomplir par l'IHEDN dans le cadre de sa mission d'information de l'opinion, concernant notamment la connaissance mutuelle de données. Si on peut dire comme Hubert Védrine ces derniers jours qu'il existe une capacité politique de plusieurs pays européens (Italie, Royaume-Uni, Allemagne et France), il convient de savoir comment ces politiques se conjuguent et peuvent conduire à définir des objectifs de politique étrangère communs fondant une politique de défense.

Robert TOULEMON, Association française d'études pour l'Union européenne

➤ *Le rôle de la Commission*

Je souhaiterais prolonger les réflexions de Madame Gnesotto et de Monsieur Loncle. L'utilité d'une instance indépendante de proposition et d'impulsion est plus évidente encore en politique étrangère qu'en politique économique, contrairement à une opinion répandue. En matière de politique économique, en effet, il existe des contraintes qui s'imposent à tous les Etats : le gouvernement et le président en ont fait l'amère expérience en 1983. La politique étrangère est davantage sujette au poids

de l'histoire et à la subjectivité nationale. Lors des guerres balkaniques, la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne ont montré quelques réflexes dignes de la période ayant précédé la première guerre mondiale. Le rattachement éventuel du Haut Représentant à la Commission ne me paraît donc être qu'un aspect mineur du problème. L'essentiel est de faire en sorte que la Commission soit capable de jouer un rôle dans une Europe où la politique étrangère et la défense joueront un rôle de plus en plus important. Je ne crois pas que la future Convention puisse faire l'économie d'une réflexion sur ce point. Compte tenu de la majorité écrasante de commissaires provenant de pays de taille modeste, si l'on se réfère au Traité de Nice, il sera tôt ou tard nécessaire de mettre en place à la tête de la Commission une équipe restreinte ou un "directoire" de personnalités qui auront une responsabilité politique. Il pourra d'ailleurs représenter de façon plus cohérente et plus unie l'Union européenne à l'extérieur.

➤ *Le budget de la défense*

Par ailleurs, il me paraît difficile d'imaginer une défense européenne efficace et disposant d'une certaine autonomie au sein de l'OTAN, en l'absence d'un budget sur les armes nouvelles, pour les communications militaires, voire pour les porte-avions. (L'ambassadeur d'Espagne a fait une réflexion amusante ce matin en indiquant que le porte-avions espagnol "naviguait" au moins...). L'inscription dans le budget de l'Union d'un chapitre relatif à la défense paraît essentielle. Les Etats membres consacrent actuellement à la Défense des budgets représentant 60 à 70 % de ceux des Etats-Unis, pour une capacité opérationnelle 10 fois inférieures, semble-t-il... J'ajoute qu'un budget de défense plus important faciliterait les débats sur le budget agricole qui n'apparaîtrait plus comme représentant la moitié du budget de l'Union européenne.

➤ *Les institutions européennes*

Enfin, je rejoins l'analyse de Nicole Gnesotto et de Loïc Hennekinne concernant la question de la majorité. Il faudrait trouver le moyen de combiner les mécanismes de décision à la majorité dans tous les domaines, y compris pour la politique étrangère et la défense, avec la souplesse indispensable dans le cadre d'une Union élargie où tous les Etats membres ne partagent pas les mêmes objectifs et ne disposent pas des mêmes moyens. Pour ce faire, il suffit d'étendre à la défense le concept d'abstention constructive, déjà mis en pratique avec la monnaie unique. Les Etats qui ne souhaiteraient pas participer à telle ou telle politique ou opération commune devraient pouvoir s'en abstenir sans pour

autant empêcher la majorité d'agir. Ainsi, les souverainetés seraient préservées et les décisions majoritaires ne coûteraient rien aux pays qui ne souhaitent pas participer. Cette mesure permettrait de régler le problème de la différenciation d'une manière élégante et réaliste dans le cadre d'une Union élargie.

La réalisation d'une Union monétaire à Douze au sein d'une Communauté de Quinze a montré la flexibilité de la méthode communautaire, ce qui a permis de respecter les intentions et les objectifs des différents pays. Je rappelle que le Gouverneur de la Banque d'Angleterre a joué un rôle très positif dans l'élaboration des statuts de la Banque centrale européenne, tout en étant conscient des réticences durables de son pays à rejoindre l'Union monétaire. Inspirons-nous de ce précédent pour combiner le maintien d'une architecture institutionnelle et juridique unique dans une Union élargie et la flexibilité que nous imposera inévitablement l'élargissement.

Jean FUCHS, vice-président du Mouvement européen de Basse-Normandie

Je suis frappé de la différence d'optique et d'atmosphère avec laquelle sont abordés les sujets dans le groupe de travail concernant le gouvernement de l'Europe et au sein de cette table ronde. Il m'est apparu que les discussions sur le gouvernement de l'Europe étaient très abstraites et reportaient sur une longue échéance une solution pratique dans ce domaine. Au contraire, autour de cette table ronde, les intervenants ont montré l'aspect immédiat et concret des problèmes auxquels les citoyens européens étaient confrontés. Ces problèmes appellent une prise de position et une grande réactivité dans le domaine de la sécurité et de la politique étrangère, notamment vis-à-vis des pays islamiques, ainsi que des ébauches de solution, telle la proposition de renforcer les pouvoirs d'un représentant de l'Union européenne dans un souci d'efficacité. Nous aurions pu évoquer la durée du mandat de manière à ce que ce représentant puisse disposer du minimum de connaissances nécessaires concernant les dossiers et puisse voir son autorité renforcée. Mais si, lors de ce Forum, les intervenants ont su proposer des solutions concrètes, serait-il possible de faire admettre des solutions de cette nature aux membres de l'Union européenne, alors que les esprits ne semblent pas toujours mûrs pour cela, au regard des débats de l'autre table ronde ?

Alain BARRAU

Cela reviendrait à régler le travail de la Convention et de la CIG. L'Assemblée nationale qui organise ces Assises s'en féliciterait...

Pierre-Yves GODIN, ancien auditeur de l'IHEDN

Nicole Gnesotto parlait de la sécurité intérieure. J'aimerais savoir si la sécurité intérieure recouvre le domaine des menaces balistiques. L'Europe pourrait-elle apporter une réponse à la menace balistique, en étendant les moyens des pays membres qui disposent d'une force de dissuasion ou en apportant un appui au projet américain de *missile defence*, comme les Etats-Unis nous le proposent ?

Jean NESTOR

➤ *La défense et la sécurité dans l'opinion*

En tant que rapporteur d'un groupe ayant suivi le débat sur l'avenir de l'Europe, je suis amené à faire quelques remarques. Il me semble que la diplomatie et la défense européenne demeurent des concepts désincarnés pour nos citoyens. Ils n'en parlent jamais spontanément, sauf lorsque des représentants politiques soulignent l'importance de la politique étrangère et de sécurité commune, de la défense ou de la force d'intervention européenne. Certes, nos concitoyens souhaiteraient que l'Europe soit plus présente et respectée dans le monde. Mais les termes que nous utilisons leur sont complètement étrangers. Il faut dire que nous vendons de la "fausse monnaie". Il y a peu de domaines où l'écart entre le discours et la réalité est aussi important et de nature à troubler l'opinion. L'on peut parler de processus progressif, comme l'a fait Loïc Hennekinne. D'ailleurs, Madame Gnesotto a évoqué le fait que l'Europe disposera bientôt d'une force de projection de 60 000 hommes à l'intérieur de ses frontières. Mais la politique que de telles forces devront servir n'est pas encore ébauchée, de même que les modes de décision et de *leadership*. Ce constat ne me paraît pas rassurant, au moment où les intérêts de l'Union ne se posent plus en termes de projection extérieure, mais de menace intérieure. Cela ne facilite pas le travail de pédagogie.

➤ *Le champ diplomatique de l'Union*

Loïc Hennekinne proposait d'arrêter de "faire semblant" de disposer d'une politique étrangère commune. Autrement, dit, demandons-nous dans quel domaine la politique étrangère de l'Europe pourrait être visible et reconnue comme utile ? Il convient de montrer aux citoyens, puisque nous avons parlé de déficit démocratique, que l'action groupée est plus efficace que celle de chaque Etat isolément. L'environnement ou l'aide au développement, plutôt que la gestion des crises, ne pourraient-ils pas figurer parmi ces domaines d'intervention légitimes et pertinents ? Nicole Gnesotto a fait une remarque qui m'a frappé : "Après le 11 septembre, nous entrons dans un autre monde stratégique." Nous pourrions inventer ensemble de nouveaux concepts stratégiques, sachant que nous avons beaucoup de mal à unifier les anciens à cause de notre action diplomatique dispersée. Ainsi, nous transformerions un mal en un bien.

Par ailleurs, ne nous sommes-nous pas trompés finalement, en souhaitant disposer d'une armée, à l'image des Etats Nations ? Nous ne savons toujours pas en fonction de quelle politique ou de quelle gouvernance ces 60 000 hommes pourront bientôt être projetés. Nous ne sommes même plus sûrs que la réponse apportée soit pertinente. Bien qu'européen convaincu, je me vois obligé de demander si les Etats doivent investir dans ce domaine. Le subtil glissement de la défense vers la sécurité intérieure renvoie-t-il à la coopération intérieure (justice, police) ou à un choix ?

Alain BARRAU

➤ *La défense et la sécurité dans l'opinion*

Ayant participé à certains forums régionaux, j'aimerais apporter quelques nuances aux propos de Jean Nestor. Dans la région Languedoc-Roussillon, j'ai été frappé de constater que le forum organisé par l'Ecole d'Application de l'Infanterie à Montpellier a remporté un franc succès. Un très grand nombre de gradés en formation continue qui étaient présents étaient très bien informés et avaient conscience de l'importance des enjeux. Ils ne se sentaient pas du tout déconnectés par rapport à ces questions. Même s'il s'agissait de professionnels, il paraît important que des questions politiques soient posées dans ce cadre. En tant qu'organisateur de réunion dans cette période, y compris depuis le 11 septembre, j'ai été aussi frappé de voir combien de nos concitoyens, un tant soit peu informés, s'étonnent que les Britanniques retrouvent leur

solidarité traditionnelle avec les Américains. Vous avez souligné l'importance du sommet de Saint-Malo dans la construction de l'Europe de la défense et le bond en avant que cela représentait, sachant que le binôme franco-britannique s'est élargi. Nos citoyens s'inquiètent de cette solidarité britannique à l'égard des Etats-Unis pour le projet européen. Cette question a également été soulevée dans le cadre des débats sur la place de l'Europe.

➤ *Le champ diplomatique de l'Union*

Par ailleurs, l'objectif d'une politique de sécurité et de défense réside dans la capacité de déployer 60 000 hommes sur le territoire européen. Comme l'indiquait Thierry Leroy, il n'a jamais été question de constituer une telle force de projection pour des interventions en dehors de l'Europe. Avec cette capacité de projection hors de l'Europe, une étape très importante est franchie. A ce sujet, les enjeux en matière de matériel et de défense sont également considérables. Nous devons être en mesure d'aller de l'avant à court terme sur ces questions. A défaut, l'industrie américaine continuera d'imposer ses standards. On ne peut donc pas faire comme si cette question était lointaine et n'intéressait pas nos concitoyens. En effet, les problèmes de souveraineté comme la sécurité, la défense et la diplomatie, sont centraux.

La répartition des compétences entre les Etats et l'Union européenne s'est d'ailleurs posée tout au long de ces journées. Même si les progrès réalisés ces dernières années ont été importants, il reste du chemin à parcourir. En dépit de son caractère technique ou complexe, la question des références nationales et de la souveraineté est essentielle. Elle est au cœur de la question européenne aujourd'hui. Il convient de la résoudre pour ne pas rester un "nain politique", comme l'indiquait François Loncle. Nous devons nous donner les moyens de construire quelque chose en commun à partir des politiques étrangères existantes et ainsi franchir une étape certainement bien plus importante encore que la mise en place de l'euro.

Jean NESTOR

J'aimerais expliquer en deux mots pourquoi je persiste et je signe. Il n'était pas dans mon intention d'indiquer que ces sujets n'avaient jamais été évoqués. Mais ils ont été abordés dans le cadre des forums comportant des publics spécialisés. Le forum de Marseille a donné lieu à des débats sur la politique euro-méditerranéenne, compte tenu de l'actualité et des modalités d'animation du forum. Les sujets de défense et de diplomatie

ont aussi été évoqués lors des forums de Brest où l'assistance était principalement composée de militaires. En outre, je n'ai pas sous-estimé l'importance accordée par Alain Barrau à cette question. Je suis d'ailleurs plutôt de son avis. Mais, de façon générale, les citoyens qui ont participé aux forums publics n'ont pas témoigné, loin de là, d'un intérêt pour le 2^{ème} ou le 3^{ème} pilier. Ils se sont plutôt intéressés à l'Europe sociale, à la libre circulation – qui peuvent être des occasions de rencontres –, ou à l'environnement. Ainsi, les questions dont nous parlons aujourd'hui restent difficiles à comprendre pour eux. J'ai vraiment eu le sentiment que nous étions au début d'un travail de pédagogie.

Alain BARRAU

On verra ce qu'il en est dans la synthèse de ces rencontres régionales que vous allez réaliser.

François LONCLE

➤ *La défense et la sécurité dans l'opinion*

Je voulais quant à moi évoquer le retour de la politique étrangère sur le devant de la scène. Il ne faut pas oublier que quatre avions se sont écrasés le 11 septembre. Un ensemble de facteurs (mondialisation, construction européenne, lutte contre le terrorisme fondamentaliste, crises régionales) concourent au retour en force de la politique étrangère. Comment pourrait-il en être autrement, vu l'ampleur de ce type de problèmes ? Comment nos concitoyens ne s'apercevraient-ils pas que la politique étrangère fait aussi partie de leur vie quotidienne ? Nous parlons ici de diplomatie et de sécurité, mais l'on pourrait aussi parler des répercussions des discussions à l'OMC sur la sécurité alimentaire. Je suis persuadé que la construction européenne, dans le domaine diplomatique, sera considérée comme partie prenante de l'avenir des citoyens français et européens.

➤ *Le budget de la défense*

Par ailleurs, sur le plan de la sécurité, la construction d'un deuxième porte-avions paraît nécessaire du point de vue de l'efficacité (et ce n'est pas parce que celui existant est actuellement en rade). Madame Gnesotto y fera sans doute allusion en répondant à la question de Thierry Leroy. Mais il ne pourra être qu'europeen, sachant qu'il ne me paraît pas

possible de construire une sécurité européenne avec des budgets nationaux en diminution. Mon collègue Paul Quilès, président de la Commission de la Défense, a confirmé ce propos. La France ne pourra pas financer seule la construction de ce deuxième porte-avions.

➤ *La notion d'Europe Puissance*

Concernant les pays candidats à l'Union européenne, les débats sur la gouvernance et les institutions dans les forums ont montré combien l'élargissement à 27 compliquera les choses. Mais la politique étrangère est un domaine qui, n'entrant pas dans les critères de Maastricht (à distinguer des critères de Copenhague), permettrait dès maintenant d'associer les pays candidats. Cela me paraît nécessaire dans les mois qui viennent, compte tenu des problèmes évoqués ci-dessus auxquels nous allons être confrontés. Pour cela, il convient de prendre quelques précautions, liées à leur culture et à leur histoire. Par exemple, d'aucuns m'ont indiqué qu'il ne fallait pas parler "d'Europe Puissance" (en référence au vieux débat Europe Espace/Europe Puissance). Il convient de trouver une expression qui ne fasse pas penser à l'Union soviétique, c'est-à-dire à un monde qu'ils ont voulu quitter. Il est essentiel d'employer un autre vocabulaire lorsque nous accueillons des pays nouveaux et confrontons nos cultures. Ce faisant, nous pourrions bâtir un grand ensemble basé sur des valeurs communes. Les pays candidats adhèrent de plus en plus au projet politique européen et ne considèrent plus l'Europe comme un simple espace économique et commercial. Je précise que la Charte des droits fondamentaux y a beaucoup contribué. Ne leur parlons pas de puissance qui fait allusion à la confrontation et au monde d'avant.

Nicole GNESOTTO

➤ *La défense et la sécurité dans l'opinion*

Je partage le point de vue selon lequel les opinions publiques européennes sont beaucoup plus sensibles aux questions de sécurité qu'on ne le croit généralement. Les résultats des sondages réalisés par Eurobaromètre en matière de sécurité et de défense ont montré combien les opinions attendaient que l'Union soit pourvoyeur de sécurité, y compris au Danemark et au Royaume-Uni. Une grande majorité des personnes ayant répondu au sondage estimaient aussi que la préservation de la paix et de la sécurité devait figurer au premier rang des objectifs de l'Union.

➤ *La constitution de forces militaires*

Les Etats ne se sont certainement pas trompés en instaurant une force de projection. Je n'ai pas voulu dire que les opérations de police devaient aujourd'hui se substituer aux armées de métier. Le sommet de Saint-Malo visait à créer des capacités de projection extérieure dans un contexte de conflits au Kosovo afin de stabiliser les Balkans. L'effondrement de l'Etat yougoslave pouvait mener à des situations d'urgence pour les réfugiés, à des guerres civiles, voire à des génocides. Ce type d'initiative positive doit se poursuivre dans les années à venir. Cela étant, il convient d'adapter ces dispositifs au monde d'aujourd'hui qui a vécu les attentats du 11 septembre.

En matière de relations internationales, il existe des règles simples. En particulier, lorsqu'un Etat s'effondre, ce n'est pas la liberté d'un peuple qui émerge, mais les mafias. C'est vrai partout dans le monde où existent des zones de non-droit, que ce soit en Afghanistan ou en Somalie. Ce principe vaut aussi pour les Balkans où la collusion entre le terrorisme international et la gestion des crises (au sens traditionnel du terme) est la plus évidente en Europe. Partant, je prétends que cette force de projection pour les Balkans doit aussi constituer une force de protection pour l'Europe en arrêtant les réseaux terroristes dans les Balkans et en convainquant les opinions et les Parlements nationaux de financer ces efforts de défense.

➤ *La menace balistique*

Concernant la menace balistique, je ne crois pas qu'une réponse dans ce domaine soit une priorité des Européens. Cela ne l'a jamais été par le passé et ne peut pas en tout cas s'envisager selon les deux solutions que vous avez mentionnées. Aucun Etat, même la France, ne songe à étendre la dissuasion nucléaire. Ce n'est pas un débat d'actualité. Je ferai la même réponse concernant la contribution au projet américain. En revanche, il me paraît d'actualité et très urgent que s'élabore une analyse commune des menaces qui pèsent sur l'Union. Cette idée d'une rencontre à Quinze pour confronter les analyses sur les menaces (balistique, économique ou terroriste) est encore un sujet tabou, bien que cela ne remette nullement en cause les souverainetés nationales. Il me semble vraiment prioritaire pour l'instant de partager une appréciation du contexte extérieur à l'Union européenne.

➤ *Les institutions européennes*

Je partage le point de vue de Monsieur Toulemon qui insistait sur la nécessité de trouver des solutions d'ici 2004 pour concilier l'élargissement et l'efficacité des institutions européennes. Mais je ne suis pas sûr d'être d'accord avec les solutions qu'il propose, notamment concernant le rôle politique de la Commission. Aucun chef d'Etat au sein de l'Union européenne n'est prêt à défendre cette position. Il est inutile de "vendre" aux Etats des dispositifs dont ils n'ont que faire. Il n'est pas possible de contraindre les Etats à procéder à des délégations de souveraineté. Or, pour l'instant, les Etats ne souhaitent pas intégrer la politique étrangère dans le processus de délégation de souveraineté. Cela étant, les initiatives communautaires conduisent généralement les Etats à aller plus loin qu'ils ne l'avaient prévu. Il existe des ruses de l'intégration qui rendent quasiment inévitable le processus, une fois qu'il est engagé. Ce principe s'est appliqué à toutes les politiques communes depuis la construction de l'Union. Il est donc inutile d'effrayer les Etats membres avec des projets trop hardis. Il faut compter sur une espèce de "bruxellisation", sachant que les avancées prennent du temps. Après tout, cinquante ans ont été nécessaires pour aboutir à la monnaie unique et nous n'en sommes qu'à trois ans de politique étrangère et de défense commune.

➤ *Le budget de la défense*

Concernant les budgets, il conviendrait de remettre en cause la tendance actuelle à la diminution des budgets nationaux de défense, avant de penser à un budget européen. La France doit encore accomplir des efforts importants dans ce domaine, alors qu'elle était le seul pays avec les Britanniques à maintenir une croissance du budget de la défense.

➤ *La question du "pourquoi"*

Sur le "pourquoi" auquel Thierry Leroy faisait allusion, je peux apporter des éléments de réponse. Je ne sais pas si la question "pourquoi" renvoie aux raisons ou aux objectifs d'une politique de défense commune. En tout cas, il faut savoir que, dans 90 % des cas, le niveau national n'est plus pertinent pour les opérations militaires. Même les Etats-Unis, pour intervenir, ont besoin de monter une coalition. La France n'est plus capable de mener seule une politique de défense ou de gestion de crise en Afrique. Elle ne dispose ni des moyens financiers, ni de la légitimité politique internationale. Le niveau national reste nécessaire, mais demeure insuffisant pour atteindre les objectifs en

matière de sécurité. Pour le reste, il faut s'accorder sur les objectifs de la politique de défense commune. C'est pourquoi les Etats doivent avancer dans la définition d'une politique étrangère de l'Union, ne serait-ce qu'en Afghanistan. Rien ne dit, après tout, qu'aucune force européenne n'ira jamais en Afghanistan. Au lendemain d'une défaite des Talibans, un plan de reconstruction pourrait être envisagé et une demande de Kofi Annan formulée à l'Union européenne pour qu'elle déploie 30 000 hommes afin d'assurer le maintien de la paix et permettre la mise en place des institutions, comme pour le Cambodge. L'Union européenne pourrait refuser si elle n'en avait pas les moyens. Mais il faut battre en brèche l'idée selon laquelle les forces de l'Union européenne n'interviendront pas en dehors des Balkans, compte tenu des événements du 11 septembre. Cela étant, il convient au préalable que les Quinze s'accordent sur un projet de reconstruction de ce pays et sur une vision politique commune à l'égard des crises du monde arabo-musulman.

Loïc HENNEKINNE

➤ *La question du “ pourquoi ”*

De nombreux éléments de réponse ont déjà été fournis par les précédents intervenants, notamment par le président de séance avec qui je suis d'accord. Cela étant, je n'ai jamais prétendu que l'Europe était déjà dotée d'objectifs précis sur tous les sujets en matière de politique étrangère permettant l'utilisation de nos capacités militaires. Le monde était plus simple avant 1989 avec un adversaire unique et des objectifs à la fois politique et militaire. Aujourd'hui, les enjeux sont plus variés et la menace plus diffuse. Lorsque nous nous interrogeons sur le “ pourquoi ” et le “ comment ”, il nous faut être plus pragmatiques. Il est important de savoir pourquoi il a été décidé de prendre des initiatives en matière de politique européenne de sécurité et de défense. Nous nous posons la question dans les années 90, compte tenu des échecs que nous rencontrons. Nous avons continué de le faire pendant et après le sommet de Saint-Malo. Ce questionnement doit également exister sur des sujets précis. Ainsi, lors de la crise en Macédoine, les Américains ne souhaitaient ni intervenir ni engager l'OTAN. L'Union avait la possibilité de se demander à la fois “ pourquoi ” et “ comment ”. Elle avait l'occasion de mettre en place une opération assez modeste pouvant constituer un premier test. Mais la situation n'était sans doute pas politiquement mûre et elle n'a pas su répondre à ces questions. En tout cas, nous serons amenés à nous poser ces deux questions pour chaque crise.

➤ *Le champ diplomatique de l'Union*

Jean Nestor m'a demandé s'il ne valait pas mieux que l'Union se concentre sur une diplomatie "soft", plutôt que sur la gestion des crises. Même si la diplomatie est aujourd'hui de nature extraordinairement variée, ce que l'on entend par "soft" n'est pas nécessairement le plus facile. Jean Nestor me parlait de l'environnement. De fait, avant de venir ici, j'ai dû traiter une question concrète à ce sujet. A Marrakech, les Quinze sont en train de batailler sur la question du nucléaire en tant que source d'énergie durable. La position que je défends est diamétralement opposée à celle défendue par le commissaire européen qui met au point un texte excluant le nucléaire des énergies durables. Je regrette que notre ami Vert soit parti et ne m'ait pas entendu... En tout état de cause, la politique étrangère européenne ne doit naturellement pas se limiter à la gestion des crises et aux questions qui font la première page des journaux. Elle doit recouvrir une multitude de sujets dont certains peuvent d'ailleurs faire l'objet d'une position commune assez facilement.

➤ *La notion d'Europe Puissance*

Enfin, je formulerai une dernière remarque concernant la notion d'Europe Puissance évoquée par François Loncle. Au-delà du débat sémantique, il s'agit de savoir si l'Europe doit apparaître comme un pôle autonome, dans un monde multipolaire ou comme simplement un prolongement docile de l'Amérique du Nord. Les Quinze doivent apporter une réponse à cette question, de même que les pays candidats à l'entrée dans l'Union. Le mot "puissance" ne me gêne pas. Il ne faut pas avoir de scrupules de « couventines ». Les Américains n'ont pas peur d'utiliser le mot "puissance". Pour autant, aucun Etat ne s'en offusque. Si certains pays candidats sont effarouchés par l'idée de puissance européenne, je leur suggère de rester en dehors de l'Union. Je ne comprends pas pourquoi nous nous interdirions d'utiliser certains concepts, alors que d'autres pays seraient autorisés à le faire.

FORUM – SALLE LAMARTINE

**« QUELLE ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE POUR
UNE UNION ELARGIE ? »**

Gérard FUCHS

Ce forum sera plus spécifiquement l'occasion de discuter des futures institutions de l'Union Européenne. Je ne me livrerai pas ici à un débat inutile sur politique et institutions. Je supposerai simplement que les personnes conviées aujourd'hui considèrent que la définition de politiques ambitieuses est insuffisante si les institutions ne sont pas à même de les mettre en œuvre. Il ne suffit pas de vouloir traverser l'Atlantique. Sans bateau, ce projet demeure dans le domaine du rêve. Disposer d'institutions efficaces optimise la capacité de décision. Le rôle des institutions est de décider. A la veille de l'élargissement de l'Union Européenne, l'efficacité dans la prise de décision est une question cruciale.

Les Etats membres de l'Union Européenne sont tous des états démocratiques. Nous nous pencherons ainsi sur la notion du contrôle effectué par les citoyens sur les décisions et les orientations de l'Union. Il peut vous paraître choquant que je parle de démocratie après avoir abordé le thème des décisions. Je suis un rationaliste. Je pense qu'il est important dans nos Etats démocratiques que l'on puisse contrôler les instances, dès lors qu'elles sont efficaces et qu'elles possèdent une réelle capacité de décision.

Je souhaite, en liminaire, vous exposer rapidement les résultats de la consultation, lancée sur le site internet de l'Assemblée nationale, sur le thème de la Constitution. Ces résultats seront utiles dans le cadre de nos échanges, même s'ils n'ont pas vocation à être représentatifs. 78,8 % des personnes consultées se déclarent favorables à l'élaboration d'une Constitution européenne. Ainsi, les 1 400 personnes sondées ont évoqué plusieurs motifs.

- 800 personnes ont mis en avant le moyen d'affirmer, dans le préambule de la Constitution, les droits des citoyens et les objectifs de l'Union.

- 753 personnes ont souligné la possibilité pour les citoyens de participer à la définition des règles de fonctionnement de l'Union.

- 694 d'entre elles y voyaient le moyen de relancer le débat sur la subsidiarité.

- 687 personnes espéraient une amélioration de la visibilité et de la transparence des textes fondateurs.

Nous constatons que l'argument invoqué par nombre de nos confrères, selon lesquels bénéficier d'un noyau dur constitutionnel favoriserait la modification d'autres textes, apparaît moins fréquemment.

Les opposants à cette Constitution évoquent principalement le fait que l'Union n'est ni un Etat ni une nation. Ils estiment également que la création d'une Fédération européenne serait contraire à la Constitution française, au motif que la nation est une, indivisible et inaliénable. Ils soulignent que la Souveraineté française est inaliénable. Ils rappellent également que la Constitution française doit rester la norme suprême. D'autres évoquent leur crainte que l'adoption d'une Constitution européenne favorise une uniformité croissante et soulignent que les Etats-nations n'ont pas fini de se développer ni d'évoluer. Je rappelle que cet échantillon n'a pas vocation à être représentatif. Les arguments, en revanche, sont représentatifs des prochains échanges.

<p style="text-align: center;">PREMIERE TABLE RONDE :</p> <p style="text-align: center;">FAUT-IL UNE CONSTITUTION EUROPEENNE ?</p>
--

Hubert HAENEL,
Président de la Délégation du Sénat
pour l'Union européenne

Je tiens à vous indiquer, en premier lieu, que la Délégation du Sénat pour l'Union européenne s'est déjà penchée sur le thème de cette première table ronde. Nous avons ainsi publié un rapport sur le thème " Faut-il une Constitution européenne ? ".

Le débat sur l'avenir de l'Union, lancé par le traité de Nice, a fait ressurgir l'idée d'une « Constitution » pour l'Union européenne aussi bien en Allemagne qu'en France où le président de la République et le Premier Ministre se sont prononcés en ce sens. Mais que met-on au juste sous ce mot ?

Quand nous entendons le mot « Constitution », nous pensons naturellement à la Constitution d'un pays comme le nôtre, ou encore à la Constitution de l'Allemagne ou des États-Unis. Ce sont des textes qui encadrent l'exercice d'une souveraineté. Ils émanent d'un pouvoir constituant qui est l'expression d'un peuple. Et ce pouvoir constituant ne repose pas sur la règle de l'unanimité : par exemple, aux États-Unis, il faut l'accord des trois quarts des États membres pour réviser la Constitution fédérale; en Allemagne, il faut une majorité des deux tiers au sein du Bundesrat.

Donc, quand on entend parler de « Constitution de l'Union européenne », on peut légitimement s'interroger. Veut-on donner une pleine souveraineté à l'Union ? Peut-on considérer que les Européens forment un peuple ? Souhaite-t-on pouvoir adopter et réviser le texte de base de l'Union contre l'avis de certains États membres ? L'Union doit-elle devenir un État fédéral fixant lui-même ses compétences ?

C'est bien sûr une conception possible de la « Constitution de l'Union ». Mais, en réalité, beaucoup de ceux qui parlent d'une « Constitution de l'Union » n'ont pas cette conception à l'esprit. Ils souhaitent que le texte de base de l'Union continue à être élaboré par un accord entre tous les États membres. Ils ne considèrent pas que les Européens forment d'ores et déjà un peuple, au sens ou l'on parle du « peuple allemand » ou du « peuple français ». Enfin, ils souhaitent que l'Union continue à avoir une compétence d'attribution, qu'elle ne fixe pas elle-même l'étendue de ses compétences.

Alors, pourquoi parler quand même de « Constitution » ? En réalité, ce mot peut être pris dans un sens plus faible. On peut l'appliquer à un texte dans lequel se trouvent certains des éléments qu'on trouve d'ordinaire dans une Constitution, mais pas tous.

Dans ce sens-là, certains juristes vont jusqu'à dire que l'Union a déjà une Constitution. En effet, les traités ont donné naissance à un ordre juridique propre, qui dispose de la primauté sur les lois nationales, et qui peut s'appliquer directement aux citoyens. De plus, l'Union a été dotée d'institutions spécifiques : le Parlement européen, la Commission européenne, la Cour de Justice... Dans cet esprit, sans aller jusqu'à employer le mot de « Constitution », la Cour de justice des Communautés européennes a qualifié les traités de « charte constitutionnelle ».

Dans ce sens plus restreint, on peut souhaiter une « Constitution » qui garderait la forme d'un traité, d'un pacte entre les États membres. Ce serait un traité quant à sa forme, mais son contenu ressemblerait en bonne part à ce que l'on trouve dans une « Constitution ». Il serait sans doute préférable d'employer les mots de « traité constitutionnel » pour désigner cette conception d'une « Constitution de l'Union ».

Enfin, il existe une manière moins ambitieuse d'aborder la question de la Constitution de l'Union. Cette approche est celle de la simplification des traités, évoquée par le traité de Nice. Dans cette approche, on fusionnerait les traités européens, tout en les présentant différemment, afin de faire mieux apparaître les dispositions « constitutionnelles » déjà présentes dans les traités. C'est ce que l'on pourrait appeler l'idée d'un « traité fondamental ».

Ainsi, même en simplifiant beaucoup, il apparaît qu'il y a plusieurs manières de comprendre l'idée d'une « Constitution de l'Union », et donc un risque de malentendu. Pour que ce débat puisse avoir lieu sur des bases plus claires, il serait au minimum souhaitable que

ses protagonistes précisent davantage ce qu'ils entendent par « Constitution de l'Union ».

Dans ce contexte, est-il opportun, aujourd'hui, de lancer l'Union dans une démarche se voulant « constitutionnelle » ? Je suis pour ma part favorable à tout ce qui peut resserrer les liens entre les pays européens, et je me félicite que tant le Président de la République que le Premier ministre aient approuvé l'idée d'une « Constitution de l'Union » (sans toutefois être très précis sur le sens qu'ils donnaient à ce mot). Mais nous ne devons pas nous dissimuler qu'une telle entreprise n'est pas sans risque.

Cela peut paraître paradoxal, mais l'adoption d'une « Constitution européenne » pourrait rendre les politiques communes plus fragiles. Aujourd'hui, les traités contiennent des dispositions relativement détaillées sur ces politiques. Or, dans une Constitution, on ne trouve normalement pas des dispositions détaillées sur la politique agricole ou la politique régionale. Ainsi, avec une Constitution européenne, les grandes politiques communes risquent d'être finalement moins bien protégées. C'était tout à fait clair dans les propos de M. Gerhard Schröder, qui a proposé une Constitution pour l'Europe d'inspiration très fédéraliste, tout en suggérant de renationaliser en large partie les principales politiques communes, afin sans doute de diminuer la contribution allemande au budget européen.

Avec une Constitution au sens plein, non seulement les politiques communes seraient vraisemblablement moins bien garanties par le texte de base de l'Union, mais la méthode communautaire elle-même pourrait être remise en question.

Cette méthode repose en effet sur un équilibre entre trois institutions – la Commission européenne, le Conseil de l'Union et le Parlement européen – en fonction de règles qui s'écartent assez largement des canons d'une Constitution démocratique. Ainsi, la séparation des pouvoirs n'est pas respectée, puisque le Conseil, instance gouvernementale par sa composition, exerce à la fois un rôle législatif et un rôle exécutif, et que la Commission, instance indépendante et collégiale, exerce à la fois un rôle exécutif et un rôle juridictionnel, tout en étant responsable devant le Parlement européen. Mais d'autres règles essentielles à l'équilibre du « triangle institutionnel » pourraient difficilement subsister dans une Constitution démocratique, comme le monopole de l'initiative des textes attribué à la Commission, avec une exigence d'unanimité au sein du Conseil pour adopter un amendement.

Entrer dans la logique d'une Constitution au sens plein aboutirait donc à modifier en profondeur les règles du jeu et constituerait

un saut dans l'inconnu. La construction européenne en sortirait-elle renforcée ? Ce n'est pas certain. Je reviens à la Constitution fédérale récemment esquissée par le Chancelier allemand. Dans la conception de M. Schröder, le Conseil serait une seconde Chambre sur le modèle du Bundesrat allemand, tandis que la Commission serait le Gouvernement de l'Union. Mais avec un tel schéma, les États seraient-ils disposés, par exemple, à adopter une conception ambitieuse de la politique extérieure et de sécurité commune, dès lors qu'elle serait conduite par la seule Commission en dehors de leur contrôle ?

Il faut donc aborder ce débat « constitutionnel » non pas avec réticence, car tout ce qui peut consolider l'Union est bienvenu, mais avec une certaine prudence, sans chercher à plaquer des schémas préétablis sur la réalité complexe de l'Europe.

Il est aujourd'hui acquis que le futur texte, prévu pour 2004, reposera sur une méthode nouvelle. Il restera élaboré par une Conférence intergouvernementale, mais les travaux de cette CIG seront préparés par une nouvelle Convention, sur le modèle de celle qui a élaboré la Charte des droits fondamentaux proclamée à Nice.

Ayant participé à cette première Convention, j'ai pu constater que l'influence d'une telle instance tenait pour beaucoup à sa capacité de dégager un consensus. Or, on voit mal comment la future Convention pourrait dégager en son sein un accord unanime sur un projet complet de « traité constitutionnel ». Dans ces conditions, la formule la plus réaliste me paraît être que la Convention ait pour tâche de proposer à la CIG un texte comportant des options, des solutions alternatives, plutôt que d'essayer d'élaborer un projet de traité « clés en main ». Pour ce qui est des thèmes à examiner en priorité, je crois qu'il serait préférable de s'en tenir, mais comme point de départ, aux quatre thèmes retenus en priorité par la « *déclaration sur l'avenir de l'Union* » adoptée à Nice.

Ces thèmes conduisent en effet à aborder bon nombre des domaines où une démarche « constitutionnelle » pourrait présenter des avantages : clarification des compétences, meilleur respect du principe de subsidiarité, renforcement de la citoyenneté européenne par l'intégration dans les traités de la Charte des droits fondamentaux...

Et tout laisse à penser que, si l'on parvient à progresser sur ces quatre thèmes, d'autres points d'accord apparaîtront sur des dispositions susceptibles de rendre la construction européenne plus efficace et plus légitime. Et, au terme de l'exercice, la Conférence intergouvernementale décidera du nom à donner au résultat obtenu, « traité constitutionnel » ou « Constitution ». *De verbis non est disputandum.*

Gérard FUCHS

N'avez-vous pas le sentiment que la notion de Constitution est étrangère aux préoccupations des citoyens d'autres Etats membres de l'Union Européenne ? Je pense notamment aux citoyens britanniques. Ne craignez-vous pas que le débat que nous avons risqué d'être très franco-français ?

Hubert HAENEL

Il est vrai que le débat restera pour l'heure franco-français. Je me trouvais la semaine dernière à Londres. Le thème de la Constitution a été abordé au cours d'une discussion. Nos amis britanniques ont effectivement une vision éloignée de la nôtre sur ce sujet. Nous pouvons nous rapprocher de leur point de vue en imaginant une " Constitution " qui soit une synthèse des traités. Ainsi, une sorte de charte constitutionnelle fondamentale rendrait plus lisibles les mécanismes institutionnels européens. Tout le monde s'accorde à atteindre cet objectif dans un premier temps.

Augusto AGHMATE, étudiant

L'intérêt n'est pas tant de se prononcer sur l'existence d'une Constitution mais de s'interroger sur son contenu. Le fondement même d'une Constitution repose sur l'équilibre et l'attribution des pouvoirs. Se prononcer en faveur ou non d'une Constitution ne doit intervenir qu'après la définition de son contenu.

Hubert HAENEL

Il est effectivement dommageable de débiter les débats par les aspects institutionnels. Il aurait été préférable de s'interroger sur les raisons, les objectifs et les modalités de l'action européenne. Nous nous interrogeons aujourd'hui sur la teneur du terme de Constitution. Il importe effectivement d'apaiser les passions liées à ce débat. Je vous rappelle qu'encore récemment, il eut été inimaginable d'associer le terme de Constitution à l'avenir de l'union Européenne.

L'approche constitutionnelle renvoie au statut de la Charte des Droits fondamentaux. Ce document sera-t-il le préambule d'une future Constitution ? Sera-t-il ou non au cœur de la " Constitution " ? Cette question doit être débattue. Par la suite, il importe de s'interroger sur le

fonctionnement des institutions européennes. Cependant, au-delà de ces débats d'ordre instrumental, n'oublions pas de nous accorder sur le fond.

Gérard FUCHS

Le recours au terme même de constitution dans le débat montre que la nature de l'Union est modifiée. Aujourd'hui, et malgré la signature des traités de Maastricht, d'Amsterdam et de Nice, l'Union est avant tout économique. A mon sens, le seul fait d'utiliser le mot Constitution accentue l'approche politique de la construction européenne. La question du contenu est évidemment légitime. Cependant, l'usage du mot est caractéristique d'une avancée significative.

Angus LAPSLEY, Deuxième conseiller à l'ambassade de Grande-Bretagne en France

Hubert Haenel a tout à fait raison de prétendre que les Britanniques ne sont pas totalement opposés au principe d'une Constitution européenne. Si le Royaume-Uni ne dispose pas d'une Constitution écrite, depuis le XVII^e siècle, il s'est doté d'une constitution organique. Tony Blair, lors d'un discours prononcé l'année dernière, s'est déclaré favorable à l'adoption d'une Constitution.

Cependant, l'inscription des règles et des objectifs de l'Union européenne dans une Constitution ne limiterait-elle pas l'action de l'Union ? Je vais illustrer ma remarque par un exemple. Depuis les terribles attentats du 11 septembre, l'Union est très active dans la lutte contre le terrorisme. Si une Constitution avait été rédigée l'année dernière, il est peu probable que la lutte contre le terrorisme aurait été inscrite au titre des compétences de l'Union. Ne craignez-vous pas que la rédaction d'une Constitution entrave le développement jusque-là ambitieux de l'Union Européenne ?

Hubert HAENEL

Il est vrai que la rédaction d'une Constitution figerait le fonctionnement de l'Union. Dans ces conditions, nul doute que nous aurions quelques difficultés à faire face à certains défis, comme ceux qu'ont soulevés les récents attentats aux Etats-Unis.

Par ailleurs, je suis heureux de voir ainsi confirmée la position des Britanniques sur le sujet.

**Nicole CATALA,
députée, Vice-Présidente de la Délégation de
l'Assemblée nationale pour l'Union européenne**

Mes propos vont légèrement différer, même si, sur le fond, ils ne sont pas en totale opposition. Je constate, tout d'abord, que l'idée d'une Constitution européenne a beaucoup évolué depuis peu de temps. Pour autant, je ne suis pas persuadée que pareil texte soit adapté à la réalité de l'Union Européenne, ni qu'il soit en mesure de résoudre les difficultés actuellement rencontrées par l'Union.

Je vais commencer par rappeler ce qu'est une Constitution. Ma remarque s'adresse en particulier aux juristes parmi lesquels je me classe encore. Une Constitution est l'instrument juridique qu'adopte un peuple pour légitimer et organiser l'exercice du pouvoir politique sur son sol. Nous avons fait valoir que le terme de Constitution avait, par le passé, été invoqué dans d'autres contextes. A ainsi été mentionnée la Constitution de l'OIT. Il reste qu'en règle générale, une Constitution est l'acte juridique fondamental sur lequel repose un Etat.

Il existe donc, à mon sens, une distorsion de cette notion lorsque certains spécialistes du droit communautaire – et non du droit constitutionnel – l'emploient pour évoquer la structure constitutionnelle du droit communautaire ou ses bases constitutionnelles. A l'instar du doyen Favoreu, j'estime que, dans ce cas, il s'agit d'une sorte de droit constitutionnel "Canada dry". En effet, la construction européenne ne s'inscrit pas dans les critères constitutionnels. Ainsi, les traités n'ont pas été adoptés par un pouvoir constituant représentatif d'un peuple européen. Ils n'ont pas établi un pouvoir législatif souverain, ni une Cour constitutionnelle. La Cour de Luxembourg est le juge de la concurrence ou des politiques communes mais n'est en aucun cas le gardien d'une Constitution, même si, par une dérive insidieuse intervenue au fil des ans, elle s'est comportée comme un juge constitutionnel, notamment en se référant à la notion de charte constitutionnelle.

Par ailleurs, établir une véritable Constitution européenne supposerait que l'on surmonte deux obstacles :

- l'inexistence d'un peuple européen désireux de s'inscrire dans le cadre d'un Etat européen et l'absence d'un véritable pouvoir constituant ;
- la nécessaire modification des Constitutions nationales, désormais Constitutions d'entités fédérées, et la révision des institutions européennes.

En d'autres termes, il existe, à mes yeux, un lien consubstantiel entre le concept de Constitution et celui d'Etat.

Pour ces différentes raisons, je reste extrêmement réservée, pour ne pas dire hostile, quant à l'emploi du terme de Constitution pour l'Union européenne. Il me semble que les partisans d'un Etat fédéral européen empruntent cette terminologie car ils souhaitent que leur rêve se réalise. Pour cela, ils souhaiteraient que soit édifié un Etat fédéral rassemblant entre ses mains l'essentiel du pouvoir politique, battant monnaie, défendant ses frontières, déterminant ses citoyens, imposant une politique économique, fiscale et budgétaire à chacune de ses composantes. Pour ma part, je ne crois pas que la majorité des citoyens de l'Union Européenne souhaite que leur Etat national, profondément inscrit au cœur de l'identité de chaque européen, soit ainsi supplanté par un Etat fédéral. Je ne pense pas non plus qu'une telle majorité existe au sein des pays candidats à l'Union qui ont trop récemment recouvré leur pleine souveraineté pour l'abandonner aussi rapidement à une entité supranationale. Je vous rappelle que le choix des peuples ne doit pas être forcé.

En outre, l'adoption d'une Constitution européenne comporterait, à mes yeux, de graves conséquences. Ces entités fédérées seraient subordonnées à l'Etat fédéral européen. Ce dernier déciderait donc de la répartition des compétences entre les Etats fédérés et l'Union. En Allemagne, le pouvoir central peut effectivement proposer une répartition des compétences entre les Lander et le Bund. Le problème de la subsidiarité ne pourrait être évacué que *via* un transfert au pouvoir supranational de la répartition des compétences entre les Etats fédérés et l'Etat fédéral. Nous assisterions ainsi, de manière inévitable, à l'attribution de "la compétence de la compétence" à l'Union. Aujourd'hui, les institutions de l'Union Européenne ne détiennent pas cette compétence qui bénéficie aux instances nationales.

Force est de constater que l'espace national définit toujours le cadre de la démocratie et de la solidarité. Les regards des plus démunis de nos concitoyens se tournent systématiquement vers l'Etat. J'en déduis que les Etats Nations restent nécessaires aux peuples.

Enfin, il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de modifier une éventuelle Constitution européenne. Il faudrait d'instaurer un pouvoir constituant permanent, à moins de décider de l'attribuer au Parlement européen. Je ne crois pas que les différents acteurs soient prêts à accepter une telle solution. Je ne le suis pas pour ma part. Tout porte à penser que cette problématique serait durablement figée. Il serait ainsi retiré à l'Union ses facultés d'adaptation qui lui ont permis de traverser les quarante dernières années avec succès.

Je crois donc qu'il importe de répudier un terme commode mais ambigu. Ses conséquences juridiques sont plus lourdes que ne l'imaginent ceux qui l'emploient. L'Europe est pour moi un objet juridique non identifié. Un éminent juriste européen, Monsieur Lopez Sabino, écrivait que la Communauté n'est pas un Etat, non parce qu'elle ne l'est pas encore, mais simplement parce qu'elle est une autre chose. Ce fait, soulignait-il, implique de la penser autrement. Ici même, récemment, un esprit français insistait sur l'organisation, en Europe, d'une collectivité nouvelle, non territoriale au sens traditionnel du terme.

Pour ma part, je ne souhaite pas que l'on utilise, dans ce cadre, le concept classique et rigide de Constitution. Je préférerais que l'on retienne le terme, certes plus flou juridiquement mais plus adapté, de Charte des Etats de l'Union Européenne. Cette structure juridique inédite peut seule rendre compte de la diversité européenne. Cette diversité doit d'ailleurs subsister. L'Europe doit continuer à regrouper des compétences fédérales et des compétences intergouvernementales. Je suis très attachée à la coexistence de ces deux domaines. Il serait donc souhaitable de simplifier les traités européens dont nous disposons déjà. Il importe effectivement de conserver le cadre des traités européens. Avant de les qualifier de Charte, il convient que nous répartissions clairement et durablement les compétences entre les Etats et l'Union. C'est à cette condition que nous pourrions valablement invoquer les concepts de Charte et de Constitution.

Jean-Philippe DEROSIER, étudiant

Vous avez indiqué qu'il n'existait pas de peuple européen. Je me demande ce qui vous autorise à affirmer pareille chose. En effet, du haut de mon jeune âge, je me sens européen et citoyen du monde même si je ne renie pas mon appartenance à la nation française. Je ne pense pas être le seul dans ce cas-là. Je suis favorable à la création d'une citoyenneté européenne. A mon sens, cette notion prend de l'ampleur jour après jour. J'espère que ce mouvement se confirmera dans l'avenir.

Nicole CATALA

La notion de peuple pourrait donner lieu à de nombreux débats. En effet, les pays de l'Union ont des conceptions bien différentes de ce terme. Par exemple, les Allemands en ont une approche ethnique, alors que les Français ont une conception plus ouverte. Nous admettons que sont françaises des personnes d'origine très diverses. J'estime qu'il n'existe pas de peuple européen. En effet, l'histoire a souvent dressé les différents peuples européens les uns contre les autres. Leurs passés et leurs cultures diffèrent. Il existe, à mes yeux, une civilisation européenne, mais des cultures européennes. Les différents peuples parlent des langues différentes, ont des sentiments de solidarité plus ou moins forts. Circulez dans la France profonde : si vous annoncez que des policiers allemands interviendront sur le sol français, vous vous heurterez à des réactions très vives ! Cette attitude est peut-être regrettable, mais nous devons prendre en compte de tels ressentiments. L'Europe est composée de plusieurs peuples. Il serait dommage de gommer cette diversité et de la méconnaître. Nous avons su établir et préserver la paix, puis mettre en ouvre une collaboration très poussée entre les Etats européens. A mes yeux, il n'existe pas pour autant un peuple européen mais plusieurs peuples et plusieurs nations.

Gérard FUCHS

Je faisais remarquer à mon voisin qu'il était possible d'être à la fois alsacien et français. Il est donc sûrement possible d'être également européen et citoyen du monde.

Pascal FRUCQUET, étudiant

N'existe-t-il pas une contradiction entre le refus d'une Constitution européenne et l'élaboration d'une Charte ? La réalité de l'euro est antérieure au débat relatif à la Constitution européenne. La constitution viendrait clarifier la situation.

Nicole CATALA

A mon sens, il n'existe pas de contradiction. J'ai effectivement affirmé qu'il existait un lien consubstantiel entre la notion de Constitution et celle d'Etat. Il me semble que l'Europe n'est pas mûre pour évoluer vers un Etat fédéral européen. Pour ma part, je ne souhaite pas assister à la création d'un tel Etat se voyant reconnaître les pouvoirs que j'ai

indiqués et qui surplomberait tous les Etats nationaux sur la base d'un pouvoir supranational extrêmement large. Cette perspective ne me paraît ni réaliste, ni conforme à l'attachement que je ressens pour mon propre pays. Les jeunes n'ont peut-être pas la même perception que la mienne des Etats-nations. Je préfère le terme de Charte en raison de sa plus faible précision. De surcroît, il ne conduira pas nécessairement à un Etat fédéral européen. Il permet de demeurer dans un cadre plus évolutif, tout en permettant de clarifier les rouages institutionnels de l'Union. Néanmoins, nous devons tenir compte d'un obstacle que nous évoquons trop rarement, à savoir le problème des langues. Le fonctionnement de l'Europe sera entravé non seulement parce que nous serons plus nombreux mais aussi en raison du plus grand nombre de langues parlées au sein de l'Europe. Nous devons résoudre ce problème en premier lieu. Cet obstacle reste difficilement surmontable puisque chaque Etat veille au maintien de sa langue. Ce phénomène prouve d'ailleurs la coexistence de plusieurs peuples au sein de l'Europe.

Pierre HILLARD, professeur

Dans le cadre de la construction européenne et de l'élaboration d'une Constitution, ne peut-on pas craindre qu'un pays comme l'Allemagne n'impose sa philosophie politique fondée sur le fédéralisme, sur le régionalisme et sur une acception ethnique du concept de peuple ? Cinq documents-clés ont été adoptés dans le cadre de la construction européenne : la Charte des langues régionales, la Convention cadre pour la protection des minorités, la Charte de l'autonomie locale, la charte de l'autonomie régionale et la Convention cadre pour la coopération transfrontalière. Ces documents européens ont largement été inspirés par la conception allemande de ces questions et posent les fondements d'une Europe fédérale des régions à base ethnique.

Nicole CATALA

La reconnaissance des droits des minorités ne s'inscrit pas dans la tradition française d'obédience centralisatrice et uniformisatrice. Cette politique a permis aux rois puis aux républiques de forger l'unité du pays. Gerard Schroeder – ce n'est pas le cas de Joshka Fisher – est favorable à ce que l'Etat fédéral allemand soit coiffé par une entité fédérale européenne. Il y est moins hostile que les représentants des Etats Nations plus centralisateurs.

Je crois que les citoyens, français ou non, accepteraient mal un effacement de l'Etat Nation au profit d'une structure nécessairement plus

éloignée, plus anonyme et plus technocratique. Cette évolution ne favorisera pas l'adhésion des peuples aux structures politiques.

Jean VERGES, Président du Mouvement européen de Provence

Je partage la conclusion de Nicole Catala. Il importe effectivement d'imaginer des concepts juridiques nouveaux. L'Union Européenne est un objet juridique non identifié. Je ne crois pas pour autant que le mot Constitution soit exclusivement rattaché à l'Etat. Les concepts juridiques doivent accompagner la nécessaire évolution des sociétés. Au cours des dernières décennies, s'est mis en place un système de nature constitutionnelle dans la mesure où il remplit les deux fonctions essentielles d'une Constitution, à savoir l'organisation des pouvoirs publics et la garantie des droits. L'analyse aboutissant à un système "Canada dry" ne constitue pas l'alpha et l'oméga de la science constitutionnelle. En effet, les concepts juridiques ne doivent pas corseter l'évolution de la réalité mais, au contraire, accompagner ces mouvements. Ce système a été instauré avec le consentement des peuples des Etats membres. Par ailleurs, rien ne nous dit que le contenu d'une éventuelle Constitution européenne s'apparenterait, par exemple, à celui des textes fondateurs des Etats-Unis. Pour ma part, je pense que le concept de Constitution ne saurait être réservé qu'aux Etats. Une partie de la doctrine publiciste a admis que d'autres organisations disposaient d'une Constitution. Notre Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen affirme que toute société qui n'assure pas la garantie des droits et ne détermine pas la séparation des pouvoirs ne possède pas de Constitution. Notez que ce texte se réfère au concept de société et non d'Etat !

Nicole CATALA

Je n'ai souvenir d'aucune entité politique, dotée d'une Constitution, qui ne soit pas un Etat. Je refuse que des concepts aussi fondamentaux, à l'instar du concept de contrat en droit civil qui a gardé la même acception depuis sa création par le droit romain, puissent être ainsi modelés. Encore une fois, j'estime que l'utilisation du terme de Constitution européenne témoigne de notre manque de créativité. Je crains que cela ne nous entraîne plus loin que là où certains Européens souhaitent aller. Il importe d'en prendre conscience dès aujourd'hui.

Dominique LATOURNERIE, Conseiller d'Etat

Il ne me paraît pas opportun de diaboliser l'emploi de certains mots. Je m'intéresse à cette question depuis trois ans. L'idée d'élaborer un avant-projet constitutionnel était alors considérée comme ambitieuse voire scandaleuse. Trois thèmes m'y ont pourtant incité.

- l'enlèvement du débat : je constate effectivement que l'opposition des termes " fédéralisme " et " Confédération " a contribué à obscurcir le débat.

- la nécessaire réfection des textes : l'élargissement entravera le fonctionnement de l'Union fondé sur un texte à l'origine rédigé pour six Etats.

- une certaine impuissance de l'Europe : parallèlement aux immenses succès de l'Europe, c'est-à-dire la paix et la prospérité économique, l'impuissance de l'Europe s'est manifestée. Le manque de réactivité de l'Europe est intervenu dans plusieurs domaines, qu'il s'agisse des Balkans, de la vache folle, de la catastrophe de l'Erika, ou encore de l'absence de politique internationale notamment dans le domaine de lutte contre le terrorisme ou le Moyen-Orient. Bref, l'Europe est encore impuissante dans bon nombre de domaines, auxquels l'opinion publique est pourtant de plus en plus attachée.

Nous avons recensé trois zones de mécontentement. Incontestablement, les citoyens n'ont pas droit à la parole en Europe. Tous n'en ont pas conscience. Cependant, ces derniers, aujourd'hui, ne peuvent se sentir en phase avec ce que l'on décide pour eux. Par ailleurs, force est de constater qu'il existe des rapports conflictuels entre les institutions européennes et les institutions nationales. Enfin, l'enchevêtrement actuel des compétences dans le processus de décision et d'élaboration des normes de droit est à son comble.

Nous avons, sur ces bases, élaboré une première esquisse.

- Le premier point fondamental, à notre sens, consiste à rendre la parole aux citoyens. Il existe plusieurs moyens de le faire. Ceux que nous proposons ne sont ni exclusifs, ni certains. Nous envisageons, en premier lieu, de recourir à une assemblée constituante composée d'élus des Parlements. Cette solution présente l'avantage de faire rédiger un texte par des personnes en charge de la politique de leur pays. Par ailleurs, nous

avons envisagé de recourir à cette ancienne notion révolutionnaire qu'est la " Convention ". Pour ma part, il me semble possible de combiner ces deux solutions. Un texte pourrait effectivement être rédigé dans le cadre d'une Convention réunissant des spécialistes et des experts, puis soumis au pouvoir politique. Ainsi, le texte qui se dégagerait de ces débats serait le produit des citoyens, et non le résultat du travail de diplomates.

- Par ailleurs, il nous a semblé important de revoir les modes électoraux des représentants européens. Le système actuel contribue à une certaine distanciation entre les citoyens et leurs élus européens. Nous opterions pour un découpage en 700 circonscriptions et pour un scrutin uninominal. L'équipe dirigée par Monsieur Barnier privilégiait la représentation proportionnelle autour de circonscriptions non nationales mais régionales. Ce problème appelle, à mon sens, une réflexion urgente.

Pour rendre la parole aux citoyens, plusieurs procédés peuvent être envisagés, notamment leur conférer un droit d'initiative en matière d'élaboration des textes. Nous pouvons envisager un pouvoir d'initiative des lois qui seraient soumises aux Chambres européennes. Il serait également possible de lui accorder le pouvoir d'abroger des textes communautaires. Nous sommes également favorables, à titre exceptionnel, à ce que certains textes soient directement adoptés par voie d'un référendum.

Dans notre réflexion, nous ne saurions négliger les Etats. La notion d'Etat – les différentes interventions le prouvent – est particulièrement prégnante en Europe. Il importe de garantir les droits des Etats membres. Pour éviter les conflits entre institutions nationales et communes, nous proposons la création d'une deuxième Chambre, dite Chambre des Nations. Se pose alors le problème de l'élection des membres de ladite Chambre. Une première solution consisterait à élire des membres des Parlements nationaux. Cependant, nous instaurerions, de la sorte, une nouvelle forme de cumul des mandats, dérive aujourd'hui combattue. J'insiste néanmoins sur le fait que ce cumul ne serait pas généralisé puisqu'il ne concernerait qu'une poignée d'élus. Reste à savoir si nous devons prévoir un nombre défini de représentants par Etat. Dans ce cas, ce système consacrerait l'égalité des Etats membres. Une deuxième mesure consisterait à mettre en place des organismes de contrôle de la subsidiarité – principe né des réflexions de Saint Thomas, si l'on en croit Daniel Cohn-Bendit. Les modalités du contrôle du principe de subsidiarité restent insuffisantes dans les traités. Nous proposons que cette deuxième Chambre participe certes au pouvoir législatif de droit commun mais qu'elle ait également un rôle privilégié dans un tel contrôle du principe de subsidiarité. La troisième mesure, peut-être la plus compliquée, a trait à la répartition des compétences. Nous nous sommes

appuyés sur l'article 34 de notre Constitution. Nous avons constaté deux points importants : la diversité des compétences et le manque de logique dans leur attribution. Trois niveaux de compétences peuvent être ainsi définis.

- Les compétences qui ne sont pas spécifiquement attribuées à l'Union, relèveront de l'Etat.

- Les compétences exclusives de l'Union : comme la PAC, les traités commerciaux internationaux ou la monnaie. Toute extension de ces compétences exclusives supposerait une révision de la Constitution.

- Les compétences partagées, dont la définition relèverait d'une Loi organique verraient leur mode de fonctionnement inscrit dans la Constitution.

Nous envisageons également, afin de les rassurer, d'accorder aux Etats des garanties exceptionnelles, notamment la non-participation à une politique sans droit de veto, l'institution d'une procédure exceptionnelle de sauvegarde des intérêts fondamentaux des Etats. Ainsi, un Etat peut estimer que les intérêts de sa population sont méconnus par les institutions communes dans le cadre d'une politique, je pense principalement au domaine de la santé publique. Il pourrait alors demander que cette considération soit prise en compte. Actuellement, les traités ne prévoient pas qu'un Etat membre puisse se retirer de l'Union. Si je ne crois pas qu'une telle disposition aurait lieu de jouer, je pense que nous devrions instituer une telle possibilité ménageant les acquis et les participations financières de l'Etat dans les engagements qu'il a déjà souscrits. En outre, il nous semble judicieux de prévoir des rendez-vous législatifs périodiques. Les textes communautaires sont élaborés progressivement et manquent de cohérence. Ces rendez-vous, organisés, par exemple, tous les dix ans, favoriseraient la cohérence des textes.

Séverine CHAPPAZ, chargée d'études à la Documentation française

Afin de garantir les droits des Etats membres, vous proposez la création d'une Chambre des Nations. Ne pensez-vous pas que cette institution tiendrait le même rôle que le Conseil ? Pensez-vous, à l'instar de Gerhard Schroeder, qu'il faut réformer le Conseil en une Chambre des Etats ou souhaitez-vous créer une institution supplémentaire ?

Dominique LATOURNERIE

Votre remarque nous a déjà été soumise à réflexion. Nous avons pensé insérer plus directement les Parlements nationaux dans les institutions communautaires. La transformation du Conseil en Chambre exclurait les Parlements nationaux. Par ailleurs, un système mixte regroupant des émanations des Gouvernements et des Parlements me paraît compliqué.

Laurence AZOUX BACRIE, avocate

Je souhaite revenir sur la nécessité de rendre la parole aux citoyens. J'aimerais savoir comment sensibiliser, former et informer les citoyens. Il serait important qu'ils disposent d'un droit d'initiative.

Dominique LATOURNERIE

Le document que nous avons préparé, d'une cinquantaine d'articles seulement, constituerait un premier outil très utile qui rendrait les institutions européennes accessibles aux citoyens. La numérotation des articles du traité d'Amsterdam est déjà extrêmement complexe. J'ai, par ailleurs, évoqué d'autres procédés, comme l'introduction d'élus nationaux au sein de la deuxième Chambre du Parlement européen ou l'élaboration d'une Constitution conformément à la procédure démocratique. Par ailleurs, les institutions pourront développer une politique de communication adaptée. Actuellement, de gros crédits sont consacrés à la communication, malgré des résultats décevants.

Stéphanie POIREL, Assemblée des Régions d'Europe

Dans votre projet, prévoyez-vous d'accorder une place particulière aux régions, lesquelles ont un rôle politique indiscutable ? Ne comptez-vous pas impliquer davantage l'échelon régional ?

Dominique LATOURNERIE

Votre question rejoint les préoccupations de nos voisins de l'Est. J'ai assisté à de nombreuses réunions en Allemagne. Les *Länder* craignent que les institutions communes s'approprient les compétences qui sont les leurs actuellement. Je n'ai pas souhaité insérer dans la constitution un article relatif au rôle des régions. Il me semble que leur rôle doit être

défini au niveau national. Je ne pense pas qu'il soit souhaitable de communautariser l'existence des régions. Il convient de définir les rapports entre d'une part, les citoyens et l'Union et d'autre part, les institutions nationales et l'Union, à charge pour ces institutions nationales de répartir leurs compétences. Cette solution n'empêche pas une collaboration étroite entre, par exemple, les régions de Turin et de Lyon.

Catherine CHATIGNOUX, journaliste aux « Echos »

J'aimerais obtenir quelques explications supplémentaires quant à la deuxième Chambre dont vous proposez la création ? Dans votre schéma, la Chambre des Nations représente les différents Parements nationaux. Supprime-t-elle le Conseil des Ministres ? Le projet allemand souhaite que cette même Chambre représente les Etats. Cette solution entraînerait la suppression des représentations des Etats membres au sein du Conseil. Il me semble que cette divergence est profonde.

Dominique LATOURNERIE

Dans mon schéma, le Conseil des ministres ne figurerait plus comme tel dans le traité. Les Ministres devront encore se concerter mais il n'est pas important de l'inscrire dans une Constitution. En revanche, la Chambre des Nations représenterait les différents Parlements nationaux. Nous envisageons le maintien et l'accentuation du rôle, au niveau constitutionnel, du Conseil des chefs d'Etat et de Gouvernement.

Nicole CATALA

A l'inverse de Dominique Latournerie, je suis très attachée au maintien du Conseil des ministres. Je considère qu'il s'agit d'un espace irremplaçable de confrontation entre les points de vue nationaux ainsi qu'un lieu de compromis. Il est plus facile d'obtenir un compromis dans un Conseil réunissant quelques dizaines de personnes que dans une Assemblée dans laquelle siègent plus de 700 députés. Sa suppression induirait sans nul doute des tensions accrues.

En revanche, je suis très favorable à la création d'une seconde Chambre. Elle favoriserait le rapprochement des peuples et des institutions de l'Union. Je propose que chaque député européen soit élu au scrutin uninominal dans une circonscription. Il est possible de découper la France en 72 circonscriptions. Les citoyens connaîtraient ainsi le député européen qui les représente à Strasbourg. Je souhaite que la deuxième

Chambre assure un lien direct entre les Parlements nationaux et l'Union. J'adhère à l'idée d'un double mandat. Je pense qu'il serait judicieux d'élire, lors des législatives dans chaque Etat membre, entre 20 et 50 députés qui seraient titulaires d'un double mandat national et européen mais qui n'auraient pas la charge d'une circonscription nationale. Sans cela, je ne vois pas comment il sera possible d'insérer les Parlements nationaux dans le processus décisionnel communautaire. Ce double mandat existait à l'origine de la construction européenne et a, par la suite, été supprimé.

**Jean-Luc SAURON,
Professeur à l'Université Robert Schuman**

La Constitution doit répondre à une double exigence : une exigence de lisibilité et d'adhésion et une exigence d'ancrage dans la réalité de nos concitoyens.

Je compte au nombre de ceux qui estiment que nous disposons déjà d'une Constitution européenne. En revanche, tout ce qui aboutirait à modifier le triangle institutionnel actuel se ferait au détriment des Etats membres ou de l'Union. J'ai le sentiment que la création de la deuxième Chambre se traduirait par un amoindrissement de la souveraineté parlementaire et de son contrôle.

A mon sens, l'intérêt majeur de la Constitution réside dans la clarification de la répartition des compétences respectives des différentes institutions. Je ne partage pas l'opinion du Président Fuchs car j'estime que ce sont bien les compétences qui font les institutions et non l'inverse. A l'origine, la construction communautaire était un mécanisme de structuration du bloc de l'Ouest contre l'Est. Elle était une modalité de la Guerre froide. Aujourd'hui, nous héritons d'un mécanisme qui comporte encore des dysfonctionnements depuis la chute du Mur de Berlin. Depuis, nous avons du mal à percevoir ce vers quoi nous souhaitons évoluer. Les Français tiennent la Constitution pour une sorte de "Meccano" institutionnel. Tony Blair, à Varsovie, en octobre 2000, limite sa vision européenne à un grand marché, même s'il l'assortit d'un supplément d'âme. Le chancelier Schroeder, dans son projet, souhaite remettre en cause la PAC et les politiques régionales, car l'Allemagne a tiré les leçons de l'échec de sa réunification. Elle sait que la PAC repose sur la vieille antienne française selon laquelle l'Allemagne paiera. Cet équilibre est dépassé. Par ailleurs, le problème de la définition des compétences doit être résolu. Les pays candidats à l'intégration doivent être prêts à intégrer l'acquis communautaire. Pourtant, la répartition des compétences entre les échelons communautaire et national doit être revue. La répartition des compétences doit également être rapprochée des modalités d'adhésion afin de mettre fin au conflit existant entre les Parlements nationaux et le Parlement européen. Avant 1979, plus de 30 % des parlementaires européens étaient également parlementaires nationaux. Depuis les dernières élections de 1999, ce chiffre est inférieur à 3 %.

L'accroissement de la différenciation entre ces deux corps accentue leur concurrence. Il importe de mettre fin à ce conflit. De surcroît, nos concitoyens cernent mal l'action de chaque instance parlementaire. Cette incertitude dévalorise l'action politique de certaines institutions à qui l'on reproche leur inertie alors qu'elles sont juridiquement incompétentes. La répartition des compétences est donc un enjeu majeur.

L'exigence de lisibilité et d'adhésion suppose un ancrage réel. La réforme des institutions communautaires impliquera une modification du mode de fonctionnement interne. Ce forum sur l'Europe ne se limitera pas à la remise d'un rapport au Président de la République et au Premier Ministre. Il importe que le débat se prolonge parallèlement à la convention. En d'autres termes, il importe d'associer les citoyens français à la réflexion relative à la réforme de nos institutions nationales. J'insiste sur le fait que nous devons instaurer des mécanismes associant nos concitoyens. Madame Cresson avait ainsi favorisé la création de Groupes d'études et de mobilisation associant les administrations, les universités et les syndicats professionnels. Il convient, pour cela, que nous élargissions le spectre de collecte de l'information auprès de nos concitoyens, avant de remonter ladite information auprès du Gouvernement.

Il me semble également nécessaire de définir clairement qui doit être l'interlocuteur politique représentant l'Europe aux yeux des citoyens. Cette personne n'existe pas aujourd'hui. Une réforme du mode électoral des parlementaires européens doit donc intervenir.

En conclusion, je suis favorable à un acte fondateur fort. Plusieurs solutions ont été avancées. Le recours à une Constitution supposera, au préalable, une forte adhésion populaire. Je pense que nous devons bâtir des institutions européennes traduisant l'adhésion des citoyens à la construction de l'Europe. Nous devons les associer à la construction européenne. Je dois vous avouer que je ne peux comprendre comment nous pourrions disposer d'une Europe puissance sans ces évolutions.

Jean-Guy GIRAUD, Directeur du Bureau d'information du Parlement européen à Paris

Je souhaite revenir sur l'une des observations formulées par le Professeur Sauron. Il me semble que l'opinion publique est relativement familiarisée avec la notion de Constitution. Les organismes de sondages consultent régulièrement les Européens à ce sujet depuis trois ans. La moyenne européenne est très élevée puisque 60 % des citoyens de l'Union se sont prononcés en faveur de ce projet. Ils en ignorent certes le contenu mais sont favorables au principe même. De surcroît, 65 % des

Français y sont favorables. L'enquête effectuée par la délégation de l'Assemblée Nationale pour l'Union Européenne - qui n'est certes pas représentative - recense 700 réponses favorables pour 189 réticences. La notion de Constitution, pour nos concitoyens, serait la concrétisation d'une Europe politique.

Augusto AGHMATE, étudiant

Le dernier sondage réalisé auprès des jeunes européens quant à leur sentiment d'appartenance nous permet de constater que près de 70 % d'entre eux se définissent en premier lieu par leur appartenance à la nation, le sentiment d'appartenance à l'Europe venant bien derrière, même après l'appartenance à la commune. Il importe de prendre en compte l'intérêt des jeunes à propos de la question européenne.

Par ailleurs, s'agissant de la possibilité de sortie d'un pays membre de l'Union, je tiens à préciser que dans le système américain, les Etats ne peuvent quitter la Fédération qu'avec l'accord des autres Etats. Cette possibilité reste donc théorique.

Enfin, vous souhaitez associer au maximum les citoyens européens à la construction européenne. J'aimerais savoir quel rôle vous accordez au référendum au sein de l'Union Européenne. Est-il possible d'envisager une construction européenne basée sur le référendum ? Ainsi, lors de l'adoption de la Constitution de 1958, il a été demandé à chaque colonie française de se prononcer sur son maintien au sein de la communauté. Les Etats qui le refusaient pouvaient en sortir librement. Il s'agit là d'une véritable souveraineté. J'aimerais donc savoir si vous envisagez une telle consultation. Il serait effectivement souhaitable que les Etats expriment leur volonté d'appartenir à une structure politique qui, jusqu'à présent, n'était qu'économique. Cette approche économique a connu un grand succès. Aujourd'hui, personne ne conteste le rôle de l'Europe. Les personnes qui déplorent l'impuissance européenne se placent sur le terrain politique. Les exemples cités traduisant cette impuissance relèvent du domaine politique et sont liés au fait que l'Europe ne dispose pas de représentation politique. Cette situation est d'ailleurs normale puisque chaque Etat conserve ses prérogatives en ce domaine. Chaque Etat défend ainsi ses intérêts sur la scène internationale. L'Allemagne occupe une place importante auprès des pays d'Europe de l'Est. La France entretient des relations privilégiées avec les pays méditerranéens. Il est hors de question de demander à l'Italie quelle position la France doit adopter face à la situation libanaise.

Le référendum est le seul moyen permettant au peuple de s'exprimer. Il n'existe pas de pouvoir politique sans souveraineté. Or la souveraineté appartient au peuple. Quelle place accorderiez-vous au référendum d'initiative populaire, tel qu'il se pratique en Suisse ? Vous permettriez ainsi aux citoyens, par voie de pétition, d'initier des projets européens de grande envergure sur des thèmes à propos desquels ils se sentent concernés, et non uniquement de se prononcer sur des thèmes prédéterminés par des technocrates. Les citoyens ont de vraies interrogations, malheureusement ils ne sont pas entendus.

Gérard FUCHS

Je souhaite revenir sur le débat opposant une Europe politique à une Europe économique. La situation actuelle dans laquelle les Etats-Unis imposent une politique que l'Union Européenne ne peut que ratifier ne me paraît pas idéale pour l'avenir.

Avant de se poser la question du retrait, je pense que nous devons nous pencher sur la problématique de l'entrée de nouveaux Etats dans l'Union. Cette remarque me permet de réagir à une opinion d'Hubert Haenel que je ne partage pas. Faut-il que le futur traité, la future Constitution ou la future charte, soit adopté à l'unanimité des Etats membres et des Etats candidats qui seront éventuellement entrés, le moment venu, dans la future Union ? Cette question me paraît plus importante que le débat relatif au droit de retrait, droit qui existe dans la Constitution de certains Etats fédéraux, mais qui n'a jamais été utilisé. La question de la ratification du futur traité à l'unanimité ou non est centrale. Si l'on garde l'idée que les futurs traités, quels que soient leurs noms, restent adoptés à l'unanimité, cela implique la consécration du moins disant et l'exclusion de la notion d'Europe Puissance. En ce qui me concerne, je suis favorable à ce qu'un nouveau traité entre en vigueur dès lors que les principaux Etats membres l'auront ratifié. Certes, pareille disposition s'apparente à la formation d'un noyau dur. Pour autant, cette solution me semble nécessaire pour répondre aux défis actuels. Si l'on souhaite que l'Europe ne soit pas qu'un marché, mais aussi un groupe à même de définir une politique étrangère et de sécurité cohérente, le prochain traité devra contenir des éléments contraignants. Ce dernier ne sera donc sûrement pas adopté par l'ensemble des pays. J'espère donc que le prochain traité ou la prochaine Constitution – le contenu m'importe plus que le contenant – pourra entrer en vigueur dès lors que tant d'Etats l'auront ratifié. Ce groupe ratificateur restera ouvert aux pays désirant le rejoindre. Le problème du retrait me paraît dès lors secondaire.

Augusto AGHMATE, étudiant

Mais vous omettez que pour adhérer à un groupe, il est important d'en connaître les modalités de sortie.

Gérard FUCHS

Je ne suis pas contre l'idée d'un retrait possible. La phase de l'entrée me paraît simplement plus importante.

Hubert HAENEL

Lorsque j'invoquais l'unanimité, je signifiais que, pour modifier une future Constitution, une majorité d'Etat ne devrait pas imposer son point de vue à une minorité. En revanche, je suis favorable à ce que, une fois obtenu un accord sur un traité constitutionnel, ce dernier entre en application au fur et à mesure que les Etats le ratifient.

Dominique LATOURNERIE

Le projet que nous avons rédigé accorde une place importante au référendum d'initiative populaire. La nécessité d'intéresser les citoyens au contenu d'un texte constitutionnel implique sa ratification par voie de référendum, bien que ce mécanisme pose certaines difficultés puisque plusieurs Etats ignorent ce dispositif. Au-delà de ce recours exceptionnel, le mécanisme du référendum pourrait être utilisé dans trois cas :

- l'initiative d'un projet législatif,
- l'adoption,
- l'abrogation.

Je n'oublie pas que certaines nations craignent ce mécanisme en raison de son utilisation illégale, par le passé, par certains dictateurs. De surcroît, ce dispositif ne relève pas de la culture politique d'autres Etats. Cette solution supposera donc des modifications institutionnelles au sein des Etats-nations.

Florence DELOCHE-GAUDEZ, chargée de mission au Centre européen de Sciences Po

Je souhaite faire un commentaire et poser deux questions.

Ma remarque porte sur la création d'une seconde Chambre. Je souhaitais rappeler que la procédure implique, de manière implicite, la coexistence de deux chambres, à savoir le Parlement et le Conseil des ministres.

Par ailleurs, plusieurs intervenants ont abordé la question de la répartition des compétences. Je crains que ce thème ne provoque de nombreuses désillusions. En effet, Monsieur Latournerie le signalait, la plupart des compétences sont partagées.

Enfin, j'aimerais savoir ce que répondraient les partisans de la Constitution européenne à ceux qui s'interrogent encore sur ce que nous voulons entreprendre ensemble ? La Constitution peut-elle être à même de favoriser ce débat ?

Dominique LATOURNERIE

Votre dernière question me semble particulièrement pertinente. Je vous rappelle d'ailleurs que nous avons organisé au Sénat, au mois de juin 2000, un colloque dont le thème était "quelle Constitution pour quelle Europe ?". Le juriste a tendance à privilégier l'approche institutionnelle de ce sujet. En réalité, nous devons nous interroger sur la nature de l'Europe dans laquelle nous souhaitons vivre. Nous pouvons souhaiter une Europe qui soit également une puissance politique entendue dans le monde. Actuellement, les traités ne permettent pas aux institutions de jouer un tel rôle. Le renforcement du rôle politique des institutions européennes impliquerait d'ailleurs une forte réaction de la part des souverainistes.

Je reconnais la pertinence de votre remarque relative à la place actuelle du Conseil des ministres. Je préfère, pour ma part, que le rôle des institutions soit clairement défini selon des voies démocratiques.

Nicole CATALA

Ce point me semble capital. Il est effectivement important de nous interroger sur la nature de l'Europe que nous souhaitons. Pour ma part, je ne pense pas que les Etats européens soient mûrs pour participer à une

Europe puissante. Essayons, pour l'heure, de faire fonctionner, au niveau international, la politique commerciale commune. Il importe que les Etats européens s'accordent sur des positions communes dans le cadre des négociations au sein de l'OMC. Un succès démontrerait le poids de l'Union économique européenne.

S'agissant de la politique, je ne peux que constater que chaque situation de tension internationale génère un repli national. En effet, chaque " grand " Etat souhaite exister par et pour lui-même sur la scène internationale. Les initiatives de Tony Blair, de Jacques Chirac ou Gerard Schroeder, ainsi que les réclamations de Silvio Berlusconi souhaitant être convié à Londres, le prouvent. Il me semble malaisé de mettre en place une Europe politique intervenant dans les domaines des relations internationales et de la défense. Les " petits " Etats accèdent grâce à l'Union Européenne à la scène internationale. En revanche, les " grands " Etats pourraient ainsi se trouver décapités si nous mettions en place une instance supranationale qui se substituerait à eux sur la scène internationale. Nous ne sommes pas prêts, me semble-t-il, à l'accepter.

Gérard FUCHS

Même si nous ne sommes pas ici pour engager un débat entre parlementaires, je souhaite réagir sur ce point. Une personne évoquait la situation des Balkans. Quelle leçon peut-on tirer de cette crise ? Chaque Etat européen, qui a mené sa politique sur la base de son histoire, de ses traditions et de ses alliances, a été incapable d'influencer les événements jusqu'à ce que les Américains investissent militairement le terrain. L'Europe a été inexistante et a été incapable d'infléchir en quoi que ce soit l'évolution de ce conflit tragique dont nous n'avons d'ailleurs toujours pas mesuré toutes les conséquences. Une fois l'intervention américaine lancée, l'Europe a existé et a su défendre le droit international. Il importe avant tout de s'accorder sur ce que l'on désire faire ensemble. Si nous ne nous fixons pas pour objectif de définir notre politique internationale mais aussi de sécurité et de défense, ces assises ne serviront à rien et il demeurera inutile de débattre sur les contours d'un futur traité. L'exemple des Balkans illustre parfaitement le manque d'efficacité d'une action non concertée. La souveraineté n'est alors plus réelle mais formelle.

Nicole CATALA

La France et l'Allemagne qui avaient autrefois des politiques différentes à l'égard de la Serbie ont su adopter des positions communes. J'y vois un progrès notable.

Hubert HAENEL

Pour ma part, je pense que l'évolution du comportement de l'Europe dans le conflit des Balkans s'est faite sous la pression de l'opinion publique. Celle-ci souhaitait une action réelle de l'Europe dès les événements de Bosnie-Herzégovine. Lors du drame du Kosovo, l'Europe a su se faire entendre davantage. L'Europe a commencé à exister sous la pression de l'opinion publique. Notez qu'en Macédoine, son, action est plus cohérente.

La création d'une seconde Chambre impliquerait, en fait, l'instauration d'un Sénat européen. Cette instance ne jouerait pas un rôle délibératif mais remplirait une mission de contrôle et de débat avec les institutions qui président l'Europe, dans le domaine des deuxième et troisième piliers. Aujourd'hui, nous constatons que les Parlements nationaux sont absents de ces domaines. Leur intervention n'est prévue qu'au stade de la ratification. Nous pourrions imaginer de transformer l'actuelle Conférence des Organismes spécialisés en affaires Communautaires (COSAC). Elle réunirait régulièrement des représentants des Parlements nationaux qui resteraient députés ou sénateurs. Tony Blair et Lionel Jospin sont d'ailleurs partisans d'une telle solution. Au cours de l'année 2002, il convient que nous réfléchissions plus avant à cette question. En effet, en associant davantage les parlementaires nationaux au débat européen, nous associerons, de manière plus satisfaisante, nos concitoyens. Ces derniers, lorsqu'ils s'interrogent sur les questions européennes, contactent non les parlementaires européens mais les élus nationaux. Nous pourrions, par ailleurs, envisager que cette seconde Chambre puisse exercer un contrôle du respect du principe de subsidiarité. Elle pourrait ainsi saisir la Cour de Luxembourg lorsqu'elle estimerait que le principe n'est pas respecté dans tel domaine. Une réflexion doit être menée en ce qui concerne les deuxième et troisième piliers. Enfin, la création d'une seconde Chambre permettrait, à mon sens, de faire contrepoids au Parlement européen. N'y voyez aucune agressivité de ma part à l'encontre du Parlement européen. Ce dernier n'a effectivement aucun pouvoir dans les domaines des deuxième et troisième piliers, malgré la réitération de leurs demandes. De nombreux débats sont d'ailleurs organisés sur ces sujets auxquels participent Messieurs Solana et Patten. Cette piste doit être étudiée.

Jean-Luc SAURON

Je souhaite revenir sur la répartition des compétences. Vous présumez que ces compétences seront stables. Nous pourrions envisager d'effectuer un bilan des politiques communes menées depuis vingt ans afin d'apprécier l'exercice de chaque compétence et de l'attribuer à telle ou telle autorité. Les Allemands travaillent en priorité, sur la répartition des compétences. Il s'agit effectivement d'une exigence forte de la part des Länder. Nous ne pourrions nous entendre si nous ne nous accordons pas sur les objectifs de notre action. Il est important d'accepter la coexistence depuis 1973 – la date est choisie au hasard – de deux politiques. Chaque nouvelle adhésion n'a jamais remis en cause la possibilité ouverte de basculer vers l'une ou l'autre politique. La future Conférence intergouvernementale est l'occasion d'affirmer que seuls les Etats qui signeraient effectivement un contrat d'adhésion pourraient devenir membres de l'Union. Le principe de l'adhésion, dont nous parlons beaucoup à l'égard des citoyens, doit être imposé également aux Etats. Il importe que chaque Etat prenne position. Ainsi, un Etat qui ne souhaiterait participer qu'à l'union économique devra assumer ses responsabilités. Il ne prendrait pas part à l'Europe Puissance, mais relèverait du second cercle. Je reprends ici les théories du Président Delors. La prochaine Conférence ne doit pas reproduire les dérives constatées à Nice. Le double langage doit cesser au profit d'une adhésion constructive.

Hubert HAENEL

Je constat, à chaque fois que je me rends dans un pays candidat à l'Union, que nous insistons trop sur la notion d'acquis communautaire. Ces derniers pensent intégrer un grand marché, c'est-à-dire une Europe matérialiste. En effet, ils ignorent souvent que les pays membres partagent des valeurs communes. Il importe, en amont de la réflexion actuelle relative à la réforme institutionnelle et aux compétences, d'effectuer la synthèse des principes qui nous rassemblent. Les 52 articles de la Charte des droits fondamentaux européens reflètent parfaitement les valeurs protégées par l'Union. Les candidats à l'adhésion doivent se reconnaître dans lesdites valeurs. Dans ce cas, les pays candidats seront admis à rejoindre ce " club ". Il serait inopportun que ces pays rejoignent l'Union uniquement pour des raisons économiques. Si telle est leur ambition, il peuvent encore patienter. Cette affirmation, certes catégorique, devait faire l'objet d'un rappel à l'heure de l'élargissement. L'Europe est effectivement fondée sur des valeurs communes.

Anne DEYSINE, professeur

Nous avons largement évoqué, aujourd'hui, l'existence d'une seconde Chambre. Son rôle ne semble pas encore défini, même s'il semble parfois se rapprocher du rôle du Sénat français. D'autres interventions soulignaient la nécessité d'en faire une émanation des Parlements nationaux. Cette Chambre ne pourrait-elle pas jouer identique que celui tenu par le Sénat américain, c'est-à-dire l'affirmation du principe fédéral ? Cette mission rassurerait sûrement certains Etats.

Par ailleurs, je souhaite revenir sur la question de la répartition des compétences. La rédaction d'une Constitution de 50 articles ne devrait-elle pas s'accompagner d'une réflexion sur le rôle de la Cour de Justice européenne ?

Nicole CATALA

Je vais apporter un élément de réponse à votre première interrogation. Pour ma part – le temps m'a manqué pour exposer ce point – je suis favorable à un double contrôle de la répartition des compétences :

- un contrôle politique en amont. Il serait effectué par la seconde Chambre. Son avis serait ainsi sollicité si un Etat soulevait ce que la Délégation de l'Assemblée Nationale pour l'Union Européenne appelle une exception de subsidiarité. Cet avis interviendrait avant l'adoption du texte.

- un contrôle juridictionnel en aval. La cour de Justice continuerait à exercer un contrôle sur les textes déjà adoptés.

Je suis favorable à la coexistence de ces deux contrôles.

Dominique LATOURNERIE

Nous avons parlé du mode d'élection de la seconde Chambre. Nous sommes favorables à une émanation des Parlements. Je n'y reviens pas. Son rôle doit effectivement être défini. Nous envisageons de lui attribuer un rôle mixte. Il s'agirait, d'une part, d'une seconde Chambre à la française, c'est-à-dire qu'elle voterait les textes de portée législative communautaire. Des mécanismes de priorité de l'ordre du jour pourraient y être assortis. D'autre part, elle pourrait être la gardienne du principe de subsidiarité. Lorsqu'un Etat estime qu'un projet de nature législative

communautaire empiète sur ses compétences et porte atteinte au principe de subsidiarité, la Chambre tranchera. Elle pourrait d'ailleurs être également saisie par un parlementaire ou même s'autosaisir. Son rôle sera politique. Elle aura donc un véritable pouvoir de décision. En cas de violation du principe de subsidiarité, la Chambre pourra soit décider d'elle-même, soit saisir la Cour de Justice européenne. Nous sommes favorables à cette seconde solution. Je rappelle que la Cour de Justice n'est pas une institution politique de l'Union, mais une institution juridictionnelle. Nous ne lui reconnaissons donc pas le droit de trancher. Nous n'accordons à la Cour que le droit de rendre un avis qui sera communiqué à la Chambre des Nations. Si la Chambre des Nations suit cet avis, la règle de la majorité simple suffira. En revanche, si elle décide de passer outre cet avis, la majorité qualifiée serait requise. J'insiste sur le caractère politique de cette seconde Chambre dont le rôle ne devra en aucun cas se limiter à celui d'un organisme consultatif.

Gérard FUCHS

Chacun semble s'accorder sur la nécessité de créer une Chambre des Etats et sur le rôle politique qu'elle devra jouer. En effet, cette instance se verra confier le contrôle de la mise en œuvre du principe de subsidiarité. Elle devra apprécier la légitimité de l'exercice de telle compétence par telle institution européenne. Cette affirmation nous entraîne inéluctablement sur le thème de notre seconde table ronde, à savoir quel gouvernement pour l'Europe ? Deux voies sont envisageables. Une première école assimile le futur gouvernement à un Conseil des Ministres dont la compétence serait étendue aux affaires générales. Dans ce cas, le Conseil des ministres ne pourra également constituer la Chambre des Etats. Une Chambre spécifique devra donc être créée. Les institutions politiques seraient désormais au nombre de quatre : la Commission, le Conseil des ministres, la Chambre des Etats et le Parlement européen. Nous assisterons ainsi à la disparition du traditionnel triangle institutionnel. Une seconde voie envisage la suppression de la Commission. Une institution qui jouerait le rôle d'un Gouvernement européen prendrait sa place. L'actuel Conseil des Ministres serait remplacé par une Chambre des Etats. Le triangle institutionnel serait certes redéfini, mais préservé. Je suis favorable à la conservation du Conseil, proche de nos schémas de pensées habituels. Avant de définir clairement ce que sera la seconde Chambre, nous devons nous interroger sur l'instance qui exercera la fonction gouvernementale, du moins dans le domaine des compétences exclusives de la Communauté européenne. Le chapitre des compétences partagées sera plus problématique.

Hubert HAENEL

Je souhaite intervenir sur le rôle joué par la Cour de Justice. La question de la nature de la Cour de Justice européenne doit impérativement accompagner les réflexions sur une organisation constitutionnelle de l'Union Européenne. Une évolution de sa nature interviendra lorsque celle-ci deviendra une Cour Suprême.

S'agissant de la seconde Chambre, les avis divergent. Notre groupe de réflexion adopte une conception modeste. Nous préconisons que chaque pays dispose d'un même nombre de représentants. Nous rejetons toute différence entre les grands, moyens et petits Etats. Elle aurait pour mission le contrôle des deuxième et troisième piliers. Elle aurait également le pouvoir de saisir la Cour suprême que deviendrait la Cour du Luxembourg.

Danièle MAUDIT, Présidente du Mouvement européen du Cher

Je souhaite réagir aux propos de Nicole Catala, selon laquelle les petits Etats seraient "décapités" par la création d'une Union politique supranationale. Elle a également affirmé que chaque Etat souhaitait défendre son propre point de vue et que, dans ce cadre, de nombreux chefs d'Etat s'étaient rendus à Washington. Pour ma part, j'estime que ces petits Etats – si tant est que nous pouvons les qualifier ainsi – sont aujourd'hui très peu présents sur la scène internationale. Seule la France, l'Angleterre ou l'Allemagne ont suffisamment de poids pour occuper une place, certes subsidiaire, aux côtés des Etats-Unis. Je pense donc que leur adhésion à une Union politique leur garantirait une meilleure représentation au niveau mondial.

Par ailleurs, je dois vous faire part aujourd'hui d'une grande déception. En effet, il est tout à fait regrettable que l'Europe ne sache pas, à l'heure actuelle, parler d'une seule voix. Nous devons unir nos forces, à défaut de quoi nous resterons des satellites des grandes puissances.

Enfin, un intervenant a espéré un acte fondateur fort représentant un point d'ancrage. Je souhaite que cet ancrage se situe non seulement au niveau de l'Europe qui deviendrait une force, mais aussi au niveau national. Je souligne que j'aime mon pays. En effet, conformément au principe de subsidiarité, mon pays, la France, abandonnera le droit de battre monnaie, élément important de la souveraineté. Je me reconnâtrai comme citoyenne d'un pays relevant de l'Europe, mais conservant ses spécificités et n'abandonnant à la Fédération que les éléments

transnationaux. Je précise que j'aime mon pays et que je me reconnâtrai dans cette Union.

Un intervenant a également souligné qu'il appréciait la clarté des organisations. Récemment, dans cette salle, Valéry Giscard d'Estaing affirmait que la France appartenait à une Union d'Etat gérant des compétences fédérales. Cette affirmation m'a inquiétée. L'Union qui repose sur des institutions créées pour gérer une économie commune ne peut se permettre, sans le dire, de gérer des affaires de nature fédérale et relevant des domaines politiques ou de la défense. Les institutions actuelles sont insuffisamment représentatives pour intervenir dans de tels domaines. Le Gouvernement actuel de l'Europe ne peut gérer des compétences fédérales.

Nicole CATALA

S'agissant des petits Etats et de leur représentation sur la scène internationale, je souhaite préciser que la personne que nous venons d'entendre a vraisemblablement compris le contraire de ce que j'avançais. J'ai affirmé que les petits Etats sont grandis par la présence de l'Europe sur la scène internationale alors que les grands Etats redoutent d'être amputés par le transfert de certaines compétences politiques.

Aymeric PONTVIANNE, étudiant

Ma question concerne le rôle du Conseil européen. Un intervenant a souligné l'exigence d'une réflexion sur la souplesse ou la rigidité de la future Constitution. Envisagez-vous d'accorder un pouvoir constituant permanent ou préférez-vous que ce pouvoir constituant ne se réunisse que tous les dix ans ? La souplesse exigée par la construction européenne nécessite peut-être l'instauration d'un pouvoir constituant permanent. Ne serait-il pas judicieux de confier ce pouvoir constituant européen au Conseil Européen ? Cette instance, éventuellement assistée d'une cellule ministérielle, définirait les droits fondamentaux, attribuerait les compétences et définirait les grandes orientations des politiques de l'Union. L'institution d'un pouvoir constituant permanent lèverait les obstacles à la fédéralisation du reste du système qui s'ouvrirait ainsi à une plus grande démocratisation.

Dominique LATOURNERIE

Je me souviens des cours du regretté Professeur Capitant. La Constitution doit-elle être stable ? Le Professeur expliquait que la Constitution devait être suffisamment stable tout en permettant des évolutions pour prévenir des révolutions. Je crois que l'adoption d'une Constitution, assortie d'un mécanisme permanent de modification, s'opposerait à notre objectif de stabilité des institutions. En revanche, nous devons prévoir des possibilités d'évolution. Le projet prévoit donc ce que nous avons appelé des Lois organiques, probablement en raison d'un nationalisme exacerbé. Il s'agit de textes dérivés ne relevant pas directement de la Constitution. La modification de la Constitution – courte – nécessiterait le recours à des mécanismes lourds, c'est-à-dire le recours à la procédure de la révision.

Je souhaite revenir sur les propos de Gérard Fuchs à propos du Gouvernement. La Commission, bien que très critiquée, n'a pas démérité et a effectué un travail remarquable depuis quelques années. Dans le projet que nous avons élaboré, nous avons prévu de remplacer la Commission européenne par un Gouvernement. Ce mot ne doit pas attiser les peurs. Il s'agirait d'un véritable gouvernement de l'Union. Il importe de s'interroger sur sa composition. Des discussions – à la limite du convenable – sont intervenues à ce sujet sur la côte basque, puis à Nice. Nous avons assisté à la fronde des petits Etats à l'encontre des grands Etats. Nous devons évacuer ce problème de la composition. Afin de mettre en place un gouvernement fort, ce dernier doit être limité et composé par secteurs et non par Etats. Le Conseil des Chefs d'Etat et de Gouvernement en désignerait le Président, lequel constituerait lui-même son équipe. Cette équipe serait, par la suite, présentée au Parlement et au Conseil. Je souligne que la composition ne reposerait pas sur la nationalité, mais sur des équilibres politiques. La notion d'un Gouvernement européen est essentielle.

Laurent DELAHOUSSE, sous-directeur des affaires communautaires au ministère des affaires étrangères

Je souhaite revenir sur le thème de la Constitution. Je me demande si la question de la création de la seconde Chambre n'émane pas tant de la nécessité d'une Constitution européenne que de l'inadaptation de la Constitution française à la construction européenne. Le Danemark dont le Parlement contrôle étroitement le Gouvernement dans les négociations européennes demande-t-il la création d'une seconde Chambre ? En effet, tous les vendredis, les ministres danois se rendent devant la Commission des Affaires européennes du Parlement d'où ils reçoivent un mandat

impératif pour toutes les sessions du Conseil qui se tiendront la semaine suivante puis viennent rendre compte du résultat des négociations. Ils sont d'ailleurs ouvertement critiqués lorsqu'ils ont dépassé leurs instructions. Je me demande donc si la question d'une seconde Chambre n'est pas une préoccupation franco-française, née des déficits du contrôle du Parlement français sur l'exécutif dans les négociations communautaires. Les manuels de droit constitutionnel européen indiquent que 80 % des textes législatifs français seraient directement d'inspiration communautaire. Le chiffre n'est peut-être pas tout à fait exact. Il n'en reste pas moins qu'une énorme proportion de notre législation provient des textes communautaires. La Constitution française prévoit une séparation stricte entre le domaine du Règlement et celui de la Loi. La procédure de l'article 88-4 permet ce contrôle. Manifestement, ce mécanisme ne suffit pas puisque le Parlement français demande la création d'une seconde Chambre au sein des institutions européennes. Il me semble que nous devrions, avant toute chose, régler ce problème dans notre pays, avant de nous pencher sur la répartition des compétences au sein de l'Europe.

Gérard FUCHS

Votre remarque est extrêmement pertinente. L'Assemblée Nationale et le Sénat ont dû attendre quarante ans, après l'adoption de la Constitution et des premiers traités communautaires, pour obtenir le droit d'examiner un certain nombre de textes en cours de discussion à Bruxelles. Des progrès ont certes été accomplis depuis deux ans. Néanmoins, je partage votre point de vue : la démarche qui consiste à faire examiner un texte par le Parlement ou par les délégations avant son adoption en Conseil est importante. En général, plusieurs Conseils sont organisés avant la décision ultime. Je ne suis pas pour autant favorable au mécanisme du mandat ultime. Si tous les pays membres adoptaient la méthode danoise, la construction européenne ne pourrait avancer. Si des progrès étaient accomplis au niveau national, la frustration parlementaire et citoyenne, constatée aujourd'hui, serait moins vive.

Hubert HAENEL

Le contrôle parlementaire, en France, est plus effectif que vous ne le pensez. Ce point mériterait d'ailleurs que vous vous y penchiez. Sachez que des progrès ont d'ores et déjà été réalisés depuis plusieurs années. Par ailleurs, la création d'une seconde Chambre n'a pas pour objectif d'optimiser le contrôle des textes communautaires par les parlementaires français. Nous souhaitons que les représentants des Parlements nationaux,

ensemble, fassent part de leurs positions à l'autorité qui présidera l'Europe.

Nicole CATALA

De nombreux analystes étrangers m'ont fait part de leur sentiment. Ils estiment que ce débat est franco-français. Si nous avons accompli de nombreux progrès, ces derniers restent insuffisants. Pousser le contrôle du législatif sur la conduite de la politique européenne par le gouvernement impliquera une révision constitutionnelle. Aucun gouvernement français ne l'a accepté jusqu'à présent, y compris l'actuel gouvernement qui a rejeté les amendements en ce sens lors de la discussion relative à la ratification du traité d'Amsterdam. Il est évident que nous ne pourrons faire l'économie d'une révision constitutionnelle en France. Il appartient désormais à l'exécutif de faire le premier pas.

Gérard FUCHS

Cette session va prochainement prendre fin. Je propose que chaque intervenant nous fasse part de ses conclusions.

Dominique LATOURNERIE

J'ai apprécié la diversité des positions. Nous nous rendons compte que chaque thème soulève de nombreuses interrogations et admet plusieurs solutions. Je pense qu'il convient de réinsérer les Parlements nationaux au sein des instances européennes et que nous devons privilégier un exécutif européen fort qui garantisse la solidité de l'Europe. Ce gouvernement devra intervenir dans des domaines nouveaux, c'est-à-dire dans le domaine politique, mais aussi dans des domaines réorganisés en mettant fin à la technique des " Pères fondateurs ".

Nicole CATALA

Je tiens à réitérer mon attachement à la sémantique. Chaque mot a un poids juridique et une dynamique politique : je ne suis donc pas favorable à une Constitution mais à une Charte. De surcroît, ce texte n'aura de sens que si l'on parvient à clarifier la répartition des compétences entre l'Etat et l'Union. Par ailleurs, l'efficacité des réunions des instances décisionnelles européennes bute actuellement sur le

problème des langues. Enfin, il importe que des parlementaires nationaux participent au processus de décision européen.

Hubert HAENEL

Dans le prolongement des propos des Présidents Fuchs et Barrau et du ministre Moscovici, la France comptera trois représentants dans le cadre de la Convention qui se réunira à compter du mois de février ou mars prochain : un membre du Sénat, un membre de l'Assemblée Nationale et un représentant de l'exécutif. Nos débats m'incitent à proposer que ces trois représentants initient un débat au sein de chaque instance, en associant la Société civile. Je crois que nous devons poursuivre notre réflexion sur la problématique qui nous était soumise aujourd'hui.

Jean-Luc SAURON

Le mécanisme danois ne pourra être appliqué en France. Il repose effectivement sur une structure gouvernementale de coalition, dispositif que la France ignore. De surcroît, ce mécanisme a été initié alors que les textes étaient votés à l'unanimité. Aujourd'hui, ce mécanisme est marginal. D'ailleurs, le Parlement danois en a conscience puisqu'il a installé un bureau au Parlement européen afin de faire du lobbying auprès des parlementaires européens non danois. Il a donc perçu les limites de son action globale. L'idée selon laquelle le déficit français trouverait son prolongement dans cette seconde Chambre est erronée. Se pose, en fait, le problème de l'avènement de la VI^e République. Le Parlement national, qui s'est trouvé bousculé par la montée des instances communautaires, a retrouvé une position de force face à notre exécutif français à la suite de l'adoption de l'article 88-4 de la Constitution.

Gérard FUCHS

Nous voici parvenus au terme de nos débats. Je constate que personne n'a remis en cause le principe de la rédaction d'un texte fondateur, politique, accessible aux citoyens et qui défendrait la raison d'être de l'Union Européenne. Sur cette brève conclusion, je vous invite à rejoindre à l'Hôtel Lassay où un déjeuner vous sera servi.

DEUXIEME TABLE RONDE :

QUEL GOUVERNEMENT POUR L'EUROPE ?

Gérard FUCHS

Il convient tout d'abord de rappeler quelques résultats de l'enquête internet sur l'avenir de l'Europe organisée par la Délégation pour l'Union Européenne de l'Assemblée nationale. Sur les 1 400 réponses générées par cette enquête, 75 % des personnes ayant répondu se sont prononcées en faveur de l'instauration d'un gouvernement européen. En revanche, les réponses furent moins unanimes pour déterminer qui devrait assurer la fonction de l'exécutif européen. Sur les personnes ayant plébiscité l'instauration d'un gouvernement européen, un tiers souhaitait que cette fonction soit assumée par la Commission européenne, constituée de membres nommés par les Etats, un deuxième tiers préférerait que ce soit le Conseil des ministres, composé de représentants des gouvernements nationaux, et un dernier tiers choisissait le Conseil européen, comprenant les chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'Union.

Marc Drouet a rappelé que l'intitulé même de notre débat marquait implicitement la nécessité de créer un gouvernement européen. Pour ceux qui, comme moi, estiment que cette instauration est nécessaire, l'intitulé de notre débat montre que, traité après traité, nous avons progressé sur cette question. A présent, il convient d'étudier les modalités possibles d'instauration de ce gouvernement. C'est tout le sens de notre table ronde.

Laurent COHEN-TANUGI,
avocat

➤ *Quel gouvernement pour l'Europe ?*

- *La nécessité d'un gouvernement européen*

Quel gouvernement pour l'Europe ? La question renvoie à la carence principale de l'Union européenne aujourd'hui, à savoir l'absence d'un gouvernement digne de ce nom. L'Europe dispose d'une administration, avec la Commission européenne, d'un pouvoir législatif, à travers le Conseil des ministres, et d'un pouvoir judiciaire, mais elle ne possède pas de gouvernement. Tant que l'Europe demeurait une communauté économique, cette absence de gouvernement n'était pas un problème : un marché commun nécessite surtout une administration et un pouvoir judiciaire.

Aujourd'hui, alors que l'Union européenne se veut une entité politique, cette lacune est fortement préjudiciable. Elle l'est d'autant plus dans le contexte international actuel, à la suite des événements du 11 septembre. L'Europe doit désormais se prendre en charge dans le domaine de la sécurité intérieure, de l'action judiciaire et policière, de la diplomatie et de la défense : autant de missions qui sont éminemment régaliennes. L'instauration d'un gouvernement européen apparaît donc comme une véritable nécessité.

Je rappelle que le terme de « gouvernement » n'est pas synonyme d'exécutif, même si la carence essentielle de l'Europe concerne la fonction exécutive. Aux Etats-Unis, le terme *government* désigne la réunion des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. En France, le terme de gouvernement est utilisé, au sein des institutions de la V^e République, pour signifier l'imbrication croissante, dans les démocraties modernes, des fonctions exécutives et normatives. La Communauté européenne se caractérise précisément par l'imbrication des fonctions législative et exécutive, au sein du Conseil des ministres, d'une part, et, dans une moindre mesure, de la Commission, d'autre part.

Pour autant, un gouvernement présente au moins trois caractéristiques fondamentales : la permanence, la capacité de décision et d'action et la responsabilité politique.

Aujourd'hui, une multiplicité d'acteurs participent à ce qui tient lieu de « gouvernement » de l'Europe : le Conseil européen, le Conseil des ministres, la Commission, la présidence de l'Union et les Etats membres à titre individuel ou collectif. Cependant, aucune de ces institutions, prises individuellement ou dans leur ensemble, ne répond aux trois caractéristiques susmentionnées. Seule la Commission est dotée de permanence, mais elle n'a pas de véritable capacité de décision et d'action. Quant au Conseil des ministres et au Conseil européen, ils sont intermittents. Aussi, ces institutions, prises individuellement ou collectivement, ne forment en aucun cas un gouvernement. Si tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il faut partir de l'existant, des divergences apparaissent sur les modalités d'instauration d'un gouvernement européen à partir des institutions existantes. Deux modèles principaux se dégagent : le modèle faisant de la Commission le futur gouvernement de l'Europe, et celui qui assigne ce rôle au Conseil européen et au Conseil des ministres.

- *Les deux modèles traditionnels*

La Commission comme futur gouvernement de l'Europe

Cette proposition correspond aux schémas présentés par l'Allemagne, aussi bien par Joschka Fischer et Gerhard Schröder récemment, que par Karl Lamers et Wolfgang Schäuble en 1994. Dans ce modèle, la Commission deviendrait le gouvernement de l'Europe, avec une présidentialisation accrue. Le président de la Commission formerait son gouvernement, responsable politiquement devant le Parlement européen, et le Conseil des ministres se transformerait, à la faveur de l'élargissement de l'Union, en une Chambre des Etats. Ce modèle a le mérite de la cohérence. Il paraît correspondre à l'évolution à long terme de l'Europe, mais semble peu réaliste politiquement à court terme à en juger par les réticences qu'ont suscité les propositions allemandes, notamment en France.

Avant d'aborder le second modèle, je voudrais me référer à la proposition présentée par Messieurs Alain Juppé et Jacques Toubon, il y a environ un an. Cette proposition consistait à remplacer à la fois la Commission et le Conseil des ministres, par « un gouvernement européen » nommé par le Conseil européen. Parallèlement, une Chambre des Etats, composée de parlementaires nationaux, représenterait les différents Etats membres. Ce modèle bouleverserait les institutions

communautaires de façon conséquente, ce qui, eu égard à nos remarques précédentes, constitue en soi un handicap.

Par ailleurs, de deux choses l'une : soit ce gouvernement européen ressemble à s'y méprendre à l'actuel Conseil des ministres, et le modèle devient totalement intergouvernemental car il n'existe plus d'organe indépendant des Etats ; soit cette nouvelle institution est un clone de la Commission, et l'on rejoint alors les propositions allemandes, à cette différence près que les gouvernements nationaux ne sont plus présents dans le jeu institutionnel en raison de la suppression du Conseil des ministres. Or, les exécutifs nationaux ont, dans les démocraties modernes, un rôle qui les rend indispensables au sein d'un pouvoir normatif européen, au moins sur le moyen terme. Je ne crois pas non plus que les parlementaires nationaux doivent intervenir directement et à égalité dans le jeu institutionnel européen. Je ne suis donc pas convaincu par ce schéma.

Le modèle centré sur le couple Conseil européen / Conseil des ministres

Ce modèle a traditionnellement la préférence des dirigeants français. Il transparaît notamment dans le discours de Lionel Jospin du mois de mai dernier, qui prenait position en faveur d'un renforcement du Conseil européen et de l'actuel Conseil des ministres, notamment pour le Conseil des affaires générales, qui est composé des ministres des Affaires étrangères, et qui a un rôle de coordination des affaires communautaires. Ce Conseil deviendrait quasi-permanent et serait composé des ministres des Affaires européennes, qui deviendraient les coordinateurs généraux de l'action européenne au sein des gouvernements nationaux.

Cette proposition était du reste inspirée par les travaux de l'association Notre Europe présidée par Jacques Delors. Ce modèle entraînerait donc un renforcement à la fois du Conseil européen et du Conseil des ministres. En revanche, la Commission est, dans ce schéma, peu valorisée. Il s'agit donc d'un modèle plutôt intergouvernemental.

- *La voie de la synergie Commission / Conseil*

L'impasse à laquelle conduisent les schémas qu'on vient d'évoquer incite à rechercher une troisième voie, reposant fortement sur la spécificité institutionnelle communautaire, c'est-à-dire un gouvernement qui associerait et renforcerait à la fois la Commission et le Conseil. Cette proposition a été développée dans le rapport de la commission du Plan présidée par le Professeur Jean-Louis Quermonne à laquelle j'ai eu l'honneur de participer.

Le Conseil et la Commission seraient, d'une part, restructurés de manière symétrique, en formations, pour le Conseil, et en directions générales, pour la Commission, se correspondant les unes les autres. Les missions de ces formations et de ces directions générales correspondraient aux tâches qui incombent traditionnellement à un gouvernement.

D'autre part, des réformes seraient engagées tant au sein du Conseil que de la Commission. S'agissant des restructurations internes au Conseil, la proposition de Jacques Delors reprise par Lionel Jospin, qui consiste à faire évoluer le Conseil des Affaires générales en un organe quasi-permanent, composé des ministres des Affaires européennes avec un portefeuille élargi, me paraît très bienvenue. Cette réforme devrait s'accompagner de la généralisation du vote à la majorité qualifiée, afin de renforcer l'efficacité du Conseil.

Quant à la Commission, elle devrait, en parallèle, évoluer vers davantage de présidentialisation, de collégialité et de responsabilité politique ; ses compétences devraient être étendues à l'ensemble des domaines d'intervention de l'Union, y compris les deuxième et troisième piliers.

Enfin, le Conseil européen jouerait, dans ce schéma, un rôle de chef d'Etat collectif. Ses missions consisteraient à impulser, à orienter et à arbitrer. L'introduction de telles réformes rendrait secondaire la question complexe de la présidence de l'Union.

Pour conclure, je dirais que cette troisième voie paraît réaliste, dans la mesure où elle s'inscrit dans le prolongement du modèle communautaire d'origine ainsi que des réformes récentes. Mais je voudrais également souligner que le traité Nice n'a pas réglé la question du gouvernement de l'Europe, bien au contraire. De surcroît, cette question n'est pas présente dans l'agenda 2004, tel qu'il a été esquissé au sommet de Nice. Aujourd'hui, la question de l'instauration d'un gouvernement européen n'est donc pas formellement posée, alors qu'elle est devenue la question-clé. Il faut donc espérer que la Convention qui sera mise en place au prochain Conseil européen de Laeken ne se cantonnera pas aux quatre thèmes, pour la plupart secondaires, identifiés à Nice, mais se saisira au contraire de cette question fondamentale.

Henri FROMENT-MEURICE, Ambassadeur de France

Si j'ai bien compris votre schéma, vous souhaitez que la Commission conserve un commissaire par Etat. Pensez-vous qu'il soit possible de réduire le nombre de commissaires, en fonction des

portefeuilles correspondant aux compétences de la Commission ? Cela permettrait de créer un gouvernement stable, qui ne soit pas fondé sur la représentation des gouvernements nationaux. En maintenant un commissaire par Etat, l'esprit originel de la Commission est abandonné. Ces commissaires sont simplement des représentants des gouvernements nationaux. A Nice, nous avons constaté combien tous les Etats de l'Union sont attachés à ce principe. De surcroît, les pays candidats souhaitent maintenir ce système. Pour ma part, je crains qu'en persistant dans cette voie, nous n'aboutissions à une Commission encore plus ingouvernable. La Commission doit être une force de propositions supranationale, indépendante des Etats.

Laurent COHEN-TANUGI

Dans un schéma idéal, la Commission devrait être un collège restreint dont les membres seraient nommés par son Président, en abandonnant le principe du lien entre commissaires et Etats. Toutefois, je dois reconnaître – ainsi que vous l'avez souligné – que les Etats ne sont pas disposés à renoncer au principe d'un commissaire par Etat. Les deux conférences intergouvernementales d'Amsterdam et de Nice n'ont pas permis de convaincre les petits pays de renoncer à ce principe. Il nous faut donc trouver un compromis à moyen terme, par exemple en recomposant la Commission en fonction de portefeuilles " ministériels ". Il faudrait mettre en place une forme de hiérarchisation, afin de permettre à chaque Etat d'être représenté tout en modulant les niveaux de responsabilité. A terme, il sera nécessaire d'abandonner définitivement le lien entre commissaires et Etats. Ce compromis en serait une première étape.

Philippe LEMAITRE

Le renforcement du Conseil des ministres, par son caractère de permanence, permettra-t-il réellement de diminuer le risque de paralysie tel qu'on le connaît aujourd'hui ? Le vote à la majorité qualifiée sera-t-il suffisant pour garantir l'efficacité du Conseil ?

En ce qui concerne le renforcement des pouvoirs de la Commission, ne craignez-vous pas que son actuel déclin ne rende difficile la concrétisation de ce projet, notamment en ce qui concerne l'extension de ses compétences au deuxième pilier ? Des événements récents, par exemple le Conseil européen de Gand, ont démontré que le travail à 15 pays membres est extrêmement délicat. Cela peut faire craindre les futures rencontres quand l'Union aura achevé son élargissement. Plusieurs dossiers s'annoncent particulièrement difficiles, notamment le

travail avec les pays neutres en matière de défense. D'une façon plus générale, la question de la confiance entre les Etats membres me paraît primordiale.

Laurent COHEN-TANUGI

Ces questions sont en effet fondamentales. En ce qui concerne le Conseil, je rappelle que le projet consisterait à transformer le Conseil des affaires générales en un Conseil quasi-permanent. Il s'agit donc réellement d'une nouveauté, par rapport au fonctionnement actuel. Ce nouveau dispositif, associé à la procédure de vote à la majorité qualifiée, ne peut qu'accroître l'efficacité du Conseil.

Parallèlement à cette mutation du Conseil, la Commission monterait elle-aussi en puissance dans son rôle d'initiative et d'expertise. Vous avez affirmé que le pouvoir de la Commission se trouvait dans une phase de déclin. En ce qui me concerne, je suis convaincu que la Commission a été délibérément affaiblie, après le débat sur le traité de Maastricht. Les Etats ont décidé de se retrancher derrière cette instance pour traiter des mécontentements vis-à-vis de l'Union. Toutefois, en créant un gouvernement européen centré sur le Conseil et la Commission, il est possible de donner à cette dernière un nouvel élan.

Par ailleurs, j'estime que l'Europe doit posséder, au sein de la Commission, une capacité d'expertise et d'initiative dans tous les domaines d'action de l'Union. Le pouvoir de décision incombe au Conseil des ministres et au Conseil européen, mais l'expertise et la force de proposition doivent faire partie des missions essentielles de la Commission.

Enfin, votre dernière remarque se situe au-delà de la question du gouvernement européen. Elle renvoie à la problématique de la géométrie variable et de l'architecture de l'Europe. Dans ce cadre, il convient de déterminer s'il est réellement possible que l'ensemble des Etats membres, qu'ils soient 15 ou 25, agissent de concert. Selon moi, si les Etats membres souhaitent que l'Europe soit une puissance, ils n'auront d'autre choix que de clarifier les aspirations de chacun. Les pays qui désirent créer une Europe avec une réelle dimension diplomatique et militaire doivent en avoir la possibilité. Les Etats qui ne désirent qu'intégrer l'espace économique européen ne doivent en aucun cas empêcher l'Union d'évoluer vers une dimension plus politique. Il est dommage que certains élargissements passés n'aient pas clairement posé cette question.

Dominique LATOURNERIE

Votre exposé était très clair en ce qui concerne la Commission et le Conseil. Cependant, j'aimerais que vous nous précisiez votre conception de la présidence du gouvernement européen. Pour ma part, il me semble qu'une institution ou une entreprise ne peut pas fonctionner si un responsable n'est pas clairement identifiable. Aussi, j'estime que le changement de présidence tous les six mois n'est pas pertinent.

Laurent COHEN-TANUGI

Le sujet est effectivement complexe, mais peu accessoire, c'est pourquoi je l'ai laissé de côté. Deux solutions peuvent se dessiner. D'une part, le président de la Commission peut devenir président du Gouvernement européen, dans le cadre du premier schéma que je vous ai présenté. Cette première possibilité a le mérite de la cohérence mais, tout comme la proposition de transformer la Commission en gouvernement, elle suscite des résistances de la part de nombreux Etats membres.

D'autre part, le Conseil européen peut élire lui-même son président, en son sein (mais cette fonction est difficilement compatible avec celle de chef d'Etat ou de gouvernement) ou à l'extérieur. Cependant, les réticences des Etats peuvent être nombreuses, tant le pouvoir donné à ce président serait important. Je suis convaincu que le Conseil européen, dans un fonctionnement plus régulier, pourrait jouer le rôle d'un chef d'Etat collectif, ce qui permettrait de conserver le système de la présidence tournante. La présidence tournante a des vertus pédagogiques. Cela permet à chaque Etat membre, et notamment aux nouveaux entrants, d'acquérir une expérience en matière de gestion des institutions européennes et d'acculturer les administrations nationales à l'Europe. Il me semble qu'il est important de conserver, dans un premier temps, cette présidence tournante.

A long terme, le président de la Commission devrait occuper la fonction de président de l'Union. Cette perspective reste lointaine et la voie la plus pragmatique, à court et moyen terme, consiste à transformer le Conseil européen en un chef d'Etat collectif.

Alain JUPPE,
député, ancien Premier ministre

➤ *Face aux défis de l'Europe, la nécessité d'une approche institutionnelle*

Il convient d'abord de préciser les raisons qui rendent nécessaire l'approche institutionnelle pour relever les défis auxquels l'Union européenne est confrontée. Face au problème de l'élargissement, nous ne pouvons faire fi de l'approche institutionnelle.

Une opinion courante consiste à penser que les institutions ne sont que secondaires, l'important résidant dans le contenu de la construction européenne. Cette approche est tout à fait juste, mais la mécanique ne doit pas pour autant être négligée. Dans tout organisme, la capacité à atteindre certains objectifs est fonction des modalités de fonctionnement. Je rappelle ainsi que la première réforme engagée par le Général De Gaulle en 1958 fut une réforme institutionnelle. Il considérait en effet que la crise que traversait la France était due à un dysfonctionnement des institutions. Je considère, toutes proportions gardées, que l'Union européenne vit aujourd'hui un tournant similaire.

• *Une réflexion élargie*

Par ailleurs, l'approche institutionnelle nous permet de répondre à des questions d'ordre constitutionnel qui se posent depuis l'amorce de la construction européenne. Du marché économique du charbon et de l'acier jusqu'à la monnaie commune, les objectifs se sont succédé et il convient aujourd'hui d'élargir le champ de la réflexion.

L'Union comme acteur politique sur la scène internationale

Nous devons tout d'abord nous attacher à mieux définir le rôle que nous souhaitons accorder à l'Union européenne sur la scène internationale. C'est tout le sens du débat, que Laurent Cohen-Tanugi a rappelé, entre l'Europe comme espace économique et l'Europe comme puissance politique. J'estime que la construction européenne ne peut avoir de sens que si l'Union européenne devient un acteur politique de la scène

internationale, afin de construire un monde multipolaire, gage d'équilibre et de paix.

Le critère fondamental pour l'élargissement : l'adhésion à un projet politique

Il convient également de s'interroger sur les Etats avec lesquels nous souhaitons travailler. Selon Laurent Cohen-Tanugi, les élargissements successifs ont été des erreurs. Ils étaient pourtant incontournables, tout comme le sont les élargissements actuels. Il serait inenvisageable de faire fonctionner une Union européenne coupée entre une Europe de l'Ouest, telle qu'elle se trouvait avant 1989, et une Europe de l'Est, qui a accédé à la démocratie. Cet élargissement constitue une obligation morale, tout en présentant un intérêt certain. Il nous faut donc réfléchir à la limite de l'élargissement de l'Union.

Il est difficile de trouver des critères permettant de définir la juste limite à l'élargissement. La géographie, tout comme l'attachement à certaines valeurs inscrites dans la Charte des droits fondamentaux, sont des repères intéressants mais insuffisants. A mon sens, le critère primordial d'élargissement de l'Union a trait à l'adhésion à un projet politique. Autrement dit, les pays d'Europe souscrivant à nos valeurs démocratiques ont vocation à intégrer l'Union, à condition qu'ils marquent leur volonté de participer à une construction européenne faisant de l'Union un acteur international, avec une politique étrangère et une politique de sécurité communes.

Des responsabilités parfaitement définies

Cette question fut au centre du sommet de Nice. Il est nécessaire de définir précisément les responsabilités et les compétences de chacun. Les compétences d'attribution de l'Union, les compétences de droit commun des Etats et les compétences partagées doivent être précisées. L'exercice paraît difficile : aucune constitution au monde n'a su répondre à ce problème. Cela ne doit cependant pas être pris comme prétexte pour éviter l'exercice. Il faudra traiter en profondeur cette question, comme cela a été demandé lors du Conseil européen de Nice.

- *Les propositions de l'association France moderne*

Dans le cadre des travaux de notre association, nous avons esquissé une organisation nouvelle de l'Union européenne. Nous nous sommes efforcés de faire preuve de créativité, ce qui se traduit parfois – j'en conviens – par un certain manque de réalisme. Dans le cadre d'une telle étude, il est toujours difficile d'être à la fois audacieux et réaliste. Je tiens simplement à rappeler qu'il convient, lorsque l'on se situe dans

l'opposition, de faire preuve d'imagination. Il doit exister un temps pour l'imagination et un temps pour le réalisme.

Une réelle configuration démocratique pour les institutions de l'Union

Nous souhaitons sortir d'un modèle spécifique, mis en place dans les années 50, pour évoluer vers une configuration démocratique, c'est-à-dire un système institutionnel où les pouvoirs législatif et exécutif ne puissent être confondus. Aujourd'hui, les rôles respectifs de la Commission européenne, du Conseil des ministres et du Parlement européen sont ambigus. Dans cette perspective, nous avons étudié les modalités permettant d'impliquer davantage les parlementaires nationaux dans le processus institutionnel de l'Union européenne. Je rappelle qu'il s'agit de l'une des quatre recommandations formulées au sommet de Nice.

Un nouveau système exécutif

Nous estimons que ce système doit être clarifié. Ainsi, le rôle du Conseil des ministres doit être précisé. Il ne devrait plus assurer simultanément une fonction exécutive et une fonction législative, comme cela est le cas aujourd'hui.

Nous proposons donc d'organiser l'exécutif en deux niveaux avec, d'une part, le Conseil européen, et, d'autre part, la Commission. Plusieurs comparaisons peuvent être avancées : le monde de l'entreprise - avec un conseil de surveillance et un directoire - ou la constitution française avec un chef de l'Etat et un premier ministre, chef du gouvernement.

Au premier niveau, nous estimons que le Conseil européen doit être institutionnalisé. Au sein de la fédération d'Etats-nations que nous souhaitons bâtir, le Conseil européen fixerait les grandes orientations de la politique européenne, nommerait le chef du gouvernement européen et assurerait la représentation du pouvoir exécutif avec un mandat rallongé, afin que son président soit réellement le président de l'Union européenne.

Le deuxième niveau de ce pouvoir exécutif serait constitué de la Commission. Cet organe jouerait le rôle d'un gouvernement hybride. Certains considèrent que notre proposition consiste en réalité à supprimer la Commission pour la remplacer par un Conseil des ministres réduit à sa fonction exécutive, alors que d'autres estiment que nous supprimons le Conseil des ministres pour transformer la Commission en gouvernement.

En réalité, notre approche a le mérite de dépasser le débat sur le format de la Commission. Conserver une Commission collégiale, composée de commissaires aux pouvoirs et compétences égaux, ne

permettrait pas de résoudre les problèmes apparus à Nice sur ce point. Nous devons instaurer une autre formule, à caractère gouvernemental. Autrement dit, la Commission doit être composée hiérarchiquement, avec un chef nommé par le Conseil et des commissaires assimilables à des ministres qui exercent des fonctions rattachées à des portefeuilles. Ce schéma permet d'évacuer le problème du nombre de commissaires. En effet, aucun gouvernement en Europe n'est limité en nombre. Il est possible de réunir autour d'un cabinet, un ensemble important de ministres, ce qui permettrait à la fois de résoudre le problème du nombre et de représenter l'ensemble des pays qui composent ou composeront l'Union européenne.

Un nouveau système législatif

Nous proposons un système bicaméral. Certains pourront objecter que cette proposition rendrait plus complexe encore le fonctionnement de l'Union, mais le pouvoir législatif européen est déjà composé de deux instances : d'une part, le Conseil des ministres dans sa fonction législative ; d'autre part, le Parlement européen.

La première chambre, le Parlement, serait composée de députés élus selon un nouveau mode qui doit optimiser la transparence démocratique. Aujourd'hui, les parlementaires sont élus sur des listes nationales selon un scrutin proportionnel intégral, ce qui ne favorise pas le lien avec les électeurs. Nous proposons de faire évoluer le mode d'élection des parlementaires européens vers un scrutin uninominal avec des circonscriptions infra-nationales, ce qui permettrait de créer un lien entre le député et sa base électorale.

La deuxième chambre serait une Chambre des Etats, qui devrait permettre d'instaurer un lien organique entre les parlements nationaux et le Parlement européen. Cette proposition a rencontré un certain succès. Tony Blair l'avait par exemple reprise, dans une vision qui diffère toutefois de la nôtre. Le plus souvent la deuxième chambre est perçue comme la représentation des gouvernements des Etats, tout comme le Bundesrat représente les gouvernements des Länder. Notre proposition consiste à faire de la deuxième chambre la représentation des parlements nationaux. Notre objectif est de favoriser le lien entre les démocraties nationales, qui possèdent des parlements avec une légitimité et un ancrage politique, et le fonctionnement de l'Union européenne. Dans le cadre de notre projet de fédération d'Etats-nations, nous proposons que cette deuxième chambre soit constituée d'un nombre égal de représentants des parlements nationaux pour chaque pays de l'Union. Ce schéma serait proche, toute proportion gardée, du fonctionnement du Sénat américain, composé de deux représentants par Etat.

Dans le cadre de notre groupe de réflexion, nous avons évoqué d'autres éléments, comme la problématique judiciaire de cette construction ou des mécanismes de démocratie directe tel que le référendum. Les possibilités de sortie de l'Union européenne ont également été étudiées. L'entrée dans l'Union étant soumise à l'engagement sur un projet politique, il nous semble nécessaire de prévoir les modalités de sortie de l'Union dans le cas où un Etat n'adhérerait plus à cette vision politique commune.

Samuel BAROUKH, étudiant

Dans la construction que vous avez exposée, quel rôle précis assigneriez-vous à la Cour de justice ?

Alain JUPPE

Nous n'apportons pas de modification majeure à l'existant en ce qui concerne le pouvoir judiciaire. Nous considérons que la construction actuelle a une cohérence et ce point ne pose pas de difficulté majeure. Le débat concernant une cour européenne constitutionnelle, pour réguler le système institutionnel, reste cependant ouvert.

Henri MENUDIER, professeur

Vous avez proposé de créer une deuxième chambre composée de représentants des parlementaires nationaux. Comment pensez-vous que les parlementaires nationaux puissent assumer dans le même temps leur rôle de parlementaires européens ?

Alain JUPPE

Il est vrai que le cumul des mandats est spécifique à la France. Mais nous admettons qu'un maire d'une grande ville soit député de son parlement national : il doit donc être possible d'admettre qu'un parlementaire national soit aussi député européen.

Malgré la création, dans chacune des deux chambres de notre parlement, de délégations européennes, je considère comme regrettable la coupure qui existe entre les parlementaires nationaux et les parlementaires européens. Une incompréhension et une méfiance se sont instaurées. Par ailleurs, le fait qu'une partie importante du droit positif consiste en la

transposition du droit communautaire a créé de nombreuses frustrations. C'est pourquoi il me semble important de rapprocher les parlementaires nationaux du Parlement européen. Le problème que vous soulevez n'est qu'une difficulté - non insurmontable - d'organisation du temps.

En ce qui concerne le fonctionnement de cette deuxième chambre, un système de navettes entre le Parlement européen et la Chambre des Etats peut être imaginé, comme cela existe dans de nombreux systèmes nationaux. Par ailleurs, nous sommes favorables à ce que la Chambre des Etats soit garante du respect du principe de subsidiarité. Il lui reviendrait de vérifier que l'œuvre législative du Parlement européen respecte la délimitation des compétences fixée par une constitution ou un traité constitutionnel. Ce point mérite réflexion : faut-il confier le contrôle du principe constitutionnel de subsidiarité à une cour constitutionnelle ou à la Chambre des Etats ? Nous proposons que la Chambre des Etats joue ce rôle. Le cas échéant, il lui sera toujours possible de saisir la Cour de justice. Ce schéma ne me paraît pas d'un niveau de complexité supérieur aux procédures déjà créées au sein de l'Union européenne.

Sarah RAHBAR, étudiante

Vous proposez de banaliser le Conseil européen. Ne pensez-vous pas que le Conseil européen manque d'une certaine légitimité démocratique ?

Alain JUPPE

La légitimité du président de la République française me paraît au moins aussi importante que celle du président de la Commission. Dans une perspective de fédération d'Etats-nations, la légitimité des chefs d'Etat et de gouvernement me paraît incontestable.

Dans le cadre du système législatif que j'ai présenté, le Parlement européen serait plutôt l'expression de la fédération, tandis que la Chambre des Etats serait plutôt l'expression des Etats-nations. De même, dans le cadre du système exécutif, le Conseil européen incarnerait davantage les Etats-nations, tandis que la Commission-gouvernement représenterait surtout la fédération.

Il ne s'agit donc pas de banaliser le Conseil européen, mais bien de l'institutionnaliser. Sa réunion serait bien moins fréquente que celle du Conseil des ministres. Son rôle serait de fixer les grandes orientations et de nommer le président du gouvernement investi ensuite par le Parlement

européen. Par ailleurs, le système de contrôle proposé rejoint de nombreux systèmes nationaux : ainsi, le Parlement européen pourrait renverser le gouvernement constitué par le chef du gouvernement, mais le Conseil européen pourrait dissoudre le Parlement.

Florence DELOCHE-GAUDEZ, chargée de mission au Centre européen de Sciences Po

Quel est votre avis sur les propositions venues d'Allemagne, notamment celle qui consiste à faire de la Chambre des Etats l'équivalent du Bundesrat ?

Alain JUPPE

Nous avons travaillé avec nos partenaires allemands. A la fin de l'année dernière, nous avons notamment tenu un colloque à Berlin avec nos amis de la CDU-CSU. Nous avons certes des points de convergences, mais également des sujets de divergence.

Ainsi, nos amis allemands s'accordent sur la nécessité d'instaurer un système bicaméral, mais s'inspirent davantage du modèle du Bundesrat quant à la constitution de la deuxième chambre. Ils souhaiteraient que cette deuxième chambre soit composée de représentants des gouvernements nationaux, alors que nous proposons qu'elle soit composée de représentants des parlements nationaux. J'estime que notre proposition est plus cohérente, dans la mesure où elle peut permettre de renforcer la légitimité démocratique des institutions européennes.

Par ailleurs, notre deuxième divergence principale porte sur le rôle de la Commission et du gouvernement. Le schéma dual que j'ai présenté ne recueille pas leur entière approbation. Ils souhaiteraient que la Commission demeure proche de son fonctionnement actuel. En tout état de cause, c'est souvent des divergences que naît la lumière... Nous continuerons de débattre avec eux.

**Pervenche BERES,
députée européenne**

➤ *Un gouvernement européen pour une Union politique*

Nous avons souvent entendu, ces dernières années, des thèses qui préconisaient un gouvernement économique, c'est-à-dire la remise du pouvoir européen aux mains des seuls ministres de l'économie et des finances. Je ne pense pas que cette solution soit la plus adaptée. Le gouvernement européen ne peut pas être uniquement économique. Dans l'ensemble que constitue l'Union européenne, les éléments de la cohésion et de l'équilibre sont à trouver dans des sphères plus larges.

Le débat lancé à Nice et qui se prolongera à Laeken doit porter sur des efforts en direction d'une plus grande clarté. Toutefois, cela ne doit pas être un frein au maintien de certaines originalités de la méthode communautaire.

La problématique d'un gouvernement pour l'Europe ne saurait être abordée sans que nous ayons au préalable résolu certaines questions. Les institutions que nous mettons en place sont directement inspirées par la dynamique politique qui nous porte. Il convient de le rappeler. Pour reprendre l'exemple des conditions de naissance de la Cinquième République, c'est bien en raison d'une volonté politique forte de résoudre certaines difficultés et de faire fonctionner autrement l'ensemble national que cette approche institutionnelle s'est concrétisée.

Pour ma part, je m'interroge sur la structuration en piliers de notre construction communautaire. Malgré son aspect technique, cette question est éminemment politique. Si l'enjeu du gouvernement européen n'a pour seul horizon que le marché unique, c'est-à-dire le premier pilier, la construction centrée autour de la Commission, que nous avons connue depuis la création de l'Union, est exemplaire. En revanche, si la dynamique politique actuellement en œuvre nous conduit à construire une Union autour du deuxième pilier (politique étrangère et de sécurité commune) et du troisième pilier (justice et affaires intérieures), la question du gouvernement européen se pose de façon différente. Ces

domaines sont d'abord politiques et nécessitent une grande réactivité et une capacité d'identification des citoyens.

Les événements du 11 septembre illustrent parfaitement ce dernier point. Après le 11 septembre, l'Union européenne a réagi de façon juste, elle a fait tout ce qu'elle devait faire mais, pourtant, beaucoup ont eu l'impression de ne pas entendre la voix de l'Europe. Les besoins de lisibilité, d'expression et d'incarnation, doivent être pris en compte.

Les voies institutionnelles possibles

La question du gouvernement pour l'Europe conduit souvent à vouloir arbitrer entre Commission et Conseil. Pour ma part, j'estime ce débat stérile. Il convient de refuser ce dilemme entre Commission et Conseil car cette confrontation n'est pas féconde pour dégager des pistes d'évolution.

Certaines propositions mériteraient d'être davantage débattues. Ce sont notamment celles contenues dans le rapport de la commission du Plan piloté par Jean-Louis Quermonne. Ainsi, l'idée de fusionner les deux organes peut constituer une piste de réflexion intéressante. Pour autant, de façon à la fois réaliste et ambitieuse, il me semble que le renforcement de l'ensemble des pôles qui forment le triangle institutionnel communautaire actuel constitue la voie la plus pertinente.

En ce qui concerne la Commission, son élection au suffrage universel n'est pas réaliste. En revanche, l'idée qu'elle puisse émaner de la majorité politique issue des élections européennes me paraît utile. Jean Monnet souhaitait que la Commission soit un organe indépendant des gouvernements mais n'excluait en rien qu'elle puisse défendre des orientations politiques.

En ce qui concerne le Conseil des ministres, il conviendrait d'envisager un double découplage. D'une part, il faudrait disjoindre la compétence du Conseil des affaires générales, en matière de politique étrangère et de sécurité commune, de son rôle de coordination. En effet, ce rôle du Conseil des affaires générales a décliné ces dernières années au fil du développement de la politique étrangère et de sécurité et de la montée en puissance des autres conseils, alors qu'il est indispensable pour garantir la structuration de notre action. Le besoin de coordination est présent à la fois entre les différentes formations du Conseil et à l'intérieur de chaque exécutif national. Dans ce cadre, il a été proposé de confier le Conseil des affaires générales, en dehors des questions de politique étrangère et de sécurité commune, à des vices Premiers ministres, responsables des affaires européennes. Il pourrait être plus simple de

donner directement au Conseil européen, cette mission de coordination. Le Conseil européen, réuni de façon moins solennelle et plus régulière, pourrait exercer un rôle d'impulsion politique et de coordination effective des différentes formations du Conseil. Cette proposition mérite une réelle réflexion.

D'autre part, il conviendrait de distinguer, au sein du Conseil, les fonctions exécutives et les fonctions législatives. Cela permettrait de résoudre le problème de la transparence des travaux du Conseil en tant que législateur. Cette division permettrait de rendre publiques ses débats et chaque Etat membre pourrait ainsi définir son niveau de représentation, lorsque le Conseil est en position de législateur, et par exemple, y inclure des parlementaires nationaux.

Dans ce cadre, la proposition de créer une seconde chambre me semble peu réaliste. Il paraît très difficile de cumuler la fonction de parlementaire européen et de parlementaire national. D'autres moyens devraient permettre de mieux associer les Parlements nationaux à la construction communautaire. L'expérience de la Convention me semble ainsi pertinente et mériterait d'être prolongée, par exemple pour ratifier les modifications des parties du traité relatives aux politiques communes. Il me semble que l'organisation de réunions régulières des parlementaires nationaux de l'Union, sous forme de conventions, constitue une piste intéressante. Par exemple, il pourrait être pertinent d'organiser une Convention au début de chaque législature du Parlement européen pour débattre du programme de législature.

Pour conclure, je tiens à souligner que nous devons, lors de notre prochaine Convention et de la Conférence intergouvernementale qui suivra, à la fois s'interroger sur l'opportunité de maintenir des traités structurés en piliers et sur la Présidence effective de l'Union.

Georges de RIVAS, président de la Maison de l'Europe d'Ile-de-France

Je souscris aux propos de Pervenche Beres, qui semble défendre une vision citoyenne. Pour ma part, je proposerai, au nom du sentiment d'appartenance et de l'absolue nécessité que cette démocratie participative prenne pleinement son sens, que le président de l'Union européenne soit élu par l'ensemble des citoyens de l'Union.

Pervenche BERES

C'est effectivement une idée séduisante. Tout fédéraliste convaincu serait tenté de la soutenir. Néanmoins, elle ne me paraît pas réaliste. En effet, je m'imagine mal faire campagne, dans mon pays, pour un candidat à la présidence de la Commission européenne qui ne soit pas français et qui soit presque inconnu dans le paysage politique français. Par ailleurs, ne vous leurrez pas : lorsque les députés européens ont à se prononcer sur la nomination de personnes à tel ou tel poste, ils ne font pas totalement abstraction de leurs réflexes nationaux, ce qui est somme toute logique et compréhensible. Nous devons prendre garde à ces réflexes pour ne pas privilégier certaines nationalités. Je tiens à rappeler que certaines présidences de l'Union parmi les plus fructueuses ont été l'œuvre de pays à la taille modeste. Il convient de conserver ce système.

Pour ma part, je pense qu'une révision des modes de scrutin, notamment par la mise en place du scrutin mixte associant l'élection à la proportionnelle d'une partie des députés européens sur la base de circonscriptions régionales et l'autre sur des listes transnationales, apparaît comme la solution la plus prometteuse et la plus logique.

Alain JUPPE

Je partage totalement l'avis de Pervenche Berès. A Nice, nous avons décidé de tenir compte des facteurs démographiques dans les procédures de vote, notamment au profit de l'Allemagne, ce qui a suscité de vives réactions en France. Elire un Président européen au suffrage universel donnerait un poids important au critère démographique. J'estime qu'il serait inutile, voire dangereux, d'élire d'un président européen au suffrage universel.

Gérard FUCHS

Je souhaite aborder le thème de l'alternance, lequel ne saurait être oublié dans une perspective démocratique. Cela constitue un problème majeur de l'Union aujourd'hui : que ce soit pour l'élection actuelle du Parlement européen ou pour les orientations de l'Union, les citoyens ont le sentiment d'être exclus. Nombre de nos concitoyens ont l'impression que l'Union ne défend qu'une position et qu'il n'existe qu'une réponse à un problème donné.

Cela est totalement faux : l'alternance existe dans chacun des pays européens. Il existe des forces progressistes et traditionnelles, des socio-démocrates, des travaillistes, des démocrates-chrétiens, etc. L'alternance est généralisée dans chaque pays de l'Union mais n'existe pas réellement au sein des institutions européennes. Il s'agit pourtant d'un point essentiel pour favoriser la citoyenneté et fonder la légitimité d'un gouvernement. Il nous faut donc favoriser son introduction dans le système communautaire.

Parmi les différentes propositions qui ont été présentées, l'union du Conseil et de la Commission me semble constituer une idée novatrice et intéressante. D'une manière générale, j'estime qu'il est nécessaire de réfléchir à l'évolution des institutions de l'Union en s'interrogeant sur le schéma qui permettrait le mieux l'introduction de l'alternance.

Dans le schéma actuel, le Conseil européen choisit un président potentiel de la Commission, qui appartient nécessairement à la majorité du Parlement européen, dans la mesure où le choix doit être avalisé par ce dernier. Ensuite, chaque Etat membre impose un ou deux commissaires, tant et si bien que nous obtenons une Commission politiquement incolore. Devant les citoyens, elle n'apparaît donc pas comme porteuse d'une orientation politique avec une réelle légitimité.

A mon sens, il serait plus judicieux que les gouvernements nationaux proposent des commissaires issus de leur famille politique. Il appartiendrait ensuite au Président de la Commission de se prononcer, en fonction de sa propre couleur politique. Le gouvernement formé par le Président de la Commission pourrait ensuite être validé par le Parlement européen. Par ailleurs, il serait nécessaire, comme l'ont proposé Laurent Cohen-Tanugi et Alain Juppé, de hiérarchiser ce gouvernement.

Ainsi, nous obtiendrions une instance avec une réelle orientation politique, dans la mesure où les députés européens sont élus par les citoyens européens sur la base de programmes, et un mécanisme d'alternance se dégagerait. Aussi, en cas de mécontentement des citoyens européens vis-à-vis de la politique menée par la Commission, il leur serait possible, aux prochaines élections européennes, de voter pour une majorité différente qui propose une autre orientation. C'est, à mon sens, le meilleur moyen de diminuer le taux d'absentéisme aux élections européennes, reflet du sentiment d'impuissance des citoyens européens face aux orientations retenues par l'Union. Il s'agit d'une condition d'adhésion des citoyens au projet européen.

La question d'un gouvernement pour l'Europe nécessite de réfléchir à ce type de mécanisme. Un mécanisme favorisant l'alternance est impératif pour ne pas conduire l'Europe dans une impasse, que serait le rejet des institutions par les citoyens européens.

Laurent COHEN-TANUGI

Je partage globalement votre position. Cependant, il me semble dangereux de dupliquer au sein de l'Europe des clivages politiques nationaux qui seraient sans rapport avec les problématiques qui sont les siennes. Ce fut l'une des vertus de la construction européenne que de parvenir à dépasser ces clivages.

Gérard FUCHS

Il existe pourtant des groupes politiques européens au sein du Parlement européen.

Laurent COHEN-TANUGI

L'Union européenne est fondée avant tout sur un ensemble de traités et de principes fondamentaux, qui ne laisse que peu de place aux clivages politiques traditionnels. La recherche d'un consensus entre 15 Etats se situe au-delà de ces clivages, qui, de surcroît, diffèrent entre les Etats.

En outre, il me semble que les institutions européennes tiennent compte de l'alternance, notamment à travers la montée en puissance du Parlement européen et l'impact des alternances politiques nationales.

Alain JUPPE

Pour ma part, j'avoue être tout à fait séduit par la proposition de Gérard Fuchs. Elle se situe dans un cadre similaire aux propositions que j'ai annoncées, dans la mesure où elle implique un changement de nature de la Commission. Nous considérons toujours la Commission comme un organe indépendant, qui, dans ces conditions, n'a pas à représenter les sensibilités politiques des différents Etats membres. En revanche, si la Commission devient réellement un gouvernement, avec un chef qui forme une équipe et une investiture par le Parlement européen, il serait alors possible de lui donner une dimension politique en liaison avec les grands ensembles politiques du Parlement européen.

Je crois que, dans nos débats, deux approches se dégagent : renforcer le système institutionnel existant, d'une part ; faire preuve de créativité, d'autre part. La première approche présente des limites : elle ne permet pas de s'interroger en profondeur sur la nature de la Commission et sur son évolution vers un mode gouvernemental. Elle ne permet pas plus de résoudre l'ambiguïté du caractère hybride du Conseil des ministres, entre fonction exécutive et fonction législative.

Pervenche BERES

C'est pourquoi j'ai tenu à préciser que le souci de clarté n'interdisait pas un certain byzantinisme ! J'estime que la proposition de partager le pouvoir législatif entre le Parlement européen et une deuxième chambre composée de parlementaires nationaux présente des défauts importants. Cela court-circuiterait le rôle législatif des membres du Conseil, représentants directs des Etats, ce que je juge problématique. Que ce soit dans le système allemand ou dans le système américain, la représentation des Etats est une représentation structurée et directe, ce que ne permettrait pas l'envoi de délégations des seuls Parlements nationaux.

S'agissant de la proposition de Gérard Fuchs, je me permettrais de poursuivre le raisonnement. Dans le prolongement de ses propositions, il conviendrait de re-politiser le Parlement européen. Si le Président de la Commission est issu des résultats des élections européennes, cette re-politisation du Parlement est inévitable. Dès lors nous sommes confrontés à une interrogation face à laquelle je n'ai pas aujourd'hui de réponse, mais que je tiens à formuler.

La règle européenne est une règle exigeante. Au Conseil, elle est élaborée avec des majorités qualifiées. Au Parlement, pour définir la norme, les majorités à obtenir sont importantes, par comparaison au

fonctionnement des parlements nationaux. Cela est légitime, dans la mesure où les règles et les normes doivent ensuite être appliquées dans chaque Etat membre.

Si nous souhaitons réellement politiser le Parlement européen, une difficulté importante apparaît : comment élaborer des normes, légitimes et acceptables par tous, en tous cas par le plus grand nombre, dans un Parlement avec des clivages politiques qui obligent à élaborer des compromis pour réunir la majorité nécessaire à l'exercice du pouvoir législatif ? Depuis que les parlementaires européens sont élus au suffrage universel, jamais une majorité politique n'a réussi à être suffisamment représentée pour composer une majorité législative.

Catherine CHATIGNOUX, journaliste aux « Echos »

Comment envisagez-vous la répartition des compétences entre l'Union européenne et les Etats-nations ? Le système peut être fortement différent, en fonction des missions accordées à l'Union. Il est tout à fait possible de créer un Etat fédéral à qui peu de missions sont confiées ou, au contraire, conserver un système intergouvernemental avec des missions importantes et étendues.

Alain JUPPE

Je ne suis pas certain de pouvoir répondre à cette question. Contrairement au système général que j'ai proposé, il n'est pas nécessaire ici de faire preuve de créativité radicale. En tout état de cause, il importe que nous évitions les glissements successifs liés aux intégrations successives, qui n'ont pas été suivies d'une grande clarification des modalités de fonctionnement. J'estime qu'il conviendrait simplement de préciser, dans un traité constitutionnel, les blocs de compétences attribués à l'Union, les compétences de droit commun qui relèvent des Etats-nations qui constituent l'Union européenne et, enfin, les compétences partagées.

Dans l'état actuel des réflexions, il est difficile d'aller plus loin. L'exercice est difficile et implique une étude approfondie. Il s'agit d'un des chantiers majeurs de la Convention et de la Conférence intergouvernementale. Il convient réellement d'éviter tous les glissements non maîtrisés de la politique communautaire, en formalisant dans un texte les attributions de compétences.

Jean-Philippe MOINET, journaliste

Je souhaiterais vous interroger sur le calendrier de mise en place des nouvelles institutions européennes. Le prochain rendez-vous est fixé en 2004. Pensez-vous qu'il est envisageable d'anticiper les initiatives pour créer un nouveau schéma institutionnel européen, compte tenu du contexte international actuel ?

Laurent COHEN-TANUGI

Je me suis exprimé sur ce sujet dans *Le Monde* daté du 6 novembre. Les événements du 11 septembre ont en effet changé la donne. Accélérer le calendrier me paraît donc nécessaire. Par ailleurs, la Convention et la Conférence intergouvernementale doivent travailler sur les sujets fondamentaux. Il serait invraisemblable d'étudier la Charte ou la simplification des traités, sans s'interroger en profondeur sur l'architecture de l'Union, notamment sur les questions des piliers et du gouvernement. Si ces questions sont réellement au centre de la Convention et de la Conférence intergouvernementale, les échéances prévues apparaissent satisfaisantes. Dans la négative, l'Europe aura perdu deux années précieuses.

Gérard FUCHS

Sur ce point, l'accélération du rythme de la prise de décisions depuis quelque temps constitue une ébauche de réponse à votre interrogation. Par exemple, la création attendue d'un mandat d'arrêt européen avant la fin de l'année constitue une piste intéressante. En matière de coopération militaire la situation est plus contrastée : des progrès formels sont apparus depuis deux ans, mais la guerre en Afghanistan ne semble pas marquée par une réelle coordination européenne. Toutefois, nos conclusions sur ce point ne doivent pas être trop hâtives, dans la mesure où il n'existe pas encore d'intervention européenne.

En réalité, les événements conduisent à une accélération à laquelle nous devons nous préparer. Si une intervention au sol a lieu en Afghanistan, je crois qu'une coordination européenne inédite pourra se mettre en place.

Dans le domaine institutionnel, je suis convaincu qu'en France, nous ne saurions faire l'économie d'une ratification par référendum des accords modifiant les institutions. Nous sommes donc confrontés à la nécessité d'accélérer le calendrier pour répondre aux exigences

historiques qui se présentent, tout en associant les citoyens européens. En tout état de cause, la mutation qualitative des institutions de l'Union doit se faire avec le plein accord de la majorité des citoyens et de leurs représentants. Tous ceux qui contribuent à la construction de l'Europe doivent se réunir, comme aujourd'hui, pour débattre de la mutation des institutions européennes, mais doivent surtout se tourner vers les Français pour leur expliquer les enjeux exacts de cette mutation. Si nous devons pour cela perdre un peu de temps à court terme, cela sera autant de temps de gagné à l'échelle de l'Histoire.

Pervenche BERES

J'estime que les événements du 11 septembre ne bouleversent en rien l'agenda européen. Il concerne avant tout trois sujets :

- la politique étrangère et de sécurité commune ;
- l'identité européenne de défense ;
- l'espace de liberté, de sécurité et de justice.

C'est précisément les chantiers que les événements du 11 septembre nous obligent à accélérer. Il s'agit bien d'une accélération et non d'une modification de la perspective. Il est important de le rappeler. Le débat parallèle entre nos volontés communes d'intégration plus forte et les institutions idoines pour traiter de ces évolutions sera au centre de la Convention.

Cependant, la Convention ne peut avoir un rôle centré uniquement sur la définition des politiques de l'Union. Il ne revient pas à la Convention de déterminer théoriquement la politique de l'Union face au terrorisme. Cette politique est à l'œuvre chaque jour. L'échéance de 2004 sera précisément l'occasion pour nous de tirer les conséquences institutionnelles de la dynamique des politiques à l'œuvre actuellement. Notre rendez-vous de 2004 sera porté à la fois par cette méthode et par la dynamique des politiques communes actuelles.

Les sauts qualitatifs apparus au sein de l'Union européenne ont toujours été issus d'une volonté politique forte de franchir certaines étapes. Cela fut notamment le cas pour la mise en place de la politique agricole commune ou pour la définition de l'Union économique et monétaire. Aujourd'hui, le chantier de réforme des institutions se présente. L'échéance de 2004 me semble raisonnable pour mener un projet aux contours aussi ambitieux.

Par ailleurs, je constate que nous n'avons, au cours de cette table ronde, jamais abordé la question des coopérations renforcées. Ce point est pourtant fondamental : comment faire fonctionner démocratiquement l'Union lorsque apparaissent des coopérations renforcées entre certains pays membres ? Nous devons mener une réflexion approfondie sur cet aspect.

Philippe LEMAITRE

Dans certains domaines, par exemple la politique étrangère et la sécurité commune, j'estime quant à moi, que les événements du 11 septembre ont changé la donne.

Les conseils des ministres consacrés aux événements au Proche-Orient n'ont pas entraîné de débats sérieux. Des organismes ont été créés pour traiter des questions de défense et de sécurité, mais, dès qu'il s'agit de conduire des actions concrètes, des difficultés apparaissent : il faut tenir compte des engagements possibles de certains Etats, des budgets relatifs de la défense nationale ou de l'état de neutralité de plusieurs pays membres. Dans ce cadre, l'Union européenne ne fonctionne pas réellement. C'est pourquoi la problématique de la différenciation, c'est-à-dire des coopérations renforcées, se pose ici de manière prégnante.

Les événements du 11 septembre ont montré que, en matière de sécurité commune, le dispositif du fonctionnement de l'Union n'était pas efficace. Il s'agit d'un réel danger. Cela repose le problème de la cohésion de l'Union. Nous pouvons comprendre que les pays de taille modeste qui n'étaient pas invités aux forums de Londres ou de Gand aient manifesté leur mécontentement.

Michaël STRUVE, président de l'association pour les peuples menacés (Section France)

Je représente une ONG allemande en France et je souhaiterais poser une question à Pervenche Beres. Vous accordez un rôle important aux ONG – si j'ai bien compris vos propos – pour promouvoir la démocratie en Europe. Je suis très sensible à cette réflexion.

Je tiens cependant à tenir quelques propos discordants. Une opinion courante consiste à penser que les associations ne sont pas assez représentatives pour avoir un poids aussi important que celui des partis. Je partage ce point de vue. Les associations peuvent jouer un rôle substantiel, mais il appartient aux partis politiques existants d'assumer un

rôle de transmission des volontés citoyennes. N'est-ce pas aux partis politiques d'assumer leur responsabilité dans ce domaine ?

Si les associations sont importantes, c'est bien pour transmettre des opinions de la base citoyenne que les membres des partis politiques, notamment pour des raisons carriéristes, ne veulent pas toujours entendre. Je trouverais regrettable que les associations soient, dans un processus d'institutionnalisation des associations, animées par les mêmes motivations, par exemple lucratives, que les partis politiques.

Ainsi, lors de réunions à la Commission européenne, j'ai remarqué que d'autres organisations, plus importantes que la mienne, fonctionnent déjà comme des conseillères, notamment sur des questions internationales, par exemple sur les dossiers de la Tchétchénie ou du Kosovo. Je ne crois pas que ce soit réellement le rôle d'une association. Je me demande pourquoi les conseillers permanents de la Commission ne sont pas capables de fournir ces informations.

En revanche, je crois qu'il serait souhaitable de faire davantage confiance à des associations qui travaillent au plus près du terrain, notamment dans des pays qui souhaitent intégrer l'Europe. Je pense notamment à des associations qui travaillent sur les droits de l'Homme dans les pays de l'Est. Ces associations peuvent jouer un rôle essentiel pour aider ces pays à construire leur société civile. Il s'agirait d'un atout supplémentaire pour construire l'Europe de demain.

Pervenche BERES

Je tiens tout d'abord à vous rassurer : je ne crois pas que la carrière politique soit essentiellement déterminée par des objectifs lucratifs !

Votre intervention évoque l'importance du dialogue et de la concertation entre les associations et les responsables politiques. L'expérience récente a montré que nous ne devons pas nous priver de la richesse que représentent les réseaux d'ONG, que ce soit leur travail à la base au sein de l'Union ou leur expérience à l'extérieur de l'Union. Sur ce point, il n'existe pas de difficultés majeures.

Les discussions en cours, sur l'organisation de la prochaine Convention, me semblent raisonnables. Il a été envisagé de faire des associations des acteurs à part entière de ces discussions, ce qui ne me semblait pas pertinent. Il était délicat de faire cohabiter des sources différentes de légitimité et cela présentait un risque de fragilisation de l'ensemble des acteurs. Dans un système démocratique, pour que chacun

puisse apporter la meilleure contribution possible, il convient de ne pas mélanger les rôles. Pour autant, les ONG, nous avons pu le constater lors la convention sur la Charte des droits fondamentaux, peuvent être d'un grand apport pour les responsables politiques. Leurs modes de fonctionnement et de collecte de l'information diffèrent des nôtres, ce qui représente une richesse considérable.

En ce qui concerne la légitimité parallèle des partis politiques et des associations, il est vrai que l'abstention croissante des électeurs aux scrutins a parfois conduit à s'interroger sur la légitimité des élus. Cette interrogation doit se poser en parallèle pour les ONG. Les ONG ont un rôle important à jouer de stimulation de nos débats, mais n'ont pas vocation à représenter la population. A ce jour, je ne connais d' autre source de légitimité que celle décernée par les urnes.

Friedrich BOKERN, co-président de l'association franco-allemande de Sciences Po

Pervenche Berès a évoqué une division entre les fonctions législatives et exécutives du Conseil. Pouvez-vous nous apporter quelques précisions sur ce point quant à la distinction des fonctions législative et exécutive du Conseil ? Voulez-vous par exemple abolir les comités qui ont été instaurés par le Conseil auprès de la Commission, pour contrôler les activités exécutives de cette dernière ? Cette proposition ne me semblerait pas réaliste.

Par ailleurs, je souhaiterais rappeler que le Bundesrat n'exerce pas uniquement une mission législative, mais également une mission exécutive.

Pervenche BERES

Ma proposition ne vise pas à débattre du problème de la prolifération des comités. L'objectif d'une division des fonctions exécutives et législatives du Conseil est avant tout de clarifier les fonctions au sein même du Conseil. Cela doit permettre au Conseil, dans son rôle de législateur, de fonctionner en parfaite transparence, ce qui constitue actuellement une de ses difficultés majeures, à la fois dans son dialogue avec le Parlement européen et avec les scènes politiques nationales.

Actuellement, le Parlement européen est conduit à prendre certaines positions, soutenues par nos opinions publiques, qui sont, à la suite de tractations, défaites au sein du Conseil dans une parfaite opacité.

Prenons l'exemple des débats sur le chocolat qui se sont tenus au niveau européen, bien que le sujet puisse paraître anecdotique. Le Parlement avait défendu la thèse qui privilégiait un chocolat à haute teneur en cacao : le "vrai" chocolat. Cependant, en raison de l'absence de minorité de blocage au niveau du Conseil, cette décision a été invalidée. Le débat a manqué singulièrement de transparence : nous ne savons pas quels sont les gouvernements qui ont cédé sur ce point et les raisons de leurs positions. Dans un système démocratique, il me semblerait pourtant normal que les sujets débattus au sein du Conseil fassent l'objet de débats transparents.

En ce qui concerne le dialogue du Conseil avec les scènes politiques nationales, les problèmes se posent de façon similaire. S'il existait une réelle transparence du Conseil en tant que législateur, la pratique consistant, pour un responsable politique national, à ne présenter à son Parlement qu'un point non représentatif des négociations européennes auxquelles il a participé, ne serait plus possible.

Il convient que nous mettions fin à de pareils procédés. C'est pourquoi, avec d'autres, je propose de diviser les fonctions du Conseil.

Robert TOULEMON, président de l'Association française d'études pour l'Union européenne (AFEUR)

Je souhaiterais revenir sur certains points du débat.

Tout d'abord, est-il réellement pertinent de faire évoluer la Commission, actuellement consensuelle, en une Commission d'alternance ? Il convient de réfléchir sérieusement sur ce point. Il est impossible dans l'Union actuelle, et *a fortiori* dans l'Union élargie, de disposer d'une harmonie entre les orientations politiques des différents Etats membres. Des Etats peuvent posséder une majorité de gauche, tandis que d'autres, dans le même temps, ont une majorité de droite. Une Commission monocolore, avec une tendance fortement opposée à la majorité en place dans un ou plusieurs Etats membres de l'Union pourrait constituer une source de graves troubles. Je rejoins les hésitations de Laurent Cohen-Tanugi sur ce point.

En outre, j'ai été très intéressé par la dernière intervention d'Alain Juppé. Il a ainsi indiqué que ses propositions permettraient d'estomper les piliers. Il a semblé admettre un point nouveau par rapport à son projet : la Commission transformée en gouvernement serait, dans le cadre de ses propositions, responsable non seulement pour les questions économiques et sociales, mais aussi en matière de politique étrangère et de sécurité.

Selon moi, il s'agirait d'une évolution majeure pour faire de l'Union un véritable acteur international. Cela permettrait notamment d'instaurer de véritables synergies entre la politique industrielle, la politique de défense et le budget. La capacité des Européens à se doter d'armes intelligentes, de moyens de communication militaires ou de porte-avions efficaces est soumise à cette synergie. Le premier pas vers une politique de défense commune sérieuse consisterait à disposer d'un budget commun pour les dépenses en matière de recherche d'armes nouvelles et de moyens de communication.

Par ailleurs, l'unité de représentation extérieure de l'Union constitue un point fondamental. Celle-ci est aujourd'hui fragmentée et la désignation du secrétaire général du Conseil comme euro-représentant n'a fait qu'accentuer cette fragmentation.

Enfin, je souhaite revenir sur l'élection d'un président de l'Union européenne au suffrage universel. Les arguments des opposants à cette proposition sont tout à fait pertinents. Cependant, il existe un moyen de faire appel au suffrage universel pour la désignation de l'exécutif européen. Il serait ainsi possible d'élire une Présidence collégiale de trois à cinq membres. Ce directoire de personnalités permettrait d'assurer un équilibre entre les sensibilités géographiques, démographiques et éventuellement politiques présentes au sein de l'Union. De surcroît, cela permettrait de faire une campagne électorale en plusieurs langues ce qui serait une excellente transition vers l'horizon lointain, qui consistera à élire un président unique.

D'une façon générale, les propos d'Alain Juppé sur la disparition des piliers et sur les compétences du futur gouvernement européen m'ont semblé très convaincants. Il a malheureusement quitté cette table ronde mais peut-être qu'un représentant de son association pourrait nous éclairer sur les différents points que j'ai évoqués.

De la salle

En ce qui concerne votre première remarque, je tiens à calmer votre inquiétude. Il suffit pour cela de prendre un exemple simple. La Commission actuelle est davantage soucieuse de concurrence que de service public, alors que la majorité politique française actuelle est très soucieuse des questions de service public. Pour autant, jamais Lionel Jospin n'a songé un seul instant à quitter l'Union européenne. Il est donc possible de disposer à la fois d'une Commission avec une tendance particulièrement libérale et d'un gouvernement national socialiste. Cela peut poser des difficultés, mais est loin d'être insurmontable.

La Commission est donc déjà politisée et le futur gouvernement européen pourrait tout à fait l'être. Les Länder, en Allemagne, ou les conseils régionaux, en France, peuvent tout à fait avoir une majorité politique différente de la majorité politique nationale. Je ne pense pas que des formes de cohabitation de ce type au niveau européen soient susceptibles de créer des troubles importants.

Dominique LATOURNERIE

Le projet que nous proposons se situe parfaitement dans les perspectives définies par Robert Toulemon. Le système actuel de division des compétences entre l'Union et les Etats membres est insatisfaisant. Après un consensus sur des questions générales, nous avons régulièrement observé des glissements de compétences. Il convient de préciser clairement, dans un texte, les compétences de chacun.

Par ailleurs, il est vrai que la création d'une politique étrangère commune reste soumise à l'instauration d'un budget commun en matière de défense. C'est pourquoi notre projet consiste à créer un rôle politique pour l'Europe. Cela doit permettre de travailler sur les pistes que Robert Toulemon a indiquées.

De la salle

Comment est-il possible de concilier l'intégrité des Etats et la charte sur l'autonomie régionale ? Actuellement, l'Alsace et le pays de Bade pratiquent une première harmonisation fiscale. Cela détruit l'intégrité des Etats. Comment concilier unité territoriale, respect de l'intégrité du pays et problématique régionale ?

Gérard FUCHS

Dans le contexte actuel, il existe tout de même des limites au rapprochement de régions mêmes transfrontalières. Cet exercice d'harmonisation fiscale ne peut qu'être limité, dans la mesure où il n'existe pas de politique européenne commune sur la fiscalité. La question de l'autonomie régionale doit rester de la compétence des Etats membres. Actuellement, aucun projet européen ne consisterait à faire de ce point une compétence communautaire. Les limites de la coopération entre deux régions dépendent donc des Etats membres, en fonction de leur politique de décentralisation.

De la salle

Dans la perspective d'une Europe communautaire, le niveau national est dépouillé de ses principaux pouvoirs. Comment coordonner cette réalité avec les compétences des régions ? Comment concilier le respect de l'Etat français et l'autonomie quasi-totale de la région ?

Gérard FUCHS

Cher Monsieur, je vous retourne la question ! La position que vous exposez n'est pas la mienne.

De la salle

Je fus particulièrement satisfait d'entendre Alain Juppé indiquer que le débat institutionnel et le débat sur le contenu sont indissociables.

Cependant, une question a été peu abordée. En ce qui concerne le débat politique national, l'évolution, pour clarifier le débat, vers des partis politiques européens, mériterait qu'on y réfléchisse.

De surcroît, il conviendrait d'étudier la différenciation entre les Etats qui vont adhérer à un projet qui l'emportera et ceux qui n'y adhéreront pas. Cela renvoie à l'article très clair de Laurent Cohen-Tanugi, qui pose parfaitement les termes du débat : allons-nous réellement vers un schéma unique supposant la refondation des trois piliers actuels en un seul ? Je ne le pense pas. En effet, tout ne saurait être aussi simple : nous verrons l'apparition de cercles de pouvoir concentriques s'opposant à une vision fédérale de l'Union européenne. L'intitulé de cette table ronde mériterait ainsi d'être reformulé. Il s'agit de réfléchir à la pluralité des gouvernements pour l'Europe, dans une Union à plusieurs dimensions.

Laurent COHEN-TANUGI

Pour ma part, je dois avouer que je suis toujours aussi sceptique quant à la pertinence d'une politisation des problématiques européennes. Je ne saisis pas très bien ce qu'est une politique antitrust de gauche. Selon moi, il s'agit avant tout d'une politique rigoureuse, et ce sont précisément les pratiques actuelles de la Commission, dans son interdiction fréquente des fusions. J'estime que ces catégories ne sont pas pertinentes dans le cadre européen.

Par ailleurs, si nous souhaitons créer une Europe qui soit une entité politique et un véritable acteur international, les questions de défense et de sécurité doivent être pleinement intégrées à l'Union. A un moment ou un autre, il faudra bien que les pays qui ne souhaitent pas adhérer à l'Europe politique se mettent en retrait. Plusieurs variantes sont possibles, mais cette clarification devra intervenir.

Pour conclure, je crois que nos débats ont permis d'identifier les deux questions principales pour la prochaine Convention : d'une part, la question du gouvernement de l'Europe ; d'autre part, l'architecture institutionnelle globale.

Philippe LEMAITRE

Il est vrai que la différenciation constitue un problème central. La Commission telle qu'elle existe ne peut permettre d'aboutir à une réelle union politique. Aussi, je ne conçois pas que la Commission puisse, à court terme, endosser le rôle d'un gouvernement qui serait compétent dans des domaines aussi importants que celui de la défense et qui aurait à décider de la guerre ou de la paix. Nous voyons bien que l'Union en matière de défense ne fonctionne pas et que la différenciation, pourtant indispensable, ne saurait aller d'elle-même.

Pervenche BERES

Avant toute chose, je tiens à faire part de mon désaccord avec l'appréciation de Laurent Cohen-Tanugi : nous n'avons aucun intérêt à nier l'existence de débats politiques au plan européen. Les sujets abordés lors de notre débat font l'objet de divergences politiques claires. En évoquant un espace de justice, de sécurité et de liberté, l'arbitrage entre les notions de sécurité et de liberté peut faire l'objet d'approches sensiblement différentes selon la position sur l'échiquier politique des uns et des autres. De même, les approches concernant la politique de développement de l'Union, eu égard aux événements du 11 septembre, diffèrent en fonction des sensibilités politiques de chacun.

La différenciation constitue un sujet primordial. La prochaine Convention se devra de mettre en place des mécanismes qui s'appliqueront à tous les Etats membres. J'exclus *a priori* toute proposition qui consisterait à créer des mécanismes de décision différenciés. J'ai la conviction que lesdits mécanismes s'appliqueront à tous, tout en étant ambitieux. La dynamique des projets liée au contexte

international actuel, associée à la magie de la Convention doivent conduire à des propositions à la fois audacieuses et adaptées.

Gérard FUCHS

Pour ma part, je plaide pour l'entrée en vigueur du prochain traité européen dès lors que trois quarts des Etats membres l'auront ratifié, l'application ne concernant que ces derniers. Seul un mécanisme de ce type peut permettre d'aboutir aux mécanismes ambitieux évoqués par Pervenche Berès. Cela me paraît primordial pour éviter un alignement sur le moins-disant.

TROISIEME TABLE RONDE :

**COMMENT AMELIORER LES CONDITIONS DE
LA DEMOCRATIE EN EUROPE : LE ROLE DES
CITOYENS ET DES PARLEMENTS NATIONAUX**

**Maurice LIGOT,
ancien ministre, député du Maine-et-Loire**

➤ *L'idée de démocratie dans l'Union Européenne*

La meilleure expression des citoyens étant la démocratie, qui est fondée sur l'élection, j'ai souhaité faire un état des lieux de la démocratie dans les différentes institutions de l'Union Européenne.

Comme vous le savez, l'Union Européenne se veut une grande démocratie constituée par 15 Etats démocratiques. D'ailleurs, l'Espagne, le Portugal et la Grèce n'ont pu intégrer la Communauté qu'une fois leurs régimes dictatoriaux abolis.

- *Comment s'exprime la démocratie au sein des institutions européennes ?*

Je tiens à préciser que si des répétitions par rapport à la précédente table ronde sont inévitables, la notion de démocratie apporte un nouvel éclairage à la question du gouvernement de l'Europe, propre à relancer la réflexion.

Le Conseil des ministres

Le Conseil des ministres européen est une institution démocratique, dans la mesure où il est issu des gouvernements eux-mêmes issus

d'élections nationales. Toutefois, en examinant le rôle du Conseil, nous pouvons remarquer qu'il possède à la fois une fonction législative et une fonction exécutive. Dans une démocratie, une instance législative est nécessairement composée d'une majorité et d'une opposition. Or il n'existe, au sein du Conseil des ministres, aucune opposition. Ce fait est important.

Le Parlement européen

Le Parlement européen est élu au suffrage universel direct, mais le mode de scrutin ne permet pas une réelle représentation de la population. Le parlement européen est avant tout représentatif des partis politiques qui présentent des listes soumises aux votes des citoyens. En outre, les compétences du Parlement européen sont très limitées. Cette compétence joue dans les cas de co-décision, prévus par des traités peu lisibles. Ces éléments ne favorisent pas la démocratie, c'est-à-dire un système clair et simple.

La Commission

La Commission, pour sa part, est issue des gouvernements nationaux. Les commissaires jouent le rôle de hauts fonctionnaires nommés par les gouvernements, ce qui est bien loin des principes démocratiques.

Force est donc de constater que les institutions européennes ne sont pas à proprement parler démocratiques. Cela tient aux origines de la construction européenne, mais le citoyen qui analyse les institutions européennes ne peut aboutir qu'à ce constat.

- *Comment s'exprime la démocratie dans le cadre des modes de décision européens ?*

Les règlements

Les règlements sont adoptés par le Conseil des ministres, institution hybride aux fonctions exécutives et législatives, avec – je le rappelle – une absence d'opposition dans sa fonction législative. Ces règlements peuvent également être adoptés par le Parlement, quand celui-ci en a le pouvoir.

J'estime que ce système de décision ne concoure pas à donner aux règlements un caractère réellement démocratique. Toutefois, les règlements européens résultant d'une sorte de compromis entre les

différents gouvernements des Etats membres, ils peuvent s'apparenter à des décisions démocratiques.

Les directives

Les directives, pour leur part, sont décidées au niveau européen mais doivent être ensuite transposées dans les législations nationales par les Parlements. A première vue, ce système semble formidable : il répondrait parfaitement à la mécanique démocratique.

Pour autant, je ne suis pas certain que la transposition des directives à l'Assemblée nationale soit en soi un processus démocratique. Les Parlements nationaux ne peuvent en aucun cas changer d'un iota la directive. De même, un traité doit être adopté sans aucune réserve. Très souvent, cela conduit à accepter des textes qui comprennent des éléments sujets à débat. Une fois encore, la transposition des directives ne constitue pas réellement une procédure démocratique.

Le principe de subsidiarité

Le principe de subsidiarité est foncièrement démocratique. En effet, il a pour objet d'accorder à chaque niveau d'autorité le pouvoir qui lui revient, en fonction d'une logique naturelle. Ce principe, bien qu'affirmé dans les textes européens, est loin d'être appliqué. La tendance actuelle des traités consiste à définir des compétences nouvelles, sans véritable débat démocratique ouvert aux citoyens. En France, seul le traité de Maastricht a fait l'objet d'un réel débat particulièrement ouvert et intéressant. Le résultat du vote, très serré, a montré que le débat avait eu lieu.

D'une manière générale, en l'absence de clarification des compétences de chacun, la subsidiarité ne peut être appliquée. De surcroît, aucune instance contrôlant les pratiques démocratiques et le respect du principe de subsidiarité n'existe à ce jour. La nature éventuelle de ce contrôle, juridique ou politique, n'a pas pu être déterminée.

- *Comment renforcer les procédures démocratiques au sein de l'Union ?*

Cette situation est-elle critiquable ? Je ne le pense pas, dans la mesure où elle résulte d'un héritage historique. Cette situation est liée à l'évolution du système communautaire européen. Cependant, nous devons contribuer à faire évoluer, dans une perspective plus démocratique, l'organisation des institutions et des procédures européennes.

Dans ce cadre, je rappellerai les propos de Paul Thibaud tenus ce matin : “ *La démocratie vaut bien que l’on complique un peu la vie des gouvernants.* ” Nous pourrions aussi reprendre la formule de Churchill : “ *La Démocratie ? Le pire des régimes à l’exception de tous les autres.* ” Autrement dit, la démocratie est incontournable : nous devons étudier les différentes manières de renforcer les procédures démocratiques au sein de l’Union Européenne.

Je ne reviendrai pas, à proprement parler, sur les institutions que j’ai présentées. Je signale toutefois que le Conseil des ministres ne devrait plus jouer une double fonction législative et exécutive, c’est-à-dire être à la fois un Parlement et un gouvernement. Le Conseil des ministres ne peut pas être un Parlement, dans la mesure où l’opposition n’y est pas présente. Le seul débat au sein de cette instance concerne les intérêts des Etats, ce qui est fort différent d’un débat entre des valeurs politiques.

Créer une Chambre des Etats

Si la double nature du Conseil devait être abandonnée, un nouveau problème se poserait : les Etats ne seraient plus représentés à l’intérieur des institutions européennes. C’est pourquoi je souhaite reprendre la proposition déjà évoquée de création d’une Chambre des Etats, pour garantir la présence des Etats membres et suppléer la fonction législative du Conseil des ministres. Parallèlement à cette Chambre, le Parlement européen devrait disposer d’une compétence législative élargie, s’étendant du pilier de la Communauté aux autres piliers, afin de garantir le débat démocratique sur les décisions européennes en matière de justice et d’affaires intérieures. Dans ces conditions, la création d’une deuxième chambre, composée de représentants des Parlements nationaux, auprès du Parlement européen constitue une idée pertinente.

Lors de la précédente table ronde, Alain Juppé a proposé une représentation, pour la deuxième chambre, semblable au fonctionnement du Sénat américain, c’est-à-dire une représentation égale pour chaque Etat. C’est selon ce mode que la COSAC fonctionne actuellement. Ainsi, la COSAC constitue un embryon de cette deuxième chambre.

Cependant, j’estime que ce fonctionnement n’est pas viable à long terme. Cette deuxième chambre devrait tenir compte des critères géographiques et démographiques. Cela ne consiste pas à créer une représentation conforme au poids démographique de chaque pays mais simplement de prendre en compte ce critère.

Par ailleurs, il est indispensable que les oppositions soient représentées dans cette seconde Chambre. Cela serait la garantie d'un réel fonctionnement démocratique de ce système bicaméral.

Cette proposition soulève régulièrement deux objections.

Ainsi, d'aucuns prétendent que la création d'une seconde chambre se traduirait par un alourdissement des procédures. Personnellement, je ne partage pas cette opinion. La grande majorité des Parlements nationaux de l'Union est composée de deux chambres. Cela ne pose pas de difficultés majeures. Le fait de créer un système bicaméral présente peu de risque de ralentissement des procédures.

D'autres opposants à ce projet font valoir le fait que des parlementaires français ne pourraient pas être à la fois député à l'Assemblée nationale et parlementaire européen. Alain Juppé nous a précédemment démontré que cela n'était en aucun cas impossible. Nous avons l'habitude, en France, du cumul des mandats. Il serait de surcroît tout à fait possible de prévoir un système où le Parlement européen siégerait de façon quasi permanente alors que la Chambre des États siégerait en intermittence pour examiner les décisions du Parlement.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons d'autre choix, à ce jour, que de nous orienter vers le bicamérisme pour pallier le caractère peu ambitieux et – nous devons bien l'avouer – quelque peu craintif des gouvernements des États membres pour favoriser le débat sur les questions européennes. Le bicamérisme est une solution pertinente pour favoriser le processus démocratique au sein de l'Union Européenne, car elle permet aux Parlements nationaux de participer à la construction européenne. Il est vrai que les Parlements nationaux ont aujourd'hui la possibilité d'examiner les projets de décisions européennes avant leur adoption. Il s'agit toutefois d'un pouvoir très limité, dans la mesure où les projets de décisions sont examinés de façon souvent hâtive.

Clarifier les modes de décision

Tout d'abord, il est nécessaire que les compétences de chaque institution soient clairement définies. Aujourd'hui, un problème majeur de l'Union Européenne réside, eu égard à la multiplication des traités et à leur complexification, dans l'incertitude vis-à-vis des procédures de décision. Nous devons également parvenir à clarifier les différents niveaux de compétences entre l'Union et les États.

En ce qui concerne les règlements, la décision ne devrait plus être confiée uniquement au Conseil des ministres. Elle devrait aussi associer

les deux chambres, Parlement européen et Chambre des Etats, dans le cadre du système que j'ai présenté.

Par ailleurs, la transposition des directives ne saurait être systématique. Le rôle des Parlements nationaux devrait être beaucoup plus large : les directives doivent pouvoir s'adapter aux réalités des différents Etats. La transposition ne doit plus être une copie conforme, mais une adaptation aux réalités locales.

Pour conclure cette présentation des procédures démocratiques au sein de l'Union Européenne, je crois qu'une raison majeure explique la situation actuelle. Aujourd'hui, l'Europe fonctionne en vertu de traités quelque peu obscurs et abscons pour les citoyens. Ces traités s'adressent avant tout aux Etats.

Un citoyen ne peut se retrouver dans un traité. La définition des compétences, l'organisation des institutions et le fonctionnement des procédures ne sont pas décrits de façon claire. Depuis Montesquieu, nous savons qu'un texte fondamental et accessible à tout à chacun, comme une Constitution, est nécessaire pour définir la part du citoyen dans les institutions, les procédures et les décisions. Dans le cas contraire, l'Europe pourra certes continuer à fonctionner mais sans emporter l'adhésion des citoyens, lesquels sont pourtant les premiers concernés.

Chloé AUBLIN, étudiante

L'idée d'une deuxième Chambre représentant les Parlements nationaux me pose problème. En effet, il me semble que nous aboutirions à une forme de schizophrénie politique, dans la mesure où les intérêts que défendent les députés sur le plan national ne sont pas toujours compatibles avec les intérêts dits "communautaires". Je pense que les députés de l'Assemblée nationale sont élus sur un mandat qui concerne peu les questions communautaires.

Il convient par ailleurs de ne pas nous cantonner ici à un débat franco-français. En Allemagne, les députés du Bundestag étudient de près les représentations du gouvernement allemand à Bruxelles. Il me semblerait plus judicieux que le contrôle démocratique s'effectue d'abord au niveau national, par une intervention accrue du Parlement auprès du gouvernement sur les questions européennes, avant de s'exercer à Bruxelles.

Maurice LIGOT

Je ne pense pas, s'agissant de votre première remarque, que l'on puisse parler de schizophrénie. Le député national n'aurait pas à devenir parlementaire européen. Sa fonction consisterait à représenter son Parlement dans le processus de décision européen. Pour prendre l'exemple du système français, le Sénat ne représente pas les citoyens proprement dits mais les collectivités locales, tout en participant réellement à la vie de la nation. Je crois donc que les rôles respectifs du Parlement européen et de la Chambre des Etats seraient différents. Le Parlement européen débattrait de préoccupations européennes alors que la Chambre des Etats traiterait de points nationaux. C'est le rôle du Sénat américain ou du Bundesrat. Les membres de ces deux instances débattent des affaires de leur nation, en partant des intérêts des territoires (Etats ou Länder) qu'ils représentent.

Chloé AUBLIN

La schizophrénie que j'évoquais concernerait les députés eux-mêmes. Il paraît difficile de représenter à la fois les intérêts nationaux et européens.

Maurice LIGOT

Cela ne me semble pas inconcevable. J'ai bien parlé de rôles de nature différente entre les deux instances. En ce qui concerne le contrôle auquel vous avez fait allusion, je vous rappelle qu'il est assuré, en France, par une Délégation pour l'Union Européenne qui a les mêmes attributions qu'une commission parlementaire permanente, même si elle n'en est pas une.

Les commissions de l'Assemblée nationale ont été instituées par la Constitution. L'Assemblée nationale, quant à elle, a décidé de créer, en 1979, une Délégation composée de parlementaires par ailleurs membres des commissions, ce qui lui permet de posséder une compétence transversale.

Je peux vous assurer que le contrôle est au moins aussi approfondi qu'en Allemagne : tous les projets d'actes, de règlements ou de directives sont étudiés par la Délégation. Pour ma part, je pense qu'un certain nombre de dysfonctionnements ne sont pas uniquement imputables à la Délégation et sont souvent le fait du gouvernement qui tarde à présenter les textes à la Délégation, parfois simplement pour éviter de débattre.

Philippe LEMAITRE

Cette intervention appelle une remarque complémentaire. Il n'est pas certain que les parlementaires français, en dehors de la Délégation, suivent avec autant d'attention et d'intérêt les questions européennes que leurs homologues allemands. Par ailleurs, je souhaite rappeler que notre débat doit également se pencher sur la problématique de la démocratie participative.

Georges BERTHU

Je souhaite tout d'abord donner une opinion quelque peu divergente sur la question de la deuxième chambre. Si nous décidons de la création d'une seconde chambre au niveau européen, il importe que cette nouvelle instance présente un réel intérêt et une réelle spécificité, par rapport au Parlement européen. L'on prétend que cette chambre aurait vocation à représenter les Etats membres. J'estime que cette fonction est déjà assurée par le Parlement européen : il représente les peuples des Etats réunis dans la communauté.

La seconde chambre s'avèrerait intéressante uniquement si les délégations nationales peuvent y exercer un droit de veto. Elle aurait alors réellement un caractère spécifique. Les propositions de création d'une deuxième chambre en sont loin. La deuxième chambre proposée ne serait qu'une instance de délibération.

Au sein de cette seconde chambre, les représentants des différentes nations, issus des Parlements nationaux et non pas élus au suffrage universel direct comme pour le Parlement européen, risquent de vivre une situation ingérable et de ne pas disposer d'une réelle visibilité. Je crains que cette seconde chambre ne constitue, contrairement aux aspirations de ses partisans, un véritable piège pour les Parlements nationaux. Cela fournirait ainsi une caution pour ne pas donner de pouvoir supplémentaire aux Parlements nationaux sur les questions européennes.

Moussa TRAORE, étudiant, Président de l'association "Monde des cultures"

Tout le monde reconnaît que la citoyenneté s'exerce au niveau collectif. Pourtant, à l'heure actuelle, l'accès à l'information pour les citoyens est particulièrement limité sur ces questions. Par ailleurs, la France ne reconnaît pas aux résidents d'origine étrangère non communautaire le droit de participer aux scrutins. Le Parlement européen

avait pourtant affirmé le droit pour les étrangers résidants dans un pays européen de participer aux élections européennes. D'autres pays que la France ont, sur cette question, fait des avancées en la matière. Par exemple, l'Angleterre accorde le droit de vote aux résidents étrangers provenant de pays appartenant au Commonwealth. J'aimerais avoir votre sentiment sur cette question primordiale en termes de citoyenneté.

Maurice LIGOT

Chaque pays européen, en fonction de son identité propre, possède une conception spécifique de la souveraineté nationale, et donc de la citoyenneté. Dans certains pays, comme en Allemagne, la citoyenneté était régie jusque récemment par le droit du sang, tandis que dans d'autres, comme en France, le droit du sol définit la citoyenneté des individus.

En ce qui concerne la France, étendre ce droit à des personnes qui n'ont pas souhaité demander la naturalisation française ne me semble pas pertinent. Si des personnes étrangères qui habitent depuis plusieurs dizaines d'années sur notre territoire n'ont pas demandé la nationalité française, c'est bien parce qu'elles ne jugeaient pas utiles de le faire. En revanche, leurs enfants, du fait de leur naissance en France, sont citoyens français, conformément au droit du sol.

Chaque pays possède son propre droit sur cette question. C'est pourquoi il me semble difficile d'envisager une législation européenne sur cette question. Chaque pays possédant ses spécificités, un consensus est impossible à trouver sur ce point. En revanche, il convient de rappeler que chaque citoyen d'un pays européen résidant dans un autre pays de l'Union peut participer aux élections municipales et européennes. Cela ne s'applique qu'aux citoyens des quinze pays participant à l'Union. Mais toute extension de ce droit doit être décidée par chaque Etat membre. Il me semble difficile d'évoluer sur ce point parce qu'il correspond souvent à des traditions et à une philosophie spécifique de la citoyenneté.

Elise LAUNAY, Rédacteur chargée des questions institutionnelles au ministère des affaires étrangères

Dans le système que vous proposez, quel serait le rôle de la Commission ? Par ailleurs, pensez-vous que votre modèle sera viable dans une Europe à 27 ?

Maurice LIGOT

Je ne reviendrai pas plus avant sur votre question dont nous avons déjà largement débattu lors des deux précédentes tables rondes. Alain Juppé, Pervenche Beres ou Laurent Cohen-Tanugi ont largement traité de ce point. Quant à moi, je me suis contenté d'évoquer le caractère démocratique de chaque institution européenne et du processus de décision. Dans ce cadre, j'ai rappelé que la Commission, dans son fonctionnement actuel, ne présentait aucun caractère démocratique. Les commissaires, même si certains sont des personnalités politiques de premier rang, sont avant tout des hauts fonctionnaires au service de l'Union. Ne voyez dans mes propos aucune connotation péjorative, mais ce fonctionnement ne constitue pas un fonctionnement démocratique.

Selon moi, dans une Union Européenne réellement démocratique, la Commission devrait s'appuyer sur un gouvernement. La proposition d'Alain Juppé concernant l'institution d'un Conseil de surveillance, qui dirigerait la Commission, constitue une possibilité.

Je rappelle que l'objectif de mon propos était simplement de formuler quelques propositions pour garantir un meilleur fonctionnement démocratique de l'Union, tant dans ses institutions que dans ses modes de décision. C'est pourquoi j'ai rappelé que les directives ne devaient pas se transformer en règlements. Notre mode de fonctionnement actuel rend l'Union très active et pointilliste sur de nombreux sujets secondaires, alors que les sujets fondamentaux sont peu traités.

L'Europe doit effectivement accélérer ses processus de mutation, mais doit aussi abandonner des domaines de compétence qui ne sont pas de son ressort. Il est nécessaire de clarifier les compétences de chacun. Cela est une des conditions pour garantir une réelle visibilité de l'Union vis-à-vis des citoyens.

De la salle

Si je suis votre raisonnement, le Conseil des ministres actuel deviendrait, en quelque sorte, le gouvernement européen.

Maurice LIGOT

Je ne vous ferai pas d'autre réponse que celle que j'ai déjà apportée. Le Conseil des ministres ne peut continuer à assurer à la fois des fonctions législative et exécutive. Ces deux fonctions sont contradictoires.

Par définition, le pouvoir législatif réunit une majorité et une opposition. Dans un Parlement, une opposition doit pouvoir s'exprimer. Or, au sein du Conseil des ministres, l'opposition est absente.

Pour ma part, j'estime que la fonction législative, au titre des Etats membres de l'Union, pourrait être assurée par la deuxième chambre, composée de représentants des Parlements nationaux.

De la salle

Ne serait-il pas plus pertinent d'améliorer le processus démocratique au sein des institutions européennes actuelles ? Par exemple, il pourrait être envisagé de désigner le Président de la Commission à l'issue des élections du Parlement européen.

Votre modèle pose un sérieux problème, dans la mesure où, en confiant au Conseil des ministres une fonction uniquement exécutive, il remet en question la Commission qui joue également un rôle exécutif. Votre modèle suppose la disparition de la Commission, qui est pourtant l'instance motrice de la construction européenne. La Commission incarne en effet l'intérêt général communautaire. Dans votre schéma, quelle instance jouerait ce rôle ? Pourquoi ne pas conserver la Commission en améliorant ses procédures démocratiques internes ?

Maurice LIGOT

La solution que vous proposez ne serait guère plus satisfaisante. En effet, élire le Président de la Commission renforcerait sa mission exécutive, ce qui équivaldrait à nier le rôle du Conseil des ministres !

De la salle

Tout comme votre proposition consisterait à nier le rôle de la Commission.

Maurice LIGOT

Dans le schéma que j'ai présenté, il peut effectivement exister un conflit entre la Commission, instance à la légitimité floue, et le Conseil des ministres, qui est l'expression des gouvernements des Etats membres. Dans ces conditions, j'estime que le Conseil des ministres est l'instance

qu'il convient de privilégier. La Commission doit se trouver sous la tutelle d'un gouvernement européen.

Michel OTTAWAY, conseiller d'arrondissement de Paris

L'intitulé de cette table ronde nécessite d'élargir le cadre du débat. Pour étudier les conditions d'amélioration de la démocratie en Europe, il conviendrait de se placer dans un cadre infra-institutionnel. Il me semble que nous devons nous pencher plus avant sur les conditions d'émergence d'une citoyenneté européenne. Nous ne possédons pas de société politique européenne. J'estime que la révision du mode d'élection du Parlement européen peut apporter une première réponse à cette lacune.

Par ailleurs, il faut rappeler le peu d'intérêt que suscitent les questions européennes chez les parlementaires français. Il suffit, pour s'en convaincre, d'assister aux débats de l'Assemblée nationale et du Sénat sur ces questions. J'ai conscience que des difficultés nombreuses se posent sur ce point mais il conviendrait de revoir les modes de participation du Parlement au débat européen.

En ce qui concerne la citoyenneté européenne, on ne peut que déplorer les carences des autorités publiques en matière d'éducation et d'information sur la question européenne. L'ignorance des langues, de l'histoire ou de la culture est un fait avéré.

Par ailleurs, les institutions européennes ont récemment défini un statut pour les sociétés anonymes européennes. Une réflexion identique devrait être engagée pour les associations transnationales qui pour l'heure sont régies par le droit belge.

Enfin, nous devons nous attacher à favoriser l'émergence d'un espace public de débat européen. Comment cet espace peut-il se constituer alors que nous constatons des carences importantes en matière d'éducation ou d'information sur les questions européennes ? Les médias, que ce soit les groupes de presse privés ou les sociétés publiques de radiotélévision, ne traitent plus de ces questions. Les chaînes publiques de télévision considèrent ces problématiques comme étant ennuyeuses et les émissions sur ce thème sont diffusées à des heures tardives.

Nous ne possédons donc pas les moyens permettant de favoriser l'émergence d'une citoyenneté politique européenne. Faisons preuve de créativité ! Dans ce cadre, la Convention qui a abouti à la Charte des droits fondamentaux constitue une étape intéressante.

Pour conclure, je souhaiterais formuler une proposition : les parlementaires nationaux et européens, passionnés par les problématiques européennes, pourraient créer des forums régionaux qui permettraient un débat avec les citoyens sur les questions européennes.

Philippe LEMAITRE

Je rappelle que le Conseil européen de Nice a donné mandat aux gouvernements pour qu'ils engagent un vaste débat citoyen sur l'Europe. Dans notre pays, le Président de la République et le gouvernement ont d'ores et déjà posé les jalons d'un pareil débat. Un débat a été organisé dans toutes les régions françaises. Il s'agit d'une initiative qui s'accorde parfaitement avec votre proposition.

Maurice LIGOT

Vous affirmez que les questions européennes ne sont pas suffisamment évoquées dans les médias. Pour ma part, je doute qu'il soit opportun d'exposer à nos concitoyens tous les dysfonctionnements de l'Union Européenne, d'autant qu'à ce jour, nous ne comptons plus « d'homme moteur » plaidant en faveur de l'Europe dans les médias. Dans ces conditions, il est difficile de présenter aux citoyens les problématiques européennes. Les derniers débats européens ont été particulièrement ennuyeux. Je ne suis pas sûr que la diffusion de ces débats aurait permis de faire progresser le sentiment d'une citoyenneté européenne...

En revanche, je suis persuadé que si nous disposions d'une Constitution européenne, les citoyens comprendraient plus aisément le fonctionnement des institutions européennes. Un texte qui présenterait en 80 articles clairs le fonctionnement des institutions et des procédures serait d'une réelle utilité. En d'autres termes, je crois aux vertus pédagogiques d'une Constitution.

**Olivier DUHAMEL,
député européen**

➤ *Simplification institutionnelle et implication citoyenne*

La dernière des questions posées à Maurice Ligtot constitue une parfaite transition à mon propre exposé. L'intitulé de cette table ronde me semble remarquablement formulé : il est long mais simple, ce qui, pour traiter des problématiques européennes, constitue en soi une vertu. Il est par ailleurs trop court, dans la mesure où pour construire une démocratie européenne le rôle du Parlement européen ne doit pas être oublié. La question posée a toutefois le grand mérite de souligner la double dimension de la démocratie participative et de la démocratie représentative.

Au cours de cette journée, des propositions fondamentales ont été avancées, notamment sur la nécessité de créer une Constitution européenne. Pour ma part, je souhaite insister sur deux idées essentielles.

- *Simplifier le système européen*

A ce jour, les citoyens ne comprennent rien au système européen. Cette réalité est en grande partie imputable aux médias, car ils ne se font pas l'écho des problématiques européennes. Le non-traitement de ces questions au sein des médias est affligeant. Les socialistes français au Parlement européen ont consacré à ce problème un colloque à Strasbourg en juillet dernier. Vous pouvez trouver les brochures de compte rendu de ce colloque au bureau du Parlement européen, boulevard Saint-Germain.

Ce colloque ne s'est pas limité à un exercice critique des médias en général, et de la télévision en particulier, car les institutions européennes contribuent à l'opacité du système européen. Ainsi, il serait tout d'abord nécessaire de simplifier la terminologie européenne.

Les " mots " de l'Europe (PESD, CIG, PCRD, COSAC, etc) sont inintelligibles pour le commun des citoyens. Seuls les spécialistes de l'Europe comprennent réellement les nombreux sigles utilisés. Des mots courants sont tout aussi opaques : par exemple, le mot " commission " est

utilisé aussi bien pour décrire les différentes commissions du Parlement européen que pour décrire l'exécutif européen (la Commission européenne). Par ailleurs, je tiens à préciser à Maurice Ligot que les membres de la Commission européenne ne sont pas réellement des hauts fonctionnaires. En France, vous savez bien que les hauts fonctionnaires ne sont représentatifs des régions, ne sont pas auditionnés devant le Parlement et ne sont pas responsables devant lui. C'est pourtant selon un système de ce type que sont nommés les commissaires européens.

Le terme commissaire pour désigner les membres de cette commission est, à lui seul, porteur d'ambiguïté : qui pourrait reprocher à un citoyen lambda de confondre un membre de la Commission avec le responsable du commissariat de police de son quartier ? Quant au terme "Conseil", il désigne parfois la réunion des ministres et parfois la réunion des chefs d'Etats et de gouvernements.

Il est donc indispensable de modifier ces termes. Cette proposition a été formalisée dans un projet du groupe Spinelli au mois de février dernier. La Commission deviendrait le gouvernement de l'Union ; elle serait composée d'un Président appelé Premier ministre européen et de membres appelés ministres. En outre, la DGE deviendrait Direction de l'environnement et le Conseil européen serait nommé Conseil des chefs d'Etats et de gouvernement. Enfin, le Président du Conseil en exercice s'appellerait Président de l'Union Européenne.

Le vocabulaire est important mais il convient aussi de modifier les procédures et les modes de fonctionnement. Un exemple est probant : les modalités de vote au Conseil sont incompréhensibles. Il existe pourtant une solution simple et légitime : la double majorité, c'est-à-dire la majorité des Etats représentant une majorité de la population. Sans bouleverser le système actuel, cela permettrait à l'Union de se doter d'un mode de décision légitime. Récapitulons : il existe, sur ce point, une solution simple, légitime et durable. Tout naturellement, elle fut écartée !

Quant à la législation européenne, elle est trop lourde, trop méticuleuse et trop difficile. Il est donc urgent de remédier à cette situation.

Sur ces questions, un seul point de vue doit prévaloir : comment simplifier l'Union pour la rendre compréhensible ? Il faut que les citoyens puissent avoir la possibilité de comprendre les décisions européennes.

- *Impliquer les citoyens*

Peut-être pouvons-nous commencer par déterminer ce qu'il serait opportun de ne plus faire ? Même les dirigeants européens semblent avoir compris, après le sommet de Nice, qu'il ne faut plus confier aux seuls diplomates et gouvernements la préparation des réformes institutionnelles. Une prise de conscience semble enfin naître sur la nécessité d'associer les parlementaires nationaux et européens au débat constituant, lors d'une Convention qui permettra le dialogue avec la société civile. J'espère que cette Convention aboutira enfin à la Constitution européenne que j'appelle de mes vœux.

L'implication des citoyens au débat sur la réforme des institutions européennes me semble tout aussi importante. Ce fut tout le sens des débats organisés dans notre pays sur l'avenir de l'Europe. Je regrette toutefois que les différents colloques destinés à impliquer davantage les citoyens aient été placés sous l'égide des Préfets, avec des ambassadeurs. En effet, ils ne sont pas les vecteurs naturels d'un débat démocratique nouveau et ouvert.

Au-delà de ces critiques préalables, il convient d'étudier ce que nous devons faire pour impliquer davantage les citoyens aux débats européens. L'exercice est particulièrement difficile, dans la mesure où les citoyens ne s'intéressent que de loin à ces questions. Cependant, il existe des centaines de milliers de citoyens actifs passionnés par les problématiques européennes. Ces citoyens ne sont pas suffisamment sollicités. C'est d'abord à eux qu'il faut s'adresser, en imaginant les formes possibles de leur intervention.

Par exemple, j'aurais rêvé que nos gouvernants européens désignent les collégiens et les lycéens comme vecteurs du passage à l'euro. Il aurait été formidable de décréter le mardi 8 janvier 2002, jour férié européen. Lors de cette journée civique, les jeunes Européens auraient pu aider les autres citoyens à adopter l'euro.

Marc DROUET

Olivier Duhamel, je ne souhaite pas particulièrement prendre la défense des journalistes de télévision. Cependant, au moment du blocage des ports par les marins pêcheurs, j'ai entendu sur TF1 et sur France 2 des reportages qui ont vivement critiqué l'Europe. La réduction des maillages et des prises, imposée par l'Europe, était en cause. L'Europe a ainsi été largement évoquée par les médias suite au blocus des ports bretons par des marins pêcheurs excédés par les directives européennes.

Olivier DUHAMEL

Souhaitez-vous renforcer mes propos ou me contredire ?

Marc DROUET

Je vous prends à défaut. Vous nous avez indiqué que les médias ne parlaient pas de l'Europe.

Olivier DUHAMEL

Certes, mais vous conviendrez que l'Europe n'est évoquée qu'avec des incidents de ce type et sur un mode partial. Je me suis livré à l'examen détaillé du traitement de la question européenne sur TF1. Le soir de l'inauguration du Sommet de Nice, le sujet n'a été traité qu'en huitième position. Il était précédé par un reportage portant sur un curé québécois pédophile. Le Sommet de Nice correspondait pourtant à un moment extrêmement favorable pour traiter des questions européennes à la télévision française. Or le sujet n'a pas du tout été abordé en profondeur. Les reportages portaient sur le calme qui régnait dans les rues de Nice, sur l'inauguration par Jacques Chirac de la technique du confessionnal et sur l'optimisme de Lionel Jospin. A mon sens, il ne fait aucun doute que les médias véhiculent le degré zéro de l'information. L'Europe semble ne pas exister du tout !

Marc DROUET

Je trouvais simplement que vous n'aviez pas suffisamment approfondi votre remarque. C'est à présent chose faite.

Philippe ROYER, Président d'Europe étudiants - France

Je félicite Monsieur Duhamel, qui n'a pas oublié qu'il avait été élu par le peuple.

Pourquoi avons-nous créé un groupement d'intérêts économiques ? Aujourd'hui, pour développer un réseau européen associatif, le groupement d'intérêts économiques à caractère civil est le seul outil juridique de droit communautaire qui existe. En effet, nous attendons toujours l'adoption du statut de l'association de droit européen.

Le sujet de la table ronde précédente portait sur la question suivante : quel type de gouvernement pour l'Europe ? Cependant, comment parler du gouvernement de l'Europe en faisant abstraction des Européens ? Très peu de citoyens français seraient aujourd'hui capables de citer le nom des députés européens issus de leur région et le nom des groupements parlementaires au sein du Parlement européen. Force est de constater qu'il existe une réelle distance entre les citoyens et leurs élus.

En outre, Maurice Ligot a évoqué, précédemment, le référendum de Maastricht. Le référendum de Maastricht reflétait une certaine volonté de voir s'instaurer une démocratie européenne. Vous avez indiqué que tout le peuple s'était mobilisé et que le traité avait recueilli 51 % de votes favorables. Il n'en demeure pas moins que le taux d'abstention a atteint des sommets rarement égalés. A mes yeux, le résultat n'était pas très représentatif. Il faut s'interroger sur les raisons de ce fort taux d'abstention. A mon sens, le manque d'information n'y est pas étranger. Les citoyens ont reçu, une semaine avant le scrutin, le texte du traité de Maastricht sur du papier recyclé. Or le texte de Maastricht aurait mérité d'être expliqué et commenté.

Monsieur Lemaître a évoqué précédemment les forums, qui semblent constituer une bonne initiative en direction du citoyen. Je souhaiterais connaître toutefois le nombre de participants à ces forums. De plus, a-t-on mis en valeur les débats tenus dans ces forums ? Mon impression est que peu de personnes y ont participé et que l'information n'a pas été très largement diffusée.

Afin d'impliquer davantage le citoyen, ne pensez-vous pas qu'à la base, il faille développer l'information sur les questions fondamentales concernant l'Europe, du type : pourquoi l'Europe a-t-elle été construite ? Comment fonctionne-t-elle ? Quel est son intérêt ? Il faudrait également impliquer davantage le citoyen par le recours à des votes. Les médias devraient aussi se faire davantage l'écho des questions européennes. Il convient d'informer plus avant le citoyen, par exemple, en refondant les programmes d'histoire au collège et au lycée afin de les élargir à l'Europe. C'est à cette condition que nous formerons de futurs citoyens européens et que nous développerons une véritable démocratie européenne.

Philippe LEMAITRE

Je prendrai, tout d'abord, la défense des journalistes de la télévision. J'ai observé le traitement de l'information concernant le blocage des ports par les marins pêcheurs. Le journaliste a donné la parole aux pêcheurs. Il

a également expliqué la position de la Communauté européenne. Il a ainsi insisté sur le problème de la disparition du stock, sur les conséquences néfastes de la surexploitation. Je ne souhaite pas débattre du traitement de l'information concernant l'Europe à la télévision. Néanmoins, il me semble que sur ce thème, les journalistes avaient correctement informé les citoyens.

Marc DROUET

Le technocrate européen auquel il est fait référence n'est jamais présent à l'image. Des microtrottoirs sur le problème de la pêche ont donné la parole aux marins pêcheurs. En revanche, le point de vue de la défense portant sur la nécessité de sauvegarder l'espèce marine n'a jamais été développé.

Philippe LEMAITRE

Pour ma part, le reportage que j'ai eu l'occasion de voir mentionnait le point de vue de la Commission européenne.

Par ailleurs, j'ai été associé au suivi du débat sur l'Europe qui vient de s'achever. Pour ma part, j'estime que l'organisation de ces rencontres par des Préfets était une solution satisfaisante. Elle a permis de remettre rapidement aux autorités de l'Etat des informations, d'organiser des rencontres sur l'ensemble du territoire français, et de recueillir ainsi des informations pour chaque région. Elle a enfin permis de toucher plus de 25 000 personnes.

Ces rencontres doivent être considérées comme une première expérience, un premier résultat. Il me semble que les Préfets ont envoyé des invitations à tous les niveaux de la population. D'ailleurs, je dois signaler que certaines associations contestataires, conviées à ces forums, n'ont pas répondu favorablement à cette invitation. Il faut aussi vaincre un certain confort intellectuel, qui considère l'Europe comme un sujet ennuyeux. Je ne défends pas la nécessité de lire le traité de Maastricht. Je ne pense pas qu'un dixième des personnes présentes dans la salle ait lu les traités de Maastricht et d'Amsterdam. Je considère que la lecture des traités dans leur entier est inutile. Cependant, il peut être enrichissant de lire les passages qui nous intéressent particulièrement. Enfin, les forums ont accueilli de nombreux lycéens et étudiants qui ont ainsi pu s'exprimer largement.

Séverine CHAPPAZ, chargée d'études à la Documentation française

Il me semble que les citoyens passifs et actifs se distinguent de plus en plus. La construction européenne est censée impliquer l'ensemble des citoyens européens. Cependant, les moyens de mobiliser les citoyens sont très divers selon les pays. Certains pays n'ont pas souhaité organiser de forums. Les médias populaires comme la télévision, la radio, les journaux se sont peu manifestés sur la question de l'Europe. En France, Internet est le média qui a traité de manière la plus approfondie la question. Or Internet s'adresse à une certaine catégorie de citoyens, très motivés et actifs.

Au Luxembourg, un questionnaire du même type que les questionnaires disponibles sur les sites Internet français a été envoyé à chaque Luxembourgeois. Certes, le Luxembourg est un pays nettement plus petit que la France. L'intérêt de la procédure luxembourgeoise est qu'elle permettait de joindre au questionnaire un fascicule présentant les enjeux de la réforme des institutions. Cette procédure permettait également de toucher les citoyens européens plus passifs.

Philippe LEMAITRE

Je pense que vous avez raison. Cependant, cette solution me semble plus aisée à gérer au Luxembourg qu'en France. L'exercice réalisé en France apporte également un enseignement important.

Olivier DUHAMEL

Je ne reviendrai pas plus en avant sur la qualité des forums, car nous avons déjà largement débattu. Il est important de souligner que notre démarche a permis d'élargir le nombre de participants aux discussions européennes, au-delà du petit groupe de décideurs. Il faudra renouveler cette expérience.

Il est également nécessaire de dresser un bilan précis de l'expérience qui vient d'être réalisée. Ce bilan sera certainement mitigé. Il est probable que certaines formes de consultation de grandes associations et d'organisations syndicales aient été plus riches que les forums. Néanmoins, les situations sont variables selon les régions. Il a été indiqué que les jeunes avaient massivement participé aux forums. Or, au forum de Marseille, auquel j'ai participé, aucun étudiant d'Aix et de Marseille n'avait été invité.

Il importe que nous retirions de cette expérience le maximum d'enseignements pour préparer de manière optimale la Convention à venir. La phase de préparation de la Convention doit en effet s'appuyer sur les consultations qui ont été réalisées avec la société civile. En tout état de cause, nous devons faire sorte que le " petit monde " des décideurs européens se rapproche du " grand monde " des citoyens européens actifs.

Enfin, de quelle manière pouvons-nous toucher l'ensemble des citoyens ? Les forums ont eu du succès car il regroupait des personnes passionnées par l'Europe. Il importe donc de trouver les moyens de débattre publiquement de l'Europe. Il faut également s'adresser aux citoyens passifs.

Il me semble qu'une réforme du mode d'élection des députés européens ne modifierait pas énormément la situation actuelle. J'appartiens à une liste où les membres sont rattachés à une région particulière et nous nous rendons compte que les personnes sollicitent davantage les élus rattachés leur région.

Enfin, je ne suis pas convaincu du fait que la rédaction d'une Constitution européenne soit la clé d'une plus grande association des citoyens européens à la construction européenne. Certes, l'élaboration d'une Constitution européenne est à bien des égards indispensable. Cependant, elle ne modifiera pas radicalement la situation actuelle, sauf si un référendum sur la rédaction d'une Constitution européenne était organisé de manière simultanée dans tous les pays membres. Le cas échéant, les citoyens se sentiraient réellement associés à la construction de l'Union européenne politique.

Bernard DELADERRIERE, Vice-Président du Mouvement européen de Seine-Maritime

En tant qu'enseignant, j'estime que l'Education nationale a un rôle à jouer dans le développement du sentiment européen de nos élèves. En Allemagne, chaque écolier est obligé de se rendre une fois au moins pendant sa scolarité à Berlin. L'objectif des hommes politiques allemands est de sensibiliser les écoliers à l'histoire du Mur de Berlin et à celle de la politique européenne des blocs. L'opération est financée par le Sénat de Berlin. Peut-être serait-il bon que nos écoliers se rendent au moins une fois à Strasbourg ou à Bruxelles durant leur scolarité afin qu'ils soient davantage sensibilisés à la réalité européenne.

Par ailleurs, l'instruction civique de l'Europe devrait être inscrite aux programmes et sanctionnée par une évaluation obligatoire au niveau

du secondaire. Les professeurs et les élèves envisageraient certainement cet enseignement de manière plus sérieuse.

Enfin, des forums ont été organisés. Il serait possible de les renouveler, voire de les institutionnaliser. Je suis convaincu que nombre de personnes seraient prêtes à se mobiliser pour y participer physiquement ou par l'intermédiaire d'Internet.

**Georges BERTHU,
député européen**

La question des conditions de la démocratie en Europe constitue un préalable essentiel, qu'il faut nécessairement traiter avant de parler des institutions. De la réponse à cette question vont découler logiquement, non seulement la définition du rôle des Parlements nationaux (rôle prédominant ou subordonné), qui fait l'objet de ce forum, mais aussi la nature du pacte fondateur (traité ou Constitution) ou la configuration de l'exécutif européen (prestataire de services ou gouvernement au sens propre), qui sont examinés dans d'autres forums au cours de ces assises.

La démocratie parlementaire s'est développée en Europe dans le cadre de l'Etat-nation, c'est-à-dire sur la base de conditions objectives précises : un peuple relativement solidaire, dans des frontières claires, avec des références culturelles communes et la plupart du temps une langue commune, avec une opinion publique, une scène politique communes, des corps intermédiaires consistants, des medias nationaux, etc... toutes conditions qui n'existent pas, ou pas au même degré, au niveau européen.

Il serait donc hasardeux de vouloir transposer des institutions de type étatique au niveau européen, ou même, sans transposer l'ensemble des institutions, de transposer certains principes fondamentaux, par exemple celui d'une assemblée parlementaire centrale à pouvoir décisionnel, ou celui des votes à la majorité.

Ce qui risque en effet de se produire, dans une telle hypothèse, c'est qu'on aura transféré des pouvoirs nationaux vers l'échelon européen, mais qu'à ce niveau, on ne réussira pas à établir, pour les contrôler, une démocratie européenne de qualité équivalente à celle d'une démocratie nationale.

Or aujourd'hui, nous sommes exactement dans ce problème.

On ne réussit pas à établir la démocratie européenne, pour des raisons techniques - par exemple, la difficulté d'organiser au Parlement européen un débat politique clair et lisible directement par les citoyens - mais aussi et surtout pour une **raison politique fondamentale**, qui découle probablement de l'absence des conditions objectives que

j'évoquais à l'instant : il n'y a pas eu de transfert de légitimité de la part des citoyens, parallèlement aux transferts de compétences juridiques.

Pendant longtemps, les gouvernants ont cru que ce déficit de légitimité pourrait être comblé en renforçant les pouvoirs et l'influence du Parlement européen. Mais c'est le contraire qui s'est produit : plus les pouvoirs de l'Union ont été renforcés, plus la désaffection des citoyens s'est accentuée. Elle semble même s'être accélérée ces dernières années.

Pourquoi cette évolution déroutante ? Pour une raison simple : les citoyens attachent la légitimité principale aux décisions prises au niveau national. En conséquence, plus les nations se retirent de Bruxelles (remplacées par des procédures supranationales), plus les citoyens, parallèlement, retirent leur confiance.

Pour y remédier, il faut ramener les nations, de manière efficace et visible, dans le processus de décision européen. Et donc, en ce qui concerne les forums d'aujourd'hui, il faut :

- préférer un **traité fondamental entre nations**, plutôt qu'une Constitution supranationale,

- préférer un **exécutif prestataire de services pour les nations**, plutôt qu'un gouvernement européen,

- et enfin, **donner le rôle décisionnel prédominant** non pas au Parlement européen, **mais aux Parlements nationaux**.

On aboutirait ainsi à la conception d'une "Europe en réseaux", où les pôles de pouvoir sont les démocraties nationales, et où les relations horizontales l'emportent sur les relations verticales.

Concernant les Parlements nationaux, l'Europe en réseaux pourrait tenir en cinq propositions. Vous les trouverez détaillées dans le rapport que j'ai rédigé pour l'intergroupe SOS Démocratie du Parlement européen, distribué au début de cette séance.

1- Donner à chaque Parlement national, dans le traité, le droit de s'opposer à un texte européen (relecture du compromis de Luxembourg).

Avec l'extension des votes à la majorité qualifiée au Conseil, les Parlements nationaux ont perdu la garantie, qu'ils avaient au temps de l'unanimité, que leur position serait incontournable lors de la prise de décision finale ; en même temps, leur emprise sur leurs gouvernements respectifs s'est affaiblie ; et finalement, c'est le lien entre la décision du

Conseil, à une extrémité de la chaîne, et la position des citoyens, à l'autre extrémité, qui s'est distendu, qui a perdu de sa visibilité, donnant ainsi le sentiment général d'un affaiblissement de la démocratie.

Il faut trouver le moyen de rétablir ce lien. Un moyen, qui pourrait être compatible avec le vote à la majorité, serait d'introduire officiellement dans le traité le compromis de Luxembourg, c'est-à-dire le droit pour un gouvernement, appuyé par son Parlement, de différer l'adoption d'un texte européen, ou même de s'y opposer complètement. Le compromis de Luxembourg ne doit plus être considéré de manière négative, comme s'il était un instrument de blocage. Il doit être considéré de manière positive, comme un complément du vote à la majorité au Conseil. Il doit permettre de le sécuriser, et en cas de différend, d'engager un véritable débat démocratique, ouvert et transparent, à l'échelle européenne.

Je tiens à rendre hommage au passage à Georges Berthoin, ancien collaborateur de Jean Monnet, et figure marquante du mouvement européen international, qui, dans un article récent du International Herald Tribune, a développé cette conception positive du compromis de Luxembourg¹.

2- Confier aux Parlements nationaux le contrôle de la subsidiarité

Si l'on introduit le compromis de Luxembourg dans le traité, en officialisant en quelque sorte au niveau européen la réserve parlementaire pratiquée informellement aujourd'hui, les Parlements nationaux retrouveraient une stature visible de représentants de leurs peuples respectifs, permettant ainsi au courant de passer à nouveau. A la limite, il serait inutile de préciser davantage leurs compétences, puisqu'ils auraient le droit de s'intéresser à tout. Dans un domaine cependant, celui du contrôle de la subsidiarité, il serait utile d'aller plus loin, et de définir des principes et des procédures.

Aujourd'hui, en effet, c'est la Cour de Justice des Communautés qui, lorsqu'il y a litige, définit les limites des compétences transférées. C'est donc elle qui exerce le contrôle de la subsidiarité. Il est paradoxal de constater que les Parlements nationaux, ou les peuples eux-mêmes, qui ont ratifié les traités, sont écartés ensuite de leur interprétation. En quelque sorte, ils n'ont pas le droit de dire ce que signifie à leurs yeux le texte qu'ils ont eux-mêmes signé.

¹ Georges Berthoin "Today's Europe can't see the forest for the trees" - International Herald Tribune - 7 décembre 2001.

Une telle procédure était peut-être tolérable aux origines de la Communauté, lorsqu'elle ne s'appliquait qu'à des compétences techniques et limitées. Mais aujourd'hui, ces compétences avoisinent le cœur de la souveraineté. Il faut donc rapatrier le contrôle de la subsidiarité auprès des Parlements nationaux. Plusieurs formules ont été proposées. J'avoue que pour ma part, restant conforme à ce que j'ai dit sur le compromis de Luxembourg, je préfère celle où la compétence de contrôle s'exerce individuellement, et non pas collectivement (où, donc, chaque Parlement national a le droit de dire : ceci n'est pas le sens du traité dont j'ai autorisé la ratification).

3- Créer des assemblées sectorielles formées de parlementaires nationaux pour assurer le suivi des conseils

L'idée d'une seconde chambre au niveau européen, formée de parlementaires nationaux ou de représentants des Etats, paraît assez illusoire, car elle aboutirait à créer un second Parlement européen, composé un peu différemment, mais avec un résultat similaire. Pis encore, elle servirait probablement de prétexte pour ne pas donner des pouvoirs consistants aux Parlements nationaux, alors que c'est la réponse principale à notre problème. Je vous renvoie sur ce point au rapport pour SOS Démocratie que j'ai déjà cité.

Il faut doter l'Union européenne d'institutions, non pas décalquées d'un super-Etat, mais correspondant vraiment à sa spécificité de pluralité de nations. Pour l'Union, la nouvelle chambre ne doit pas être unifiée : ce devrait être plutôt un réseau de Parlements nationaux, délibérant chacun dans sa capitale.

Leurs pouvoirs étant assurés comme exposé dans les deux points précédents, il serait utile d'y ajouter des assemblées sectorielles de parlementaires nationaux chargées du suivi de chaque conseil des ministres européens. Il y en aurait donc une par conseil, chargée, non de prendre des décisions, mais de faciliter l'information de chaque Parlement national, ainsi que les échanges horizontaux entre ces Parlements. L'assemblée sectorielle serait à géométrie variable, comme le conseil correspondant. Elle faciliterait la participation d'un grand nombre de parlementaires nationaux aux affaires européennes.

4- Utiliser de nouvelles méthodes de travail en réseau

Il s'agit d'intensifier les méthodes de travail horizontales entre les Parlements nationaux. Sans développer ce point, car le temps me manque, je dirai simplement qu'il faut non seulement développer les échanges d'informations en temps réel, mais aussi parvenir à faire adopter des directives par accord entre les différents pôles du réseau, reliés entre

eux directement. Ce serait un bel exemple de démarche coopérative. Elle ne serait pas forcément plus longue que la procédure centralisée d'aujourd'hui. Et en tout cas elle aurait le mérite de faire participer tout le monde et de "coller" à la réalité.

5- Enfin, mieux associer les Parlements nationaux aux préparations des CIG

Jusqu'ici les Parlements nationaux ont conservé leur compétence d'approbation des traités, mais ils se trouvent trop souvent mis au pied du mur, à l'issue de négociations intergouvernementales obscures. Il est nécessaire de mieux les associer, depuis le début, et la "Convention" dont les gouvernements discutent en ce moment pourrait en être un moyen. Avec une réserve : je saisis mal, du point de vue juridique, pourquoi le Parlement européen viendrait s'insérer dans cette enceinte, puisqu'il ne possède aucune compétence de ratification. Au minimum faudrait-il, pour bien marquer l'éminence du rôle des Parlements nationaux, qu'ils soient chargés de présenter, chacun pour sa part, les propositions initiales sur la base desquelles les discussions s'engageraient.

Ces cinq propositions contribuent donc à dessiner une Europe en réseaux qui se différencie à la fois :

- d'une *Europe intergouvernementale*, trop peu transparente et trop peu participative,

- d'une *Europe communautaire*, trop rigide (notamment face à l'élargissement) et trop coupée des peuples (par sa stratégie d'exclusion des Parlements nationaux).

On pourrait imaginer aussi que les 5 propositions s'appliquent de manière privilégiée à un nouveau pilier du traité, que l'on pourrait appeler le "pilier interparlementaire", situé entre :

- le pilier intergouvernemental correspondant à la PESC,

- et le pilier communautaire, qui ne comprendrait alors que

l'harmonisation sur le marché intérieur.

Le pilier interparlementaire contiendrait tout le reste, en recueillant notamment une bonne partie de l'actuel premier pilier.

Voilà l'orientation - pilier interparlementaire et Europe en réseaux - qui me paraît vitale pour l'avenir de l'Union, et que je souhaiterais voir inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Conférence Intergouvernementale.

Olivier ROZENBERG, doctorant

Je suis doctorant au Centre d'études de la vie politique française. Il est vrai qu'il existe une défiance des citoyens vis-à-vis de l'Europe. Toutefois, ce problème n'est pas propre à l'Europe : en France, les citoyens se méfient de plus en plus des hommes politiques.

Olivier DUHAMEL

Je suis totalement en accord avec vos propos. Sur les vingt dernières années, la défiance à l'égard de la politique et la dégradation des attentes des citoyens constatées au niveau national sont plus grandes que celles que nous rencontrons au niveau européen.

Maurice LIGOT

J'ai effectué un déplacement récent aux Etats-Unis. Les Etats-Unis connaissent un taux d'abstention énorme. Or on assiste à la floraison de drapeaux américains sur les voitures ou sur les vitrines aux Etats-Unis, suite aux attentats du 11 septembre. A mon sens, il existe un lien fort entre patriotisme et citoyenneté. L'attachement aux institutions et à la Nation peut exister si les moyens nécessaires sont mis en œuvre.

En ce qui nous concerne, la citoyenneté pourrait exister au niveau national et européen.

Marc DROUET

Est-ce à dire qu'il faille attendre une catastrophe de ce type pour voir s'opérer une prise de conscience citoyenne ?

Maurice LIGOT

Je voulais simplement insister sur le fait que le sentiment national qui prévaut aux Etats-Unis n'existe certainement ni en France ni en Europe.

Micheline GALABERT-AUGE, Association des femmes de l'Europe méridionale

J'ai écouté avec grand intérêt l'ensemble des débats. Mais je constate qu'une vérité première n'a pas été rappelée. Vous avez insisté sur la nécessité d'accorder une place importante à la démocratie participative. Mais que la démocratie soit participative ou représentative, elle doit être, dans tous les cas, paritaire.

La démocratie est l'affaire des citoyens – je n'en disconviens pas – mais elle également celle des citoyennes. En France, nous avons créé des forums à cet effet. Certes, l'expérience du Luxembourg était particulièrement riche. Cependant, nombre de pays ont mené des actions moins positives que celles de la France concernant la représentation des femmes.

Dans le cadre de l'organisation de ces forums, nous avons tenu à écrire au Préfet afin qu'il favorise une certaine parité au sein des participants aux forums. Or les échos qui me sont parvenus n'étaient pas très positifs à ce sujet.

Il me semble que, pour améliorer la démocratie en Europe, il serait essentiel d'appliquer l'article 23 de la Charte européenne. Il serait judicieux que la Commission européenne se donne les moyens d'inciter les différentes nations à se doter de représentations paritaires. La France a pris des mesures à ce sujet. Elle fait aujourd'hui partie des pays les mieux représentés sur le plan de la parité hommes/femmes. Il faut cependant que les représentations paritaires se développent afin d'assurer les conditions d'un débat européen démocratique.

Jeanne-Marie CHEVALLIER, Présidente de l'association « Europe et liberté »

La citoyenneté européenne concerne à la fois les Français, les Suédois, les Allemands, les Espagnols, etc. Je m'étonne que nous ne réfléchissions pas sur les moyens nous permettant de nous ouvrir davantage aux autres pays.

Par exemple, lorsque nous votons une loi en France, pourquoi ne nous renseignons-nous pas davantage sur les dispositions existant dans les pays voisins ? Il serait souhaitable que nous rompions avec cette tentation qui nous conduit à débattre de l'Europe dans un cadre strictement franco-français.

Même si les mentalités des différents peuples européens sont variées, nous parvenons, au bout du compte, à partager des points communs.

En d'autres termes, je crains que des débats tels que ceux auxquels nous avons assisté aujourd'hui ne soient fort éloignés des préoccupations des citoyens.

Les programmes d'échange universitaire du type Erasmus peuvent nous aider à réfléchir sur ce qui pourrait être le sens de la future citoyenneté européenne. Il serait peut-être utile, afin de favoriser les relations entre pays européens, de s'appuyer davantage sur les jumelages entre communes européennes, lesquels existent depuis plusieurs décennies.

Michaël STRUVE, président de l'association pour les peuples menacés (Section France)

Je travaille au sein d'une ONG. Il me semble que deux débats doivent être menés : un débat institutionnel et un débat sur la responsabilité vis-à-vis de la société nationale et supranationale. La démocratie en Europe ne pourra se développer que si les différents membres, institutions et individus, adhèrent à des valeurs communes qu'il nous appartient de promouvoir. La défense européenne doit permettre de créer une atmosphère de responsabilité dans toute l'Europe.

Philippe LEMAITRE

Le traité de Nice prévoit que l'ensemble des débats citoyens nationaux s'articulent les uns avec les autres.

Maurice LIGOT

Il ne faut pas généraliser la prétendue indifférence des citoyens vis-à-vis de l'Europe. Il existe en France de très nombreux secteurs qui bénéficient des politiques sectorielles européennes. J'en veux pour preuve les relations qu'entretiennent les agriculteurs avec l'Europe : les rapports sont parfois tendus mais c'est également cette même Europe contre laquelle ils s'érigent qui leur permet de subsister. Sans la politique agricole commune, la France compterait deux à trois fois moins d'agriculteurs. De même, les chefs d'entreprise sont directement concernés par les décisions prises par l'Europe. Enfin, les élus locaux et

leurs collaborateurs, qui représentent plusieurs millions de personnes en France, sont également directement touchés par la politique européenne. Il ne faut pas penser que toute la population est indifférente à l'Europe. Beaucoup de citoyens ont, au contraire, conscience des enjeux de la politique européenne.

Si nos institutions ne sont pas réformées, les citoyens se sentiront toujours indifférents ou frustrés. Ils auront surtout le sentiment que l'Europe ne fonctionne pas de manière satisfaisante. Si l'Europe fonctionne correctement, les citoyens auront toutes les raisons de s'intéresser à l'Europe.

Georges BERTHU

Les deux dernières questions de la salle ont insisté sur la nécessité que les pays européens s'ouvrent les uns aux autres, que des relations se nouent davantage entre les différents pays européens. Cette évolution sera progressive. C'est exactement ce que j'entendais lorsque j'indiquais précédemment que les relations horizontales devaient l'emporter sur les relations verticales, notamment au niveau des Parlements en réseau.

Je rêve de directives européennes adoptées par les Parlements nationaux qui seraient mises en relation par des réseaux. Il serait moins intéressant de tenter cette expérience.

Par ailleurs, je suis convaincu que nombre de dysfonctionnements que l'on impute à l'Europe sont induits par les dysfonctionnements de nos démocraties nationales. La réforme européenne devrait, dans un premier temps, impliquer un meilleur fonctionnement de nos institutions nationales. Pour que les démocraties nationales fonctionnent correctement, il faudrait au moins que les débats soient plus ouverts.

Je profite également de l'occasion qui m'est donnée pour indiquer combien je regrette que la signature du traité de Nice ait été passée sous silence par les médias. Cela me semble particulièrement révélateur des dysfonctionnements de notre démocratie.

Enfin, j'ai été frappé par l'introduction du Livre Blanc de la Commission européenne sur la gouvernance. Son premier paragraphe mentionne la crise de confiance à l'égard des institutions, qui touche tous les pays et à tous les niveaux. Contrairement à ce qu'affirmait Olivier Duhamel, ce paragraphe indique que ce problème est particulièrement aigu au sein de l'Union Européenne. Les citoyens font de moins en moins confiance à l'Union européenne.

Olivier DUHAMEL

Je crains que vous ne m'ayez mal compris. Je ne nie en aucun cas la défiance de plus en plus grande des citoyens vis-à-vis des institutions européennes. Le texte n'indique pas que la baisse de confiance dans les institutions européennes est pire que la baisse de confiance dans les institutions nationales. Le texte indique que le problème de la baisse de confiance dans les institutions européennes est particulièrement aigu, car cette question concerne directement la Commission européenne.

Nous savons que nous sommes confrontés à une défiance accrue vis-à-vis du politique en général, qui risque de s'aggraver. Avant les événements aux Etats-Unis, beaucoup s'accommodaient de cette défiance, pensant que le politique avait une influence restreinte. Ce genre de vulgate ultra-libérale est aujourd'hui totalement battue en brèche. Tout le monde s'accorde pour penser qu'il est nécessaire de renforcer l'Etat et la régulation aux niveaux européen et mondial.

Monsieur Berthu, vous estimez que tout transfert de pouvoir au niveau européen doit être accompagné d'un transfert démocratique équivalent. Vos propos sont justes. En revanche, lorsque vous pensez que la réponse à ce problème réside dans l'absence de transferts de pouvoirs, dans le maintien ou le retour des pouvoirs au niveau national, vous faites erreur.

A nos yeux, pour que le pouvoir et la politique s'exercent encore, la prise de décisions communes aux plans européen et mondial en matière de défense, de politique étrangère, de police, de défense, de lutte contre le terrorisme doit être renforcée. L'Europe souffre d'un manque et non d'un excès de puissance. Nous sommes convaincus que le renforcement de l'Europe implique une inventivité et une construction démocratiques. Je vous soupçonne de vouloir casser la mécanique européenne. Or il faut à tout prix éviter cela.

Georges BERTHU

Il n'est pas question de nier la nécessité de prendre des décisions en commun et la coopération au plan européen. Toutefois, si les décisions sont prises au sommet avant qu'une véritable démocratie européenne n'ait été établie, les institutions européennes seront mal contrôlées. L'Europe risque d'être détruite par l'absence d'une légitimité populaire.

Philippe LEMAITRE

En conclusion, je vais demander à chacun de mettre en avant une idée susceptible d'alimenter les travaux de la Convention, d'améliorer la démocratie, de mieux faire participer les citoyens à la construction européenne.

Maurice LIGOT

La démocratie ne trouvera sa place au sein de l'Europe que par le biais de l'élaboration d'une Constitution européenne où le rôle des institutions serait clairement défini et qui permettrait aux institutions de fonctionner de manière satisfaisante.

Il faut attribuer plus de pouvoir à l'Europe dans les domaines de la défense, de la sécurité, des relations extérieures. En revanche, il faut lui confier un moindre pouvoir dans les domaines de la vie courante, pour lesquels la compétence des Etats me paraît plus justifiée. Les Parlements nationaux pourraient être les juges politiques de la subsidiarité.

Georges BERTHU

La question qu'il faut se poser est la suivante : comment faire en sorte que l'Europe avance au rythme de ses peuples ? Si elle se coupe de ses peuples, l'Europe risque de rencontrer des difficultés. C'est la direction dans laquelle je crains que nous nous dirigeons actuellement.

La coopération européenne se développera inéluctablement. Cependant, il ne faut pas se détacher du peuple et de ses préoccupations. C'est pourquoi je défends l'idée de la possibilité pour un pays d'annuler une décision européenne en s'y opposant.

Olivier DUHAMEL

Il faut produire du *dissensus* pour favoriser le débat public. En s'ouvrant au *dissensus*, sujet par sujet, la Convention pourra élaborer un texte consensuel.

Les gouvernements reconnaissent la nécessité d'effectuer un travail plus ouvert et démocratique. Néanmoins, ils exigent que la convention propose plusieurs options, afin de ne pas être liés par un texte unique. Or, j'estime qu'il faut parvenir à un seul texte, consensuel.

JOURNEE DU JEUDI 8 NOVEMBRE 2001

**Raymond FORNI,
Président de l'Assemblée nationale**

Je déclare ouverte la séance solennelle des Assises sur l'Europe, en vous souhaitant à toutes et à tous la bienvenue.

L'Hémicycle où nous sommes aujourd'hui réunis est familier à certains d'entre vous, qui travaillent constamment à l'élaboration de la loi. Mais beaucoup de ceux qui nous ont rejoint ici pénètrent, sans doute pour la première fois, dans un lieu riche de symboles, plein de l'histoire de notre république, vibrant des propos et des arguments qui, hier soir encore, dans ces lieux, s'y échangeaient.

Cette enceinte où vit chaque jour notre démocratie accueille ce matin le débat sur l'avenir de l'Europe. Ouvrir cet hémicycle sur l'avenir de l'Europe, c'est inscrire vos réflexions dans le sillage de grandes voix de la République. Ici même, il y a 150 ans, c'était le 17 juillet 1851, Victor Hugo évoquait, dans un discours inoubliable, l'immense édifice de l'avenir qui s'appellera un jour " Les Etats-Unis d'Europe ". C'était il y a 150 ans. Il s'était alors exprimé sous les huées de nombre de ses collègues parlementaires qui occupaient vos places.

D'autres voix après la sienne ont porté dans cette enceinte la même volonté de paix et d'unité de l'Europe : Aristide Briand, pour n'en citer que quelques-uns, qui rêvait de réaliser ce qui, pour son temps, restait une utopie ; Robert Schumann, qui prononça ici, à cette tribune, le 9 mai 1950, la déclaration dont tout est parti et dont les paroles étaient aussi un peu celles de Jean Monnet.

L'Europe fut longtemps ce rêve de quelques-uns qui, avec détermination, ont su, au fil des ans et des décennies, lui donner corps. N'oubliez pas chers amis qu'en 1870, sur l'île de Guernesey, Victor Hugo

plantait « Ce chêne des Etats-Unis d'Europe », alors qu'éclatait la guerre entre la France et l'Allemagne, guerre qui conduira, ici en France, à la Commune. Lorsque ce chêne serait grand, disait-il, l'Europe unie réaliserait « l'esprit de conquête transfiguré en esprit de découverte, la patrie sans la frontière, le commerce sans la douane, la circulation sans la barrière, la justice sans l'échafaud... » Ces propos ont pour moi une signification particulière puisque le 17 septembre 1981, c'est-à-dire plus d'un siècle plus tard, dans cet hémicycle, était abolie la peine de mort en France.

Aujourd'hui, le rêve, la vision de Victor Hugo est pour partie devenue réalité. L'Europe est un vaste marché, un espace sans frontières intérieures, au sein duquel la peine de mort est bannie, mais aussi presque un ensemble politique qui n'aspire plus qu'à une seule conquête, celle d'une paix et d'une prospérité durable. Ces mots ont une signification particulière après les tragiques événements du 11 septembre de New York.

Quelle que soit la place que nous occupons dans la société, il nous appartient de bâtir une vision commune de l'avenir de l'Europe. Ouvrir cet hémicycle à un public plus large, c'est montrer, au travers d'un symbole, que le projet européen doit être plus démocratique. Des référendums récents nous l'ont rappelé, en Irlande, mais aussi au Danemark. Lorsque les peuples ne se sentent pas à l'unisson d'un projet, notamment d'un projet européen, ils n'hésitent pas à le rejeter. L'idée d'un tel divorce entre l'Europe et les Européens est pour nous, pour vous, évidemment inacceptable.

Le projet européen est, par essence, démocratique. Nous nous sommes dotés l'an dernier d'une Charte des Droits fondamentaux à l'élaboration de laquelle certains de nos collègues parlementaires ont participé. Cette charte rassemble les principes essentiels de nos démocraties. Les pays candidats à l'adhésion le sont aussi, parce que l'appartenance à l'Union européenne est synonyme d'ancrage démocratique. On voit bien qu'elle est l'enjeu pour les pays qui souhaitent rejoindre le cercle privilégié, à nos yeux, des 15 membres de l'Union.

L'Union est engagée sur la voie d'une transformation de sa nature même. En 2002, nous aurons dans nos mains, dans nos poches, l'euro. En 2003, nous verrons se former une première force armée européenne. En 2004, nous devons précisément accueillir ces pays, qui nous demandent de refermer définitivement la longue parenthèse de l'Histoire que fût l'Europe des blocs. Nous devons adopter, en même temps, une nouvelle constitution de l'Europe. Il nous faut être bien conscients de toutes les implications de cette transformation, dont la première doit être la volonté

d'instaurer une véritable démocratie européenne. Ce que je vous dis là, c'est notre souhait à tous, c'est évidemment le mien. Comment pourrait-il en être autrement pour moi, qui suis à cette place, alors qu'à ma naissance, je n'étais pas citoyen de ce pays ? Il est clair que l'Europe, pour moi, a toujours été l'horizon que je me suis fixé.

Or nos démocraties, ici comme ailleurs, vivent d'abord au rythme des parlements. Il n'est pas dénué d'intérêt d'observer que partout où la démocratie a été remise en cause, en Allemagne au travers de l'incendie du Reichstag, récemment dans l'ex-Yougoslavie par la reconquête du parlement yougoslave, c'est au sein des parlements que revit la démocratie.

Débattre dans cet hémicycle de l'évolution des politiques et des institutions européennes, c'est rappeler une évidence. A l'instar de nos travaux d'hier, qui ont permis, je le crois, un échange extrêmement riche entre tous ceux qui ont bien voulu s'associer à cette manifestation, je souhaite que le débat d'aujourd'hui confirme et rappelle cette évidence. Aussi, sans plus attendre, j'ouvre le débat.

Je vais sans doute exercer l'autorité qui est la mienne, qui consiste à faire respecter le temps de parole. Au préalable, je vais donner la parole à Monsieur Guy Braibant, en sa qualité de président du Groupe " Débat sur l'avenir de l'Europe ", conformément à la mission qui lui avait été confiée par le Gouvernement et par le Président de la République.

**Guy BRAIBANT,
Président du Groupe “ Débat sur l’avenir de l’Europe ”**

C’est un grand honneur pour moi de m’adresser à vous dans cette enceinte pour la première et peut-être pour la dernière fois de ma vie. C’est également une grande satisfaction pour les membres du Groupe “ Débat sur l’avenir de l’Europe ” que j’ai eu l’honneur de présider pendant neuf mois et auquel je tiens à rendre ici un hommage public. Nous avons toujours travaillé en bonne intelligence et le résultat de notre travail est une œuvre collective. Nous avons tenu, hier, une dernière réunion, qui a démontré que tous les membres du Groupe, quelles que soient leurs origines sociales ou leurs opinions politiques, ont approuvé nos conclusions.

Je voudrais également rendre hommage à la petite équipe de chargés d’études, qui a fourni un travail considérable et qui travaille encore beaucoup pour parachever le rapport, dans des conditions parfois difficiles.

➤ *Une longue marche vers un débat national*

Je voudrais commencer par rappeler les principales échéances du processus.

- Le 11 décembre 2000, la Déclaration de l’Annexe XXIII au Traité de Nice était adoptée.

- Le 21 avril 2001, le Président de la République et le Premier ministre rédigeaient un communiqué de presse commun.

- Vers la mi-décembre 2001, dans quelques jours, se tiendra le Conseil européen de Laeken.

- En 2004, la réforme des traités européens doit être adoptée.

On a pu dire que l’Europe avançait de manière masquée. Il faut en effet chercher le fondement de ce travail considérable, de ce grand débat européen, dans une obscure annexe d’un traité contesté, et celui du débat

national dans un communiqué de presse. Ce ne sont pas des textes de haute portée juridique mais de haute importance politique. Je pense qu'il n'est pas exagéré de dire que ces documents sont à l'origine d'une profonde réforme de l'Europe, voire d'une révolution, en tout cas d'une mutation.

On a assez reproché aux institutions européennes d'être opaques, peu lisibles, peu visibles et pour tout dire, bureaucratiques, pour ne pas saluer ces avancées vers plus de démocratie, dans une culture de débat. Pour la première fois dans leur histoire, les peuples européens sont invités à participer à un débat qui concerne leur avenir, avant que les décisions soient prises et non pas après. Pour la première fois également, les citoyens européens sont appelés à dire ce qu'ils craignent et ce qu'ils espèrent de la construction européenne, avant que les gouvernements et les parlements ne se prononcent.

Je tiens à dire qu'il ne s'agit pas de substituer la démocratie directe à la démocratie représentative, mais il s'agit de combiner celle-ci avec la démocratie participative. A mes yeux, c'est un des grands enjeux de notre temps, au-delà même de l'Europe, que de voir cette combinaison de la représentation, qui reste le fondement de nos démocraties, et de la participation, qui demeure un des espoirs des populations. C'est sans doute la grande nouveauté de ce débat qui n'a pas, me semble-t-il, d'équivalent à l'échelle d'un continent, et encore moins sur des enjeux aussi importants.

Nous pouvons dire, sans forfanterie, que cet exercice de débat, prévu par la déclaration annexée au Traité de Nice, a eu lieu particulièrement en France, et que la France a pris, peut-être pour une fois, un peu d'avance sur les autres Etats européens. Nous avons des informations sur ce qui s'est passé dans les autres pays d'Europe. Cela a été très loin de ce qu'a été notre débat.

Je ne peux naturellement pas vous révéler les conclusions auxquelles nous avons abouti, d'abord parce qu'elles n'ont pas encore été entièrement rédigées, et ensuite parce que nous devons en réserver la primeur au Président de la République et au Premier ministre qui ont ordonné ce débat, et à qui nous présenterons notre rapport le 19 novembre.

Je pourrai toutefois essayer de vous livrer quelques impressions. Le débat a été extrêmement riche. Il a évolué. Il a été multiforme. Nous avons commencé par mettre l'accent sur les forums régionaux organisés dans chaque région par les préfets. A cet égard, il convient de noter que dans certaines régions, des préfets ont organisé à leur propre initiative des

forums départementaux. Par ailleurs, nous avons organisé une série de forums thématiques, dont le dernier d'ailleurs se déroulera cet après-midi. Ces forums thématiques ont pour objet de mettre l'accent et d'attirer l'attention sur les problèmes qui intéressent particulièrement la France dans ce débat européen. Ce sont :

- Le forum sur l'Europe sociale, organisé par Madame Elisabeth Guigou.

- Le forum sur l'Europe judiciaire, organisé cet après-midi par Madame Marylise Lebranchu.

- Le forum sur la place des services publics en Europe, organisé par Monsieur Jean-Claude Gayssot.

- Le forum sur l'Europe de l'Environnement, organisé Madame Dominique Voynet.

Toutefois, nous n'avons pas fait le tour de tous les problèmes. Par exemple, nous n'avons pas pu consacrer, comme nous l'aurions voulu, un forum au rôle de l'Europe en matière de politique extérieure. Parallèlement, nous ne pouvions pas multiplier ce genre de forums, bien qu'ils soient importants, et dans la mesure où ils mettent l'accent sur l'Europe.

Nous avons également consacré un séminaire à la difficile question de la délimitation des compétences entre l'Union européenne et les Etats membres, et nous l'avons révisé en commun avec le Conseil d'analyse économique. C'était un exemple remarquable de collaboration entre les économistes et les juristes.

Dans le cadre de cette consultation, nous avons élaboré un questionnaire, que nous avons rédigé dès le début de nos travaux et qui a été largement diffusé par Internet et à tous les relais associatifs. Les dizaines de contributions écrites, individuelles et collectives, les interventions reçues sur Internet, toutes ces démarches nous ont permis de broser non pas un tableau complet et scientifique, mais d'avoir une vision assez large des désirs des Français en ce qui concerne l'Europe.

Au-delà du débat proprement dit, dont notre groupe avait la responsabilité, les grandes institutions nationales, et en premier lieu celle-ci, ont également apporté des contributions importantes, ainsi que l'ont d'ailleurs demandé le Président de la République et le Premier ministre. En particulier, cette assemblée a tenu ces magnifiques assises, qui symbolisent la clôture du débat, et dont nous attendons avec

impatience les conclusions pour les incorporer dans notre rapport. Il y a eu également les contributions importantes du Sénat, qui a rédigé deux rapports sur la constitution européenne et sur la deuxième chambre. A ces travaux s'ajoute un avis très important du Conseil économique et social, qui a consacré une séance plénière à cette question. D'autres instances, comme la Commission nationale des Droits de l'Homme, qui va bientôt nous adresser l'avis qu'il a rendu au Premier ministre, ou encore la Cour de Cassation, dans le cadre de la réflexion sur l'Europe judiciaire, ont contribué à faire avancer cette réflexion commune.

Entre la première personne qui a réagi à notre appel, et qui a réussi à nous joindre à une époque où nous n'avions même pas d'adresse ni de téléphone, et le moment où toutes ces institutions sont intervenues, en particulier l'Assemblée nationale, nous avons, comme on dit familièrement, "ratisse large" entre les contributions des personnes qui ont dit spontanément ce qu'elles pensaient et celles des grandes institutions qui, après une large réflexion et un grand débat, en sont arrivées à des propositions.

➤ *Quelques impressions personnelles*

Permettez-moi de vous livrer maintenant quelques impressions personnelles sur le débat qui a eu lieu.

- *La discussion sur l'avenir de l'Europe est désormais apaisée...*

Ma première impression est que la discussion sur l'avenir de l'Europe, en France, est maintenant apaisée. Je me suis livré à un exercice de science-fiction, pour imaginer comment ce débat se serait déroulé au moment du Traité de Maastricht. Il n'aurait pas eu, je crois, la même allure. Nous n'avons jamais rencontré de difficultés majeures dans nos séances, forums et réunions. La seule difficulté, s'il fallait en citer une, a été la protestation énergique d'un lycéen, lors du Forum de Strasbourg, parce que nous lui refusions la parole en raison de l'heure tardive. Il a été soutenu par ses camarades, ce qui a été à l'origine d'un léger chahut. Aussi, l'Europe, en elle-même, n'était pas remise en cause. De fait, je considère qu'il n'y a plus, s'agissant de l'Europe, de débats fondamentaux, théologiques et violents entre le clan des europhiles et celui des eurosceptiques.

- *Mais l'Europe ne passionne plus*

En corollaire de cette première impression, l'Europe ne passionne plus. En effet, nous n'avons pas senti une passion fortement affirmée pour

ou contre celle-ci. Cela est peut-être dû à l'insuffisance de projets mobilisateurs, à même de susciter des réactions d'hostilité ou de soutien. Je reste toutefois convaincu que la Communauté européenne est devenue un acquis communautaire, que personne ne peut plus remettre en question. Ceci est particulièrement vrai chez les jeunes, qui ont vécu toute leur vie dans l'Europe et avec l'Europe. Ils ne s'imaginent pas pouvoir s'en passer aujourd'hui. Nous avons d'ailleurs constaté que nos auditoires étaient largement composés de jeunes, étudiants ou lycéens, peut-être parce que les préfets avaient trouvé commode de mobiliser les enfants des écoles, comme on le faisait autrefois pour des manifestations dans la rue à l'arrivée du président de la République, mais sans doute aussi, et nous l'avons senti dans les débats, parce que les jeunes étaient intéressés, voire passionnés par l'Europe. Il convient de souligner que les jeunes sont préoccupés par leur avenir immédiat au sein de l'Europe : la mobilité entre les universités et entre les pays, le versement des bourses dans le cadre d'échanges européens, etc.

- *L'ignorance persiste au sujet de l'Europe...*

Ma troisième impression est qu'à côté de ce désir d'Europe, qui se ressent fortement chez les jeunes, l'ignorance persiste à son sujet. Ceci nous interpelle tous. Je considère que le débat que nous avons organisé a eu une vertu pédagogique. Nous avons constaté de très grandes ignorances sur les fondements de l'Europe, qui rendaient parfois le débat difficile parce que les gens ne savaient pas quelles questions poser. Ceci est en partie la faute de l'Europe. Je pense, en ce qui me concerne, qu'il faut absolument condamner ce qu'on appelle "l'eurojargon". Pour moi, le meilleur exemple est celui du triangle institutionnel. Entend-on par là le principe de la séparation des pouvoirs de Montesquieu ? Evoque-t-on les trois piliers ? Fait-on allusion aux trois corbeilles de la Charte des Droits fondamentaux ? Vous voyez donc que le débat n'est guère aisé, en raison de l'emploi de termes et d'expressions qui brouillent les cartes et rendent très difficile l'accès à la connaissance de l'Europe. Je me souviens qu'à la première séance de la Convention sur la Charte des Droits fondamentaux, nous avons pris la décision politique d'écrire un texte clair. Je pense que nous avons alors pris une sage décision car, aujourd'hui, la Charte peut être lue par tous. Encore une fois, c'est peut-être un problème mineur, mais je crois qu'il est important de sortir de "l'eurojargon".

- *D'où la nécessité de poursuivre le débat*

Ma dernière impression est plus qu'une impression, c'est une certitude. C'est même la seule certitude que je retiens de ce vaste débat : il faut le poursuivre. Ce débat a tant intéressé ceux qui y ont participé, et même ceux qui n'y ont pas participé parce qu'ils étaient empêchés, qu'ils

n'admettraient pas qu'on l'interrompe maintenant. Je suis d'ailleurs sûr qu'il y aurait des réactions vives si le débat était interrompu brusquement. Cela étant, il ne pourra pas continuer sur les mêmes bases. Il y aura un élément nouveau, la Déclaration de Laeken, qui va sûrement appeler à la continuation du débat, mais dès lors que la convention prévue par les négociateurs aura vu le jour, c'est une autre formule qu'il faudra envisager. Je pense qu'il faudra s'attacher à établir une articulation entre la Convention, au travers de ses représentants français, et notre société civile, que l'on ne peut plus écarter d'un débat auquel elle a pris goût. La société civile française avait déjà initié un débat sur l'Europe, mais elle le faisait sans avoir de finalité précise, et sans avoir l'impression de peser sur les événements.

Telles sont les remarques que je voulais vous livrer. Je crois que le débat sur l'avenir de l'Europe nous a donné l'occasion de réfléchir sur ce que j'ai déjà évoqué, c'est-à-dire comment combiner la démocratie représentative avec la démocratie participative. Il ne faut évidemment pas rejeter la première, qui reste fondamentale dans nos Etats de droit et dans nos démocraties. Il s'agit, désormais, de la combiner avec la démocratie participative. Cet exercice ne sera guère aisé. L'expérience nous a plutôt montré que cela était souvent difficile. Il faut que tout le monde y mette du sien, de la société civile, qui s'y est impliquée, aux politiques. De notre côté, nous avons essayé d'organiser le dialogue. Je pense que nous y sommes parvenus, mais avec quelques bavures et quelques faiblesses, qu'il conviendra de corriger pour que le débat continue.

Telles sont les indications que je souhaitais porter à votre attention et qui restent, vous l'aurez remarqué, très prudentes pour l'instant. Vous lirez ensuite notre rapport. J'espère que vous pourrez en tirer profit.

Alain BARRAU,
Président de la Délégation de l'Assemblée nationale
pour l'Union européenne

Je voudrais tout d'abord commencer par adresser des remerciements, à toutes celles et ceux d'entre vous qui ont pris sur leur temps pour participer à ces assises que nous avons organisées à l'Assemblée nationale. Cela a été possible avec la volonté et le soutien du Président Raymond Forni, afin que nous ayons, dans le débat démocratique que vient d'évoquer le Président Braibant, non pas une clôture du débat, mais une étape. Pour nous, Députés, c'est un honneur de vous donner l'occasion de débattre sur une première esquisse de synthèse entre, d'une part, les comptes rendus des forums régionaux, organisés par Pierre Moscovici à la demande du Président de la République et du Premier ministre dans l'ensemble des régions françaises depuis maintenant plusieurs mois, et d'autre part, les contributions d'institutions comme l'Assemblée nationale, le Sénat, le Conseil économique et social, le Parlement européen, etc. Bref, un foisonnement d'idées dont l'Europe avait besoin. Encore une fois, je vous remercie d'être présents dans cet hémicycle prestigieux pour participer à la suite de ce débat.

Mes seconds remerciements iront, si vous le permettez Monsieur le Président, à vous-même. Je crois qu'il est important, dans une instance comme la nôtre, que la plus haute autorité parlementaire s'engage pour que le Parlement ne soit pas simplement le lieu d'un débat législatif et de contrôle du Gouvernement, mais essaie d'être le lieu vivant de la démocratie, pour apporter sa contribution au débat que nos concitoyens se posent de plus en plus sur les enjeux de l'Europe. Dans cet esprit, nous essayons à chaque fois de faire en sorte que le débat d'information et d'échange entre nos collègues s'ouvre et s'élargisse à des représentants de la société civile, du milieu économique et social. Je pense que cette assemblée est le lieu essentiel, si l'on veut que l'ensemble de nos concitoyens croient en ce principe de démocratie représentative que nous incarnons, et que cette démocratie participative soit une réalité.

Nous avons beaucoup travaillé au cours de la journée d'hier, au cours de six tables rondes. Chacun n'a pas pu participer à l'ensemble des tables rondes, d'où mon plaisir, ce matin, de vous livrer un premier compte rendu provisoire. Je voudrais enfin rendre hommage à la

mobilisation de nombreux collaborateurs et administrateurs de l'Assemblée, en particulier ceux de la Délégation, et bien au-delà, dans de nombreux services.

Cette matinée plénière n'est pas, je l'ai dit tout à l'heure, un point d'aboutissement. C'est, au contraire, une étape importante, à partir de laquelle je voudrais tirer, non pas des conclusions, mais quelques pistes de propositions.

➤ *L'entrée dans une phase majeure : la préparation de l'échéance 2004*

Nous sommes dans une phase où le processus d'élaboration des propositions pour l'échéance 2004 va changer. Le Conseil européen de Laeken va se réunir dans quelques jours. Nous souhaitons que les chefs d'Etats et de gouvernements mettent en place une convention pour élaborer un texte sur l'Europe en 2003. Ce texte sera rédigé dans un cadre particulier. En effet, seront membres de cette convention, un représentant de la Commission, les représentants des Etats membres, des représentants du Parlement européen ainsi que des représentants des parlements nationaux. Notre Assemblée nationale, à travers ses représentants et grâce au travail d'information permanente que nous continuerons à mettre en place entre ses représentants et l'ensemble des députés, sera partie prenante du travail de cette convention.

Cette convention consacre une méthode nouvelle, y compris dans l'histoire communautaire. Jusqu'à présent, on a privilégié le travail avec les comités spéciaux et les groupes d'experts. Une convention a été mise en place à l'occasion de la Charte des Droits fondamentaux, qui a été proclamée à Nice par les chefs d'Etats et de gouvernements, à partir d'un texte élaboré par cette enceinte. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si le saut qualitatif, de l'élaboration d'une charte des droits fondamentaux à la rédaction d'un nouveau traité, sera possible. Va-t-on, au contraire, retomber dans des situations d'errements, trop consensuelles ou trop disparates pour, au bout du compte, laisser les mains libres à la conférence intergouvernementale ? A mon sens, l'articulation entre la Convention et la CIG est une étape démocratique majeure pour tous les citoyens européens. Il ne faut pas forcément tendre vers un texte unique, mais il importe de recueillir, sur les questions européennes, l'expression et la volonté de nos concitoyens.

➤ *Contenu et architecture institutionnelle, deux enjeux étroitement liés*

- *Tendre vers un véritable “ pacte social ”*

Comme nous l’avons vu hier, les différents enjeux de l’architecture institutionnelle de l’Europe débouchent, très vite, sur le contenu même de l’Europe. Aujourd’hui, il existe un certain consensus selon lequel le débat sur l’architecture institutionnelle d’une Union élargie ne peut être dissocié du débat sur le contenu de l’Union européenne. Je pense que cette dialectique doit être féconde. Nous n’allons pas gommer ce qui a produit des résultats, à partir d’une avancée commune dans le domaine commercial, monétaire et économique. Au contraire, nous allons conjuguer ces avancées avec la volonté d’aller plus loin.

La table ronde d’hier sur l’Europe économique et sociale a montré que le volet social était une préoccupation forte des participants présents et des internautes - ils étaient plus de 1 500 - qui nous ont fait part de leurs réactions. Ce grand volet, que certains appellent un “ pacte social ”, un “ traité social ”, est donc nécessaire pour parachever l’intégration européenne.

- *Construire l’Europe judiciaire*

L’Europe judiciaire, l’espace judiciaire et de police, constitue également une préoccupation majeure, qui s’affirme avec une acuité nouvelle depuis les événements récents de septembre. L’avènement d’un espace judiciaire européen, la manière dont l’Europe peut s’organiser pour sa propre sécurité, le besoin de sécurité des citoyens sont autant de préoccupations fortes.

- *Mettre la politique de défense au service de la politique étrangère*

La politique étrangère et la défense européenne ont été abordées au cours des tables rondes. La politique de défense a été présentée comme un instrument au service de la diplomatie européenne. Mais il faudra tenir compte des politiques étrangères des différents Etats et des traditions diplomatiques nationales pour savoir la place que nous voulons donner à cette Europe dans la définition et la mise en œuvre d’une politique étrangère commune.

- *Revoir le mécanisme de décision*

Telles ont été les principales remarques sur le contenu. Mais ce serait aussi sans doute se fourvoyer que de laisser de côté la discussion

sur l'architecture institutionnelle de l'Europe. Le mécanisme de décision doit être revu, mais pas entièrement bouleversé. S'agissant des réactions sur Internet et dans les tables rondes, nous n'avons pas eu de propositions fondamentales visant une modification en profondeur des institutions. En revanche, certaines questions ont été récurrentes. La première concerne les niveaux de compétences. Quel est le niveau pertinent de prise de décision permettant de répondre le plus efficacement et le plus démocratiquement possible aux problèmes posés ? Est-ce le niveau local, régional, national ou européen ? La place de l'Union européenne est tout à fait centrale à cet égard.

- *Aboutir à un savant dosage entre la compétence européenne et la souveraineté étatique*

Par ailleurs, dans ces débats, il y a eu un certain nombre de rapprochements. Certains ont défendu pendant longtemps l'argument selon lequel l'Europe imprègne trop l'organisation des Etats. Je pense que cet argument doit être pris en compte, si l'on veut que l'Europe réponde de manière efficace aux aspirations de nos concitoyens. Cependant, il ne faut pas vouloir tout communautariser, tout traiter au sein de l'Union européenne. Parallèlement, avec les pays candidats, nous nous battons pour faire en sorte que l'acquis communautaire soit préservé. On observe là une première contradiction.

- *Reconnaître le rôle du contrôle parlementaire*

La question de la participation me semble importante. Elle renvoie à la combinaison entre les institutions qui représentent nos Etats (le Conseil des Ministres, le Conseil européen), celles qui incarnent l'intérêt général (la Commission) et celles qui symbolisent, par leur capacité à représenter les peuples (le Parlement européen et les parlements nationaux), l'expression de l'ensemble de nos peuples. Dans nos régimes démocratiques, les gouvernements ont une légitimité. Mais il est important que le contrôle parlementaire puisse être reconnu dans le dispositif qui se met en place. En ce qui me concerne, je crois qu'il faudra inéluctablement aborder, à l'occasion de la Convention, la manière d'associer efficacement et durablement le Parlement européen et les parlements nationaux dans ce contrôle. Il importe, encore une fois, que ce contrôle parlementaire soit reconnu. Par rapport au déficit démocratique, il pourrait apporter une complémentarité nécessaire et souhaitable.

- *Accélérer la prise de conscience des citoyens européens*

Toutes ces questions sont évidemment complexes, mais elles reposent sur la participation de nos concitoyens aux choix européens. Or,

ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Comme nous avons pu le constater au cours de nos réunions, l'Europe est perçue souvent au détour de l'application d'une directive qui n'a pas été transposée, comme un corps étranger, alors que le droit européen en compose aujourd'hui plus de 60 % de notre patrimoine législatif national. Il est donc nécessaire de combler ce décalage. Quand tous nos concitoyens auront pris conscience que l'ensemble des enjeux européens détermine une part majeure de l'activité de leur propre vie, ils auront davantage envie de se préoccuper de l'ensemble de ces questions et de prendre la parole. Le débat que l'on voit émerger actuellement, au moment où commence la conférence de Doha sur la mondialisation, est un débat complexe, parfois biaisé et artificiel, qui a toutefois le mérite de montrer que jamais plus une conférence ministérielle sur le commerce extérieur ne pourra se tenir comme cela a été le cas avant la conférence de Seattle. Cette prise de conscience s'est opérée chez les jeunes générations et globalement parmi nos concitoyens, qui y ont vu l'émergence d'un facteur positif de démocratie.

➤ *Conclusions*

L'ensemble de ces débats se situe dans un cadre que je voudrais rappeler rapidement en conclusion.

- *La marche vers une Europe réunifiée*

Nous n'allons plus travailler dans une Europe à 15. La réunification de l'Europe, la demande de grands peuples européens qui ont contribué, dans leur histoire, à façonner notre Europe et qui, aujourd'hui, après avoir dépassé, refoulé et éliminé la domination soviétique, demandent à intégrer l'Union européenne, doit inéluctablement être prise en compte. Aucune hésitation politique n'est possible sur ce point. Les négociations ont été techniques, difficiles, mais la vision politique est, à mon avis, assez claire pour tous. La réunification de l'Europe est un argument de force si l'on veut arriver, un jour, à créer un monde multipolaire. Dans ce dessein, l'Europe réunifiée et élargie doit avoir toute sa place.

Nous avons longuement débattu de l'architecture institutionnelle et du contenu de l'Union européenne. C'est aussi et c'est d'abord avec nos futurs partenaires que nous bâtirons cet ensemble. La Convention pourra être ouverte à des représentants des exécutifs des pays candidats ainsi qu'à des représentants de leurs parlements. Nous l'avons souhaité, et ce sera fait.

- *Réformer le cadre de référence de l'Union européenne*

Une fois ce constat posé, il faudra se pencher sur les principaux obstacles. Comment pouvons-nous imaginer que cette grande construction se fera à budget constant ? Comment pouvons-nous imaginer que le 1,27 %, qui est le plafond de dépenses communautaires, sera intangible ?.

Nous ne pourrions faire l'économie de ces questions dans le débat. Nous voulons mettre en commun des domaines d'action nouveaux, développer les politiques communes, construire une Europe sociale, environnementale, etc. Comment donc pouvons-nous nous autocensurer comme citoyens européens, en conservant le même cadre de référence de fonctionnement ? Il faudra se poser des questions fondamentales : quelles compétences veut-on transférer au niveau européen ? Comment ce transfert permet-il de maintenir l'identité et la place des Etats, dans de nombreux aspects de la vie économique, sociale, diplomatique, ainsi qu'en matière de police et de sécurité ? Comment faire en sorte que ce choix, qui est une conséquence du choix européen, puisse passer au-delà des milieux exclusivement concernés ? Comment s'assurer que les financements des projets seront partagés par tous, et ne seront pas perçus comme une sorte de nouvel impôt européen ?

Je défends un idéal de cohérence en matière européenne. Oui à une Europe réunifiée. Oui à une Europe qui sélectionne et détermine les sujets qui seront traités en commun. Oui à une Europe où les Etats sont représentés et non pas émasculés dans leurs représentations ou leurs fonctions. Oui à une Europe où l'on bâtit en commun, avec des moyens renforcés, un avenir pour l'ensemble de ceux qui vivront sur notre continent. Oui à une Europe qui porte une partie des revendications du Sud sur l'échiquier international. Oui pour la construction d'un monde multipolaire que nous appelons de nos vœux.

Débat avec le public

Raymond FORNI

Le débat prendra la forme d'un jeu de questions-réponses, qui permettra d'engager le dialogue avec vous-mêmes et les personnalités qui ont bien voulu apporter leur concours à ces assises.

Pour mener à bien cette séance, je vous propose d'utiliser une formule qui a fait ses preuves lors de nos séances du mardi et du mercredi après-midi, à l'occasion des questions d'actualité. Je vous demande donc de bien vouloir limiter à deux minutes la durée de vos questions. Ceux qui vous répondront seront invités à faire de même, de manière à privilégier un échange interactif. Pourquoi devons-nous procéder ainsi ? Il nous semble en effet que la concision des échanges est gage de leur intérêt, et ne compromet pas la précision de la pensée. Je vous exhorte donc à respecter ces disciplines communes, sinon, j'essaierai d'exercer les fonctions qui sont les miennes.

Par ailleurs, selon l'intérêt des sujets évoqués, je vous propose d'accorder un droit de réplique à l'auteur de la question. Je vous demande, lorsque vous prendrez la parole, d'indiquer votre nom et si possible votre qualité.

Philippe ROYER, président d'Europe Etudiants - France

Je remercie le Président Barrau pour l'honneur qui m'est accordé de poser ma question à Monsieur le Ministre Pierre Moscovici, et vous-même, Monsieur le Président, pour l'honneur qui nous est accordé de poser nos questions en ce noble hémicycle.

Dans le cadre des débats sur l'Europe, y compris ceux d'hier, le modèle politique d'intégration européenne, les compétences des institutions européennes et l'élargissement de l'Union sont, à juste titre, des questions récurrentes. Mais force est de constater que ces sujets restent réservés à une catégorie d'initiés, alors que pour une majorité de la population, l'Europe demeure une institution floue, rejetée parfois, en raison du manque de connaissance sur ce sujet. A ce propos, je voudrais

souligner que l'association *Europe Etudiants de France* œuvre dans le domaine de la diffusion d'informations pratiques sur l'Europe auprès des étudiants, qui sont l'avenir de l'Europe.

Il y a eu récemment une campagne de communication sur l'euro, qui n'était pas une communication sur l'Europe. Cela laisse penser que l'on construit une Europe sans les Européens. Aussi, Monsieur le Ministre, pensez-vous que l'Union européenne, les Etats membres, la France, puissent envisager des mesures afin de rapprocher l'Europe des citoyens, de les informer sur l'Histoire, sur l'utilité des institutions européennes, les tenants et les aboutissants de la construction européenne, afin de prendre ainsi le chemin d'une démocratie participative européenne ?

Pierre MOSCOVICI

Je n'entends pas abuser de mon temps de parole, mais je voudrais préalablement préciser que je travaille sous la haute autorité du Président Raymond Forni.

Votre question soulève des problèmes justes, avec toutefois un léger bémol. En effet, nous nous situons pour la première fois dans le cadre d'un débat sur l'avenir de l'Union européenne, qui a réuni des dizaines de milliers de personnes. La communication sur l'Union européenne, qui est un sujet déterminant, complexe et inconnu, peut susciter des frustrations dans l'opinion publique, chez ceux qui sont passionnés de cette cause, qu'ils soient responsables politiques, dirigeants associatifs ou militants. Mais je crois, comme vous, qu'à partir du moment où nous sommes dans un espace commun, nous devons aussi faire face à des échéances décisives : le passage à l'euro en 2002, l'élargissement en 2003, la Constitution européenne en 2004. Il est donc dommage que cette construction fondamentale se fasse en catimini.

Le Président Forni rappelait hier matin que 60 % des textes votés en cette assemblée découlaient directement ou indirectement du droit communautaire. Il faut donc instaurer un véritable débat démocratique.

Comme vous, je pense que l'Europe ne se résume pas à l'euro. Les pouvoirs publics et les gouvernements devraient focaliser davantage le débat sur l'avenir de l'Union européenne. Je souhaite que ce débat se poursuive au-delà de ces deux journées d'assises. Cela me conduit à faire deux propositions. D'abord, les institutions européennes d'une part, et les gouvernements d'autre part, doivent consentir à des efforts de communication supplémentaire à l'endroit des citoyens européens. Ensuite, il renforce, au sein des gouvernements, la place des affaires

européennes. C'est un des axes institutionnels proposés par le Premier ministre et que je défends avec force, non pas pour mon propre compte, bien sûr, car je ne serai plus dans six mois, quoi qu'il arrive, ministre des affaires européennes. A l'avenir, il importe qu'un ministre des affaires européennes soit directement rattaché au Premier ministre, qu'il soit doté d'une capacité de coordination avec les institutions européennes et le gouvernement national, ce qui permettra de propulser les affaires européennes au premier rang des affaires gouvernementales.

Enfin, je crois qu'il vous revient, étudiants, militants, parlementaires, de vous battre pour que la question européenne soit débattue au sein de la société.

Raymond FORNI

Bien entendu, lorsque Pierre Moscovici disait qu'il ne serait plus ministre des affaires européennes, il ne se livrait pas à un exercice de pronostic mais émettait un vœu.

Pierre MOSCOVICI

C'est une certitude en ce qui me concerne...

Gérard SOTI, syndicaliste

Je milite depuis de nombreuses années pour une Europe sociale. On a vu, et le Président Braibant pourra en attester, que la Charte des Droits fondamentaux a été signée en catimini et de manière honteuse. Il en a été de même pour le Traité de Nice, dont les modalités concernant le fonctionnement de l'Union semblent inapplicables. La conférence de Laeken devra éviter ces deux écueils. Le Président Braibant avait proposé que la construction européenne mette l'Homme au cœur de son action. Cette affirmation me permet d'espérer que ce sera un projet partagé.

Si vous le permettez, Monsieur le Ministre, je m'adresserai aussi à l'ensemble des parlementaires présents dans l'hémicycle. Nous allons entrer dans une campagne franco-française, qui est celle des échéances présidentielles et législatives. Ces grandes échéances nationales ne vont-elles pas polluer le débat sur l'avenir de l'Europe ?

Raymond FORNI

Je répondrai à une partie de vos questions. Entre 2002 et 2004, il n'y a pas d'échéance électorale, sauf dans l'éventualité d'une dissolution, bien entendu.

Pierre MOSCOVICI

Je crois qu'on ne peut pas dire, en toute honnêteté, que la Charte des Droits fondamentaux ait été signée en catimini et de manière honteuse. A Nice, on retrouvait l'ensemble des membres du Conseil européen, qui ont adopté la Charte avec une très grande fierté. Comme l'a indiqué le Président Braibant tout à l'heure, ce texte a une très grande portée et a le mérite unique dans l'histoire des textes européens d'être lisible, clair, fort, et d'être articulé autour de principes fondamentaux. Nous sommes d'ailleurs en train de développer une campagne de communication sur ce sujet, que nous avons lancée il y a quelques jours au Conseil régional d'Ile-de-France en collaboration avec Pascal Lamy, le commissaire chargé des relations extérieures, et Nicole Fontaine, la Présidente du Parlement européen. Le texte de la Charte sera ainsi largement diffusé dans les écoles, dans les gares et dans les mairies. Ce texte est en train, je crois, de pénétrer en profondeur la société française. Il vise à mettre l'Homme au cœur du projet européen, de sorte que l'Europe ne soit pas exclusivement un espace marchand, mais avant tout un espace de valeurs.

Pour ma part, et je crois que cette position est partagée très largement par les autorités françaises, je souhaite que la Charte des droits fondamentaux soit, demain, le préambule de la déclaration de droit d'une constitution européenne. C'est l'objectif que nous visons d'ici à 2004.

Par ailleurs, je pense qu'un débat démocratique électoral ne pollue jamais un sujet. La démocratie est l'occasion pour les citoyens de faire des choix démocratiques. Je souhaite que ce débat démocratique traite des problèmes essentiels, qu'il ne se limite pas aux réalités françaises ou aux compétitions d'hommes. Je souhaite, de surcroît, que nous soyons capables d'y introduire les questions fondamentales qui se posent à nous aujourd'hui. Je pense notamment au drame du 11 septembre, qui doit nous conduire à nous interroger sur les causes de la crise terroriste, et sur le rôle de l'Union européenne, en tant que force mobilisatrice, dans la mondialisation.

En ce qui me concerne, j'accueille favorablement la perspective des échéances présidentielles et législatives. Je suis heureux que le peuple

français ait l'occasion de se prononcer. C'est le moment, pour chacun, de soulever les grands enjeux, et l'Europe en fait partie.

Olivier LUANSY, co-organisateur de la Convention des jeunes citoyens européens

Vous avez, les uns et les autres, insisté sur la nécessité de prolonger le débat sur l'avenir de l'Europe, au-delà de ces deux jours d'assises. Dans ce dessein, je vous propose de tendre vers la rédaction d'une constitution européenne.

Au mois de juillet dernier, nous avons réuni 71 jeunes, de 26 nationalités différentes, à Cluny, ce durant une semaine. Nous avons travaillé sur le traité fondamental (un extrait des traités préparé par l'Institut européen de Florence), ainsi que sur la Charte. En une semaine, nous avons réussi à rédiger une constitution européenne, qui a été adoptée à l'unanimité de ces 71 jeunes. Cette constitution commence par la phrase suivante : " Nous les citoyens et les Etats de l'Union... ". Ce texte, qui pourrait être adopté par référendum européen, prévoit deux chambres, l'une pour les Etats, l'autre pour les Peuples. Cette constitution n'a pas vocation à être la constitution européenne à laquelle vous faites allusion. Elle constitue simplement un mode de travail, qui démontre qu'il est possible pour des jeunes de se réunir et, dans un temps relativement court, de rédiger un texte fondamental européen, d'exprimer et d'écrire leurs valeurs.

Après avoir donné la parole aux citoyens européens, ne pourrait-on pas, Monsieur le Président et Monsieur le Ministre, leur donner la plume ? On pourrait alors se livrer à un exercice de rédaction d'une constitution européenne avec les différents Etats, en s'inspirant de la démarche de la Convention de Cluny et en contribuant au grand texte de 2004.

Raymond FORNI

Dans une certaine mesure, les citoyens européens ont déjà pris la plume puisqu'ils ont été des centaines – 1 500 je crois – à s'exprimer sur de nombreux sujets en répondant au questionnaire Internet sur l'avenir de l'Europe du site de l'Assemblée nationale.

Pierre MOSCOVICI

J'ai pu constater que votre suggestion avait recueilli un vif succès. Je le comprends, mais je voudrais avant tout rebondir sur la notion d'équilibre entre la démocratie participative et représentative.

Je conviens qu'il est important que la parole, et peut-être la plume, soit donnée aux citoyens. Dans le groupe animé par le Guy Braibant, toutes les contributions ont d'ailleurs été prises en compte. De la même façon, l'année prochaine, je souhaite que l'on mette en place au niveau européen une Convention sur le modèle de celle qui a élaboré la Charte, qui regrouperait des représentants de la Commission européenne, du Parlement européen, des Parlements nationaux, des Gouvernements, etc. Cette Convention accepterait en son sein les représentants des pays candidats et serait pleinement ouverte sur la société civile, pas uniquement à travers des forums Internet, même si c'est un outil important, mais de manière institutionnelle.

Je crois que la démocratie participative n'est pas exclusive et ne peut, en aucun cas, remplacer la démocratie représentative. A mon sens, les textes institutionnels doivent être rédigés par les institutions ayant reçu la légitimité de la volonté des peuples qu'elles représentent. Les institutions européennes doivent y participer – c'est d'ailleurs le cadre de la Convention – et cela doit se dérouler selon les règles qui ont été définies à travers la CIG. En conclusion, je pense qu'il faut trouver un équilibre un peu subtil entre la démocratie représentative et la démocratie participative.

Ce qui a été dit ici sera pris en compte et fera l'objet d'un rapport. Je pense, toutefois, qu'il faudra revenir à des méthodes de décision qui laissent leur place aux représentants du peuple et à la démocratie. N'oublions pas, comme le disait Winston Churchill, que la démocratie est le pire de tous les systèmes, mais à l'exception de tous les autres.

Charlotte REBOUL, étudiante

La faible lisibilité des institutions européennes est souvent stigmatisée comme étant la cause du manque d'adhérence des citoyens à l'égard de l'Union européenne. Je me demande si l'Union européenne ne souffre pas plutôt d'un manque de symboles et d'éléments d'identification. Par exemple, en France, tout citoyen sait que le Parlement est chargé d'élaborer les lois. Le Parlement en a donc la paternité politique. En ce qui concerne l'Union européenne, la complexité des procédures ne permet pas d'identifier les auteurs des textes. Par

ailleurs, on assiste souvent à des scénarios selon lesquels les Etats membres se déchargent de leur responsabilité politique face à des opinions publiques réticentes.

Comment pourrait-on renforcer la personnalisation, l'identification de l'Union européenne, ou pour reprendre une expression de Marc Abélès, la "dramatisation" de l'Union européenne ? Quel rôle pourrait jouer la France dans ce domaine ?

Raymond FORNI

Je vous trouve très optimiste quant à la connaissance que pourraient avoir nos concitoyens des institutions de la République. Autour de moi, j'entends souvent les questions suivantes : " A quoi sert l'Assemblée nationale ? ", " A quoi servent les députés ? ". Cela me conduit à m'interroger sur l'opportunité de renouveler l'exercice d'instruction civique. Je sais quelle est l'utilité de l'Assemblée nationale. J'observe au quotidien le travail qui est accompli par ceux qui siègent sur ces bancs. Je souffre donc de la caricature qui, parfois, en est faite. Et pourtant, notre République a plus de deux siècles. Il reste, je crois, beaucoup de chemin à parcourir pour faire connaître et apprécier, avec leurs qualités et leurs défauts, les institutions européennes.

Pour revenir à votre question, je conviens qu'il est nécessaire de faire appréhender par chacun de ceux qui s'intéressent à l'Europe et aux autres le fonctionnement même des institutions européennes.

Alain BARRAU

Je voudrais revenir à l'échange que nous avons eu tout à l'heure sur l'impact des prochaines élections présidentielles et législatives sur le débat européen. A l'instar de Pierre Moscovici, je pense que tous ceux qui s'intéressent à l'Europe doivent souhaiter que celle-ci soit au cœur du débat politique majeur que nous allons initier. J'estime pour ma part être profondément européen, et je parle là à titre personnel. Ma vie et l'action que j'essaie de mener au sein de cette assemblée le démontrent. J'estime par ailleurs que Alain Madelin est européen, mais je ne partage pas sa vision de l'Europe. Je pense que nous devons avoir cet échange, y compris au cœur des échéances électorales majeures.

A mon sens, l'Europe a trop longtemps souffert d'une sorte de consensus affadi, qui opposait d'un côté, les méchants, c'est-à-dire les souverainistes, et de l'autre les europhiles. La réalité n'est pas aussi

manichéenne. Dans le débat sur le contenu de l'Europe, et nous l'avons abordé hier au cours des tables rondes, nous devons nous accorder sur les domaines qui seront mis en commun. Aujourd'hui, dans la vie politique française, on ne retrouve pratiquement plus de formations politiques qui revendiquent que l'on revienne à une situation exclusivement nationale. L'avenir européen est partagé, avec toutefois des oppositions de contenus, de rythme et d'architecture.

De manière générale, on retrouve, au sein de chaque gouvernement européen, un ministre en charge des questions européennes. Ce ministre peut disposer d'un statut différent de celui des affaires étrangères, mais il est d'abord le ministre d'un gouvernement national. On pourrait très bien imaginer que se tienne à l'avenir, à Bruxelles, à mi-temps, un Collège des ministres des Affaires européennes, dont chaque membre resterait responsable devant son parlement national, mais qui constituerait autre chose qu'une instance remarquable, quoique composée de hauts fonctionnaires. Ces ministres s'assureraient qu'un certain nombre de mesures ne sont pas traitées par un conseiller des affaires générales, souvent surchargé alors qu'il devrait se concentrer sur des questions de défense et de politique étrangère européenne. Ils vérifieraient également que ces questions ne sont pas renvoyées au Conseil européen. Pour cela, une réforme constitutionnelle n'est guère nécessaire. Grâce à ce dispositif, nous pourrions mieux identifier et déterminer comment, au sein de chaque gouvernement national, ce travail de coordination peut être porté.

Par ailleurs, on a souvent dit que les élections au Parlement européen pouvaient être utilisées comme signal et, pourquoi pas, que les groupes majoritaires pourraient de ce fait proposer le président à la Commission. C'est un mécanisme complexe, qui modifie un certain nombre de rapports institutionnels, mais qui n'est pas dénué d'intérêt.

Je crois que ces signaux, Monsieur le Président, peuvent permettre de politiser le débat européen et faire en sorte qu'il entre dans notre vie quotidienne. Je le disais hier, au cours d'une table ronde : mon souhait est que le matin, en prenant leur café, les citoyens français discutent éventuellement de sujets européens. L'Europe doit imprégner les espaces de notre vie quotidienne.

Jean-Bernard RAIMOND, ancien ministre des Affaires étrangères

Je ne veux pas apporter une réponse, mais plutôt adresser une question à Pierre Moscovici, qui a apporté d'ailleurs d'excellentes réponses à nos interrogations. Vous avez proposé, pour ce qui concerne les rapports entre les citoyens, le Gouvernement et le Parlement que le

ministre des affaires européennes soit rattaché directement au Premier ministre. Que devient, dans cas, le ministre des affaires étrangères ? Sera-t-il un secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires européennes ?

Raymond FORNI

On reconnaît, dans vos propos, l'ancien ministre des affaires étrangères que vous avez été.

Pierre MOSCOVICI

Je ne voudrais pas ouvrir avec Jean-Bernard Raimond une querelle qui serait quelque peu corporatiste. Cette réflexion est venue de l'expérience, et constitue une proposition du Premier ministre, de Jacques Delors et de beaucoup d'autres. Je me souviens également d'un séminaire qui avait été tenu à La Défense, au cours duquel cette idée avait été affirmée avec force.

Le constat est simple : les affaires européennes ne sont plus des affaires étrangères. Quand 60 % des textes d'une assemblée découlent du droit européen, on ne peut plus parler de technique diplomatique. Par ailleurs, les ministres des affaires étrangères sont aujourd'hui, dans un monde de plus en plus vaste, ouvert, globalisé et instable, accaparés par des tâches de plus en plus importantes et nombreuses. Le calendrier d'Hubert Védrine, notre ministre des affaires étrangères, en témoigne : il sort d'un séjour en Inde et au Pakistan ; il a accompagné, hier, le Président de la République à Washington ; il y retourne la semaine prochaine à l'occasion de l'Assemblée générale de l'ONU ; il contribue à bâtir la défense européenne ainsi que la politique étrangère et de sécurité commune qui ont pris un relief extrêmement fort. Je ne vois pas, très sincèrement, comment le ministre des affaires étrangères pourrait, en plus, s'occuper des affaires européennes, qui deviennent de plus en plus complexes et qui exigent, comment l'a montré Alain Barrau, une coordination au sein des gouvernements. D'où l'idée de découpler les affaires étrangères et les affaires européennes en créant d'une part, un conseil qui se consacrerait pleinement à la politique étrangère, à la politique de sécurité et de défense, et d'autre part, un conseil des affaires européennes, qui traiterait de manière plus politique les questions communautaires, de la pêche à l'agriculture en passant par la justice et les affaires intérieures. Un objectif commun serait toutefois affirmé : la préparation du Conseil européen, c'est-à-dire la réunion des chefs d'Etats et de gouvernements de l'Union.

Pour ma part, j'y participe, à ma modeste place, depuis maintenant quatre ans et demi. Je constate que faute d'une préparation suffisante des dossiers, une kyrielle de sujets qui auraient dû être traités par les ambassadeurs et par les ministres remontent aux chefs d'Etats et de gouvernements.

Je pense donc que le monde est assez vaste et l'Europe assez présente dans nos vies pour qu'il y ait, au sein des gouvernements, la place pour deux ministres : l'un en charge des affaires étrangères, l'autre en charge des affaires européennes. Je peux affirmer, en toute honnêteté, que le ministre des affaires européennes n'aura aucune ambition, je crois, de faire du ministre des affaires étrangères son secrétaire d'Etat. Cette fonction prestigieuse restera à jamais une des principales de la République.

Raymond FORNI

Tout le monde est donc rassuré !

Moussa TRAORE, étudiant, Président de l'association « Monde des cultures »

Tout le monde s'accorde pour dire que la citoyenneté doit s'exercer d'une manière collective. Cependant, l'information nécessaire pour comprendre les enjeux européens n'est pas diffusée à tous. En France, une grande partie de la population reste en marge des décisions prises par les dirigeants. C'est ainsi que les travailleurs étrangers, vivant en France depuis plusieurs années, n'ont pas le droit de vote. Quelle peut donc être leur place en Europe ?

Par ailleurs, la loi de 1901 permet à de nombreuses associations de s'impliquer dans des domaines très variés de la vie quotidienne. Les étrangers peuvent, à travers ces associations, contribuer efficacement à la construction européenne. Au moment du vote, ils sont pourtant réduits au statut de spectateurs trop souvent chargés de ramasser les bulletins qu'ils n'ont pas eu la possibilité de glisser eux-mêmes dans les urnes.

Raymond FORNI

L'Europe a permis un progrès considérable puisque les membres ressortissants de l'Union ont la possibilité de s'exprimer aujourd'hui par les urnes. Reste la question du droit de vote des étrangers en France. Il est évidemment difficile d'expliquer à certains de nos concitoyens étrangers que leurs parents, qui vivent dans le pays depuis de longues années, n'ont pas les mêmes droits que leurs enfants nés sur le sol français. A mon sens, c'est une des questions qu'il faudra poser à l'occasion de la campagne électorale qui s'ouvrira dans quelques mois en France. C'est un débat de société, auquel nous avons le devoir de répondre, d'une manière ou d'une autre. En particulier, nous avons le devoir d'expliquer que l'attribution du droit de vote aux étrangers en France suppose, il faut le dire, une réforme de la Constitution. Il faut aussi préciser que cette opération est lourde et difficile, notamment lorsqu'il n'y a pas de consensus national. Pour réformer la Constitution, il faut soit réunir le Congrès, soit organiser un référendum. Et vous savez quel est le système qui peut conduire à l'une ou l'autre de ces procédures. Il faut donc qu'il y ait un minimum d'accord sur le plan politique entre les différentes formations pour qu'une telle hypothèse puisse être envisagée, même si l'on souhaite effectivement - et je le souhaite - que le droit de vote soit accordé aux étrangers dans notre pays.

François LONCLE, président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale

Vous venez, Monsieur le Président, de répondre à une grande partie de la question, mais je me permettrai d'insister sur le fait qu'il faut qu'on cesse de mettre en contradiction nos discours et nos actes. Quand on parle de l'Europe des citoyens, on ne peut que se poser la question du droit de vote. L'Assemblée nationale a voté une proposition de loi, à une assez large majorité, qui est en instance au Sénat. Comme il existe un blocage, il faut que le débat électoral tranche la question. Je souhaite, pour ma part, que chacun des candidats à l'élection présidentielle se prononce clairement sur l'octroi du droit de vote aux étrangers lors des élections locales.

J'ajoute que si la Constitution française ne permet pas que les étrangers votent aux élections législatives et présidentielles - et cela est bien naturel car la nationalité est importante à ce niveau - rien n'empêche de permettre aux étrangers présents sur le territoire depuis un certain nombre d'années de voter aux élections européennes. C'est une suggestion. Arrêtons de nous mettre en contradiction avec nos discours !

Je souhaite soulever une autre contradiction relative à la réunification de notre continent, et reprendre les propos d'Alain Barrau. La réunification est proche, tout comme l'est l'euro. Mais voilà qu'on se pose des questions, aujourd'hui encore, sur la manière d'associer, dans la phase actuelle, les pays candidats. Je souhaite vivement que dans le cadre de la prochaine Convention, les pays candidats à l'intégration dans l'Union européenne soient associés plus étroitement aux échéances de 2004. On évoque en effet cette date pour les prochaines adhésions, et certains parlent même de "*big bang*" de dix pays. Qu'attendons-nous pour les associer plus étroitement à la Convention et, pourquoi pas, à la politique étrangère commune, sur des questions qui nous concernent tous ? Il est grand temps qu'ils nous rejoignent, mais c'est à nous de les y inviter.

David KHOUDOUR-CASTERAS, maître de conférence à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Pierre Moscovici a parlé, il y a quelques minutes, de l'importance de la démocratie représentative. Je me range à son point de vue, mais je me demande jusqu'à quel point la démocratie représentative est une réalité. Combien de femmes, combien d'ouvriers, d'agriculteurs, de "beurs" ou de descendants d'immigrés y a-t-il dans cette assemblée ? Le public ici présent est composé majoritairement de personnes issues du monde universitaire, de Sciences Po, de professeurs, de chefs d'entreprise et de députés. Comment peut-on parler véritablement de débat démocratique dans un milieu aussi fermé ?

Par ailleurs, ces Assises avaient été présentées comme étant l'occasion d'un débat interactif, permettant à chacun d'exprimer son point de vue. Pour ma part, et je ne crois pas être le seul à le penser, je pense que nous avons surtout entendu des personnes qui n'avaient pas de difficultés à s'exprimer en public. Nous avons en effet entendu des députés, nationaux et européens, des syndicalistes et des représentants. Par ailleurs, ce n'est pas à travers une question de deux minutes que l'on pourra pleinement exprimer son point de vue

Olivier Duhamel disait ceci : "La critique est aisée, l'art est difficile.". Lorsque je participe à des colloques, en ma qualité de chercheur, les présentations sont anonymes, et sont jugées par deux arbitres. Nous pourrions faire de même pour ces Assises. Aussi, nous n'interviendrions pas en notre qualité de député ou de syndicaliste, mais parce que nous avons un point de vue à exprimer. Nous pourrions alors nous acheminer vers de véritables "Etats généraux" de l'Europe. Nous avons beaucoup entendu Alain Barrau pendant ces deux derniers jours, et

j'ai personnellement partagé ses propos intéressants, mais je pense qu'il a d'autres occasions de faire part de ses opinions, ce qui n'est pas le cas des citoyens « normaux ».

Raymond FORNI

Nous sommes dans une configuration qui nous oblige à la concision et à la rapidité de l'échange. Nous pourrions en effet prendre le temps, au sein de ce noble hémicycle, d'élaborer une Constitution européenne, mais cela prendrait sans doute plusieurs mois, sinon plusieurs années. Or nous sommes tenus de clôturer nos travaux vers midi, avec pour objectif de permettre au maximum d'entre vous de s'exprimer.

Vous avez regretté qu'un certain nombre de ceux qui s'expriment habituellement l'aient fait à nouveau aujourd'hui. Je l'ai fait moi-même, et je fais mon *mea culpa*, mais c'est parce que j'ai souhaité à cette séance une solennité qui s'inspire de ces lieux. On n'entre pas ici comme on entre dans une salle quelconque. Ici, on est au cœur de la démocratie. Tant de choses ont été dites dans l'histoire de la France qu'il m'était utile de le rappeler. Comme vous, je ne suis pas un adepte des discours qui n'en finissent plus. Mais cet exercice auquel vous avez été contraint était, malheureusement, quelque peu obligé.

Par ailleurs, vous regrettez que la représentation nationale ne soit pas suffisamment représentative de notre pays. Je le regrette comme vous, mais c'est une longue histoire, et nous pourrions en débattre pendant longtemps. J'ai presque envie de dire que c'est une autre histoire. L'essentiel est que la représentation nationale, lorsqu'elle se retrouve ici, dans cet hémicycle, ait conscience de représenter le peuple, et non pas une catégorie sociale déterminée. Certes, il y a plus d'enseignants qu'il n'y a d'ouvriers. Certes, il y a plus de professions libérales qu'il n'y a d'agriculteurs, encore que cela demande à être vérifié. J'observe cependant qu'il y a une progression notable entre le passé et aujourd'hui. Dans quelques années, nous aurons sans doute, dans ce domaine, réalisé des progrès considérables, même s'il a fallu, à un moment de notre histoire, donner l'impulsion législative nécessaire pour permettre aux femmes d'occuper la place qui leur revient dans les institutions de la République.

François DI SALVO, président de l'Observatoire Arturo Spinelli pour le développement et l'intégration européenne

Je précise d'emblée que l'Observatoire Arturo Spinelli pour le développement et l'intégration européenne est parrainée par la Commission européenne et le Parlement européen. Je suis à la fois doctorant-chercheur en sciences humaines et en sciences politiques et enseignant dans le Secondaire.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de donner la parole à un citoyen « normal ». Je ne me sens en effet pas au-dessus de la mêlée. Je saisis cette opportunité pour m'adresser au Ministre Pierre Moscovici, au sujet de la politique européenne de sécurité intérieure.

Depuis les années 60, plusieurs actions de coopération intergouvernementale ont pris forme entre les différents Etats membres de la Communauté, aussi bien dans le domaine des affaires intérieures que dans celui de la justice. Elles ont répondu à des besoins particuliers et ont adopté des formes diverses au fil de l'histoire contemporaine des nations. L'union politique, qui a été consacrée par le Traité de Maastricht, puis par le Traité d'Amsterdam, fixait comme objectif aux Etats la construction d'une identité européenne. Il s'agissait alors d'accorder des droits nouveaux dans le domaine de la citoyenneté aux ressortissants communautaires, mais aussi à ceux qui étaient appelés à séjourner dans l'espace européen. Ces dispositions s'ajoutaient à celles qui étaient déjà incluses dans l'Acte unique de 1986.

Le renforcement des liens de coopération entre les Etats est apparu comme nécessaire, pour éviter les désagréments liés à l'établissement d'un espace intérieur débarrassé de tout obstacle. Il a été aussi primordial pour assurer la sécurité et la sûreté de l'Union. Aussi, Monsieur le Ministre, à la lumière de l'expérience que vous avez acquise, ainsi que les autres gouvernements des Etats membres, dans les diverses enceintes intergouvernementales (Groupe Trévi, Groupe *ad hoc* Immigration, Groupe coordonnateur sur la libre circulation, Comité européen de lutte anti-drogue, Groupe d'assistante mutuelle, Groupe Europol, etc.), quels enseignements l'Europe tire-t-elle de ces actions sur le long terme ? Par ailleurs, dans le cadre de l'intégration prochaine des nouveaux pays membres, et compte tenu de leurs spécificités intrinsèques, de leur culture et de leur passé, quelles orientations devraient, selon vous, être prises en priorité dans le domaine de la sécurité intérieure ?

Pierre MOSCOVICI

Un ministre est d'abord un homme politique. Aussi, je ne résiste pas totalement à l'envie de donner mon sentiment sur la question qui a été formulée auparavant. Ce n'est pas le Président Forni qui me contredira, mais il y a tout de même ici quelques fils d'immigrés qui siègent sur ces bancs, soit là-haut, soit même parfois aux bancs du Gouvernement. Vous en avez déjà au moins deux dans cette salle aujourd'hui, ce qui n'empêche pas pour autant que l'on doive s'efforcer de mieux représenter la population française. Ce défi concerne à la fois les partis politiques et les électeurs. Pour ma part, je rêve de voir, un jour, davantage de " beurs ", d'Africains d'origine et d'autres encore sur ces bancs.

La question sur l'espace judiciaire européen est, à mes yeux, une question majeure pour demain. Quand on se réfère aux événements du 11 septembre et au climat qui a suivi, quand on voit le besoin de sécurité qui touche nos concitoyens, quand on est confronté à des organisations terroristes qui sont structurées contre des multinationales, il est évident que la réponse doit elle-même être internationale, et au moins européenne. Je suis persuadé que cette dimension d'interaction entre la justice et les affaires intérieures est celle qui va connaître, dans les années à venir, les développements les plus importants. Je n'en citerai que quelques étapes : l'adoption en 1992 du Traité de Maastricht, puis la création des piliers qui permettent de traiter la question de la justice et des affaires intérieures, sans parler de l'organisation d'un sommet spécial consacré à ces domaines. Après le 11 septembre, les percées seront décisives. Le remplacement de procédures d'extradition par un mandat d'arrêt européen est une révolution car il s'agit d'uniformiser les procédures sur l'ensemble du territoire européen. Une autre mesure vise à renforcer les pouvoirs d'investigation d'Europol. A cet égard, je pense qu'il faudra tendre vers un FBI à l'européenne. Certaines propositions visent à mettre en place un véritable parquet européen, comme l'a d'ailleurs réclamé le Premier ministre dans son discours du 28 mai dernier.

Je suis persuadé que face à la menace terroriste, les Européens vont faire, dans les quelques mois qui viennent, une véritable révolution culturelle. Cela signifie-t-il pour autant, comme vous le plaidez, qu'il faut communautariser ces questions ? Je crois que de fait, on ne peut plus dire que ces questions sont exclusivement intergouvernementales. Tel n'est pas le cas, et cela le sera de moins en moins à l'avenir. Parallèlement, la communautarisation n'est pas la panacée. Nous avons des traditions nationales dans les domaines juridique, judiciaire et policier. Nous n'allons pas les effacer d'un coup de baguette magique.

Par ailleurs, vous avez raison de rappeler que cette question se posera avec force lors de l'intégration des premiers pays candidats. J'en profite pour saluer les nombreux ambassadeurs des pays candidats ici présents, et je leur dit que la sécurité intérieure est l'un des principaux points des négociations d'adhésion car nos frontières extérieures doivent être sûres de la même manière que notre espace est libre. J'ai la conviction que la sécurité intérieure est un espace de développement essentiel. Il s'agit de promouvoir la justice pour tous les Européens, dans des conditions identiques. Nous allons, en la matière, faire des progrès considérables. Un important colloque sur l'avenir de l'espace judiciaire européen se tient d'ailleurs cet après-midi à la Cour de cassation.

Raymond FORNI

L'Ambassadeur de la République Tchèque a souhaité prendre la parole. Je la lui donne bien volontiers.

Petr JANYSKA, Ambassadeur de la République Tchèque en France

Il est tellement rare qu'un ambassadeur se retrouve sur les bancs de cet hémicycle que je n'ai pas pu résister au grand bonheur de vous demander la parole. J'aimerais remercier tous les orateurs de ce matin, notamment Pierre Moscovici, François Loncle et Alain Barrau pour leurs propos sur le besoin d'élargissement, ou le besoin d'une Europe réunifiée, pour reprendre le terme heureux et approprié du Président Barrau. J'irais peut-être même plus loin en parlant de "l'Europe réconciliée", car c'est grâce à cette réunification que disparaîtront, dans mon pays et plus généralement en Europe centrale les dernières conséquences et les séquelles de la deuxième guerre mondiale. L'Europe retrouvera alors sa forme, qui lui permettra de jouer un rôle important dans ce monde multipolaire.

C'est un grand bonheur pour moi de participer à ces Assises, depuis hier matin. J'ai été invité à plusieurs reprises par le Pierre Moscovici pour intervenir lors des débats régionaux sur l'avenir de l'Europe. Ces débats sont un exemple magnifique de démocratie, d'autant que les échanges ont été riches et profonds.

Nous sommes très heureux de la possibilité offerte aux pays candidats de participer à la Convention. Même si nous ne sommes pas encore membres, nous avons déjà mené une réflexion sur la configuration future de l'Europe. Il y a trois ans, à Paris, le Président tchèque, Vaclav Havel, avait déjà initié une réflexion avec parlementaires français

sur l'Europe. Il avait notamment évoqué la création d'une seconde chambre.

Ce vaste projet de l'Europe réunifiée, élargie, réconciliée, est, au-delà de sa dimension politique, un projet philosophique, voire spirituel. Ce projet sera coûteux, notamment au cours des premières années d'intégration des nouveaux pays membres. Mais à long terme, et tous les pays de l'Europe centrale en sont persuadés, cette réunification ne pourra qu'être bénéfique en termes politique, spirituel, moral et financier. Quel est l'état de la réflexion sur le coût de cet élargissement ? Je sais que dans cette salle, certains y ont réfléchi, allant jusqu'à évoquer un éventuel élargissement des contributions. C'est une question que j'aimerais poser ici, avant de vous remercier encore tous pour ce débat. Je peux d'ores et déjà vous dire que les Tchèques seront au rendez-vous de la Convention, avec quelques petites idées sur ce sujet.

Raymond FORNI

Je ferai une brève remarque, qui vient en écho à la question posée sur la vitalité du débat européen en France. Je ne porterai pas de jugement sur cette vitalité, mais je puis vous assurer – pour avoir la chance de visiter un certain nombre de pays qui étaient, il y a encore un peu plus de dix ans, sous le joug d'un régime dont chacun sait quelles ont été les conséquences – que la vitalité du débat sur les institutions européennes et la réunification sont, chez eux, une réalité. On sent ce besoin, cette aspiration extrêmement forte, qui va bien au-delà des considérations d'intérêt d'une nation, d'un pays ou d'un Etat. On sent que cette préoccupation est liée à la volonté d'ancrer les démocraties dans ces pays, et à faire en sorte que l'Europe soit, demain, un espace de paix. L'idée européenne est partie de cette volonté, ne l'oublions pas. L'Europe, telle qu'elle a été imaginée par les pères fondateurs, était perçue comme un espace permettant d'asseoir la démocratie et de rechercher la paix. Lorsque vous vous rendez en République tchèque, mais aussi en Slovaquie, en Hongrie ou en Pologne, vous vous rendez compte à quel point l'espoir de rejoindre l'Europe y est fort. J'aimerais que dans les débats que nous avons en France, de manière parfois trop égoïste, nous n'oublions pas ceux qui, aux lisières de l'Europe des Quinze, attendent tant de nous. Nous n'avons pas le droit de les décevoir.

Pierre MOSCOVICI

Monsieur le Président, vous venez de dire l'essentiel de ce que je souhaitais formuler. Pour nous, cet élargissement n'est pas un

élargissement comme les autres. Vous avez utilisé, je crois, le terme de réunification. C'est bien de cela qu'il s'agit. Il s'agit de rassembler une famille européenne qui a été divisée par une histoire dramatique. Il s'agit de tendre la main à des peuples amis, qui ont été privés de démocratie pendant près d'un demi-siècle. C'est pour nous un devoir moral, historique et politique. C'est également plus que cela : c'est une chance pour la diversité culturelle de l'Europe, c'est l'accroissement de notre espace et de notre capacité de puissance. Etant fils d'un Roumain et d'une Polonaise, je me considère comme un militant de cet élargissement. Je n'ignore pas qu'il pose aussi des difficultés. Je pense notamment au fait que nous ne soyons plus capables, un jour, de discuter et de décider à 27, ce que j'appelle le "risque de l'hétérogénéité". Mais il nous faut affronter ce défi, et le maîtriser. C'est l'enjeu des réformes que nous voulons initier. Ce débat vise un objectif majeur : comment faire vivre une Europe à 30 ? C'est la raison pour laquelle je me réjouis que de nombreuses personnalités des pays candidats – j'y ai veillé personnellement – aient pu participer à nos forums régionaux, y compris Jan Kavan, le Ministre des affaires étrangères de la République Tchèque avec qui j'étais à Bordeaux.

Par ailleurs, il est d'ores et déjà acquis que les pays candidats siègeront, et dans les mêmes proportions (deux représentants des parlements nationaux, un représentant des gouvernements), dans la future convention. En 2004, il ne s'agit pas de bâtir une Union à quinze, mais notre maison commune.

Pour conclure mon propos, cet élargissement est, pour nous, une mission historique. On aime bien parler de l'Histoire, qui n'est pas toujours au rendez-vous. En l'occurrence, il s'agit d'effacer de nombreuses années d'oppression, de réunifier l'Europe. Ce n'est pas un projet anodin. Pour les générations qui le vivent, il faut prendre cet enjeu avec l'importance qu'il mérite.

Inès BELUS, étudiante

Ma question concerne le renforcement de la démocratie européenne. Je pense, Monsieur le Ministre, qu'en tant que dirigeant politique, vous êtes aujourd'hui confronté à un paradoxe. D'un côté, les citoyens européens attendent que vous apportiez des solutions aux grands problèmes de notre société. De l'autre, ils semblent se désintéresser du débat politique et ont de moins en moins confiance en leurs institutions. Or l'Europe que nous voulons construire a besoin de ses citoyens. Selon vous, comment peut-on promouvoir l'avènement d'un espace public démocratique européen ?

Pierre MOSCOVICI

Je voudrais, avant de répondre à cette question, apporter une précision à la réponse faite à Son Excellence l'Ambassadeur de la République Tchèque concernant le coût de l'élargissement. Alain Barrau a évoqué, tout à l'heure, la piste d'un déblocage du plafond financier, à travers la création d'un impôt européen. Pour ma part, j'y suis favorable mais à deux conditions. Premièrement, cet impôt européen doit se substituer à d'autres impôts. Il ne s'agit pas, en effet, d'augmenter le nombre de prélèvements. Deuxièmement, nous devons avoir la preuve que ce qui est fait en Europe est plus efficace que ce qui est réalisé au niveau des Etats. Je suis persuadé que l'on ne peut pas aller vers une construction européenne qui devienne progressivement une Europe fédérale – car c'est un idéal, un avenir – sans instaurer une sorte de fédéralisme budgétaire. Pour autant, le financement de l'élargissement est assuré jusqu'en 2006. C'est ce qui a été décidé à Berlin, dans le cadre de l'Agenda 2000.

Pour revenir à la question posée par Inès Béhus, il faut, je crois, distinguer le thème de la démocratie de celui de l'espace démocratique européen. Je reste un démocrate passionné. Je crois que la politique est un métier, mais également une passion pour la chose publique, qui mérite que l'on se batte pour elle. Elle connaît aussi des vicissitudes, dont les responsabilités sont largement partagées. Je pense, pour ma part, qu'il faut traiter d'abord les questions fondamentales, revenir aux fondements de la politique, c'est-à-dire la confrontation de projets, le développement des idéaux et la bataille pour des réalisations, plutôt que s'enfermer dans d'autres types de sujets. A ce propos, l'Europe peut redonner à la politique ce supplément d'âme dont nos pays ont tant besoin. J'en veux pour preuve l'augmentation inquiétante des taux d'abstention en France et ailleurs.

Concernant l'espace démocratique européen, se pose la question de la lisibilité. Comment faire en sorte que les institutions européennes soient à la fois efficaces et légitimes ? Cette question résume, selon moi, l'enjeu de l'échéance 2004. Guy Braibant parlait tout à l'heure du triangle institutionnel. J'aurais, sur ce point, une petite divergence avec lui. Au sein de l'Union européenne, on retrouve trois institutions. C'est, à mon sens, le génie propre des pères fondateurs que d'avoir créé une commission, représentative de l'intérêt général, un conseil, qui représente les Etats-nations, et un Parlement européen, qui est l'embryon d'un peuple. Je reconnais que dans cette organisation, la séparation des pouvoirs n'est pas d'une clarté totale. Mais je reste en faveur de toute action qui pourrait renforcer la légitimité et la visibilité de chacune de ces institutions. J'aurai peut-être l'occasion de le développer plus longuement

tout à l'heure, mais je crois qu'il nous faut un Parlement européen qui soit mieux élu et plus représentatif des citoyens. J'ai participé à quinze forums régionaux, et une proposition me paraît surgir avec une évidence absolue : il faut réformer le mode du scrutin pour les élections européennes en France. Nous ne pouvons plus élire les députés européens sur des listes nationales au scrutin proportionnel. Il faut que ces parlementaires aient un territoire, un électorat à qui rendre des comptes. A cela s'ajoute d'autres réformes, tout aussi importantes, dont celle du Conseil des Ministres. Le Premier ministre a proposé que la désignation du président de la Commission soit liée au résultat des élections au Parlement européen, et qu'il ne résulte plus d'arrangements qui n'ont pas toujours donné des résultats satisfaisants au cours des dernières années. Je pourrais par ailleurs évoquer la question de la présidence du Conseil : faut-il revenir sur la présidence tournante de six mois ? S'orienter-t-on vers un Président de l'Union européenne, vers un Gouvernement européen ? Je ne veux pas donner de réponse, pour la simple raison que le débat n'en est qu'à ses prémices.

Olivier LEMAITRE, Fédération des associations de résidents et anciens de la cité universitaire de Paris

Ma question concerne plutôt la problématique de la curiosité des citoyens et de leur implication dans la vie européenne. Sans remettre en cause l'organisation de ces Assises, j'ai constaté qu'à l'échelle nationale, il y avait moins de citoyens assis dans cet hémicycle que de sièges de députés. Qu'en serait-il si nous, citoyens français, devons nous rendre à des Assises au Parlement européen ? Si les Français s'investissent peu dans l'espace démocratique français, comment pourraient-ils s'impliquer pleinement dans l'espace démocratique européen ?

Vous-même, Monsieur Forni, vous disiez tout à l'heure regretter que de nombreux citoyens ne connaissent pas véritablement la fonction de l'Assemblée nationale. De fait, les Français sont peu informés des problématiques politiques, et encore moins des systèmes institutionnels des pays voisins, hormis, bien sûr, nos amis de l'IEP, qui ont eu la chance d'avoir des cours de droit constitutionnel un peu plus poussés que la moyenne des Français. Quelles mesures pourrait proposer le Gouvernement pour favoriser les échanges transnationaux entre les citoyens, les associations ou encore les universités des différents pays européens, pour améliorer les connaissances réciproques, rendant ainsi plus lisible la notion de citoyenneté européenne ? Comment leur faire prendre conscience qu'ils appartiennent à un même espace politique ?

Pierre MOSCOVICI

Nous étions, Guy Braibant et moi-même, dans l'enceinte du Parlement européen pour le Forum régional de Strasbourg. L'hémicycle était bondé – il comprend 700 places –, et les tribunes remplies. En deux jours, pas moins de 2 000 personnes se sont déplacées. Je ne partage pas les mêmes doutes quant à l'intérêt des citoyens. Je crois que globalement, 25 000 à 30 000 personnes ont participé à l'ensemble des forums régionaux sur l'avenir de l'Europe, ce qui me paraît très honorable.

S'agissant des mesures concrètes – et là, je ne souhaite pas empiéter sur les conclusions du débat, je parlerai donc encore sous le contrôle du Président Braibant – j'ai été frappé, dans tous les forums auxquels j'ai assisté, par l'émergence d'une demande forte pour réformer le mode d'élection du Parlement européen. Un second point a fait l'unanimité : pour nos concitoyens, et notamment pour les jeunes, l'Europe symbolise avant tout la mobilité, celle des étudiants et des chercheurs, l'harmonisation des diplômes, la capacité à intégrer, dans ses propres cursus, des études à l'étranger. Partout, l'on s'est félicité des programmes comme Erasmus et Comète, mais on a aussi souligné l'insuffisance de ces mesures. Ces critiques peuvent être fondées si on se réfère aux budgets consacrés à d'autres postes (50 % pour la Politique Agricole Commune, 45 % pour les fonds structurels). Le budget consacré à l'éducation et à la jeunesse reste donc encore infime. Or si on veut que l'Europe touche de façon concrète ceux qui s'intéressent à elle, ceux qui ont intérêt à être européens, elle doit connaître un essor considérable dans ces deux domaines.

Pour ce qui est des mesures à prendre, nous aviserons à l'issue des débats.

Quentin HAZAU, étudiant

A l'instar d'autres de mes camarades ici présents, j'ai effectué mes études de droit à l'Université Paris XII de La Varenne, au sein de la filière Jean Monnet qui est, comme son nom le laisse entendre, une filière de spécialisation en droit européen.

Le droit communautaire a une importance majeure dans notre système juridique national, puisqu'il constitue 60 % de notre activité législative. Pensez-vous que le système universitaire français, en particulier la filière juridique, produit à l'heure actuelle suffisamment de spécialistes qui seront à même, dans les années qui viennent, de pouvoir répondre aux questions des citoyens et aux enjeux politiques européens ?

Peut-on envisager une formation unifiée au niveau de tous les pays membres, portant essentiellement sur le droit communautaire, de façon à faire travailler ensemble des individus qui, demain, seront appelés à créer la loi européenne ? Un diplôme européen reconnu entre tous les pays membres dans le domaine du droit est-il envisageable ?

Guy BRAIBANT

Je voudrais répondre à la dernière observation. A mon sens, il est plus important que le droit européen pénètre dans toutes les disciplines plutôt que d'en faire une discipline spécialisée. On pourrait dire du droit européen à l'université ce que le Ministre a dit tout à l'heure des affaires européennes au Gouvernement. Le droit européen n'est plus un droit spécialisé : il doit innover l'ensemble du droit.

Pour revenir aux questions qui ont été posées par ailleurs, je suis entièrement d'accord avec le Ministre sur la tonalité des forums, et notamment la demande de mobilité qui y a été affirmée. La mobilité au sein de l'espace européen est possible grâce à des programmes d'échange comme Erasmus. Mais on peut encore lui adresser des critiques, notamment en ce qui concerne la gestion et le retard dans le versement des bourses. En tout cas, c'est cet appétit de traverser l'Europe, pour des besoins de formation, qui m'a frappé.

Par ailleurs, je crois qu'un jour il faudra pouvoir dire que l'Europe existe et qu'on l'a rencontrée. Les citoyens se plaignent de ne pas voir l'Europe. C'est ainsi que nous avons souvent proposé de créer des bureaux européens dans l'ensemble des préfectures. En cas de problème avec une administration européenne, le citoyen doit pouvoir s'entretenir avec un représentant de l'Union. Au plan politique, les deux Commissaires qui ont participé aux forums ont rencontré un vif succès auprès du public, car pour la première fois, la plupart des citoyens voyaient les représentants de l'Europe. D'une manière générale, ce contact physique avec les dirigeants européens me paraît important. C'est d'ailleurs un élément sur lequel nous butons dans la rédaction de ce qui sera peut-être la dernière phrase de notre rapport. Nous avons tendance à dire qu'il faut que l'Europe ait une voix et un visage. Nous avons aussi tendance à dire que l'Europe avait besoin d'un leadership. Cette idée s'est exprimée de façon variée, mais elle vise un objectif consensuel : l'Europe doit être incarnée par des hommes politiques.

Raymond FORNI

Le passage à l'Euro, d'un point de vue psychologique, est un événement très important pour les citoyens. Le fait d'avoir une monnaie commune dans douze pays des quinze membres de l'Union aura dès le 1^{er} janvier 2002 une portée considérable pour tous les Européens.

Christian KIM, étudiant

Comme Pierre Moscovici a pu le souligner tout à l'heure, et fort justement, l'Europe ne se résume pas uniquement à l'euro ou à un espace d'échanges unifié. Il est regrettable de constater que la construction européenne est essentiellement abordée sous son angle économique. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'on la compare aux Etats-Unis d'Amérique. Cependant, les Etats-Unis d'Amérique ont ce que l'Europe n'a pas encore : une puissance politique. Ne serait-il pas préférable que l'Europe soit dotée d'une personnalité juridique pour qu'elle puisse, sans aller jusqu'à empiéter sur des territoires musulmans et ensuite en payer les conséquences par des actes terroristes, représenter les intérêts de la population européenne au sens large ?

Pierre MOSCOVICI

Victor Hugo défendait l'idée des Etats-Unis d'Europe, idée qui peut rester un idéal, tout en étant conscient que nous aurons toujours des différences avec les Etats-Unis d'Amérique. La première d'entre elles est que les Etats-Unis sont une sorte de République moniste, avec une langue commune, tandis que nous avons nos nations et nos traditions. Je ne pense pas que les nouveaux pays qui vont adhérer à l'Union européenne, qui ont été englobés de force dans le bloc soviétique, aient envie, du jour au lendemain, de renoncer à une identité nationale qui leur a été si longtemps déniée. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut rester sur l'idée d'une fédération d'Etats-nations. Nous avons déjà eu, dans cette enceinte, un large débat sur ce sujet. Jean-Pierre Chevènement, par exemple, avait évoqué cette notion comme un oxymore, c'est-à-dire une contradiction. J'avais répondu que c'était plutôt une dialectique. Pour le reste, je ne suis pas certain que l'Europe ait besoin d'une personnalité juridique, mais plutôt d'une identité politique, ce qu'on pourrait appeler un " leadership ". Henry Kissinger, le ministre des affaires étrangères de Richard Nixon, disait qu'il ne savait pas ce que représentait l'Europe parce qu'elle n'avait pas de numéro de téléphone. Depuis, nous avons fait des progrès considérables puisque nous avons créé le poste de " Monsieur PESC ", fonction actuellement assumée par Javier Solana. Une double question

nous est posée aujourd'hui, et à laquelle la réponse n'est pas simple : faut-il donner une unité de vue complète à la politique étrangère et à la politique de défense de l'Union ? comment faire en sorte que cette Union manifeste sa puissance ? Il est clair, en tout cas, que nous avons besoin d'une unité renforcée, au regard de ce qui s'est passé le 11 septembre. La réaction des Européens est cohérente, contrairement à ce qui est véhiculé par les médias, mais elle n'est pas encore unitaire. C'est ce débat sur le rôle respectif de l'Union et des nations qui doit être mené, et qui est au cœur de la prochaine Constitution européenne.

Michel SERGENT, professeur

En 1791, notre Assemblée constituante a adopté une Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui est toujours en vigueur. Nous avons eu par la suite une douzaine de constitutions, ce qui est bien normal, car il ne s'agit pas des mêmes domaines. La déclaration relève du domaine moral, pour être concis, ou du domaine culturel, intellectuel et spirituel, pour être précis. Les constitutions relèvent, quant à elles, du domaine juridique. C'est, pour ainsi dire, la " cuisine " juridique. Aussi, il me semble que quand on veut faire de la Charte un préambule à la future Constitution de l'Europe, on ne distingue pas suffisamment les domaines. Je pense qu'il faudrait laisser la déclaration dans son empire moral, pour éclairer l'avenir, et élaborer séparément une constitution. Pour finir, je vous livre cette interrogation : un préambule fait-il partie de la Constitution ou en est-il exclu ?

Raymond FORNI

Vous anticipez la démarche car je crois qu'il faut d'abord rédiger la Constitution, avant de savoir quelle place on réserve à la Charte.

Pierre MOSCOVICI

Je n'apporterai pas de réponse particulière car il me semble que l'intervention de Monsieur Sergent est davantage une contribution qu'une question.

Mariam KARSELADZE, étudiante

Je suis étudiante au Cycle européen de l'IEP de Paris, ainsi qu'à l'école doctorale « Espace européen contemporain » de l'Université

Paris III. Ma question concerne la problématique de l'émergence d'une sécurité européenne.

Hier, Nicole Gnesotto, directrice de l'Institut d'études et de sécurité de l'Union européenne, a exposé, fort justement, les défis qui se posent à l'Union européenne pour assurer sa propre défense. Depuis 1998, c'est-à-dire depuis la Conférence de Saint-Malo, on a assisté à une véritable révolution dans ce domaine. En 1954, les Anglais exprimaient leur contentement devant l'échec de la Communauté Européenne de Défense (CED). Aujourd'hui, le Royaume-Uni fait partie des Etats qui ont pris l'initiative d'un projet de défense européenne.

Je m'adresse aujourd'hui au décideur politique que vous êtes. Vous semble-t-il possible de mettre en place, d'ici à 2003, le Corps européen chargé d'assurer la défense de l'Europe ? Par ailleurs, s'agissant de la région du Caucase, région stratégiquement importante qui relie les voies de l'Europe et de l'Asie, et au sein duquel sont commises des exactions (crimes en Tchétchénie, en Géorgie, etc.), l'Union ne doit-elle pas prendre des mesures fermes et déterminées, quitte à froisser l'amour propre de certains pays ?

Pierre MOSCOVICI

En ce qui concerne la défense européenne, il ne fait aucun doute, à mes yeux, que les décisions nécessaires ont déjà été prises. L'échéance 2003 ne constitue pas un simple rendez-vous. Elle suppose un long cheminement administratif et politique, mais également la mise à disposition de "conférences de capacités" nécessaires pour réaliser les objectifs fixés. Aussi, en 2003, nos engagements seront tenus, et il reviendra aux décideurs de confirmer les décisions qui ont été prises.

Depuis la Conférence de Saint-Malo en 1998, nous avons accompli des progrès considérables dans le domaine de la défense. Je ne suis pas un europessimiste, même au regard de l'échec de la CED en 1954.

François Loncle reviendra peut-être sur le Caucase, mais je souhaite dire ceci. La situation dans cette région et son avenir avec l'Union européenne est une question cruciale. Le Caucase a un rôle stratégique car c'est une région passerelle entre l'Europe et l'Asie ; nous en prenons la pleine mesure aujourd'hui, avec le conflit en Afghanistan. La situation intérieure de la Géorgie, tout comme celle de la Tchétchénie, nous préoccupe, en raison des problèmes de terrorisme, d'éclatement, de pauvreté, etc. Il faut donc être capable de conduire une réflexion sur les rapports entre, d'une part, l'Union et ces pays amis qui auront peut-être

un jour vocation à rejoindre l'Union européenne, et d'autre part, le grand partenaire russe. A mes yeux, la Russie ne peut pas être membre de l'Union européenne. Mais nous devons définir avec elle des modes de relations fondés sur des principes partagés et des stratégies communes. Notre dialogue doit être beaucoup plus nourri et doit prendre en compte la situation particulière de la région du Caucase.

François LONCLE

Je crois que Pierre Moscovici a touché le vif du sujet. L'Histoire s'accélère, et la puissance des événements s'affirme avec une force implacable. Songez à la puissance des événements du 9 novembre 1989, ou encore, hélas, à ceux du 11 septembre 2001. Cette puissance des événements nécessite des coups d'accélérateur dans notre histoire et dans notre rôle, en tant que responsables politiques, de contribuer à l'accélération de l'Histoire.

La géographie rejoignant l'Histoire, il va falloir imaginer les contours futurs, les frontières ultimes de l'Union européenne. Nous savons déjà que certains pays ne feront pas partie de l'Union. Nous savons aussi que certains y aspirent. Nous connaissons déjà le schéma du prochain élargissement, après celui que nous venons d'évoquer. Par exemple, s'agissant des pays de l'ex-Yougoslavie, il faudra faire en sorte que la Grèce puisse faire le lien avec ces pays et l'Europe actuelle. Il faudra donc non seulement tracer les frontières de l'Europe, mais également matérialiser des accords d'association, de construction commune et d'élaboration de projets communs avec ces pays, qui ne souhaitent pas retourner dans le giron d'un empire quelconque, mais qui aspirent à la reconstruction et au développement.

Nous recevions hier, à la Commission des Affaires étrangères Jean Lemierre, le Président de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD). Il nous disait, au sujet du Caucase, qu'il y avait un besoin considérable de stabilité, pour vaincre la pauvreté et les risques politiques inhérents à la situation de ces pays. Pour lui, l'Europe peut parvenir à donner espoir à ces peuples. Nous avons un devoir d'attention particulière à l'égard du Sud, de même qu'à l'égard des pays du Caucase. La tâche est immense, mais nous sommes capables de l'imaginer.

Robert TOULEMON, président de l'Association française d'études pour l'Union européenne

Je me suis réjoui d'entendre Guy Braibant parler du besoin de lisibilité de l'Union européenne. Si nous voulons que l'Europe soit un acteur incontournable sur la scène internationale, nous devons rendre son action plus visible à l'extérieur. Dans la crise actuelle, nos Etats, qui ont des positions très proches contrairement à ce qu'on a connu dans le passé, donnent l'impression, sans doute à tort, que l'Europe n'existe pas. Cette impression provient du fait qu'il n'existe pas d'autorité reconnue par l'ensemble des peuples européens comme habilitée à parler au nom de l'Europe. Ceci est également vrai pour la cohérence des actions européennes. En effet, les moyens d'action extérieure de l'Europe sont dispersés entre ce qui relève de l'action intergouvernementale et ce qui relève de l'action communautaire.

Je connais la nature des objections soulevées à l'encontre d'une communautarisation qui ne peut être une panacée, comme l'a indiqué Pierre Moscovici. Je me demande toutefois si la solution ne serait pas de placer à la tête de la Commission une équipe beaucoup plus restreinte, qui ne serait pas un directoire d'Etats, mais qui serait composée de quelques personnalités ayant la confiance à la fois du Parlement européen et du Conseil des Ministres. Ces personnalités seraient en mesure de représenter l'Europe, de parler en son nom, de réagir dans les circonstances difficiles et de prendre les décisions fondamentales, qui continueraient à relever du Conseil européen.

Dans le même souci de cohérence, il me semble que les progrès vers une défense européenne, dont on nous dit qu'ils ont été plus rapides en deux ans qu'en cinquante ans, supposent un budget et plus précisément l'intégration d'un chapitre « Défense » dans le budget commun. Comment allons-nous nous doter des moyens de communication et des armes intelligentes nécessaires pour exister dans l'Alliance atlantique face aux Etats-Unis ?

Enfin, je souhaite intervenir sur la règle de l'unanimité, qui peut être un blocage dans le domaine de la politique étrangère et de défense. Je suis surpris – et j'en parlais tout à l'heure avec Jean Vidal – que l'on n'ait pas discuté à Nice de la possibilité de développer la méthode de l'abstention constructive. Il s'agit d'admettre que désormais, les décisions fondamentales peuvent être prises à la majorité, mais que les pays qui expriment une opposition conservent la possibilité de ne pas participer à une intervention militaire, sans empêcher pour autant une majorité d'intervenir. Nous tendrions ainsi vers un système de coopération renforcé et pragmatique.

Danièle MAUDUIT, présidente du Mouvement Européen du Cher

Je suis issue de trois immigrations, en provenance de l'Europe de l'Est, et je suis une Européenne convaincue. Je voudrais intervenir sur la formation de nos concitoyens et l'architecture européenne.

Je vous ai entendu dire, les uns et les autres, que nos concitoyens ne savaient pas, la plupart du temps, à quoi servait l'Assemblée nationale. Je dois prochainement intervenir devant un public de 170 étudiants en BTS. J'ai souhaité, au préalable, faire une enquête pour connaître le niveau de leurs connaissances sur l'Europe. Les résultats ont été alarmants. Je crois que nous ne formons pas suffisamment nos enfants. Pour ma part, lorsque j'étais jeune, je savais que je votais les lois à l'Assemblée nationale, par l'intermédiaire des députés que j'avais élus. L'Europe a encore un long chemin devant elle pour parfaire sa construction. Il faut, je crois, former nos jeunes. Dès l'école primaire, il faut instaurer un programme d'instruction civique continu, qui soit intégré dans la formation continue de nos maîtres.

S'agissant de l'architecture européenne, j'ai entendu parler de grandes aspirations, au cours des "Mardis de l'Europe" ou encore lors des tables rondes d'hier, qui reçoivent tout mon soutien. Je m'interroge toutefois sur les moyens de promouvoir une défense européenne, qui me semble indispensable, de créer un "FBI européen" que j'appelle de mes vœux, d'instaurer une solidarité internationale et européenne vis-à-vis de pays tiers. Pourrons-nous réussir ce vaste chantier sans mettre en place un vrai Gouvernement et un vrai Président, qui tiennent leurs pouvoirs et leurs devoirs le plus directement possible des citoyens, de façon à créer un sentiment de mutuelle appartenance ou de reconnaissance ? Cela me semble irréalisable si l'on se contente de "bricoler" des institutions européennes, qui ont été conçues dans une logique économique.

J'admire beaucoup le sentiment européen d'Alain Barrau, ainsi que sa mesure, que j'envie. Mais il me semble que dans ce moment historique que nous vivons, nous devons procéder à un minimum de chambardements au niveau des institutions et des modes de répartition des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif.

Raymond FORNI

Je vous remercie pour ces remarques de bon sens, que j'avais peine à interrompre. Je ne parle bien sûr ni de mon âge, ni de la mesure d'Alain Barrau ! A ceux qui souhaitent intervenir, je vous demande de faire preuve de concision dans vos propos.

Michel OTTAWAY, conseiller d'arrondissement de Paris

Je voudrais intervenir sur les conditions d'émergence d'un espace public européen. Danièle Moduis a parlé du lancement, au plan national, de programmes d'instruction civique. Mais doit-on rappeler que certaines chaînes de télévision et de radio, qui font partie du service public, ont une carence éducative dans ce domaine, alors qu'elles doivent obéir à des cahiers des charges précis ? Force est de constater que les émissions qui concernent l'Europe sont reportées au-delà de minuit. Je ne me hasarderai pas à parler de la presse, qui fait partie du secteur privé, et qui attend que son électorat s'y intéresse.

Après un accouchement long et difficile, nous avons pu aboutir, au plan économique, à la création du statut de société anonyme européenne. Nous attendons toujours une association transnationale de statut européen. Notre jeune ami nous rappelait, hier, qu'il devait recourir au "bricolage" du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) pour pouvoir lancer des actions au-delà de nos frontières. Nous ne pourrions pas nous contenter indéfiniment d'associations de statut belge ! Nous attendons l'émergence de vrais partis politiques européens, et l'émergence d'échanges transnationaux pour créer cet espace de débat.

Raymond FORNI

Je voudrais à présent donner la parole à deux intervenants, Monsieur Desaint et Monsieur Meyer, sur des sujets d'ailleurs assez identiques. Si Monsieur Dessain intervient, Monsieur Meyer sera peut-être satisfait de la question posée.

Benoît DESAINT

Chacun s'accorde à dire qu'il faut aller au-delà de l'Europe économique. J'ai participé à un forum régional et la question de l'Europe sociale et judiciaire s'est posée de manière récurrente. La question des méthodes n'a toutefois pas été posée. Peut-on construire l'Europe sociale et judiciaire à quinze, et demain à vingt-sept ? Les coopérations renforcées sont-elles une solution ?

Régis MEYER

Ma question portait davantage sur le fait que l'identité nécessite une certaine "extériorité" affichée.

Pierre MOSCOVICI

Je répondrai à quelques-unes de ces questions, qui sont foisonnantes, de façon extrêmement brève. Robert Toulemon connaît très bien mon sentiment sur ce sujet, et j'ai déjà eu l'occasion de m'en entretenir à avec le Président Prodi. Il faut sans doute qu'il y ait une Commission qui soit plus "ramassée" qu'elle ne l'est aujourd'hui. Mais dans quel but ? Ma réponse est ferme : je ne crois pas que la question de la politique étrangère et celle de la sécurité commune doivent être l'apanage de la Commission, ni même une fonction principale. Autant on peut parler de la nécessité de transcender les Etats-nations pour tendre vers une défense, une sécurité et une politique européennes, autant je pense qu'il n'est pas pertinent d'ignorer les Etats-nations, qui fondent la légitimité des peuples. La Défense européenne ne pourra pas effacer, demain, les armées nationales. Romano Prodi avait demandé que la fonction de « Monsieur PESC » soit intégrée dans la Commission. Je trouve que cette proposition n'a pas de sens. Je n'y suis pas plus favorable aujourd'hui qu'hier, et je ne changerai pas de point de vue demain.

Pourquoi n'avons-nous pas réformé le mode de scrutin du Parlement européen ? Je rappelle que le précédent gouvernement avait élaboré un projet, fondé sur la proportionnelle, dans les grandes régions. Ce gouvernement n'a pas pu aller jusqu'au bout de sa démarche. L'actuel gouvernement a repris le projet, qui est passé au Conseil des Ministres. On a constaté des réticences diverses, de la part d'un certain nombre de forces politiques. J'espère que tous les candidats à l'élection présidentielle de 2002 prendront l'engagement de conduire cette réforme et ce, assez rapidement. Il serait absurde que nous conservions notre mode de scrutin aux élections européennes de 2004, qui entamerait la légitimité du Parlement européen dans notre pays, et favoriserait une abstention encore plus massive qu'à l'ordinaire. Je souhaite qu'on se rallie tous à une démarche d'intérêt général.

Pour ce qui est des médias, leur logique est souvent celle de l'audimat. Les émissions sur l'Europe ne sont pas diffusées en *prime time*, mais à des heures tardives, car on considère que ce thème intéresse peu les Français. Pourtant, je suis persuadé que l'Europe peut intéresser nos concitoyens. Par exemple, cet été, 25 minutes ont été consacrées aux questions de sécurité intérieure sur une grande chaîne populaire. Sur cette même grande chaîne, aujourd'hui, 25 minutes sont consacrées aux questions internationales, ce qui est normal. On constate que les Français ont un appétit pour le débat sur la mondialisation, sur les inégalités à l'échelle de la planète et sur les questions de sécurité. Je pense donc que l'Europe devrait retrouver sa place dans le paysage audiovisuel. Bien

entendu, on ne peut rester que dans une logique d'appel à la raison aux médias, car l'indépendance est de mise partout.

Pour revenir aux frontières européennes, on peut se poser cette question simple : jusqu'où ira l'Europe ? Aboutirons-nous à une Europe à 20, à 27 ou à 28, si l'on tient compte de la candidature de la Turquie ? A ce propos, la candidature de la Turquie doit être abordée de bonne foi. Si ce pays adhère aux valeurs européennes, il sera, un jour, membre de l'Union. Au-delà, on retrouve les "marches de l'Union européenne", que sont les pays du Caucase et des Balkans. Se pose aussi la question suisse, et personne ne peut douter que ce pays est un pays de l'Europe. La frontière extérieure, vous l'avez compris, est la Russie, qui est un véritable Etat-continent, doté d'un autre système politique et culturel. D'ailleurs, si une intégration devait se faire, on ne saurait pas bien dire qui absorberait qui. Etablissons un lien spécial, un partenariat stratégique entre deux zones européennes, mais l'Union européenne ne peut pas inclure la Russie.

Par ailleurs, je ne suis pas favorable à la thèse du directoire d'Etats. J'observe que chaque fois que l'on a pu tenter de s'en rapprocher, cela n'a guère produit de bons résultats. L'Europe doit être souple. Nous avons besoin d'une coopération renforcée, et tout ne peut se faire en commun. S'agissant de la Défense européenne, par exemple, il y a aura différents degrés d'investissement, selon qu'on est neutre ou qu'on est une puissance nucléaire. Parallèlement, je ne veux pas que l'on fige les situations, et qu'on instaure entre les pays des clivages à même de créer un sentiment de défiance à l'égard de l'Europe. Mon mot d'ordre, mon slogan, est celui d'une Europe réunie, intégrée, réunifiée dans la souplesse. Je ne veux pas d'une Europe à deux vitesses. Je sais que ce point de vue n'est pas partagé par tous, mais l'Europe du Directoire me semble une solution peu viable.

Pour conclure, je pense qu'il importe, avant tout, que l'Europe soit gouvernée, que le système soit plus efficace, que le mécanisme de décision, transparent et lisible, tienne compte des préoccupations des citoyens. Plusieurs réformes sont envisageables : je pense notamment à l'extension du vote à la majorité qualifiée, à l'harmonisation fiscale et sociale. Ces questions, qui sont vitales, doivent être tranchées par le vote. Se pose ensuite celle de la représentation et de la légitimité des institutions européennes.

Tels sont, à mes yeux, les principaux enjeux pour 2004. Je n'ai pas de formule magique, et je ne pense pas qu'il en existe. A mon sens, il faut se méfier des excès d'utopie. On risquerait alors de nier deux réalités : celle des gouvernements et des peuples qu'ils représentent. En Europe, un

certain nombre de pays ont voté contre les dispositions européennes. D'autres pays, des îles situées pas loin d'ici, ont des traditions différentes des nôtres. Je suis en faveur d'une démarche résolument réformiste. Mais je plaide pour un réformisme ambitieux à partir de l'existant, plutôt que pour une révolution qui, en l'occurrence, n'aboutirait qu'à un statut *quo*. Mais n'y voyez pas là un quelconque message politique ou une autobiographie.

CLOTURE DES ASSISES

Raymond FORNI, Président de l'Assemblée nationale

Compte tenu de l'emploi du temps de Pierre Moscovici et d'autres contraintes horaires, je me permets d'indiquer à tous ceux qui nous ont fait parvenir leurs questions, mais qui n'ont pas eu l'occasion de les poser en séance, qu'ils auront l'opportunité de les reformuler sur notre site Internet. J'aurais souhaité que ces personnes puissent s'exprimer dans cet hémicycle, mais j'ai eu une tâche ingrate. J'en ai une beaucoup plus agréable, qui est de vous remercier toutes et tous pour votre participation à ce débat. J'espère que vos réflexions, les nôtres, ont pu faire avancer l'Europe.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont bien voulu répondre à vos interrogations, en particulier Monsieur le Ministre chargé des Affaires européennes, dont vous avez pu mesurer à quel point il était impliqué dans cette construction européenne, avec le talent et la connaissance qu'on lui sait. Je voudrais également remercier mes collègues parlementaires, ce que je fais tous les jours. Je voudrais enfin remercier Madame Pervenche Beres et les parlementaires qui ont bien voulu s'associer à cette réflexion.

Je me permets d'ajouter un mot personnel. Vous m'avez procuré, ce matin, un grand bonheur, car c'est une des premières fois que j'ai devant moi un hémicycle aussi rempli et aussi calme ! Nous essayerons de renouveler cette expérience.

C'est avec regret que je constate la clôture des Assises sur l'avenir de l'Europe, en adressant des remerciements appuyés à Monsieur Guy Braibant. La séance est levée.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants

Raymond FORNI, président de l'Assemblée nationale

Alain BARRAU, député socialiste de l'Hérault, est président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne depuis 1999.

Gérard FUCHS, député socialiste de Seine-Maritime, est vice-président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne depuis 1999. Il a été député européen de 1981 à 1984 et de 1989 à 1994.

Philippe LEMAITRE, ancien correspondant à Bruxelles du journal « Le Monde », est rapporteur du groupe « Débat sur l'avenir de l'Europe »

Pierre MOSCOVICI, ministre délégué chargé des affaires européennes

Guy BRAIBANT, Président du Groupe « Débat sur l'avenir de l'Europe »,

Jean NESTOR, membre du groupe « Débat sur l'avenir de l'Europe », est secrétaire général de l'association « Notre Europe » présidée par Jacques Delors et ancien secrétaire général du Mouvement européen – France.

LES TEMOINS

Pervenche BERES est députée européenne depuis 1994 et présidente de la délégation socialiste française au Parlement européen. Elle a été vice-présidente de la Délégation du Parlement européen dans la Convention chargée de rédiger la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Georges BERTHU, député européen depuis 1994, est membre de la Commission des affaires constitutionnelles. Il a participé aux travaux de la Convention qui a rédigé le projet de Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Huguette BRUNEL est secrétaire confédérale de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Nicole CATALA, ancienne secrétaire d'Etat à la formation professionnelle de 1986 à 1988, est vice-présidente de l'Assemblée nationale et de la Délégation pour l'Union européenne.

Jean-Michel CHARPIN est Commissaire général au Plan et membre du Conseil d'Analyse Economique.

Laurent COHEN-TANUGI est avocat et essayiste. Il a publié plusieurs ouvrages sur la construction européenne.

Jacques CREYSSEL est délégué général du MEDEF. Il préside également le groupe de travail mis en place par le Ministère de l'Economie et des Finances sur « les conséquences de l'Euro pour les entreprises ».

Joël DECAILLON, ancien cheminot, est responsable du secteur Europe – International à la CGT. Il est également membre du Comité économique et social européen.

Olivier DUHAMEL est député européen depuis 1997. Professeur de droit et de sciences politiques, il dirige la revue « Pouvoirs ».

Nicole GNESOTTO, directrice de l'Institut d'études et de sécurité de l'Union européenne, est l'auteur d'articles et d'ouvrages sur la politique de défense européenne.

Elisabeth GUIGOU, ministre de l'Emploi et de la solidarité, fut ministre déléguée chargée des affaires européennes de 1990 à 1993 puis députée européenne de 1994 à 1997.

Hubert HAENEL est président de la Délégation du Sénat pour l'Union européenne depuis 1999. Il a participé aux travaux de la Convention qui a rédigé le projet de Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Loïc HENNEKINNE est secrétaire général du ministère des affaires étrangères.

Alain JUPPE, ancien ministre des affaires étrangères de 1993 à 1995 et Premier ministre entre 1995 et 1997, est actuellement député maire de Bordeaux. Il préside l'association « France moderne » qui est à l'origine d'un projet de Constitution européenne.

Alain LAMASSOURE, ancien ministre délégué aux affaires européennes de 1993 à 1995, est actuellement député européen.

Dominique LATOURNERIE est conseiller d'Etat. Il est le rapporteur général du projet de constitution de l'Union européenne de l'association « France moderne ».

Maurice LIGOT, ancien secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique de 1976 à 1978, est vice-président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

François LONCLE, ancien secrétaire d'Etat à la Ville en 1992, est Président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale et membre de la Délégation pour l'Union européenne. Il a participé aux travaux de la Convention qui a rédigé le projet de Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Patrick PICANDET, chargé de mission auprès du secrétaire général de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) pour les questions européennes.

Marie-Susie PUNGIER est secrétaire confédérale de Force Ouvrière (FO)

Jean-Luc SAURON, maître des requêtes au Conseil d'Etat, ancien conseiller juridique du Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI), est professeur associé à l'Université Robert Schuman de Strasbourg. Il a publié de nombreux ouvrages et articles sur la construction européenne, notamment sur la mise en œuvre du principe de subsidiarité.

Paul THIBAUD, philosophe et ancien directeur de la revue Esprit, est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur l'Europe. Sa réflexion porte notamment sur le lien entre souveraineté et construction européenne.

Jean VIDAL, secrétaire général du SGCI, est conseiller du Premier ministre pour les affaires européennes.

Annexe 2 : Programme des Assises

Mercredi 7 novembre

Salle Victor Hugo

9 h 00: Allocution d'ouverture de M. Raymond FORNI, Président de l'Assemblée nationale

9 h 20: Intervention de M. Pierre MOSCOVICI, Ministre délégué chargé des Affaires européennes

9 h 45: Présentation de l'organisation des débats par M. Alain BARRAU, Président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne :

Forum Salle Victor Hugo : Quel contenu pour l'union européenne ?

Présidents de séance : MM. Alain BARRAU et Jean NESTOR, Secrétaire général de l'association "Notre Europe", rapporteur du groupe "Débat sur l'avenir de l'Europe"

10 h 00: 1^{ère} table ronde Compétences et priorités d'une Union européenne élargie

Témoins :

- M. Alain LAMASSOURE, Député européen,
- M. Jean VIDAL, Secrétaire général du SGCI,
- M. Paul THIBAUD, ancien Directeur de la revue *Esprit*,

DEBAT AVEC LA SALLE

12 h 45: Déjeuner-buffet à l'Hôtel de Lassay

14 h 30: 2^{ème} table ronde Quel modèle économique et social pour l'Europe ?

Témoins :

- Mme. Elisabeth GUIGOU, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité
- Mme Huguette BRUNEL, Secrétaire confédérale de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)
- Mme Marie-Susie PUNGIER, Secrétaire confédérale de Force Ouvrière (F.O.)
- M. Jacques CREYSSEL, délégué général du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)
- M. Joël DECAILLON, responsable du secteur Europe à la Confédération Générale du Travail (CGT)
- M. Patrick PICANDET, chargé de mission à la CFTC.

DEBAT AVEC LA SALLE

16 h 30 : Pause

**17 h 00: 3^{ème} table ronde Quelle diplomatie pour l'Europe ?
Quelle défense ?**

Témoins :

- M. François LONCLE, Président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale
- M. Loïc HENNEKINNE, Secrétaire Général du Ministère des Affaires étrangères
- Mme Nicole GNESOTTO, Directrice de l'Institut d'Etudes et de Sécurité de l'UE

DEBAT AVEC LA SALLE

19 h 00 : Clôture des débats

Forum Salle Lamartine :
Quelle architecture institutionnelle pour une Union élargie ?

Présidents de séance : MM. Gérard FUCHS, Vice-Président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne et Philippe LEMAITRE, journaliste, rapporteur du groupe "Débat sur l'avenir de l'Europe" ; modérateur : M. Marc DROUET, journaliste

10 h 00: 1^{ère} table ronde Faut-il une Constitution européenne ?

Témoins :

- M. Hubert HAENEL, Président de la Délégation du Sénat pour l'Union européenne

- Mme Nicole CATALA, Vice-Présidente de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne

- M. Dominique LATOURNERIE, Conseiller d'Etat

- M. Jean-Luc SAURON, Professeur à l'Université Robert Schumann

DEBAT AVEC LA SALLE

12 h 45: Déjeuner-buffet à l'Hôtel de Lassay

14 h 30: 2^{ème} table ronde Quel Gouvernement pour l'Europe ?

Témoins :

- M. Alain JUPPE, ancien Premier ministre

- Mme. Pervenche BERES, Députée européenne

- M. Laurent COHEN-TANUGI, Avocat

DEBAT AVEC LA SALLE

16 h 30: Pause

17 h 00: 3^{ème} table ronde Comment améliorer les conditions de la démocratie en Europe : le rôle des citoyens et des parlements nationaux ?

Témoins :

- M. Maurice LIGOT, Vice-Président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne

- M. Olivier DUHAMEL, Député européen,

- M. Georges BERTHU, Député européen

DEBAT AVEC LA SALLE

19 h 00: Clôture des débats

Jeudi 8 novembre - *Hémicycle de l'Assemblée nationale*

9 h 30: Ouverture des débats et intervention du Président de l'Assemblée nationale, M. Raymond FORNI

9 h 40: Intervention de M. Guy BRAIBANT, Président du Groupe " Débat sur l'avenir de l'Europe "

9 h 50: Intervention de M. Alain BARRAU, Président de la Délégation pour l'Union européenne

10 h 00: Interventions des autres participants aux Assises. Réponses de M. Pierre MOSCOVICI, Ministre délégué chargé des Affaires européennes

12 h 30: Clôture des Assises

Annexe 3 :

Dépouillement du questionnaire en ligne sur l'avenir de l'Europe

(1.468 réponses reçues le 5 novembre 2001)

1. Quels sont, selon vous, les principaux objectifs que doit poursuivre la construction européenne ? Cocher les trois objectifs qui vous semblent les plus importants :

- Préserver la paix et la sécurité entre les peuples européens: **681**
- Créer un grand marché de libre circulation des hommes et des marchandises: **220**
- Constituer un pôle d'excellence en matière d'éducation, de recherche et d'innovation : **334**
- Agir pour le développement durable en protégeant l'environnement et en participant à la lutte contre les grandes menaces qui pèsent sur notre planète (réchauffement du climat, bio diversité...): **635**
- Créer un gouvernement économique européen : **188**
- Agir en faveur de la croissance et de l'emploi : **236**
- Créer un espace judiciaire européen : **289**
- Aider les entreprises à se développer : **70**
- Promouvoir un modèle social européen face à la mondialisation : **541**
- Permettre à l'Europe de s'affirmer comme une puissance politique sur la scène internationale : **535**
- Garantir la sécurité des peuples contre les nouvelles menaces (crime organisé, crises sanitaires...): **208**
- Préserver la diversité culturelle des Etats : **287**
- Autres objectifs : **198**

2. A contrario, existe-t-il selon vous des domaines où l'Europe n'aurait pas du intervenir comme elle l'a fait ? Cochez les actions qui, selon vous, relèvent plutôt de la compétence des Etats et n'auraient pas dû être entreprises au niveau communautaire :

- Réglementer les dates de la chasse pour protéger les espèces : **494**
- Développer l'Internet à l'école : **246**
- Lancer des programmes de lutte contre la pauvreté : **149**
- Protéger les eaux de baignade : **274**
- Soutenir des projets culturels : **275**
- Harmoniser les règles de composition de produits alimentaires comme le chocolat : **813**
- Aider à la prévention des maladies graves : **81**
- Réglementer l'heure d'été : **489**

3. Etes-vous favorable à :

- Un impôt européen pour alimenter le budget communautaire : **642**
- Une harmonisation européenne du droit de grève : **468**
- Un revenu minimum européen : **738**
- Une protection européenne contre les licenciements : **637**
- Une agence européenne de protection de la santé : **783**
- Une police européenne : **656**
- Une armée européenne : **844**
- Une politique européenne en matière d'asile et d'immigration : **842**
- La création d'un parquet européen et d'une justice européenne : **799**
- Une harmonisation des diplômes et des qualifications : **1.003**
- Un baccalauréat européen : **532**

- Un soutien européen au cinéma et à la production audiovisuelle : **541**
- Autres : **283**

4. Etes-vous favorable à l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale ?

- oui : **842**
- non : **568**

5. Faut-il un Gouvernement européen ?

- oui : **1.048**
- non : **357**

Si vous y êtes favorable, ce Gouvernement devrait-il être plutôt constitué à partir de :

- La Commission européenne qui est constituée de membres nommés par les Etats de l'Union : **157**
- du Conseil des ministres composé de représentants des gouvernements nationaux : **159**
- ou du Conseil européen qui comprend les chefs d'Etat et de Gouvernement des quinze pays de l'Union (ainsi que le Président de la Commission) : **219**
- Autre solution : **497**

6. Etes-vous favorable à l'élection d'un Président de l'Europe par les citoyens européens ?

- Oui : **870**
- Non : **517**

Si vous y êtes favorable, cette élection devrait-elle se faire, selon vous :

- par le Parlement européen et les parlements nationaux réunis en Congrès : **207**
- au suffrage universel direct : **662**

7. Etes-vous favorable à une constitution européenne ?

- Oui : **1.107**
- Non : **297**

Si oui, dites pourquoi en cochant le ou les cases correspondant à votre opinion :

- Parce que ce serait un moyen de dire "qui fait quoi?" dans l'Union européenne : **694**
- Parce qu'on pourrait ainsi améliorer la lisibilité et la transparence des textes fondateurs : **687**
- Pour pouvoir plus facilement modifier ces textes sans devoir à chaque fois obtenir la ratification de tous les Etats membres : **403**
- Pour permettre aux citoyens et à leurs représentants de participer à la définition des règles de fonctionnement de l'Europe : **753**
- Parce que ce serait le moyen d'affirmer dans le préambule de cette constitution les droits des citoyens européens et les objectifs de l'Union : **800**
- Autres raisons : *[Pour des raisons techniques, les réponses à cette question ne sont pas disponibles]*

Si vous êtes hostile à l'élaboration d'une constitution européenne, dites également pourquoi :

- Parce que l'Union européenne n'est ni un Etat, ni une nation : **186**
- Parce que le processus d'élaboration et de ratification des règles de fonctionnement de l'Union ne doit pas échapper aux Etats membres et à leurs Parlements nationaux : **165**
- Parce qu'un bon traité vaut mieux qu'une mauvaise constitution : **102**
- Parce que l'Union européenne doit rester une construction originale et ne pas évoluer vers un super-Etat : **189**
- Autres raisons : **68**

8. Pensez-vous qu'il faille permettre aux parlements nationaux de peser davantage sur les orientations de l'Union ?

- Oui : **688**

- Non : **684**

Si oui, dites pourquoi :

- Parce que les parlements nationaux sont l'expression de souverainetés nationales qui doivent être préservées : **441**

- Parce que les parlements nationaux sont plus proches des électeurs que le Parlement européen : **421**

- Parce que le contrôle parlementaire sur les institutions européennes est insuffisant : **373**

- Autres raisons : **102**

Si non, dites pourquoi également :

- Parce que cela compliquerait la prise de décision au niveau européen : **330**

- Parce qu'il existe déjà beaucoup d'institutions européennes et qu'il ne faudrait pas en créer une supplémentaire pour représenter les parlements nationaux : **ND**

- Parce que le Parlement européen doit être renforcé dans sa vocation à représenter le peuple européen : **555**

- Autres raisons : **146**

Seriez-vous favorable à ce qu'une commission des affaires européennes soit créée à l'Assemblée nationale en lieu et place de l'actuelle Délégation pour l'Union européenne ?

- Oui : **619**

- Non : **636**

Estimez-vous, au contraire, que c'est aux commissions permanentes de l'Assemblée nationale (affaires étrangères, affaires culturelles, familiales et sociales, défense, finances, lois, production et échanges) de plus s'impliquer dans les affaires européennes ?

- Oui : **724**

- Non : **444**